

Rapport annuel

2010  **2011**

Rapport annuel
2010 2011

SOMMAIRE

> PROFIL	03
> MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	04
> GOUVERNANCE	06
Présentation et fonctionnement du Conseil d'Administration	08
Organes de Direction et de contrôle	11
Conventions avec les mandataires sociaux et intérêts des dirigeants	12
> CHIFFRES CLÉS	14
> ACTIVITÉS	18
Un métier unique – semencier – déployé au sein d'une organisation décentralisée	20
Semences potagères	23
Semences de grandes cultures	26
Semences de grandes cultures en Amérique du Nord	29
Nouvelles plateformes de développement	32
Produits de jardin	35
> STRATÉGIE	36
Des opportunités historiques de croissance impulsées par les enjeux de marché	38
Un modèle de développement spécifique permettant de renforcer des positions de leader mondial	40
Trois priorités stratégiques pour accélérer la croissance	44
> DÉVELOPPEMENT ET RESPONSABILITÉ	46
Maîtriser l'innovation et partager l'accès aux connaissances	48
Favoriser l'engagement des Hommes	50
Contribuer au développement de son environnement social et économique	54
Se développer en limitant son impact sur l'environnement	56
Anticiper en évaluant et en limitant les risques	58
> ÊTRE ACTIONNAIRE DE VILMORIN	62
Vilmorin en Bourse	64
Informier et dialoguer	68
Participer aux Assemblées Générales	71
> INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES	72
Informations juridiques	74
Informations sur les filiales	80
Comptes consolidés	88
Comptes sociaux	184
Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 14 décembre 2011	204
Responsabilité du document de référence	214
> TABLE DE CONCORDANCE	215
> GLOSSAIRE	218
<i>Les mots définis dans le glossaire sont indiqués par une *</i>	
> INFORMATIONS CONCERNANT LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	220

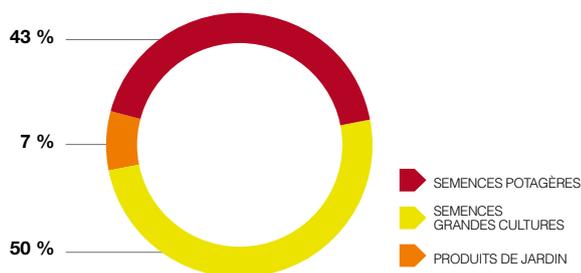
Quatrième acteur mondial, Vilmorin crée des semences potagères et de grandes cultures à haute valeur ajoutée contribuant à mieux satisfaire les besoins alimentaires.

Déployant son activité sur des marchés internationaux pérennes et en progression régulière, Vilmorin est n°2 mondial en potagères et détient des positions concurrentielles de premier plan en semences de grandes cultures.

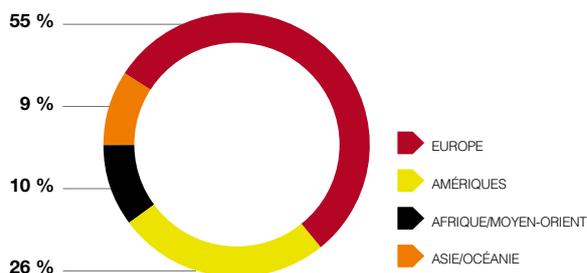
Guidée par une vision responsable de son développement, Vilmorin s'appuie sur sa capacité d'innovation et une croissance dynamique à l'international pour renforcer durablement ses parts de marché.

- > Un métier unique de semencier construit sur une expertise historique en botanique et sur la base d'une grande proximité avec le monde agricole.
- > Une vision long terme du développement, renforcée par l'accompagnement régulier de son actionnaire de référence, le Groupe Limagrain.
- > Des valeurs fondatrices liées à la culture de l'innovation, au partage de la connaissance et à l'écoute des Hommes et de leur environnement.
- > Un chiffre d'affaires de 1 192 millions d'euros en 2010-2011.
- > Une internationalisation croissante des activités avec 45 % du chiffre d'affaires 2010-2011 réalisés hors d'Europe.
- > Une forte capacité d'innovation (15,2 % du chiffre d'affaires semences 2010-2011) contribuant au lancement de 200 nouvelles variétés de semences par an.
- > L'expertise et l'implication de près de 5 800 collaborateurs dans le monde (effectif moyen annuel).

CHIFFRE D'AFFAIRES 2010-2011 PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ



CHIFFRE D'AFFAIRES 2010-2011 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



SEMENCES POTAGÈRES

Plus de trente espèces parmi les plus consommées au monde (tomate, carotte, poivron, melon, etc.) à destination des professionnels de l'agroalimentaire (maraîchers et industriels)

SEMENCES DE GRANDES CULTURES

Quatre espèces stratégiques (maïs, céréales à paille, colza, tournesol) destinées aux agriculteurs principalement sur les marchés européen et américain

PRODUITS DE JARDIN

Des semences potagères et florales, des bulbes et des produits de protection et de santé des plantes à destination des jardiniers amateurs, sur les principaux marchés européens du jardinage

MESSAGE DU > CONSEIL D'ADMINISTRATION

« Dans un environnement économique et financier qui se tend de nouveau, nous avons une grande confiance dans la capacité de Vilmorin à poursuivre sa croissance. »



De gauche à droite :
Joël ARNAUD, Didier MIRATON, Philippe AYMARD, Daniel CHÉRON, Pascal VIGUIER, Jean-Yves FOUCAULT, Gérard RENARD,
François HEYRAUD, Pierre PAGESSE.

Forte croissance et mise en œuvre de nos orientations stratégiques ont porté cet exercice 2010-2011

Avec un chiffre d'affaires en progression de plus de 12 % à données courantes et un résultat net part du groupe de 91 millions d'euros, **le développement de nos activités et de notre profitabilité tant en potagères qu'en grandes cultures marque un niveau jamais atteint**. L'excellence de ces résultats ne repose pas seulement sur le contexte favorable des marchés agricoles et la plus-value exceptionnelle enregistrée sur la cession de participations minoritaires en Chine. Le cercle vertueux de l'innovation couplée à la proximité des marchés ainsi que l'agilité de notre organisation à s'adapter à un environnement en évolution constituent sans aucun doute les fondements de ces performances. Fort de ces réalisations et souhaitant poursuivre une politique de distribution de résultats dynamique, **nous proposerons à l'Assemblée Générale un dividende de 1,50 euro par action, en hausse de plus de 6 %** par rapport à l'année précédente.

Le marché des semences poursuit sa croissance, tirée par une demande alimentaire en progression, la légitime exigence d'innovation de nos clients agriculteurs et maraîchers et l'émergence des nouvelles puissances agricoles. Dans ce contexte, **l'Asie et l'Amérique du Sud représentent déjà des zones prioritaires d'investissement**. Nous avons ainsi poursuivi l'internationalisation au cours de cette année de nos activités mais en construisant une solide base de déploiement au Brésil. La prochaine étape sera à moyen terme l'introduction de semences génétiquement modifiées mises au point à partir de nos propres technologies, indispensables à la réalisation de nos ambitions mondiales sur cette espèce.

La perspective d'améliorer très significativement les qualités agronomiques du blé est un levier de croissance fondamental à long terme. Nous détenons d'ores et déjà la plateforme nécessaire et de solides atouts pour **nous positionner demain comme la référence mondiale sur cette espèce**. Comme pour les activités potagères et grandes cultures, socles de la croissance actuelle de Vilmorin, nos équipes de recherche sauront relever le défi et associer leurs talents aux compétences et au dynamisme de nos forces commerciales pour faire de cet enjeu de long terme une réussite.

Dans un environnement économique et financier qui se tend de nouveau, **nous avons une grande confiance dans la capacité de Vilmorin à poursuivre sa croissance**. La réalisation de nos ambitions stratégiques sera facilitée par la préservation de notre modèle de développement et par l'enrichissement des liens avec tous ceux – salariés, clients, partenaires industriels et financiers et Actionnaires – qui nous accompagnent et construisent l'avenir de votre société.



GOUVERNANCE

08

*Présentation et fonctionnement du Conseil
d'Administration*

11

Organes de Direction et de contrôle

12

*Conventions avec les mandataires sociaux
et intérêts des dirigeants*

GOVERNANCE

Présentation et fonctionnement du Conseil d'Administration

> PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au titre de leurs mandats, l'ensemble des Administrateurs élit domicile à l'adresse suivante :
c/o Vilmorin - BP1 - 63720 Chappes.

Les mandats détaillés des Administrateurs figurent en annexe du Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (page 104).

Nom (âge)	Titre	Activités principales	Mandat	Parcours
 Gérard RENARD (63 ans) Président Directeur Général		Agriculteur Vice-Président du Groupe Limagrain	● 1998 ➡ 2008 ☒ 2011	De formation spécialisée en agronomie et économie agricole, Gérard RENARD exerce, outre ses mandats de représentation au titre de Vilmorin, les fonctions de Président de la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme et de membre du bureau de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne.
 Joël ARNAUD (52 ans) Administrateur		Agriculteur Vice-Président du Groupe Limagrain	● 2006 ➡ 2008 ☒ 2011	Devenu Administrateur du Groupe Limagrain en 1990 puis Vice-Président en 1992, Joël ARNAUD occupe la présidence de l'activité grandes cultures. En France, il est, par ailleurs, Président de la FNPSMS (Fédération Nationale des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho) et Administrateur de l'AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs).
 Philippe AYMARD (51 ans) Administrateur		Agriculteur Administrateur du Groupe Limagrain	● 2006 ➡ 2008 ☒ 2011	Administrateur du Groupe Limagrain depuis 1995, Philippe AYMARD supervise plus spécifiquement la branche Produits de jardin. Acteur important du monde céréalier, il intervient au niveau des instances professionnelles céréales de sa région pour défendre les intérêts des agriculteurs. Il est par ailleurs membre du Comité Consultatif des Actionnaires de Vilmorin depuis sa création en juin 2010.
 Daniel CHÉRON (60 ans) Administrateur, Membre du Comité d'Audit et de Gestion des Risques		Directeur Général du Groupe Limagrain	● 2004 ➡ 2008 ☒ 2011	De formation supérieure en sciences économiques, Daniel CHÉRON a intégré le Groupe Limagrain en 1976. Après avoir exercé différentes responsabilités opérationnelles au sein de ses filiales, tant dans les branches Semences potagères que grandes cultures, il en est devenu le Directeur Général Adjoint en 1996 puis le Directeur Général en 2006.
 Jean-Yves FOUCAULT (56 ans) Administrateur, Membre du Comité d'Audit et de Gestion des Risques		Agriculteur 1 ^{er} Vice-Président du Groupe Limagrain	● 2006 ➡ 2010 ◆ 2013	Après avoir commencé son parcours professionnel dans le conseil et l'enseignement agricole, Jean-Yves FOUCAULT a créé et pris en charge sa propre exploitation. Administrateur du Groupe Limagrain depuis 2000, il occupe désormais le poste de 1 ^{er} Vice-Président du Groupe. Il est également Administrateur d'une caisse locale du Crédit Agricole.

Nom (âge)	Titre	Activités principales	Mandat	Parcours
	François HEYRAUD (54 ans) Administrateur	Agriculteur Administrateur du Groupe Limagrain	● 2000 ↻ 2008 ☒ 2011	Élu Administrateur du Groupe Limagrain en 1984, après avoir exercé plusieurs mandats au sein de différentes sociétés du groupe, François HEYRAUD est également aujourd'hui Président de la branche Panification du Groupe Limagrain. Il est également membre du Comité Consultatif des Actionnaires de Vilmorin depuis sa création en juin 2010.
	Didier MIRATON (53 ans) Administrateur indépendant, Président du Comité d'Audit et de Gestion des Risques		● 2007 ↻ 2010 ◆ 2013	Ingénieur civil des Ponts et Chaussées, Didier MIRATON a exercé, à partir de 1982, différentes fonctions de direction au sein du groupe Michelin et en a été Gérant de 2007 à 2011.
	Pierre PAGESSE (64 ans) Administrateur, Membre du Comité d'Audit et de Gestion des Risques	Agriculteur Président du Groupe Limagrain	● 2006 ↻ 2008 ◆ 2011	Président du Groupe Limagrain depuis 1992, Pierre PAGESSE exerce également les fonctions de Vice-Président du GIS Biotechnologies vertes (partenariat de recherche public-privé en génomique* végétale), d'Administrateur d'Arvalis (Institut du Végétal), d'Administrateur de l'Université d'Auvergne. Il est également Président de momagri (mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture).
	Pascal VIGUIER (47 ans) Administrateur	Agriculteur Administrateur du Groupe Limagrain	● 2007 ↻ 2010 ◆ 2013	Devenu Administrateur du Groupe Limagrain en 1999, Pascal VIGUIER a notamment exercé des mandats au sein des branches Semences potagères et grandes cultures. Il exerce aujourd'hui la présidence de la Branche Ingrédients Céréalières du Groupe Limagrain. Il a par ailleurs été membre du Comité des Jeunes Agriculteurs du Puy-de-Dôme.

● Début ↻ Renouvellement ☒ Expiration avec demande de renouvellement ◆ Expiration

GOVERNANCE

LIMAGRAIN, ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE

Le Conseil d'Administration est composé majoritairement d'Administrateurs provenant du Groupe Limagrain qui bénéficient de ce fait d'une spécialisation en agriculture et en agronomie, doublée d'une réelle expertise dans les semences.

Actionnaire de référence de l'entreprise, Limagrain a favorisé le développement de Vilmorin par un accompagnement régulier et soutenu de ses investissements. Groupe coopératif agricole international basé en Auvergne, spécialiste des semences et des produits céréaliers, il inscrit son métier dans une vision globale et durable de l'agriculture et de l'agroalimentaire, garant de la stratégie de croissance à long terme de Vilmorin.

Limagrain est structuré autour d'une société holding, Groupe Limagrain Holding (GLH), société anonyme détenue majoritairement par la Société Coopérative Limagrain, comptant au 30 juin 2011 environ 3 500 exploitations adhérentes associées. Reflet d'une culture d'ouverture et d'une approche inédite de sa gouvernance, le Groupe Limagrain a ouvert en 2010 le capital et la gouvernance de sa holding GLH au Fonds Stratégique d'Investissement (FSI)* afin de contribuer à son développement.

Le taux de détention de Limagrain au capital de Vilmorin était de 72,42 % au 30 juin 2011. Le Groupe est disposé à considérer la baisse de ce taux en fonction des opportunités de marché et dans l'objectif de favoriser le développement de Vilmorin.

Responsable devant son actionnaire majoritaire, le Conseil d'Administration de Vilmorin l'est au même titre vis-à-vis de l'ensemble des autres actionnaires, leurs objectifs et intérêts communs étant d'investir dans une société saine et profitable avec une vision à long terme.

CODE DE GOUVERNANCE

En référence à la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, Vilmorin a ouvert, en décembre 2007, son Conseil d'Administration à un Administrateur indépendant. Le Conseil d'Administration a souhaité retenir un code de gouvernement d'entreprise comme référence, tout en l'adaptant au cas par cas

dans la définition de ses propres pratiques, du fait de la structure et de l'organisation spécifiques de la gouvernance de son actionnaire de référence. Certaines des recommandations AFEP/MEDEF sont directement appliquées telles la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la mise en place d'un Comité d'Audit et de Gestion des Risques.

Sur les autres chapitres du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, le Conseil d'Administration se donne pour objectif, à moyen terme, de mener l'analyse de l'intérêt et de la mise en pratique progressive de l'ensemble des recommandations formulées à ce jour par ce code, dans le respect des spécificités de Vilmorin.

> FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit régulièrement, sur convocation écrite de son Président, soit au siège de la société, soit en tout autre endroit fixé dans la convocation. Au titre de l'exercice 2010-2011, le Conseil d'Administration de Vilmorin s'est réuni à 6 reprises ; le taux de présence des membres du Conseil d'Administration est de 89 %. Les Administrateurs de Vilmorin sont toujours investis de responsabilités dans les Conseils d'Administration ou autres instances équivalentes de ses principales filiales. Les travaux du Conseil d'Administration émanent de ses missions d'évocation, d'orientation et de surveillance.

Les principaux thèmes traités au cours de cet exercice ont porté sur :

- ▶ l'analyse et l'approbation des orientations présentées par le Comité Exécutif dans le cadre du plan à moyen terme ;
- ▶ la confirmation des objectifs des branches Semences potagères et de grandes cultures tant en termes de développement international que d'investissements en recherche ;
- ▶ la mise en œuvre du plan de développement du groupe notamment sur les marchés sud-américain et asiatique ;
- ▶ l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels 2010-2011 ;
- ▶ l'approbation du budget pour l'exercice 2011-2012 ;
- ▶ la nomination du nouveau Directeur Général Délégué de Vilmorin.

Organes de Direction et de contrôle

> LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale de Vilmorin est assurée par le Président du Conseil d'Administration, Gérard RENARD. Conformément à l'information communiquée au cours du deuxième semestre 2011, le Conseil d'Administration a nommé Emmanuel ROUGIER, Directeur Général Délégué pour succéder à Adrian HUIGE, démissionnaire.

Le Conseil d'Administration a exprimé à cette occasion ses remerciements à Adrian HUIGE pour son engagement personnel et la qualité des résultats atteints au cours de l'exercice de son mandat. Souhaitant continuer à bénéficier de son expérience, Vilmorin lui a demandé de devenir conseiller auprès du Conseil d'Administration et d'assurer la présidence de certaines filiales du groupe dont Hazera Genetics et AgReliant.

Directeur Général Opérationnel de Vilmorin depuis 2009 et doté d'une expérience de plus de 15 ans dans les principaux métiers du groupe, Emmanuel ROUGIER, 58 ans, assurera dans la continuité, la mise en place de la stratégie de développement long terme de Vilmorin.

> LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité Exécutif de Vilmorin est animé par Emmanuel ROUGIER.

Le Comité Exécutif se réunit 2 fois par mois et a pour vocation :

- > de définir les orientations stratégiques de Vilmorin, de les proposer au Conseil d'Administration puis de veiller à leur mise en œuvre ;
- > d'arbitrer les propositions budgétaires des différents pôles opérationnels et d'en contrôler régulièrement la réalisation ;
- > d'analyser toute opportunité de croissance externe, de partenariat ou de désinvestissement, de la proposer au Conseil d'Administration puis d'en assurer la finalisation ;
- > de définir les principales règles et procédures de fonctionnement de Vilmorin ;
- > d'établir les projets d'arrêtés de comptes, consolidés et sociaux, semestriels et annuels.



Le Comité Exécutif, de gauche à droite (debout) :
Alain PERRIN : Directeur de la branche Semences de grandes cultures
Jean-Christophe GOUACHE : Directeur de la branche Semences potagères (assis) :
Arnaud DELTOUR : Directeur de la branche Produits de jardin
Emmanuel ROUGIER : Directeur Général Délégué
Daniel JACQUEMOND : Directeur Financier

> LE COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES

Début 2010, le Conseil d'Administration a conforté ses travaux par la mise en place d'un Comité d'Audit et de Gestion des Risques présidé par son Administrateur indépendant et sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration. Sont également membres de ce Comité, Daniel CHÉRON, Jean-Yves FOUCAULT et Pierre PAGESSE.

Ce Comité spécialisé est chargé en particulier de s'assurer du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité de l'ensemble du contrôle interne et de la gestion des risques ainsi que du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes. Au cours de l'exercice 2010-2011, ses travaux ont notamment porté sur la revue des comptes semestriels, le risque de dépendance technologique et l'analyse des risques financiers.

Les travaux du Comité d'Audit et de Gestion des Risques sont présentés en page 89.

GOUVERNANCE

Conventions avec les mandataires sociaux et intérêts des dirigeants

➤ OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS, PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL, DROITS DE VOTE, CONVENTIONS AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les membres du Conseil d'Administration détiennent chacun trois actions de Vilmorin. Aucune opération ou convention n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux. Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en leur faveur par les banques du groupe.

➤ RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Suite à la résolution votée par l'Assemblée Générale du 17 décembre 2010, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer la totalité des jetons de présence (20 000 euros) à Didier MIRATON, Administrateur indépendant.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 14 décembre 2011 une augmentation de 3 % du montant de jetons de présence au titre de l'exercice 2010-2011.

Daniel CHÉRON, Administrateur, étant également salarié du Groupe Limagrain, actionnaire de référence de Vilmorin, il convient de préciser que la fraction de sa rémunération brute qui peut être attribuée aux fonctions qu'il a exercées spécifiquement au service de Vilmorin en 2010-2011 est de 144,3 milliers d'euros, dont une partie variable de 36,7 milliers d'euros. Les engagements totaux relatifs à ses indemnités de fin de carrière s'élèvent au 30 juin 2011 à 211,5 milliers d'euros.

Depuis janvier 2009, Adrian HUIGE exerçait ses fonctions de Directeur Général Délégué dans le cadre d'un mandat dont la rémunération attribuable à l'exercice 2010-2011 s'élève à 217,5 milliers d'euros.

➤ RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES DE DIRECTION

En 2010-2011, le montant des rémunérations versées et des avantages en nature attribués aux membres du Comité Exécutif, composé de 6 personnes, s'est élevé à 1,7 million d'euros. Par ailleurs, le montant total des prestations à financer dans le cadre des départs en retraite du Comité Exécutif s'élève à 1 million d'euros au 30 juin 2011.

CONFLITS D'INTÉRÊT

À la connaissance de la société, il n'existe aucun pacte ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, au terme duquel l'un des membres du Conseil d'Administration ou l'un des autres membres de la Direction serait parti.

De même, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs qu'ont les membres du Conseil d'Administration et autres membres de la Direction à l'égard de la société et leurs intérêts privés ou personnels.

À la connaissance de la société, il n'existe en outre aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et les autres membres de la Direction concernant la cession de leur éventuelle participation au capital de la société.

Enfin, aucune condamnation n'a été prononcée à l'encontre de l'un des mandataires sociaux de la société qui ne pourrait avoir ou n'a eu récemment d'effet significatif sur sa situation financière.

ORGANES DE CONTRÔLE

Commissaires aux Comptes titulaires

➤ **KPMG AUDIT, Département de KPMG SA**

1, cours Valmy – 92923 Paris la Défense Cedex
Représenté par Mme Catherine PORTA.

Date de renouvellement : 2008

Date d'expiration du mandat : 2014 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2014)

➤ **VISAS 4 Commissariat**

56, boulevard Gustave Flaubert – 63010 Clermont-Ferrand.
Représenté par Mme Corinne BESSON.

Date de renouvellement : 2005

Date d'expiration du mandat : 2011 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2011)

Commissaires aux Comptes suppléants

➤ **M. Denis MARANGE**

1, cours Valmy – 92923 Paris la Défense Cedex

Date de nomination : 2008

Date d'expiration du mandat : 2014 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2014)

➤ **M. Olivier DELARUE**

56, boulevard Gustave Flaubert – 63010 Clermont-Ferrand

Date de renouvellement : 2005

Date d'expiration du mandat : 2011 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2011)

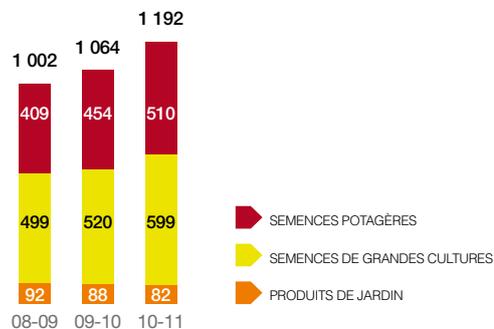


CHIFFRES CLÉS

CHIFFRES CLÉS

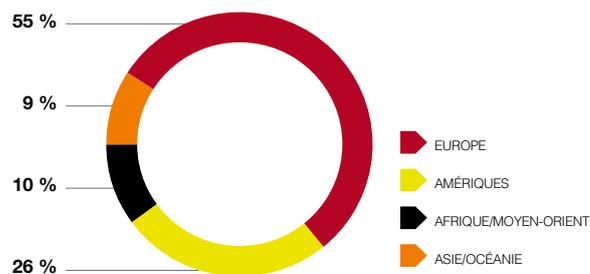
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (en M€) (REVENU DES ACTIVITÉS ORDINAIRES)

Dans un environnement agricole favorable, Vilmorin affiche en 2010-2011 une croissance historique de son activité, marquée par une forte dynamique des Semences potagères et grandes cultures et par des prises de parts de marché.



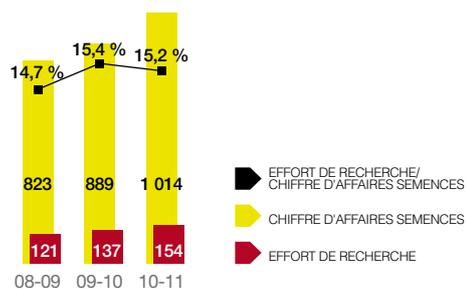
RÉPARTITION DES VENTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (en %)

Vilmorin enregistre sur 2010-2011 une part importante de son chiffre d'affaires sur des marchés hors Europe, positionnant l'Amérique du Sud et l'Asie comme des zones prioritaires.



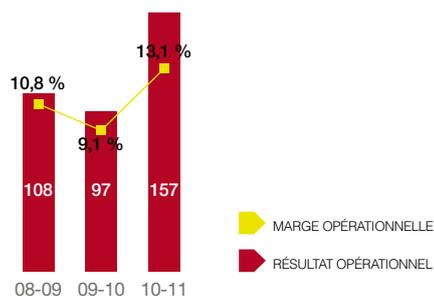
EFFORT DE RECHERCHE (en M€)

Conformément à ses orientations stratégiques, Vilmorin a poursuivi en 2010-2011 ses programmes de recherche tant en matière de sélection* végétale classique qu'en biotechnologies*.



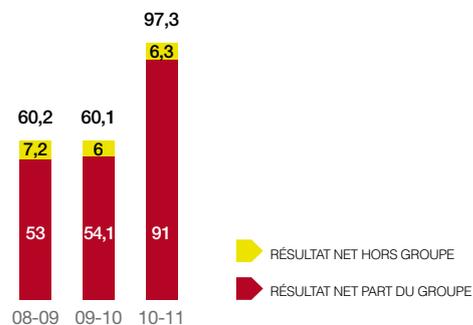
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ET DE LA MARGE OPÉRATIONNELLE (en % du chiffre d'affaires)

Après éléments exceptionnels, la marge opérationnelle 2010-2011 présente une forte croissance (+ 4 points) par rapport à l'exercice précédent.



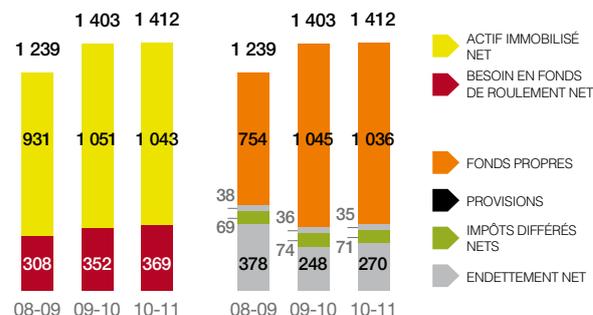
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT (en M€)

Le résultat net s'élève à 97,3 millions d'euros au 30 juin 2011, en forte progression par rapport à l'exercice précédent, la part du groupe bénéficiant de la plus-value nette de cession de participations minoritaires.



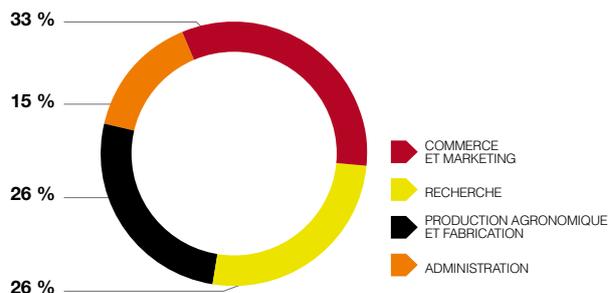
STRUCTURE BILANCIELLE AU 30 JUIN (en M€)

Vilmorin affiche au 30 juin 2011 une situation financière solide, marquée par un allongement de la maturité de ses lignes de financement et offrant une capacité significative de croissance externe.



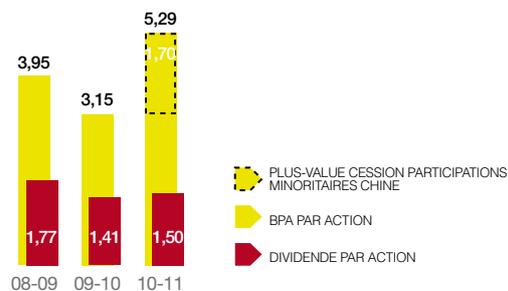
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT PAR FONCTION (en %)

Vilmorin comptait au 30 juin 2011 un effectif permanent de 5 106 personnes, principalement axé sur la recherche et la fonction commerciale.



ÉVOLUTION DU BÉNÉFICE PAR ACTION, PART DU GROUPE (BPA) ET DU DIVIDENDE PAR ACTION (en €)

Dans le prolongement de sa politique de distribution des résultats, Vilmorin verse en 2010-2011 un dividende de 1,50 euro par action, correspondant à un taux de distribution de 43 % de son résultat net part du groupe (hors éléments exceptionnels).



NB : calculé sur la base de 13 391 857 actions pour 2008-2009 et 17 218 101 actions pour 2009-2010 et 2010-2011.



ACTIVITÉS

20

Un métier unique – semencier – déployé au sein d’une organisation décentralisée

23

Semences potagères

26

Semences de grandes cultures en Europe

29

Semences de grandes cultures en Amérique du Nord

32

Nouvelles plateformes de développement

35

Produits de jardin

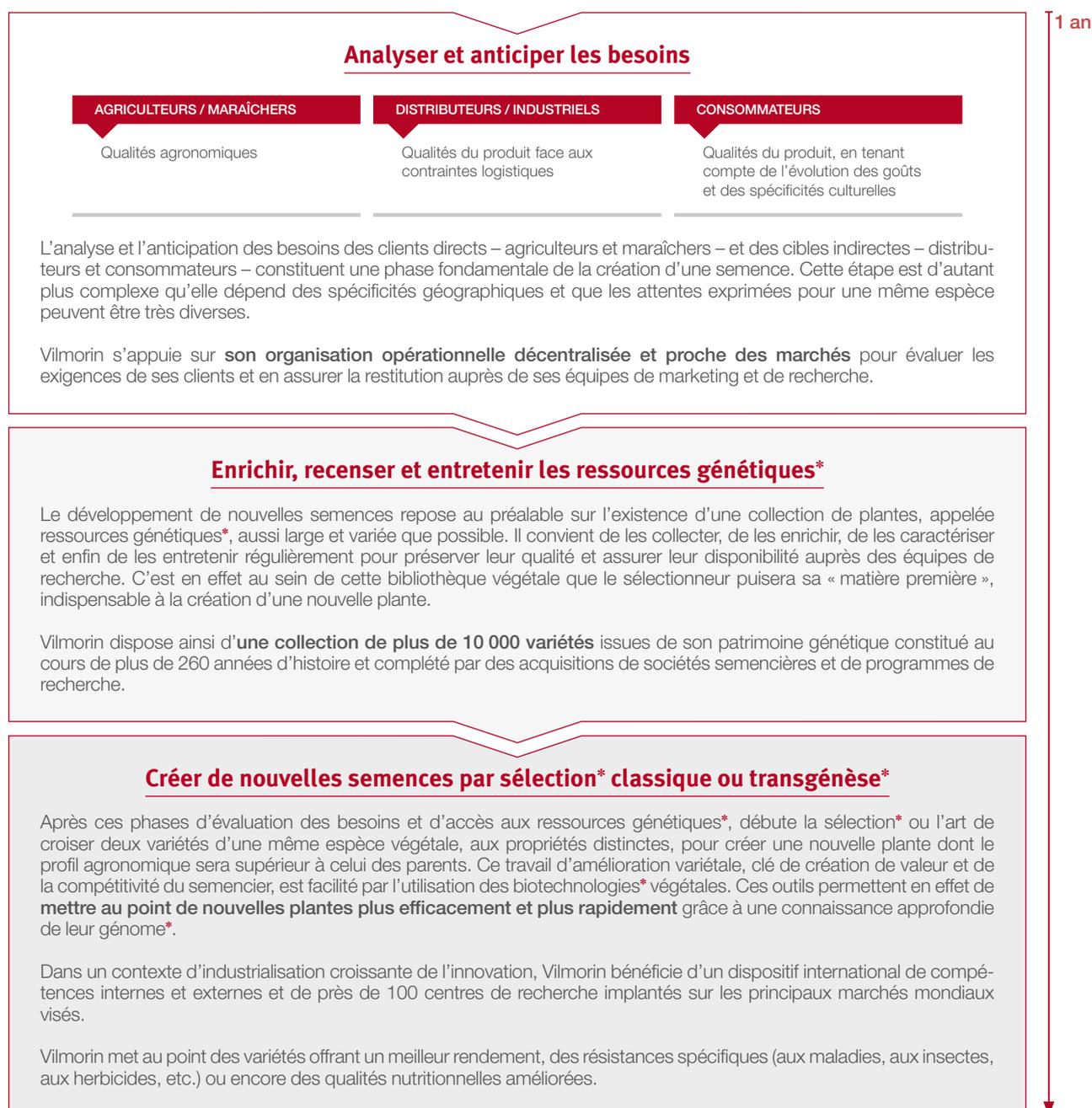
ACTIVITÉS

Un métier unique – semencier – déployé au sein d'une organisation décentralisée

> UNE EXPERTISE HISTORIQUE

De la recherche à la commercialisation, Vilmorin maîtrise l'ensemble des étapes de son métier de semencier pour proposer des semences de haute qualité, parfaitement adaptées à chacun de ses marchés cibles.

PROCESSUS DE MISE AU POINT D'UNE SEMENCE



1 an



Homologuer les semences

Conformément aux réglementations en vigueur dans les pays ciblés, il convient, avant la commercialisation, d'homologuer et d'enregistrer la variété créée, afin notamment d'en **démontrer ses qualités** (caractère innovant, homogénéité, stabilité, etc.) et d'en assurer sa mise à disposition.

Produire les semences aux champs

La production de semences doit apporter une flexibilité et une réactivité maximales aux conditions de marché, ainsi qu'un haut niveau de qualité au meilleur prix. **Le choix rigoureux des zones de production** constitue par conséquent un facteur déterminant dans la qualité des semences.

Vilmorin confie sa production à un réseau international d'agriculteurs-multiplicateurs* soigneusement sélectionnés et respectant un cahier des charges très strict.

Optimiser la qualité des semences en usine

La transformation concerne les phases de préparation (triage, nettoyage, séchage) et de traitement de la semence (applications de produits phytosanitaires permettant de protéger la plante contre certains parasites ou maladies). Elle inclut aussi le conditionnement et le stockage.

Vilmorin s'appuie sur **l'expertise irremplaçable de ses équipes, sur des équipements industriels modernes** et sur des contrôles normés pour garantir la haute qualité du produit.

Commercialiser les semences sur les marchés maraîchers et agricoles internationaux

Afin de rester en étroite relation avec ses clients, la quasi-totalité des filiales de Vilmorin assure la commercialisation des semences par l'intermédiaire de distributeurs, de coopératives ou bien encore en direct auprès des utilisateurs finaux. Vilmorin bénéficie d'**un portefeuille de marques à forte notoriété** disposant chacune d'un positionnement spécifique.

Les équipes commerciales représentent ainsi plus de 30 % des effectifs de l'entreprise.

10 ans

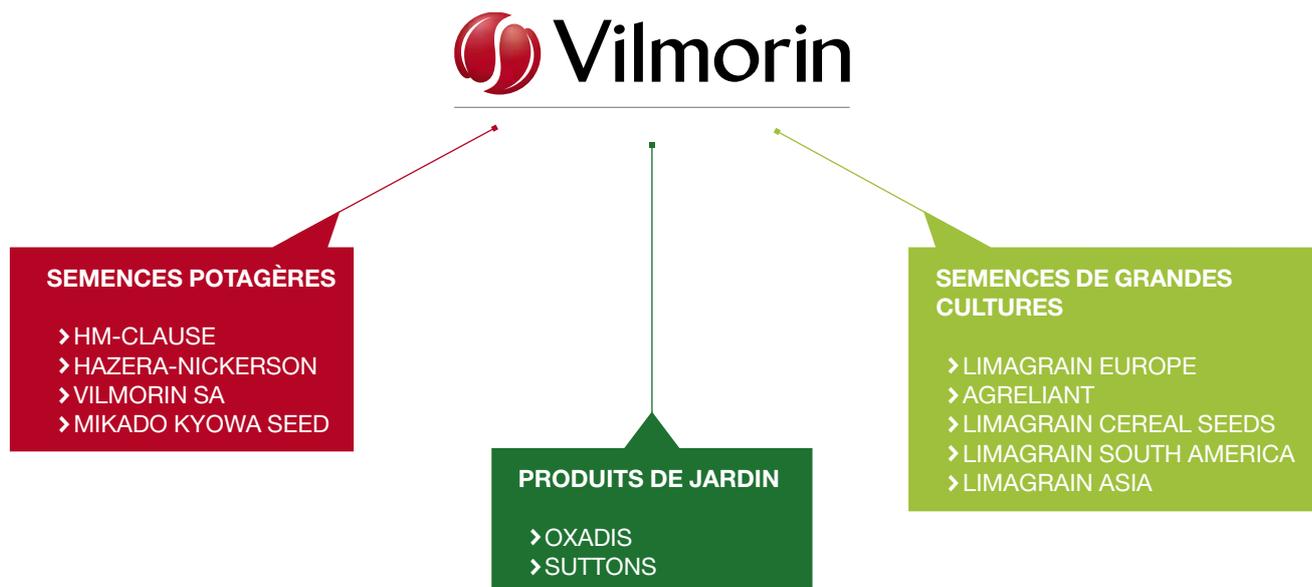
7 à 10 années sont nécessaires pour achever le processus de création d'une semence

ACTIVITÉS

> UNE ORGANISATION OPÉRATIONNELLE DÉCENTRALISÉE

L'organisation opérationnelle de Vilmorin est structurée autour de trois branches d'activité. Chacune d'entre elles est segmentée en différentes Business Units, structures porteuses d'une stratégie de développement spécifique définie selon une architecture espèces – zones géographiques et bénéficiant d'une organisation dédiée.

Ce choix d'un management de proximité constitue une réelle spécificité qui garantit à Vilmorin une très bonne connaissance de ses marchés ainsi qu'une grande réactivité. Les fonctions transversales, telles la stratégie scientifique, la politique de croissance externe ou encore les finances, sont quant à elles centralisées.



Semences potagères

Vilmorin crée, produit et commercialise des semences potagères innovantes pour les professionnels de l'agro-alimentaire. Les maraîchers – qui produisent des légumes pour le marché de frais – et indirectement les transformateurs spécialistes de la conserve, de la surgélation et de la lyophilisation sont ses clients cibles.

La gamme produits se compose d'une trentaine d'espèces différentes, parmi lesquelles les plus consommées au monde : la tomate, le melon, la carotte, le poivron, la courge, le haricot, le chou-fleur, la pastèque, l'oignon, la laitue, etc. Les variétés commercialisées sont développées dans le respect des exigences de performance des maraîchers et industriels (augmentation de la productivité, résistance aux maladies et insectes, parfaite adaptation aux conditions de culture et de transformation, etc.). Elles doivent également anticiper et répondre aux attentes des consommateurs (meilleures qualités organoleptiques*, valeurs nutritionnelles améliorées, etc.) et prendre en compte leur diversité culturelle, tout en optimisant la valeur ajoutée pour les professionnels de la production légumière.

► INDICATEURS CLÉS 2010-2011

- N°2 mondial (tomate, melon, carotte, oignon, poivron doux, etc.).
- Chiffre d'affaires en apport au consolidé : 510,3 millions d'euros (+ 7,7 % à données comparables).
- Chiffre d'affaires obtention* : 90 %.
- Effort de recherche : 68 millions d'euros.
- Nombre de collaborateurs : 2 699 personnes.

► UNE ORGANISATION EN BUSINESS UNITS, POUR COUVRIR EFFICACEMENT DES MARCHÉS TRÈS SEGMENTÉS

L'organisation opérationnelle des Semences potagères est structurée autour de quatre Business Units. Organisé autour d'équipes internationales et multiculturelles, chacun de ces pôles possède sa propre stratégie. Celle-ci est définie selon des lignes directrices fixées par la Direction de la branche Semences potagères, en termes de marketing et de recherche notamment. Disposant d'une organisation commerciale spécifiquement adaptée à leurs zones d'influence, les Business Units combinent avantageusement leurs portefeuilles de marques, leurs forces de vente et leurs réseaux de distribution. Favorisant une grande proximité avec les

marchés, de la recherche à la commercialisation, cette organisation permet de maximiser les parts de marché, de couvrir un nombre important de marchés de niche très rémunérateurs et d'être encore plus réactif face aux besoins des maraîchers.

PRINCIPALES MARQUES SEMENCES POTAGÈRES



► 2010-2011 : UNE NOUVELLE ANNÉE DE FORTE CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

UNE CROISSANCE ORGANIQUE RÉCURRENTÉ

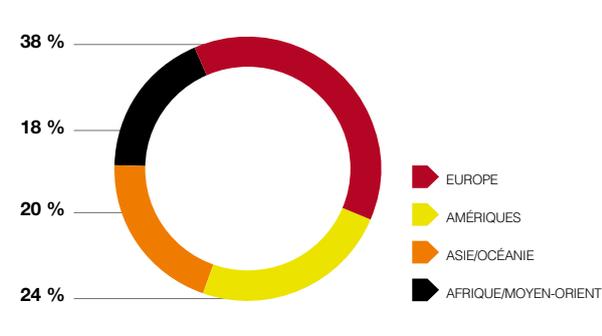
Sur cet exercice, les Semences potagères concrétisent de nouveau une progression d'activité d'excellente qualité. Celle-ci est directement attribuable à la performance technique des produits, à la très bonne couverture commerciale des zones cibles et au dynamisme de l'ensemble des Business Units. En résultent des gains de parts de marchés (continent américain, bassin méditerranéen et Asie), notamment pour les espèces à plus forte valeur ajoutée.

Le marché mondial poursuit cette année encore sa progression globale, marquée par des évolutions hétérogènes selon les zones. Ainsi, les pays du Moyen-Orient enregistrent un fléchissement de leur croissance, subissant directement l'impact des crises politiques arabes. Les séismes et incidents nucléaires intervenus en mars 2011 au Japon n'ont pas engendré de pertes humaines ou de dégâts matériels significatifs au sein des installations de Mikado Kyowa Seed. Grâce à la grande

ACTIVITÉS

réactivité et à l'engagement des salariés de l'entreprise, son activité s'est poursuivie selon un rythme continu et n'a ainsi enregistré aucun recul de chiffre d'affaires et de rentabilité pour l'exercice 2010-2011.

RÉPARTITION DES VENTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



LES FRUITS D'UNE POLITIQUE DE CROISSANCE EXTERNE CIBLÉE

Les récentes acquisitions et implantations réalisées sur des territoires clés (Turquie, Algérie, Grèce, Maroc, etc.) et des espèces stratégiques (tomate, maïs doux, oignon, laitue, etc.) se révèlent pertinentes et constituent d'ores et déjà des relais de croissance. Sur ces nouveaux marchés, Vilmorin enregistre une très forte progression grâce à une plus grande utilisation de semences commerciales, à la pertinence de l'organisation des ventes et à la grande qualité de la gamme produits.

Afin d'assurer la poursuite de ces tendances dans les prochaines années, les programmes de recherche sont intensifiés tandis que les ressources affectées au développement commercial et marketing sont accrues permettant d'améliorer la couverture des territoires ciblés.

> OBJECTIFS 2011-2012

- > Atteindre, dans la continuité des exercices précédents, une croissance moyenne du chiffre d'affaires supérieure à la tendance estimée de progression du marché potagères.
- > Maîtriser les impacts des crises sanitaires et politiques ayant affecté la filière de production potagères au printemps 2011.
- > Rester attentif à toute opportunité de croissance externe, incluant des opérations ciblées permettant de renforcer les positions, en termes de recherche ou de présence commerciale, sur des zones stratégiques, en particulier en Asie.
- > Renforcer, grâce à l'organisation en Business Units, les synergies entre sociétés, notamment entre les programmes de recherche.

> UN MARCHÉ EN PROGRESSION CONSTANTE

La valeur du marché mondial des semences potagères est estimée à environ 4,9 milliards de dollars en 2010 correspondant à une croissance moyenne annuelle estimée à 6 % par an depuis 2006.

(Sources : P. Mc Dougall)

La consommation de légumes, en progression régulière, dynamise le développement des marchés visés par Vilmorin. Elle est la conséquence de la croissance démographique et de l'évolution des habitudes alimentaires des consommateurs, plus sensibilisés à l'importance d'une alimentation variée et équilibrée.

La plus grande utilisation de semences commerciales au sein des marchés en développement et la technologie semences* dans ceux plus matures contribuent également à la croissance globale du secteur.

UN MARCHÉ CONSTITUÉ DE MULTIPLES NICHES À FORTE VALEUR AJOUTÉE

Les acteurs du marché des semences potagères sont regroupés près des grandes zones de production ou de consommation. Fortement concentré depuis une dizaine d'années, ce secteur reste cependant très atomisé en termes de produits.

Les nombreuses particularités du marché des légumes expliquent cette tendance :

- ▶ Une diversité importante d'espèces, avec de larges gammes, pour couvrir tous les créneaux de commercialisation, de la production de saison à celle de contre-saison.
- ▶ Des typologies d'unités de production très variées : plein champ, abris froids ou chauffés, etc.
- ▶ Une très grande dispersion géographique des zones de production.

Le marché des semences potagères présente par ailleurs la particularité d'être très sensible à la performance technique de la semence. La variété choisie par le maraîcher détermine en effet la qualité et la valeur ajoutée de sa production.

Il s'agit donc d'un choix stratégique, motivé avant toute considération économique, par des critères de rendement, de résistance aux maladies et d'adéquation aux tendances de la consommation.

L'INNOVATION AU CŒUR DE LA CROISSANCE DU MARCHÉ

Bien que lié aux évolutions de la consommation mondiale de légumes, le développement du marché des potagères dépend principalement des retombées de la recherche des sociétés semencières et de la mise au point d'innovations, motivant l'achat de semences à plus forte valeur ajoutée par les maraîchers.

UN ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL DÉSORMAIS CONCENTRÉ

Le niveau d'investissements requis, la détention d'un leadership, la qualité des ressources génétiques* ainsi que l'expertise nécessaire représentent des barrières à l'entrée très importantes, rendant difficile l'arrivée de nouveaux acteurs.

Les dernières années ont, de plus, été marquées par différents mouvements de concentration, d'où un renforcement significatif de la taille et de la puissance des principaux acteurs du marché : les cinq premiers opérateurs représentent aujourd'hui plus de la moitié du marché mondial des semences potagères.

SOCIÉTÉS	PAYS	CHIFFRE D'AFFAIRES SEMENCES POTAGÈRES (EN M€)
Monsanto	États-Unis	596
Vilmorin	France	510
Syngenta	Suisse	406
Nunhems (Bayer Crop Science)	Allemagne	273
Sakata	Japon	211

Sources : estimations internes et publications sociétés

ACTIVITÉS

Semences de grandes cultures en Europe

Les activités de semences de grandes cultures – céréales et oléagineux – localisées en Europe sont regroupées au sein d'une seule Business Unit, filiale à hauteur de 80 % de Vilmorin. Elles ciblent une clientèle d'agriculteurs par l'intermédiaire de réseaux de distribution adaptés aux pays visés et aux espèces commercialisées.

> INDICATEURS CLÉS 2010-2011

- > N°1 européen des semences de céréales à paille.
- > N°3 européen des semences de maïs.
- > Chiffre d'affaires 2010-2011 en apport au consolidé (Limagrain Europe et ses filiales) : 425,6 millions d'euros (+ 15,4 % à données comparables).
- > Nombre de collaborateurs : 1 311 personnes.

> UNE STRATÉGIE PERTINENTE, OPTIMISANT LA COUVERTURE DU MARCHÉ EUROPÉEN

UNE GAMME PRODUITS SEGMENTÉE SELON L'INTÉRÊT STRATÉGIQUE

Pour optimiser ses efforts de recherche et de commercialisation, Vilmorin a segmenté les espèces selon trois catégories principales :

- > Les espèces stratégiques pour lesquelles elle dispose de fortes positions concurrentielles : maïs, céréales à paille (blé et orge), colza et tournesol.
- > Les espèces supports s'inscrivent dans une logique de complément de gamme lors de la mise en marché des espèces stratégiques. Les efforts de recherche sont limités et la production s'effectue en sous-traitance au travers de partenariats tel celui détenu avec la société leader sur le segment des fourragères, DLF.
- > Les autres espèces (gazon, coton, betterave, etc.) commercialisées selon les opportunités de marché complètent la gamme.

Les quatre espèces stratégiques sont fortement génératrices de valeur, selon des horizons de court, moyen et long termes.

- > Les variétés de colza connaissent, en raison de leur profil agronomique, une durée de vie courte et se caractérisent en outre par une forte rentabilité, amenée à s'améliorer encore grâce au basculement de l'espèce vers la forme hybride*.
- > Le maïs bénéficie d'une rentabilité importante, liée à une génétique de bonne qualité, historiquement bien adaptée aux besoins du marché du maïs fourrage du Nord de l'Europe. Elle a vocation à s'accroître

notamment grâce au lancement de nouvelles variétés sur le segment du maïs grain, premier marché maïs en Europe, ainsi qu'à l'émergence, à terme, du marché des plantes génétiquement modifiées.

- > Le tournesol, très analogue au maïs, est en fort développement, notamment dans les pays de l'Est ainsi qu'en Turquie.
- > Les céréales à paille (blé et orge), commercialisées au sein de deux circuits de distribution, disposent d'une durée de vie des variétés plus longue que la moyenne. Influencée indirectement par le cours des matières premières agricoles, leur rentabilité est plus faible que les autres espèces stratégiques et peut varier d'une année sur l'autre. Les perspectives de création de valeur sont cependant réelles à long terme, avec la perspective de la mise au point de blé OGM* et hybride*. Il s'agit d'un développement stratégique, facteur d'amélioration du rendement de l'espèce et de la qualité générale de la plante, pour lequel Vilmorin, dotée de solides atouts, est particulièrement bien positionnée. Cette priorité stratégique est présentée en page 45.

UNE APPROCHE MARKETING ET COMMERCIALE DIFFÉRENCIATRICE

La stratégie marketing sur le marché des semences de grandes cultures en Europe fait également partie des facteurs de succès de Vilmorin. Pour le maïs par exemple, la segmentation de la gamme est affinée selon deux critères :

- > Le marché de destination : marché du maïs fourrage et applications industrielles.
- > Les qualités recherchées : digestibilité et teneur en amidon pour le maïs fourrage ; variétés dédiées à la production d'éthanol ou de gaz pour le segment des agrocarburants. Une politique de marques ombrelles au sein de la gamme LG entérine cette segmentation.

Enfin, les partenariats commerciaux privilégiés entretenus avec les réseaux coopératifs européens de distribution constituent un atout complémentaire.

PRINCIPALES MARQUES SEMENCES DE GRANDES CULTURES EN EUROPE



Advanta ® : marque enregistrée par Advanta Netherlands Holdings BV



► UNE EXCELLENTE ANNÉE 2010-2011

Au 30 juin 2011, le chiffre d'affaires de la Business Unit, en croissance de plus de 15 % à données comparables en référence à 2009-2010, s'établit à 425,6 millions d'euros dépassant les objectifs visés.

La mise en place et le déploiement de la structure sous forme de Business Unit porte ses fruits et permet notamment d'optimiser l'organisation logistique et de bénéficier d'une approche plus globale des différents segments de marchés.

Par ailleurs, dans un contexte de marché agricole favorable, marqué par la progression des surfaces cultivées en céréales et une tendance haussière des prix des matières premières agricoles, toutes les espèces stratégiques de la gamme améliorent leurs performances.

TOURNESOL : DES PERFORMANCES RÉCURRENTES

Le chiffre d'affaires en tournesol progresse de nouveau au cours de cette année de près de 40 %, conséquence des fruits des programmes de sélection* conduits au sein de Soltis (co-entreprise française entre Vilmorin et Euralis, spécialisée dans la recherche en tournesol). Innovations produits liées à une génétique de grande qualité, pertinence et dynamisme des réseaux de commercialisation sont à l'origine de ces résultats dont les meilleurs ont été réalisés en Turquie et dans certains pays de l'Europe de l'Est.

COLZA : UNE TRÈS BELLE CAMPAGNE DANS LA CONTINUITÉ DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

Sur cette espèce bien valorisée, Vilmorin poursuit la conquête de nouvelles parts de marché et marque une nouvelle progression de son chiffre d'affaires de plus de 20 %, performance d'autant plus remarquable que les surfaces de colza cultivées en Europe enregistraient une baisse de plus de 3 % en 2010 (Source : OilWorld). La performance technique des produits notamment sur le segment des variétés hybrides*, explique ces bons résultats.

MAÏS : UNE FORTE PROGRESSION DE L'ACTIVITÉ

Le chiffre d'affaires progresse de façon très dynamique sur cette espèce dans une tendance supérieure à la croissance en volume du marché du maïs en Europe, estimée globalement à près de 7 % (source : Eurostat). Des prises de parts de marché sont réalisées en particulier au sein de la zone Europe du Nord.

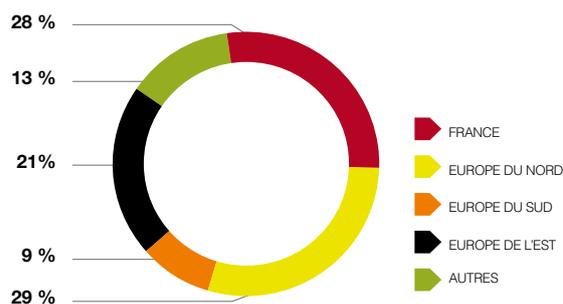
En Europe de l'Est, tout en conservant son approche prudente des risques financiers (solvabilité clients, devises, etc.), Vilmorin poursuit son redéploiement et voit ses volumes de vente augmenter, notamment en Russie et Ukraine. Zone à fort potentiel, l'Europe de l'Est est confirmée comme un objectif de développement prioritaire.

CÉRÉALES À PAILLE : RETOUR À LA CROISSANCE

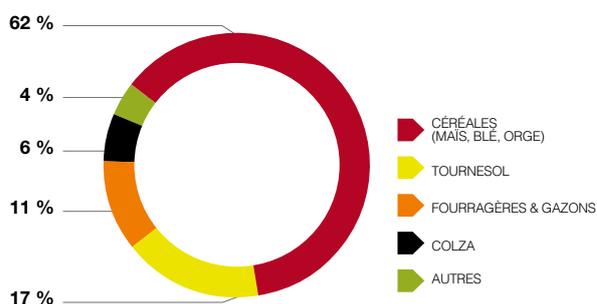
Dans un environnement agricole favorable à une plus grande utilisation de semences commerciales par les agriculteurs, les ventes de semences certifiées de céréales à paille (blé, orge) au sein du « circuit long » de distribution progressent nettement cette année. L'activité de délégation des variétés auprès des coopératives agricoles (dite « circuit court »), affiche un recul, conséquence de l'utilisation de semences commerciales par les agriculteurs.

Gage de son développement futur, Vilmorin a poursuivi, tout au long de l'exercice, ses programmes de recherche amont (marquage moléculaire* et transgénèse*) et de sélection* sur ses espèces stratégiques.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (HORS ROYALTIES) PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (HORS ROYALTIES) PAR ESPÈCE



ACTIVITÉS

> OBJECTIFS 2011-2012

- > Poursuivre les gains de parts de marché en colza et tournesol.
- > Adapter la demande à une offre en approvisionnement de semences de maïs inférieure aux objectifs de plans de production.
- > Poursuivre le développement sur le segment du maïs grain.
- > Poursuivre le redéploiement en Europe de l'Est et continuer l'implantation sur cette zone stratégique.
- > Favoriser la mise en place des nouvelles Business Units grandes cultures à l'international.
- > Contribuer au déploiement de la nouvelle organisation recherche grandes cultures.

> UN MARCHÉ PORTEUR

Dominé par le maïs, les céréales à paille ainsi que par le colza et le tournesol, deux espèces oléagineuses en forte progression, le marché européen a connu, ces dernières années, une croissance modérée marquée par des tendances contrastées entre les espèces cultivées et une remise en culture de surfaces de jachères.

ÉVOLUTION DES SURFACES CULTIVÉES DANS L'UNION EUROPÉENNE DES 27 (EN MILLIONS D'HECTARES)

	SURFACES 2010-2011	ÉVOLUTION SUR 1 AN
Maïs total	14.1	+ 6.5 %
➤ Maïs grain	8.5	+ 8.2 %
➤ Maïs fourrage	5.6	+ 4.1 %
Blé	23.2	+ 1 %
Tournesol	4.1	+ 8.3 %
Colza	6.6	- 3.6 %

Sources : OilWord, Stratégies grains et FNPSMS

DES SURFACES DE CULTURES OGM* MARGINALES

La culture, la commercialisation et l'importation des plantes génétiquement modifiées sont encadrées par des directives et réglementations européennes. À ce jour, seuls deux OGM* sont autorisés à la culture et à la commercialisation dans l'Union européenne tandis que plus d'une vingtaine de types de maïs, soja, coton et canola transgéniques, ainsi que certaines combinaisons, sont autorisés à l'importation.

Certains États membres ont néanmoins décidé de suspendre l'autorisation de culture en faisant jouer la clause de sauvegarde prévue dans la réglementation. C'est notamment le cas de la France, l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie, l'Autriche, la Grèce et le Luxembourg. Une procédure permettant aux États membres d'opter pour la culture sur leur territoire a été proposée par la Commission

européenne et est en cours de discussion. En conséquence, la culture des OGM* en Europe en 2010 reste marginale avec plus de 90 000 hectares (principalement en Espagne, en République Tchèque, au Portugal, en Pologne et en Slovaquie), soit moins de 1 % des surfaces mondiales, en recul de 3,5 % cette année (Source : ISAAA 2011).

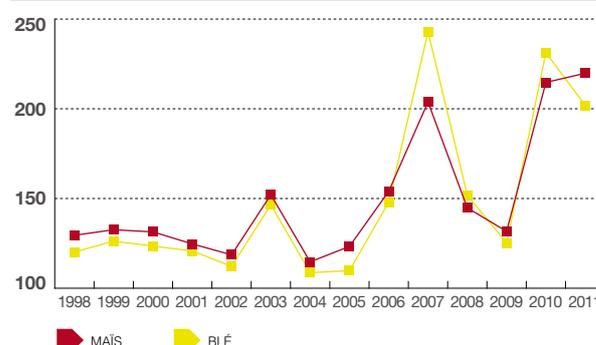
À l'instar de ses principaux concurrents, ce contexte n'impacte pas directement Vilmorin, qui ne réalise pas actuellement de chiffre d'affaires significatif à partir de variétés génétiquement modifiées en Europe. Toutefois convaincue de l'ouverture des marchés à moyen terme, la société conduit des programmes de recherche spécifiques dans l'objectif de commercialiser des semences génétiquement modifiées propriétaires, intégrant des traits* de résistance aux insectes et aux herbicides, adaptés à ce marché.

UNE FLUCTUATION PERSISTANTE DES PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES

Les prix des matières premières agricoles ont cette année encore connu de fortes variations.

Cette tendance s'explique par le décalage systématique entre l'offre et la demande spécifique à toute production agricole, des conditions climatologiques fluctuantes et une financiarisation persistante des marchés agricoles.

ÉVOLUTION DES PRIX DU MAÏS ET DU BLÉ EN EUROPE (EN EUROS/TONNE)



Sources : Marché des céréales, France Agrimer

PANORAMA CONCURRENTIEL (UNION EUROPÉENNE DES 27)

	CÉRÉALES À PAILLE	MAÏS	TOURNESOL	COLZA
N°1	Vilmorin	Pioneer	Syngenta	Monsanto
N°2	KWS	KWS	Pioneer	NPZ Lembke
N°3	RAGT	Vilmorin	Vilmorin	Vilmorin
N°4	-	Monsanto	Euralis	DSV

Sources : estimations internes

Semences de grandes cultures en Amérique du Nord

Joint-venture créée en juillet 2000 et consolidée à parité avec le groupe semencier allemand KWS, AgReliant, quatrième semencier sur le marché américain des semences de maïs, développe, produit et commercialise des semences de maïs et de soja aux États-Unis et au Canada.

La mutualisation des efforts de recherche des deux sociétés et l'ambition de se hisser parmi les tous premiers semenciers locaux étaient à l'origine de la création de la société, qui a depuis toujours connu une dynamique de croissance récurrente. Aujourd'hui, recherche, production, commercialisation et administration sont intégralement mises en commun.

INDICATEURS CLÉS 2010-2011

- N°4 sur le marché nord-américain des semences de maïs.
- Chiffre d'affaires 2010-2011 en apport au consolidé (à 100 %) : 342,2 millions d'euros (+ 11,6 % à données comparables).
- Nombre de collaborateurs en apport au consolidé (à 100 %) : 772 personnes.

UN POSITIONNEMENT SPÉCIFIQUE SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN

DES SEMENCES À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

AgReliant propose aux agriculteurs nord-américains une génétique performante qui, associée à des options techniques, permet d'adapter les semences à leurs besoins les plus spécifiques.

Ces options sont de deux types :

- **Les traits***, conférant à la plante une caractéristique recherchée. Ces gènes de résistance, intégrés dans le génome* de la plante, lui permettent de résister à certains insectes ravageurs (pyrale et chrysomèle) et à des herbicides. Les dernières variétés génétiquement modifiées combinent désormais plusieurs gènes de résistance, grâce à la technique du stacking*. Ces technologies sont à ce jour considérées comme un standard de référence par les agriculteurs.
- **Les produits de protection des plantes**, permettant de protéger la plante contre certains parasites ou maladies.

UNE POLITIQUE DE COMMERCIALISATION ORIGINALE, AUTRE FACTEUR CLÉ DE SUCCÈS

Grâce à une force de vente de premier ordre qui constitue plus de la moitié de ses effectifs, AgReliant maîtrise les trois réseaux de distribution présents aux États-Unis : la vente directe auprès de l'agriculteur, les réseaux d'agriculteurs-dealers et la vente par l'intermédiaire de distributeurs.

Compte tenu de ces différents modes de distribution et de la prépondérance du premier, les marques, véritables liens entre l'agriculteur et le semencier, sont un facteur essentiel dans la stratégie de commercialisation. Les équipes commerciales d'AgReliant peuvent s'appuyer sur un portefeuille de six marques à forte notoriété, dédiées par secteur géographique et couvrant très largement le Corn-Belt, cœur du marché nord-américain.

MARQUES SEMENCES DE GRANDES CULTURES EN AMÉRIQUE DU NORD



MALGRÉ UN CONTEXTE CLIMATIQUE DIFFICILE, AGRELIANT RÉALISE DE TRÈS BONNES PERFORMANCES

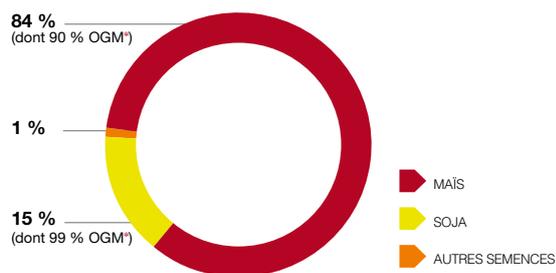
Malgré des conditions climatiques très contrastées (sécheresse, inondations et enneigement tardif dans certains états) aux États-Unis ayant entraîné une perturbation du déroulement de la campagne commerciale, AgReliant affiche cette année encore une santé remarquable, marquée par une croissance importante de son chiffre d'affaires, de plus de 11 % à données comparables.

Cette progression, supérieure à celle du marché, s'appuie principalement sur la hausse de la part des produits OGM* dans le chiffre d'affaires. 90 % du chiffre d'affaires d'AgReliant en semences de maïs sont issus de variétés génétiquement modifiées. Ce taux passe à 99 % en

ACTIVITÉS

semences de soja. Cette tendance reflète la capacité de l'entreprise à anticiper les évolutions rapides du marché et à créer de la valeur en lançant régulièrement des innovations produits. Elle s'accompagne d'investissements commerciaux soutenus (recrutement d'ingénieurs commerciaux, formation, etc.) pour optimiser l'efficacité de la force de vente et encore mieux accompagner les clients agriculteurs dans un secteur d'activité où la technicité est importante.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ESPÈCE



> OBJECTIFS 2011-2012

- > Accroître les ventes de produits à forte valeur ajoutée.
- > Poursuivre le développement en intensifiant les efforts de recherche amont, notamment sur le marquage moléculaire*.
- > Adapter l'outil industriel aux évolutions technologiques des produits.
- > Adapter la demande à une offre en approvisionnement de semences de maïs inférieure aux objectifs de plans de production.

> UN MARCHÉ EN PROGRESSION

Au cours du premier semestre 2011, le marché nord-américain des semences a été marqué par une hausse des surfaces cultivées en maïs (37,3 millions d'hectares) estimée à 5 % et par un recul des surfaces de soja (30,3 millions d'hectares) de 3 % (source : USDA 2011). Cette croissance devrait se poursuivre, grâce aux perspectives de développement offertes par les semences génétiquement modifiées et par la croissance du marché des agrocarburants.

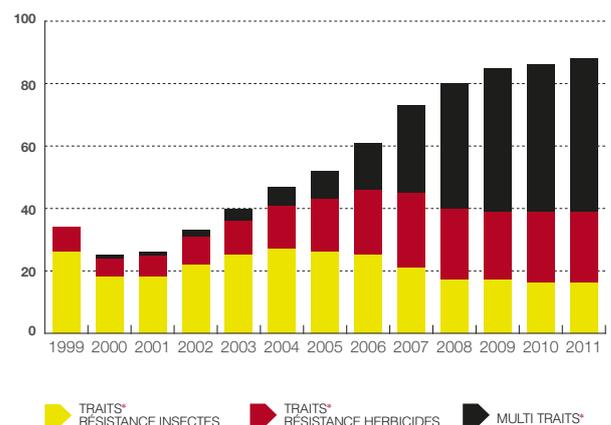
LES PLANTES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES : LE CERCLE VERTUEUX DE LA CROISSANCE

Avec 67 millions d'hectares cultivés en 2010, soit près de la moitié de la surface mondiale, les États-Unis sont de loin le premier pays producteur de plantes génétiquement modifiées. En progression régulière, elles couvrent désormais 86 % des surfaces cultivées en maïs, plus de 90 % des surfaces de soja et 95 % des surfaces de betteraves à sucre aux États-Unis.

Les variétés intégrant plusieurs traits* de résistance, en forte hausse, représentent aujourd'hui une part conséquente du marché estimée à 49 % des surfaces de maïs OGM* (Source : ISAAA et USDA 2011).

Commercialisées à un prix significativement supérieur aux semences classiques, les semences génétiquement modifiées permettent cependant aux agriculteurs de réduire considérablement leurs coûts d'exploitation, en particulier ceux liés à leurs traitements en pesticides et en herbicides, tout en garantissant une récolte nettement supérieure.

ÉVOLUTION DES SURFACES DE MAÏS GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉ AUX ÉTATS-UNIS (EN %)

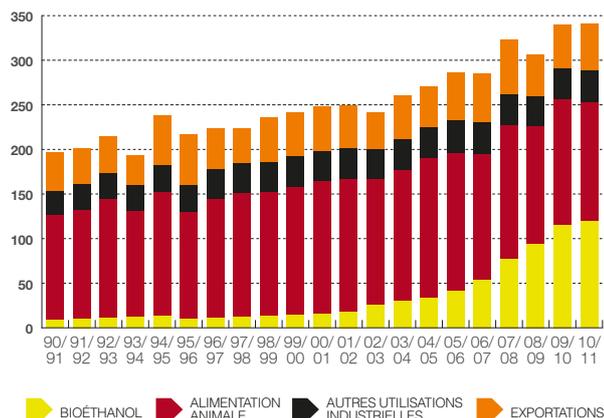


Source : USDA 2011

UNE PRODUCTION DE MAÏS DYNAMISÉE PAR LES AGROCARBURANTS

Depuis 2000, les surfaces de maïs aux États-Unis ont fortement progressé en raison notamment de la demande des usines de bioéthanol. En 2011, près de 39 % des utilisations de maïs sont destinés à ce marché.

ÉVOLUTION DES UTILISATIONS TOTALES DE MAÏS AUX ÉTATS-UNIS (EN MILLIONS DE TONNES)



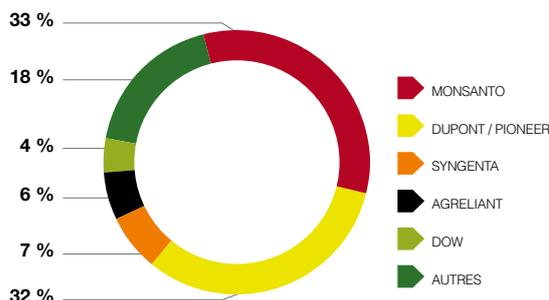
Source : USDA 2011

UN ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL CONCENTRÉ

Au sein d'un environnement concurrentiel concentré (80 % du marché étant détenus par quatre acteurs), AgReliant est parvenue sur les dernières années à renforcer sensiblement ses parts de marché sur le cœur du Corn-Belt, au détriment notamment des acteurs de plus petite taille.

La société dispose de tous les atouts pour confirmer cette tendance au cours des prochains exercices.

ESTIMATION DES PARTS DE MARCHÉ EN SEMENCES DE MAÏS (PRINTEMPS 2010)



Sources : estimations internes

ACTIVITÉS

Nouvelles plateformes de développement

Capitalisant sur son expertise en semences de grandes cultures et sur la solidité éprouvée de son modèle de développement, Vilmorin s'est fixée en 2010, l'objectif d'internationaliser ses positions en maïs et en blé sur de nouveaux marchés en forte croissance. Ainsi, s'implanter durablement sur les marchés du maïs au Brésil et en Asie, du blé aux États-Unis constituent trois axes de développement prioritaires au sein de la branche Semences de grandes cultures.

Premières étapes d'un plan d'action ambitieux, de nouvelles Business Units ont été implantées sur ces différents marchés afin de constituer des plateformes de développement. Des acquisitions et la signature de partenariats de recherche ont été conduites en 2010 et 2011 afin d'établir les conditions et atouts indispensables au déploiement des activités. Le chiffre d'affaires encore peu significatif est amené à progresser rapidement sur les prochaines années, conséquence de croisances organique et externe.

> LE MARCHÉ DU MAÏS AU BRÉSIL

Historiquement, l'Amérique du Sud permettait à Vilmorin de renforcer sa capacité à produire des semences en contre-saison afin d'allonger la période de disponibilité des produits dans l'hémisphère Nord.

En complément de cet atout stratégique, cette zone et tout particulièrement le Brésil représente désormais un axe de développement important pour les semences de grandes cultures. Le maïs est en effet une céréale largement cultivée sur place et la progression de l'utilisation des variétés génétiquement modifiées y est très importante. Le Brésil est le 4^e marché mondial de semences et le 2^e marché mondial en surfaces de maïs OGM* avec un taux d'adoption des OGM* de 56 %.

Des avancées significatives, au travers d'acquisitions, ont été réalisées permettant de mettre en place les conditions nécessaires au développement de Vilmorin. L'objectif est ambitieux : il s'agit de viser une part de marché de 10 % en maïs d'ici 5 ans à partir d'une gamme composée de semences conventionnelles et génétiquement modifiées innovantes, alliant ressources génétiques* et technologies propriétaires. Limagrains South America, nouvelle Business Unit grandes cultures est la structure en charge du déploiement de ces activités.

Vilmorin a ainsi procédé en cours d'exercice 2010-2011 à l'acquisition des actifs maïs de la société Sementes Guerra, regroupés au sein de Limagrains Guerra do Brasil, dont Vilmorin détient 70 % du capital.

Groupe familial créé en 1979 et basé à Pato Branco (état du Parana), Sementes Guerra a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires maïs d'environ 10 millions d'euros. Programmes de sélection*, ressources génétiques*, outils de production et réseau de commercialisation constituent les principaux atouts de la société.

Vilmorin a par ailleurs finalisé, au cours de l'été 2011, l'acquisition des actifs dédiés aux semences de maïs et de sorgho de la société Brasmilho. Basée à Goianésia, (état du Goiás), Brasmilho dispose de ressources génétiques* de qualité, d'une usine de production et de traitement de semences et d'un réseau commercial couvrant la zone centrale du pays. Ces activités ont représenté en 2010 un chiffre d'affaires de près de 10 millions d'euros. Dans un premier temps Vilmorin a pris le contrôle majoritaire de Brasmilho à hauteur de 85 % et prévoit selon les accords, de compléter intégralement cette participation avant fin 2012.

OBJECTIFS 2011-2012

- > Commercialiser dès l'exercice 2011-2012 des variétés de maïs conventionnelles et OGM*.
- > Compléter l'accès aux ressources génétiques* locales au travers de partenariats ou d'acquisitions de programmes de recherche.

> LE MARCHÉ DES SEMENCES DE GRANDES CULTURES EN ASIE

Marqué par l'augmentation continue de la population et l'évolution des habitudes de consommation, le marché asiatique, 3^e marché de semences au monde, enregistre une très forte progression. Vilmorin a défini des zones d'actions et d'investissements prioritaires que sont la Chine et l'Inde. Le développement des activités est assuré par les équipes de la Business Unit Limagrains Asia, basée à Hyderabad (Inde) et à Pékin (Chine).

La croissance à long terme de Vilmorin sur cette zone nécessite de compléter les implantations actuelles par des partenariats ou des acquisitions. L'accès aux ressources génétiques* locales constitue en effet, à

l'image d'autres régions, une étape indispensable. La croissance de l'activité grandes cultures en Chine et en Inde proviendra de la commercialisation de semences de maïs à forte valeur ajoutée dans un premier temps, relayée à terme par l'introduction de variétés OGM* répondant encore mieux aux enjeux d'amélioration des rendements.

LA CHINE

La Chine est un producteur de céréales majeur affichant des positions de n°2 mondial en surfaces pour le riz et le maïs. Son marché de semences est en forte croissance, tant en volume qu'en valeur, liée à la modernisation de l'agriculture, à la concentration progressive des acteurs locaux et à l'implication des autorités chinoises dans ce secteur, considéré comme très stratégique.

Au sein de cette zone, le développement de Vilmorin doit s'effectuer dans des conditions garantissant la protection de la propriété intellectuelle et de ses valeurs, notamment en matière de management et de modèle d'organisation. De plus, la participation des sociétés étrangères au capital de semenciers chinois étant limitée actuellement à 49 %, l'accès et les conditions d'utilisation des ressources génétiques* doivent être évalués très précisément avant tout investissement.

Dans ce contexte, des implantations directes et des partenariats avec des semenciers locaux d'importance demeurent les deux axes privilégiés de la politique de développement de Vilmorin sur cette zone.

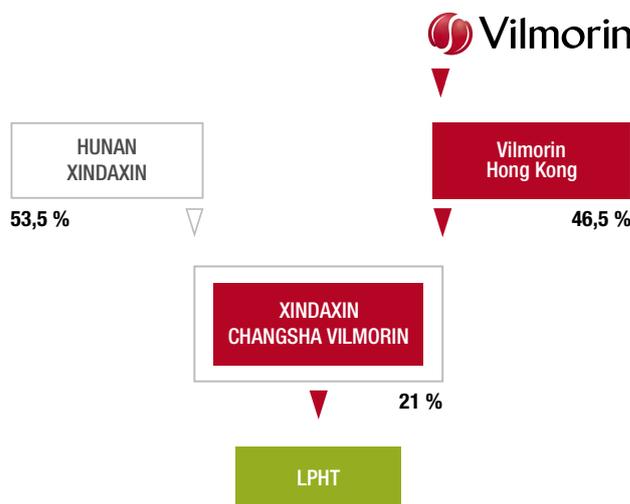
Trois centres de recherche maïs permettent de sélectionner des semences adaptées aux conditions agronomiques locales. Une première variété a ainsi été inscrite récemment au plan national constituant un signe tangible de l'efficacité des programmes de recherche locaux.

En parallèle, Vilmorin s'est appuyée sur son partenariat avec Longping High-Tech (LPHT) pour développer ses activités maïs. Basée à Changsha, dans la province du Hunan au Sud-Est de la Chine, LPHT constitue l'un des principaux semenciers chinois avec des positions notables en semences de riz hybride*.

Souhaitant repositionner plus opérationnellement sa coopération avec LPHT et adapter son dispositif aux évolutions du secteur agricole chinois, Vilmorin a cédé en 2010-2011 à la société chinoise d'investissement Hunan Xindaxin Co. Ltd la totalité des titres dont elle disposait (soit 46,5 % du capital) au sein de leur holding commune de participation qui détenait une participation de 21 % dans LPHT.

Parallèlement à cette opération, Vilmorin et LPHT ont défini un accord cadre établissant les modalités d'un partenariat axé prioritairement sur les semences de grandes cultures, en particulier le maïs. Celui-ci devrait avoir pour objectif de développer de nouvelles semences hybrides* de maïs à destination du marché chinois et d'en assurer leur production et leur commercialisation. Cet accord nécessite toutefois d'obtenir l'agrément préalable de l'Administration chinoise.

PRÉCÉDENT SCHÉMA DE COOPÉRATION AVEC LPHT



ACTIVITÉS

L'INDE

Au sein d'un pays dont l'autosuffisance alimentaire constitue un défi majeur, le marché indien des semences évolue très rapidement. Il est marqué par une croissance annuelle moyenne estimée à un peu plus de 10 % sur les 5 dernières années, une tendance à la concentration du nombre de semenciers locaux, actuellement très nombreux et un taux d'utilisation de semences commerciales par les agriculteurs qui s'améliore progressivement. Sur ce marché, évalué à près d'un milliard de dollars, Vilmorin identifie ainsi une part accessible estimée à 100 millions de dollars.

Dans ce contexte, Vilmorin bâtit une activité grandes cultures à partir de sa filiale Atash Seeds dont les actifs ont été acquis en 2009-2010. Atash Seeds dispose en effet de fonds génétiques et de programmes de recherche axés principalement sur les espèces maïs et tournesol ainsi que d'un laboratoire de biotechnologies* végétales, basé à Hyderabad. Ce dispositif préliminaire est amené à être complété à court terme.

OBJECTIFS 2011-2012

- ▶ Finaliser et conclure la mise en place de partenariats commerciaux en Chine.
- ▶ Réaliser une acquisition structurante en Inde permettant de compléter le dispositif en place, notamment en termes de programme de recherche maïs.
- ▶ Poursuivre les efforts de recherche maïs engagés au sein du dispositif actuel.

▶ LE MARCHÉ DU BLÉ EN AMÉRIQUE DU NORD

Vilmorin dispose désormais d'une structure lui permettant de construire son développement prioritairement sur le marché nord-américain du blé parallèlement et indépendamment de son activité maïs, assurée par AgReliant.

Limagrain Cereal Seeds (LCS), basée à Fort Collins (Colorado), constitue la plateforme de développement de ces activités. Il s'agit d'une co-entreprise entre Vilmorin (détenant 65 % du capital) et Arcadia Biosciences (actionnaire à hauteur de 35 %), société américaine de biotechnologies*.

Collaboration scientifique avec certaines universités américaines, portefeuille de ressources génétiques* diversifié et adapté aux conditions climatiques locales, accès privilégié à des technologies innovantes propriétés d'Arcadia et réseau de commercialisation dans les principales zones de production américaines constituent les éléments du dispositif mis en place en 2009-2010. L'équipe locale, constituée d'experts en blé, fortement mobilisée sur le développement de ce nouveau marché, encore peu valorisé, constitue par ailleurs un facteur clé de succès.

Constituant le premier marché à développer, l'activité de la Business Unit blé en Amérique du Nord doit acquérir à terme une dimension plus internationale, en particulier en Australie. Le partenariat capitalistique et scientifique établi avec Australian Grain Technologies, leader australien de la sélection*, du développement et de la commercialisation de variétés innovantes de céréales est un élément fondamental du dispositif de développement au sein de cette zone.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ▶ Commercialiser des semences de blé conventionnelles à court terme.
- ▶ Développer et lancer des variétés de blé OGM* optimisant la consommation d'azote et tolérant à la sécheresse dans un horizon de long terme.

Produits de jardin

Vilmorin propose aux jardiniers amateurs une gamme de produits de jardin composée principalement de semences potagères et florales, de bulbes et de produits de protection et de santé des plantes. Implantés sur les principaux marchés européens du jardinage, ses clients directs sont des jardinerie, des magasins de bricolage et des grandes surfaces alimentaires, ainsi que directement des jardiniers amateurs dans le cadre de la vente par correspondance.

La branche Produits de jardin se structure autour de deux sociétés : Oxadis en France et Suttons au Royaume-Uni.

➤ INDICATEURS CLÉS 2010-2011

- Chiffre d'affaires en apport au consolidé : 81,9 millions d'euros (- 5,3 % à données comparables).
- Nombre de collaborateurs : 471 personnes.

RÉPARTITION DES VENTES PAR FAMILLE DE PRODUITS



PRINCIPALES MARQUES PRODUITS DE JARDIN



UNE ANNÉE 2010-2011 IMPACTÉE PAR DES CONDITIONS DE MARCHÉ DÉFAVORABLES

Retraité des effets devises et périmètre, le chiffre d'affaires s'élève à 81,9 millions d'euros, en retrait de 5,3 % par rapport à l'exercice précédent, reflétant une baisse d'activité des deux sociétés de la branche.

L'activité globale est affectée par un environnement économique difficile tant en France qu'au Royaume-Uni ayant impacté le marché du jardinage et la consommation de produits de jardin. Dans ce contexte, la pression concurrentielle s'est progressivement accrue entre les différents acteurs du marché entraînant une tension sur les prix.

Des innovations produits et une communication auprès du grand public n'auront pas suffi à redynamiser un marché dépressif cette année.

Dans ce contexte, Vilmorin continuera d'étudier les opportunités de consolidation de sa branche Produits de jardin conformément à son arbitrage stratégique, visant à positionner son activité sur le marché professionnel des semences.

➤ OBJECTIFS 2011-2012

- Continuer le repositionnement de la branche, notamment par des innovations produits et des campagnes de communication auprès du grand public.
- Étudier les opportunités de consolidation de la branche Produits de jardin.



STRATÉGIE

38

Des opportunités historiques de croissance impulsées par les enjeux de marché

40

Un modèle de développement spécifique permettant de renforcer des positions de leader mondial

44

Trois priorités stratégiques pour accélérer la croissance

STRATÉGIE >

Des opportunités historiques de croissance impulsées par les enjeux de marché

Vilmorin se positionne en tout premier lieu sur le marché de l'alimentation. L'entreprise innove pour mettre au point des semences potagères et de grandes cultures à haute valeur ajoutée avec l'ambition de contribuer à mieux répondre aux besoins alimentaires mondiaux. Depuis 2006, le marché des semences connaît une croissance récurrente de 6 % par an (source : P. Mc Dougall), alimentée par des facteurs complémentaires.

> L'AUGMENTATION DES BESOINS EN MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES

Croissance démographique, évolution du régime alimentaire et progression de l'utilisation des agrocarburants conduisent à une hausse significative des besoins en matières premières agricoles.

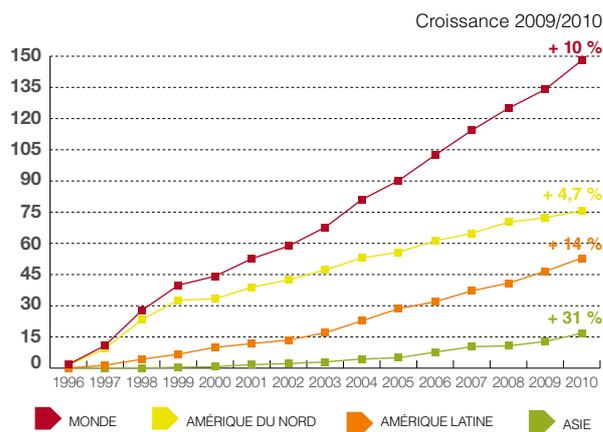
L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) estime ainsi que nourrir plus de 9 milliards d'individus d'ici 2050 nécessitera d'augmenter la production alimentaire de 70 %. L'expansion des terres arables ayant été peu significative (taux de croissance annuel cumulé entre 2004 et 2009 de - 0,1 %), l'augmentation des rendements et de l'intensité culturale des terres arables actuelles représente un levier considérable. En ce sens, la progression des rendements de céréales, bases de l'alimentation mondiale, jouera un rôle prépondérant. Elle reposera sur le progrès variétal et la mise au point de semences plus productives, l'amélioration des pratiques culturales et l'utilisation d'intrants toutefois plus limitée dans un contexte réglementaire de plus en plus contraignant.

> LA PROGRESSION RÉCURRENTÉ DE L'UTILISATION DES SEMENCES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES

Conférant une plus grande efficacité aux productions agricoles, les semences génétiquement modifiées apportent une des solutions possibles à l'adaptation de l'offre à la demande. Avec un rendement à l'hectare très significativement supérieur et réduisant considérablement les traitements agrochimiques, elles permettent également d'améliorer les qualités intrinsèques de la plante : aujourd'hui, sur les plans sanitaire ou technique et demain, au niveau nutritionnel.

Ce marché connaît ainsi une forte expansion en volume mais aussi en valeur. Cette progression est liée à l'augmentation des surfaces cultivées, à l'intégration de plusieurs traits* au sein d'une même variété et à l'introduction de nouveaux traits* sur le marché. Ainsi, les semences génétiquement modifiées peuvent être commercialisées à un prix de 50 % à 100 % plus élevé que les semences classiques, selon leur degré de technicité.

ÉVOLUTIONS DES SURFACES DE PLANTES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES (EN MILLIONS D'HECTARES)



Source : ISAAA 2011

> L'ACCROISSEMENT DE L'UTILISATION DES SEMENCES COMMERCIALES

Le progrès des techniques agronomiques, couplé à l'introduction de semences plus innovantes sur les marchés, incitent les agriculteurs et maraîchers à substituer, aux semences de ferme, des semences commerciales plus performantes. Ce basculement sera à terme très significatif sur le marché du blé pour lequel l'achat de semences est encore très largement minoritaire.

Quant aux semences commerciales de maïs et de potagères, leur utilisation est plus largement pratiquée et continue de progresser, participant ainsi à la valorisation du marché mondial.

► LE DÉVELOPPEMENT DES APPLICATIONS INDUSTRIELLES DES PRODUCTIONS AGRICOLES

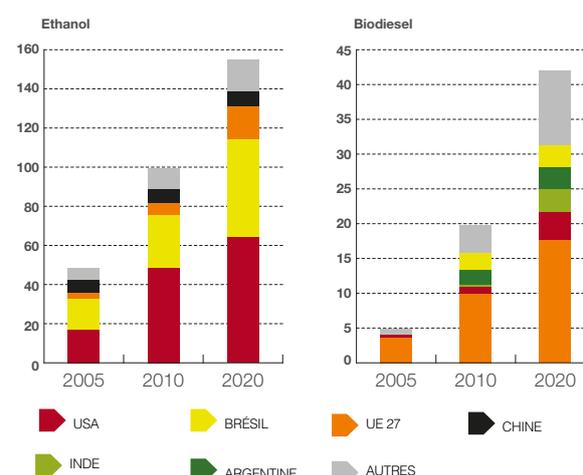
Parallèlement au marché de l'alimentation, les marchés de valorisation industrielle des matières premières agricoles continuent leur progression et renforcent le potentiel de croissance du marché des semences.

Il s'agit en particulier des agrocarburants – dont l'éthanol (produit à partir de maïs, essentiellement en Amérique du Nord et du Sud) et le biodiesel (obtenu à partir de colza, principalement en Europe) – et du développement de la chimie végétale (dite aussi « chimie verte ») dont le marché des plastiques biodégradables.

L'essor de ces marchés, de tailles encore limitées, se traduit par une augmentation des surfaces cultivées, qui influe positivement sur le volume d'activité.

Si Vilmorin n'a pour l'instant pas engagé de programme de recherche significatif dédié à ces applications, elle reste attentive aux évolutions de ces marchés. À ce titre, elle commercialise des variétés de maïs et de colza dont les performances de rendement sont notablement plus élevées.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION MONDIALE D'AGROCARBURANTS (EN MILLIARDS DE LITRES)



Source : FAO, Perspectives agricoles 2011-2020

STRATÉGIE

Un modèle de développement spécifique permettant de renforcer des positions de leader mondial

Dans un secteur d'activité caractérisé par une forte concentration des acteurs et porté par l'innovation et l'internationalisation, Vilmorin puise ses atouts dans un modèle économique spécifique avec une ambition : accélérer son développement tant sur les marchés potagères que grandes cultures.

► UNE FORTE CAPACITÉ D'INNOVATION, SOURCE DE PRISES DE PARTS DE MARCHÉ ET D'AMÉLIORATION DE LA PROFITABILITÉ

Source première de valeur ajoutée, la recherche se situe au cœur des enjeux de développement de l'activité.

Grâce à ses implantations mondiales et à l'expertise de ses équipes de recherche, Vilmorin développe des solutions adaptées aux nouvelles exigences des marchés et renforce, par l'innovation, sa compétitivité.

INNOVER POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE CHACUN DES ACTEURS DE LA FILIÈRE

7 à 10 années de développement (en intégrant les délais d'homologation des variétés) sont nécessaires à la mise au point d'une nouvelle variété de semences de grandes cultures ou de potagères. Au cours de ses travaux, le sélectionneur doit intégrer les exigences et attentes des différents acteurs de la filière et ainsi :

- améliorer les caractéristiques agronomiques de la plante (rendement, résistance aux maladies, tolérance à la sécheresse, précocité, etc.) pour les agriculteurs et les maraîchers ;
- répondre aux exigences techniques des industriels (standardisation des calibres et aspect des légumes une fois transformés, texture des produits alimentaires, etc.) ;
- prendre en compte les contraintes des distributeurs (conservation, précocité, aspect, etc.) ;
- améliorer les caractéristiques organoleptiques* des produits en anticipant l'évolution des goûts, des modes de consommation et des spécificités culturelles (goût, qualités nutritionnelles, praticité, etc.) des consommateurs.

ACCÉLÉRER LE PROCESSUS DE CRÉATION EN UTILISANT LES BIOTECHNOLOGIES* VÉGÉTALES

Pour créer de nouvelles variétés, la recherche se fonde en tout premier lieu sur la diversité des plantes. L'accès aux ressources génétiques* est un élément fondamental de la pérennité de l'activité du semencier. L'enrichissement de ce patrimoine et les progrès de la sélection* sont assurés par la valorisation du savoir-faire des sélectionneurs, l'ouverture de nouveaux centres de recherche, ainsi que par une politique volontariste en matière de croissance externe et de partenariats.

Par ailleurs, les progrès futurs de la création variétale dépendent de la maîtrise des biotechnologies* végétales.

Permettant d'identifier la fonctionnalité des gènes, ces outils accélèrent très significativement le processus de création variétale : trois années de développement sont en moyenne économisées.

Le sélectionneur gagne un temps précieux en identifiant plus efficacement et de façon précoce les plantes d'intérêt en fonction de ses objectifs de sélection*. Cette accélération du temps de création d'une nouvelle variété est, par ailleurs, le gage d'une plus grande réactivité de la recherche face à l'évolution de la demande. Représentant aujourd'hui plus de 20 % du budget recherche, l'investissement alloué aux biotechnologies* a poursuivi significativement sa progression au cours de l'exercice 2010-2011 et sera amené à se renforcer au cours des prochaines années, parallèlement à la consolidation du profil financier de l'entreprise.

Pour accompagner cette tendance et répondre aux évolutions du métier de sélection*, la recherche a été progressivement redimensionnée sous forme de plateformes de compétences. Avec l'augmentation du nombre de données à gérer et l'intégration de compétences nouvelles (génomique*, biologie moléculaire, bioinformatique, etc.), le sélectionneur anime désormais des équipes pluridisciplinaires qui travaillent par projet et en réseau. Cette organisation permet une utilisation plus systématique des différentes techniques et compétences existantes, ainsi qu'une meilleure maîtrise des coûts.

LES BIOTECHNOLOGIES* VÉGÉTALES : UN PROGRÈS CONTINU



INDICATEURS CLÉS 2010-2011

- 15,2 % du chiffre d'affaires semences investis en recherche, dont près de 80 % dédiés à la recherche conventionnelle.
- 154 millions d'euros d'investissement en recherche en valeur absolue.
- 220 millions d'euros d'investissement en recherche en incluant les financements sous forme de partenariats.
- 200 nouvelles variétés créées chaque année.
- Un chiffre d'affaires obtention* de 90 % en potagères et d'environ 2/3 en grandes cultures.

UNE ORGANISATION PLURIDISCIPLINAIRE ET INTERNATIONALE

La recherche de Vilmorin s'appuie sur un dispositif interne et externe lui permettant d'accéder à de nouvelles compétences et technologies.

➤ **Près de 100 centres de recherche et plus de 1 300 chercheurs et techniciens répartis dans le monde entier** travaillent sur la recherche amont et la sélection* conventionnelle potagères et grandes cultures. Structurée sous forme de plateformes de compétences, cette organisation permet d'optimiser le processus de création variétale.

Une nouvelle organisation de la recherche grandes cultures a été mise en place au cours de l'exercice 2010-2011. Elle concerne les programmes de recherche conduits par Vilmorin. Il s'agit de favoriser et d'optimiser l'utilisation des ressources au sein de chacune des Business Units (circulation des bases génétiques, intégration plus rapide des travaux portant sur le développement des biotechnologies*, etc.) dans l'objectif d'accompagner et de favoriser le développement international des activités grandes cultures de Vilmorin.

Des Directeurs de recherche en charge de chacune des espèces stratégiques et de chacun des principaux domaines de biotechnologies* ont été nommés et sont désormais responsables du déploiement de cette nouvelle organisation.

➤ Des partenariats stratégiques et des collaborations internationales,

entretenus et renforcés de façon permanente, viennent enrichir la recherche amont. Au cours de l'année 2010-2011, Vilmorin a étendu son alliance stratégique avec le laboratoire Arcadia Biosciences, société américaine spécialisée dans le développement de technologies et de produits pour l'agriculture respectueux de l'environnement et de la santé humaine. Après l'accord portant sur l'accès privilégié au gène d'optimisation de l'utilisation de l'azote par le blé, conclu l'année précédente, Vilmorin détient désormais l'accès mondial et exclusif au gène de tolérance à la sécheresse. La combinaison des technologies innovantes d'Arcadia et des ressources génétiques* de Vilmorin permettra de développer du blé à haut rendement, offrant des avantages économiques aux agriculteurs et contribuera à un meilleur respect de l'environnement, en particulier grâce à une moindre consommation d'engrais et d'eau. Par ailleurs, le dispositif de recherche de Vilmorin s'appuie sur des partenariats historiques :

- Keygene (Pays-Bas) : expert en génomique* appliquée aux plantes potagères, dont Vilmorin détient une participation au capital depuis 2001 en partenariat avec les semenciers hollandais Enza Zaden, Rijk Zwaan et le japonais Takii.
- Biogemma (France) : spécialiste européen des biotechnologies* en plantes de grandes cultures, détenu en partenariat avec les semenciers Euralis et RAGT et les organismes financiers des filières françaises oléoprotéagineuses (Sofiprotéol) et céréalières (Unigrains).
- Australian Grain Technologies (Australie) : leader australien de la sélection*, du développement et de la commercialisation de variétés innovantes de céréales. Vilmorin détient une participation de plus de 33 % du capital, dans l'objectif de consolider son expertise en blé hybride* et d'intensifier ses programmes de recherche en cours (ressources génétiques* et technologies).
- Soltis (France) : co-entreprise 50/50 entre Vilmorin et Euralis, spécialisée dans la recherche en tournesol.

STRATÉGIE

➤ Les chercheurs de Vilmorin travaillent également en association avec la recherche publique et privée : GIS Biotechnologies Vertes (France), INRA (France), CIRAD (France), CSIRO (Australie), CAAS (Chine), Université de Davis (États-Unis), HRI (Royaume-Uni), Hebrew University (Jérusalem, Israël), Aro-Volcani Centre (Israël), John Innes Centre (Royaume-Uni), Max Planck Institute (Allemagne), PRI (Pays-Bas), Crop and Food Research (Nouvelle-Zélande), CRC (Canada), Evogène (Israël), Yissum, filiale de l'Université de Jérusalem (Israël), Celectis (France), etc.

➤ UNE INTERNATIONALISATION CROISSANTE ALLIÉE À UNE FORTE CAPACITÉ À PILOTER UNE ORGANISATION DÉCENTRALISÉE

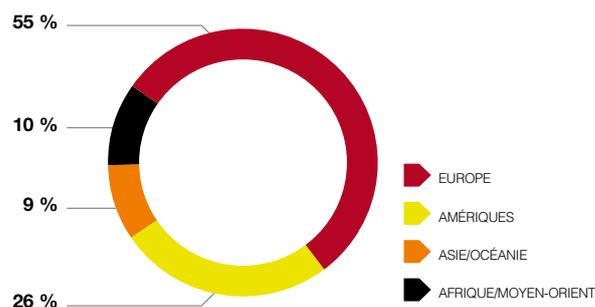
Au sein d'un marché mondial, l'internationalisation des activités de Vilmorin représente le moteur de son développement. Elle conjugue croissances organique et externe, impliquant des acquisitions, des alliances stratégiques et des partenariats.

La croissance à l'international, destinée à accompagner l'évolution des marchés, répond aussi à plusieurs enjeux stratégiques, parmi lesquels :

- l'accès aux ressources génétiques* et leur enrichissement ;
- la répartition des risques : climatiques, industriels, logistiques, etc. ;
- l'optimisation économique ;
- l'adaptation des produits à leurs marchés : conditions agronomiques, spécificités culturelles, etc. ;
- et l'anticipation de la demande.

Toutes les étapes de la mise au point de la semence ont aujourd'hui acquis une dimension mondiale : les centres de recherche sont en grande majorité implantés à l'étranger ; la production et la transformation de semences interviennent dans les deux hémisphères, tandis que la commercialisation des produits est assurée dans toutes les principales zones d'utilisation de semences.

RÉPARTITION DES VENTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



➤ DES ACQUISITIONS FAVORISÉES PAR UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE EXTERNE DISTINCTIVE

Malgré le renchérissement au cours des dernières années des coûts d'acquisition, Vilmorin poursuit sa croissance externe en s'appuyant sur une intégration cadencée des sociétés reprises. Le développement produits, les réseaux de distribution locaux et la politique de marques sont préservés dans la plupart des cas, tandis que les fonctions (recherche amont, administration) pouvant générer des synergies sont mutualisées.

PRINCIPALES OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT (1993-2011)

	CHIFFRE D'AFFAIRES	ACQUISITIONS	CESSIONS
1993 (introduction en Bourse)	184 millions €		
1994		Suttons (Royaume-Uni)	
1996		Clause (France) et Harris Moran (États-Unis)	
1998		Nickerson Zwaan (Pays-Bas)	
2000		Keygene ⁽¹⁾ (Pays-Bas) et Kyowa (Japon) AgReliant ⁽³⁾ en partenariat avec KWS	
2002			Elidia (France)
2003		Hazera Genetics (Israël)	
2005			Ferry Morse (États-Unis)
2006		Mikado (Japon) Activités grandes cultures de Limagrain (Europe et États-Unis) Avesthagen ⁽¹⁾ (Inde)	
2007		LPHT ⁽¹⁾ (Chine)	
2008		Global Genetics ⁽²⁾ (États-Unis) Australian Grain Technologies ⁽¹⁾ (Australie)	Flora Frey (Allemagne)
2009	LSL Biotechnologies – LSL Plant Science ⁽²⁾ (Mexique) Genefresh ⁽²⁾ (États-Unis) K&B Development ⁽²⁾ (États-Unis) Gentropic ⁽²⁾ (Guatemala)		
2010	Clovis Matton (Belgique) Dahlco (États-Unis) Actifs grandes cultures ⁽²⁾ d'Avesthagen (Inde) Arcadia Biosciences ⁽¹⁾ (États-Unis) Su Tarim (Turquie) DonMario Semillas ⁽³⁾ (Argentine) Mesa Maize (États-Unis), Trinity Growers (Royaume-Uni) BSF Ag Research ⁽²⁾ , Genesis Seed Research ⁽²⁾ , Trio Research, Trigen ⁽²⁾ (États-Unis)		
2011	1,2 milliard €	Sementes Guerra (Brésil) ⁽¹⁾⁽²⁾ , Brasmilho (Brésil) ⁽²⁾	LPHT ⁽¹⁾ (Chine)

(1) Participations minoritaires ou partenariats de recherche.

(2) Actifs isolés (incorporels, stocks, personnels éventuellement).

(3) Joint-venture.

STRATÉGIE

Trois priorités stratégiques pour accélérer la croissance

Vilmorin poursuit son plan de développement tant sur les marchés potagères que grandes cultures. Reposant sur une structure financière solide, renforcée en 2010 par une augmentation de capital de 200 millions d'euros puis par la mise en place d'un crédit syndiqué de 300 millions d'euros, Vilmorin travaille à l'accélération de sa croissance selon ses trois priorités stratégiques.

► POTAGÈRES : MAINTENIR UN LEADERSHIP MONDIAL

Le développement des Semences potagères de Vilmorin, n°2 mondial sur ce marché, repose sur une combinaison de croissances organique et externe. Elle doit se poursuivre, favorisée par son organisation en Business Units, en privilégiant certains axes principaux.

OPTIMISER LES OUTILS INDUSTRIELS ET INTENSIFIER LES PLATEFORMES DE BIOTECHNOLOGIES*

La modernisation et l'élargissement de certains sites de production contribuent directement à la qualité finale du produit et à la satisfaction du client. Des investissements sont ainsi régulièrement conduits dans les différents sites de Vilmorin répartis partout dans le monde. Ainsi, un programme d'investissements portant sur plusieurs exercices est en cours de déploiement dans les sites français des Business Units Vilmorin SA et HM-Clause.

Lié aux évolutions de la consommation mondiale de légumes, le développement du marché des potagères dépend principalement de la mise au point de semences innovantes. La maîtrise des biotechnologies*, notamment le marquage moléculaire*, contribue directement à l'accélération de la création variétale et s'avère désormais indispensable aux sélectionneurs. Les efforts de recherche affectés à cet outil continuent d'être fortement soutenus.

RÉALISER DES OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE CIBLÉES SUR LES MARCHÉS EN DÉVELOPPEMENT

Les actions engagées pour consolider le dispositif géographique actuel, solidifier les territoires clés et les espèces stratégiques des pôles opérationnels se poursuivront dans les prochaines années.

Vilmorin renforcera notamment sa présence en Asie (Asie du Sud-Est, Corée ou Inde), via des prises de participations, des acquisitions ou encore des partenariats. Forte de près de la moitié de la production légumière mondiale, la Chine est une zone incontournable qui nécessite cependant une approche cadencée et prudente compte-tenu des enjeux liés à la protection de la propriété intellectuelle. La présence et le développement de Vilmorin sont assurés au travers des stations de sélection* et des réseaux de distribution de l'ensemble de ses Business Units potagères. Le chiffre d'affaires 2010-2011 de 10 millions d'euros reste encore modeste à l'échelle du groupe mais il est en forte croissance sur les dernières années.

► MAÏS : GAGNER DES PARTS DE MARCHÉ PAR L'INNOVATION ET CONQUÉRIR DE NOUVELLES FRONTIÈRES

DEVENIR UN ACTEUR D'IMPORTANCE SUR LE MARCHÉ DU MAÏS GRAIN

Le marché mondial du maïs est divisé entre maïs grain (plus de 90 % des surfaces mondiales) et maïs fourrage, particularité européenne. Dans un contexte d'internationalisation de ses positions concurrentielles en maïs, Vilmorin doit renforcer sa présence sur le premier segment. Des programmes de recherche ont été déployés afin d'alimenter la gamme existante par des innovations répondant encore mieux aux attentes des agriculteurs. Les variétés récemment lancées en Europe semblent d'ores et déjà prometteuses.

COMMERCIALISER DES VARIÉTÉS GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES PROPRIÉTAIRES

Avec un taux d'adoption qui s'améliore cette année et un nombre grandissant de pays utilisant cette technologie, le marché des semences de maïs génétiquement modifiées poursuit son développement. Dans ce contexte, Vilmorin ambitionne de mettre au point, à moyen terme, des variétés de semences de maïs transgéniques basées sur ses propres technologies :

- ▶ Dites de 1^{ère} génération : dotées de traits* de résistance aux insectes et aux herbicides, prioritairement à destination des marchés OGM* potentiels (Europe et Asie) et en complément des traits* OGM* maïs actuellement licenciés sur les autres marchés.
- ▶ Dites de 2nd génération : améliorant le rendement, intégrant une plus grande tolérance à la sécheresse ou encore une résistance aux mycotoxines*, à destination du marché mondial.

SE DÉVELOPPER SUR LE MARCHÉ BRÉSILIEN

Si Vilmorin est historiquement présente sur le marché du maïs en Europe et en Amérique du Nord au travers de sa joint-venture avec AgReliant, le marché sud-américain et en particulier brésilien représente également une voie de développement prioritaire compte-tenu de sa taille actuelle et de son potentiel de croissance.

Afin de créer des variétés génétiquement modifiées, adaptées aux attentes des agriculteurs locaux, Vilmorin valorise l'ensemble de son expertise en combinant à terme des ressources génétiques* locales et internationales compatibles avec des technologies propriétaires. Première étape d'un plan de développement mondial ambitieux, Vilmorin a mis en place en 2010 une plateforme de développement et conclu des accords de partenariats avec des semenciers locaux, dotés de ressources génétiques* et d'équipements industriels de grande qualité : Sementes Guerra et plus récemment Brasmilho.

▶ BLÉ : INTERNATIONALISER LE LEADERSHIP EUROPÉEN

Première céréale cultivée au monde (223 millions d'hectares de surfaces cultivées en 2011), le blé pâtit structurellement de stocks mondiaux faibles et du fléchissement de son rendement. Panne d'innovation majeure sur cette espèce et très faible utilisation de semences commerciales sont à l'origine de cette situation qui présente un risque important de remise en cause de l'équilibre alimentaire mondial. Le secteur semencier travaille ainsi à développer à terme des semences plus performantes, garantissant un meilleur rendement.

Leader européen, forte d'une expertise historique et de ressources génétiques* de qualité associées à des partenariats spécialisés, Vilmorin dispose des atouts nécessaires pour s'affirmer comme la référence mondiale sur cette espèce stratégique. Sa stratégie repose sur la constitution de ressources génétiques* parfaitement adaptées localement, l'accès à des technologies innovantes ainsi que la mise en place de nouveaux réseaux de commercialisation.

Lancé en 2009, le plan de développement des semences de blé de Vilmorin en Amérique du Nord a permis de :

- ▶ conclure un partenariat stratégique et technologique avec la société de biotechnologies* Arcadia Biosciences basée à Davis (Californie). Cet accord donne accès aux gènes d'optimisation de l'utilisation de l'azote et de la tolérance à la sécheresse. Cette collaboration long terme constitue une pièce maîtresse du plan de développement mondial et permettra de mettre au point, à terme, des semences plus innovantes et respectueuses de l'environnement en associant ces technologies avec les ressources génétiques* locales ;
- ▶ mettre en place une plateforme de développement blé – Limagrain Cereal Seeds (LCS) – co-entreprise entre Vilmorin (détenant 65 % du capital) et Arcadia Biosciences (actionnaire à hauteur de 35 %). Basée à Fort Collins (Colorado), son rayonnement a vocation à être mondial ;
- ▶ lancer des programmes de collaboration scientifique avec certaines universités américaines ;
- ▶ constituer un portefeuille de ressources génétiques* diversifié et adapté aux conditions climatiques locales et de disposer immédiatement d'un réseau de commercialisation dans les principales zones de production américaines.



DÉVELOPPEMENT ET RESPONSABILITÉ

48

Maîtriser l'innovation et partager l'accès aux connaissances

50

Favoriser l'engagement des Hommes

54

Contribuer au développement de son environnement social et économique

56

Se développer en limitant son impact sur l'environnement

58

Anticiper en évaluant et en limitant les risques

DÉVELOPPEMENT ET RESPONSABILITÉ

Vilmorin a pour ambition de poursuivre son expansion et de consolider ses performances pour renforcer sa position de quatrième semencier mondial.

Sa stratégie de développement est conduite dans le respect de cinq grandes responsabilités en termes de recherche et d'innovation, de management, de contribution sociale et économique, de respect de l'environnement et de gestion des risques.

Maîtriser l'innovation et partager l'accès aux connaissances

Grâce à ses efforts continus en matière d'innovation, Vilmorin crée constamment de nouvelles semences, plus performantes, tout en restant attentive à l'Homme et son environnement.

> UTILISER LES BIOTECHNOLOGIES* VÉGÉTALES DANS UN CADRE LÉGISLATIF DES PLUS STRICTS

Dans le cadre de son processus d'innovation, Vilmorin utilise les biotechnologies* végétales en soutien au travail de sélection*. La transgénèse*, technique permettant notamment la création de semences génétiquement modifiées, est une technique permettant d'introduire dans la plante de nouveaux caractères que l'on n'a pu intégrer par des voies conventionnelles d'amélioration des plantes. Elle s'inscrit dans la continuité des progrès en matière de techniques de création variétale et permet de mettre au point des plantes de plus en plus sophistiquées, élaborées au plus près des attentes du marché.

L'ensemble de ces travaux de recherche, effectués en laboratoire puis en plein champ, est régi par les législations et réglementations européennes et internationales. Ainsi, dans l'Union européenne, où les textes figurent parmi les plus stricts au monde, les autorisations sont consenties au cas par cas, après avis de comités d'experts indépendants accréditant que l'utilisation des technologies ne présente aucun risque pour la santé ou l'environnement. Les cultures sont ensuite soumises à un strict suivi environnemental et sanitaire.

> PARTAGER L'ACCÈS AUX CONNAISSANCES POUR UNE PLUS GRANDE BIODIVERSITÉ

Le patrimoine génétique* constitue l'un des fondements du métier de semencier et de la pérennité de l'entreprise. L'accès à la variabilité génétique le plus large est une condition nécessaire pour assurer l'avancement global du progrès variétal.

Pour protéger ce patrimoine et assurer un retour sur investissement, les semenciers optent pour un système de protection de leurs variétés parmi les deux suivants :

LE CERTIFICAT D'OBTENTION VÉGÉTALE (COV)

Le COV est un titre de propriété intellectuelle issu de la convention de l'Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV). Conçu spécifiquement pour la sélection* végétale, son objectif est d'encourager les sélectionneurs à créer de nouvelles variétés, tout en permettant l'accès à la variabilité génétique.

Il protège notamment la détention, la production et la commercialisation de la variété commerciale pour une durée de 25 ans. Il intègre cependant deux éléments fondamentaux :

- > **L'exemption du sélectionneur** : une variété commerciale protégée par un COV est utilisable sans condition financière par un autre semencier afin de créer une nouvelle variété aux caractéristiques originales et distinctes de la première.
- > **L'exemption de l'agriculteur** : sous certaines conditions et pour certaines espèces, le COV autorise l'agriculteur à utiliser une partie de sa récolte pour réensemencer ses propres parcelles l'année suivante.

LE BREVET

Le brevet confère au semencier une autorisation d'utilisation exclusive de l'invention pendant un nombre limité d'années et sur un territoire géographique défini.

En contrepartie, toutes les informations relatives à cette invention sont mises à la disposition du public.

Le champ de protection du brevet peut couvrir la création, la détention, la production et la commercialisation de la semence. Ainsi tout semencier souhaitant utiliser la variété brevetée doit demander une autorisation et acquitter des droits.

Ces deux systèmes de protection intellectuelle sont amenés en pratique à coexister puisqu'une variété végétale ne peut être protégée que par un COV et qu'une plante peut être brevetée. Cette interaction crée des difficultés et constitue une question fondamentale, encore objet de nombreux débats au sein d'organisations internationales comme l'European Seed Association (ESA) et l'International Seed Federation (ISF).

FAIRE PROGRESSER LES DÉBATS SUR LES RÉGLEMENTATIONS

Représentée au sein des Fédérations professionnelles de semences, Vilmorin s'implique activement dans les échanges actuels et en particulier dans ceux qui concernent l'accès au matériel breveté à destination de la création variétale.

Sa position, partagée par d'autres semenciers européens, vise à défendre l'accès le plus large possible à toutes les ressources génétiques* existantes et préconise de clarifier la limite du champ de la brevetabilité afin de corriger l'abus d'utilisation de brevets, qui ne tolèrent pas le principe d'exemption du sélectionneur.

Vilmorin participe par ailleurs activement au débat sur l'utilisation des biotechnologies* végétales dans le domaine de la recherche scientifique. Elle intervient au sein de diverses instances de consultation destinées à débattre avec l'ensemble du monde agricole et des parties prenantes des interrogations sociétales, liées au développement des biotechnologies*.

L'objectif est de livrer des informations permettant aux législateurs et aux citoyens de se construire une opinion, tout en favorisant l'émergence de règles du jeu claires et plus équilibrées.

DÉVELOPPEMENT ET RESPONSABILITÉ

**Favoriser
l'engagement des Hommes**

Le développement de Vilmorin repose sur l'implication et l'expertise de ses collaborateurs. La gestion des ressources humaines doit accompagner la croissance, anticiper les changements et renforcer les équipes existantes.

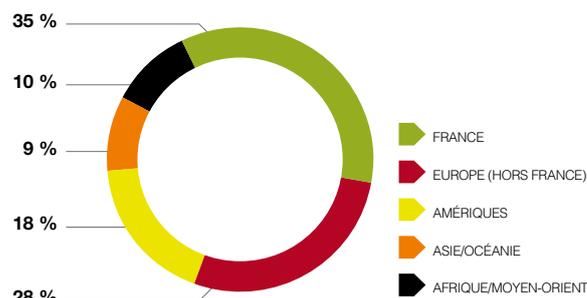
Les grands principes directeurs du management des ressources humaines sont définis par le Comité Exécutif après prise en compte des propositions et travaux émanant des responsables des ressources humaines des principales structures, regroupés au sein du Comité ressources humaines groupe. Vilmorin comptant 47 nationalités différentes, chaque société opérationnelle applique ensuite ces orientations dans le respect des spécificités juridiques, culturelles et des valeurs de l'entreprise parmi lesquelles : motivation pour le métier, mobilité, sens de l'innovation, esprit d'équipe et d'entreprise.

EFFECTIF PERMANENT : CHIFFRES CLÉS

	09-10	10-11
Branches		
Semences potagères	2 560	2 699
Semences de grandes cultures	1 730	1 812
Produits de jardin	477	471
Holding	103	124
Zones géographiques		
France	1 710	1 805
Etranger	3 160	3 301
Sexes		
Hommes	3 093	3 231
Femmes	1 777	1 875
Catégories		
Managers ⁽¹⁾	1 387	1 450
Non-managers	3 483	3 656

(1) Est considéré comme manager tout salarié ayant au minimum 5 ans d'études.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'EFFECTIF PERMANENT



ABSENTÉISME

L'absentéisme est défini comme l'ensemble des jours ouvrés non travaillés à l'exception des congés payés, jours de réduction du temps de travail, stages de formation et jours de délégation. Ce taux était de 7,9 jours par salarié en 2010-2011, principalement lié à l'augmentation des congés maladie et maternité.

	09-10	10-11
Maladie	20 368	25 155
Maternité	7 004	9 046
Congés exceptionnels	714	722
Autres	4 733	5 354
Nombre de jours par salarié	6.7	7.9
Nombre de jours total d'absentéisme	32 820	40 277

TURNOVER

383 salariés ont quitté Vilmorin au cours de l'exercice 2010-2011 représentant un taux de turnover de 7,5 %, stable par rapport à 2009-2010.

	09-10	10-11
Retraite	66	56
Démission	111	184
Licenciement	127	81
Autres	63	62
Nombre total de salariés	367	383

HANDICAP

En 2010-2011, 40 salariés en situation de handicap figuraient au sein de l'effectif de l'entreprise.

**ADOPTER UNE GESTION INTERNATIONALE
DES CARRIÈRES****ANTICIPER LES BESOINS EN RESSOURCES HUMAINES**

Un système de management des talents structuré a été initié il y a trois ans. Il consiste à anticiper les besoins en ressources humaines et à identifier les compétences nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise, pour répondre aux enjeux économiques de demain. Le déploiement de cette démarche s'est poursuivi au cours de l'exercice 2010-2011, au sein d'une population cible constituée de cadres de direction, de managers et d'experts. Compétences, potentiel, orientation professionnelle ont été évalués et analysés dans l'objectif de mettre en place des plans de développement individuels ou collectifs, en liaison avec les objectifs de Vilmorin. Cette démarche globale est progressivement introduite au sein de l'ensemble des sociétés de Vilmorin.

**UNE POLITIQUE DE RECRUTEMENT PRO-ACTIVE
À L'INTERNATIONAL**

Les relations et la communication avec l'enseignement supérieur sont assurées par les principales sociétés dans leurs pays d'implantation. La démarche de recrutement est également assurée au niveau de la Direction des Ressources Humaines (DRH) du groupe qui élabore une liste de correspondants en charge des relations avec les écoles et les universités internationales, met en place des outils de communication et collabore de façon étroite notamment au travers de participation active à certains programmes pédagogiques. Parallèlement, une démarche dédiée aux « jeunes pousses » entrées dans l'entreprise par le biais de stage ou de Volontariat International en Entreprise* est en place. Elle consiste en un suivi plus attentif de leur évolution dans la perspective d'un recrutement éventuel.

FAVORISER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Conséquence de l'internationalisation grandissante de Vilmorin, la mobilité internationale constitue un enjeu majeur pour l'entreprise. Ainsi, dans un objectif d'incitation

et d'amélioration du dispositif existant, les conditions d'expatriation ont été revues au cours de l'exercice. L'analyse, conduite par un groupe de travail spécifiquement créé à cette occasion, s'est appuyée sur les besoins exprimés par les expatriés et les conditions de marché.

Le statut et les mesures d'accompagnement existants ont ainsi été améliorés et comportent désormais plusieurs paramètres favorisant la mobilité, l'intégration et le retour des collaborateurs dans leur pays d'origine. À titres d'exemples, parmi les différentes mesures, figurent des formations interculturelles et linguistiques pour le salarié et sa famille, la prise en charge du déménagement, des voyages et du loyer, une assistance fiscale aux expatriés, un engagement de réintégration dans le pays d'origine à l'issue de l'expatriation et une prime d'expatriation.

En 2010-2011, Vilmorin comptait 62 salariés expatriés.

**POURSUIVRE UNE POLITIQUE SOCIALE
DYNAMIQUE****FAVORISER L'EMPLOYABILITÉ DES SALARIÉS
EN SECONDE PARTIE DE CARRIÈRE**

Prenant en compte l'allongement de la carrière professionnelle, un accord a été signé en 2009-2010 portant sur l'emploi des collaborateurs âgés d'au moins 45 ans travaillant au sein des entreprises françaises du groupe. Il s'agit d'accompagner plus activement chaque salarié dans la seconde partie de sa vie professionnelle et de favoriser la transmission de son savoir et de son expérience à la génération suivante à l'approche du départ à la retraite.

L'accord a pour objet :

- ▶ de favoriser le maintien des seniors dans l'emploi ;
- ▶ d'anticiper l'évolution des carrières professionnelles ;
- ▶ d'assurer la transmission des savoirs, des compétences et de développer le tutorat ;
- ▶ d'améliorer les conditions de travail et prévenir les situations de pénibilité ;
- ▶ et d'aménager les fins de carrière et les conditions de la transition entre activité et retraite.

Parmi les mesures mises en œuvre : un entretien à mi-carrière permettant de faire le point sur les perspectives d'emploi et de soutenir les démarches de formation, un examen médical préventif non obligatoire et des plans d'actions définis par chaque entreprise afin d'améliorer les conditions de travail des seniors.

DÉVELOPPEMENT ET RESPONSABILITÉ

Des Directeurs des Ressources Humaines, les tuteurs ainsi que les parrains ont été formés au cours de l'exercice 2010-2011 afin d'accompagner et de favoriser le déploiement de ces mesures au sein de chaque entreprise. Un premier bilan du dispositif sera dressé en 2011-2012.

À l'initiative de Vilmorin, cet accord, applicable sur le territoire français, a également été communiqué auprès des filiales non françaises basées à l'étranger dans l'objectif de les inciter, à terme, à adopter certaines des dispositions mises en place.

► L'INTÉRESSEMENT ET LA PARTICIPATION AUX RÉSULTATS ET L'ÉPARGNE SALARIALE : UNE ACTION VOLONTARISTE

L'intéressement et la participation aux résultats, pratiqués au-delà du cadre légal, sont mis en place au sein de chacune des entreprises et à tous les niveaux de compétences.

Ils sont composés d'une part groupe calculée sur ses performances et d'une part entreprise calculée sur les performances de la filiale. Leurs modalités de calcul reposent pour l'essentiel sur le résultat opérationnel, retenu comme le meilleur indicateur de performance.

Ce dispositif d'origine française est également étendu à la plupart des entreprises étrangères. Près de 3,2 % de la masse salariale lui a ainsi été consacré en 2010-2011. L'accord d'intéressement groupe a été renégocié au cours de l'exercice en vue d'être appliqué, dès 2011-2012, au sein des filiales de Vilmorin dont celles ayant rejoint récemment le périmètre et détenues à plus de 50 % de leur capital.

Un Plan d'Épargne Entreprise, dont les frais de fonctionnement sont intégralement pris en charge, est proposé aux salariés français. Il est constitué de deux fonds qui leur sont exclusivement réservés et orientés selon des profils de placement allant de la sécurisation à la recherche de la performance. Un troisième fonds, qualifié de solidaire, a été introduit en 2009. Il est composé de billets de trésorerie de l'Association du Développement de l'Initiative Economique (ADIE). L'ADIE est une association reconnue d'utilité publique aidant des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et ainsi leur propre emploi grâce au microcrédit.

ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION ET DE L'INTÉRESSEMENT COLLECTIF

	PARTICIPATION LÉGALE ET INTÉRESSEMENT COLLECTIF (EN K€)
08-09	4 524
09-10	6 889
10-11	9 250

UN NOUVEAU PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE COLLECTIF

Prenant en compte les nouvelles dispositions réglementaires françaises, les conditions d'un nouveau plan d'épargne retraite collectif (PERCO) ont été définies au cours de l'exercice. Constituant un abondement destiné à accompagner les salariés dans leur effort de constitution d'une épargne retraite, le PERCO sera instauré dès l'année 2011-2012. Les droits d'entrée ainsi que les frais de gestion sont pris en charge par l'entreprise. Ce plan bénéficie par ailleurs d'un dispositif fiscal attractif.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Près de la moitié des sociétés mène des actions de formation planifiées, au-delà des obligations réglementaires.

En 2010-2011, les dépenses liées aux formations se sont élevées à 1,7 million euros correspondant à 39 047 heures. Les formations sont principalement consacrées à l'adaptation au poste de travail, à l'évolution ou au maintien dans l'emploi.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET TEMPS DE FORMATION

	DÉPENSES DE FORMATION (EN M€)	HEURES DE FORMATION
08-09	1.5	35 128
09-10	1.3	42 348
10-11	1.7	39 047

Constituant une orientation essentielle de la gestion des ressources humaines dans l'entreprise, la politique sociale devrait être complétée au cours de l'année 2011-2012 par un accord sur l'égalité professionnelle négocié avec les partenaires sociaux de Vilmorin.

AMÉLIORER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS : LA PRÉVENTION COMME PRINCIPE DIRECTEUR

Parmi ses objectifs, la politique de gestion des risques (cf. page 89) intègre la mise en place de normes de santé et de sécurité des personnes, applicables à l'ensemble des sites de Vilmorin.

La plupart des sociétés dispose également en interne de comités ou de responsables chargés de veiller à la protection de la santé et à la sécurité des salariés sur leur lieu de travail. Ils établissent le bilan et l'analyse des accidents du travail, proposent et mettent en place des actions correctrices.

FAVORISER LE DIALOGUE SOCIAL ET LA COMMUNICATION

UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

On estime à 70 % la part des salariés ayant un entretien individuel annuel avec leur supérieur hiérarchique. À partir d'un guide élaboré par la DRH de chaque entreprise, il s'agit :

- ▶ de dresser le bilan de l'année ;
- ▶ d'évaluer les compétences ;
- ▶ de définir les besoins en formation ;
- ▶ d'arrêter les objectifs individuels de l'exercice suivant ;
- ▶ et d'évoquer la mobilité (fonctionnelle et géographique) éventuelle du salarié.

Le compte-rendu de cet entretien est remis à la DRH de l'entreprise qui, sur demande du salarié, peut poursuivre cet échange annuel par un entretien spécifique.

Les cadres de direction et les dirigeants rencontrent par ailleurs la DRH groupe une fois tous les deux ans en moyenne.

UNE INTÉGRATION FACILITÉE DES NOUVEAUX MANAGERS

Au cours de l'exercice 2010-2011 des parcours d'intégration destinés aux managers récemment entrés au sein du groupe ont été mis en place. Ils s'adressent à des salariés disposant de 1 à 3 ans d'ancienneté dans l'entreprise, de formation supérieure à 5 ans, ou bien disposant d'une expérience équivalente. Au cours de ces deux journées,

une rencontre avec les membres du Comité Exécutif, des échanges avec des salariés ayant vécu une mobilité, ainsi que des visites de sites sont organisés. Il s'agit de favoriser leur intégration au sein du groupe, tant en termes de compréhension des activités et de la stratégie que de connaissance des ressources qui sont mises à leur disposition au sein de chaque Business Unit (politique de développement RH, outils de communication, etc.). Trois sessions accueillant entre 30 et 35 personnes ont ainsi été organisées en 2010-2011.

UN COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN

Un Comité d'Entreprise européen représentant les différentes sociétés du groupe se réunit deux fois par an dans l'objectif d'encourager l'information des salariés et le dialogue avec les représentants des salariés des sociétés européennes du groupe. Au cours de l'exercice 2010-2011, 50 accords ont été négociés au niveau des entreprises et 49 ont abouti à une signature portant principalement sur les salaires, l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise ainsi que les conditions de travail.

DES OUTILS ET DES ÉVÉNEMENTS FAVORISANT LA COMMUNICATION INTERNE

Journaux internes et lettres d'information dédiés, contribuent à animer la communication avec les salariés quelle que soit leur implantation géographique. Différents séminaires et conventions, destinés aux cadres dirigeants, aux cadres de direction, aux forces de vente et aux chercheurs, sont organisés chaque année. Véritables moments de partage d'expérience, ils sont l'occasion d'un dialogue direct et privilégié avec les membres de la Direction de Vilmorin et peuvent permettre, selon les cas, de distinguer certains salariés. Des réseaux intranet ont également été développés au cours des dernières années, notamment pour certaines sociétés dont les équipes sont réparties sur plusieurs sites. L'un des derniers réseaux intranet mis en place est destiné à la communauté internationale des chercheurs de Vilmorin, qui représente plus de 1 200 salariés. Échanges d'informations et de bonnes pratiques ou encore travaux en groupe de projet constituent quelques-unes des fonctionnalités de ce système.

Contribuer au développement de son environnement social et économique

► RENDRE À L'AGRICULTURE SA PLACE STRATÉGIQUE ET ÉTABLIR UNE RÉGULATION MONDIALE EFFICACE DU SECTEUR AGRICOLE.

La globalisation des marchés agricoles soumet les agriculteurs à des pressions économiques et sociales de plus en plus fortes. Elle s'accompagne aujourd'hui d'une volatilité excessive des cours qui pénalise les agriculteurs, déstabilise les filières agroalimentaires et menace gravement la sécurité alimentaire de la planète. Pour garantir l'alimentation d'une population mondiale qui va croître de 2 milliards d'habitants d'ici 2030, une réelle régulation de ce secteur est indispensable. Son objectif fondamental est de parvenir à prévenir les crises générées par la dérégulation des marchés et les dérives spéculatives.

La conclusion des ministres de l'agriculture du G20 en juin 2011 a contribué à remettre la sécurité alimentaire au cœur des enjeux économiques mondiaux. Augmentation de la production agricole mais aussi renforcement de l'information et de la coordination politique ont constitué des engagements forts.

C'est dans ce contexte que, depuis plusieurs années, Vilmorin supporte activement des initiatives visant à encadrer et à limiter la volatilité des prix agricoles. À ce titre, Vilmorin soutient momagri, mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture.

Créé en 2005 à l'initiative du monde agricole français, momagri a pour mission de promouvoir une libéralisation régulée des marchés agricoles en créant de nouveaux outils d'évaluation et en formulant des propositions pour une politique agricole et alimentaire internationale.

Rassemblant notamment des personnalités du monde agricole, de l'humanitaire, de la santé, de la défense et de l'entreprise, momagri coopère avec diverses instances internationales, des think tanks* et des organisations agricoles étrangères.

Pour diffuser ses propositions, momagri s'appuie sur deux structures :

- Un think tank*, créé en 2005 : il s'agit d'une instance de lobbying qui fonde ses actions et ses propositions principalement sur la base d'un modèle économique innovant. Ce dernier décrit pour la première fois la spécificité du secteur agricole et l'étroite corrélation entre libéralisation non régulée des échanges agricoles et augmentation de la volatilité des prix. Il bénéficie désormais d'une réelle reconnaissance par le monde académique international ainsi que dans la sphère politique (Parlement européen) et au sein des organisations internationales (FMI et FAO).
- Une agence de notation agricole, créée en 2009 : il s'agit, en s'appuyant sur le modèle économique momagri, et sur ses indicateurs spécifiques, de conduire des analyses techniques destinées à évaluer les politiques et pratiques agricoles. Ces premiers indicateurs seront rendus publics à la fin de l'année 2011. Grâce à ces analyses techniques fiables et actualisées, dont l'indépendance sera garantie par un conseil scientifique, les politiques agricoles pourront être plus efficaces, non seulement d'un point de vue économique mais également en matière de sécurité alimentaire.

► DES INITIATIVES CIBLÉES POUR SOUTENIR DES ACTIONS SOCIALES ET HUMANITAIRES

Vilmorin et ses filiales participent régulièrement à des actions sociales et humanitaires, véritables facteurs de développement de leur environnement social. À titre d'illustration, les projets suivants ont été conduits en 2010-2011 :

VILMORIN SOUTIENT LES VICTIMES DES SÉISMES AU JAPON

Faisant suite aux séismes et au tsunami sans précédent qui ont frappé le Japon en mars 2011, Vilmorin a fait don de 2 millions de yen à la Croix-Rouge japonaise afin d'aider les victimes et leurs familles. Cette donation a été complétée par une somme de 1,2 million de yen versée par Mikado Kyowa Seed, en aide aux maraîchers implantés dans la zone directement touchée par la catastrophe.

OXADIS S'ENGAGE DANS LA LUTTE CONTRE LA FAIM

Depuis janvier 2011, Oxadis a choisi de soutenir une Organisation Non Gouvernementale dont la principale mission est de lutter contre la faim dans le monde en lui reversant une partie des bénéfices réalisés sur les produits à forte rotation en semences de haricot et sur 2 marques distinctes : Vilmorin (variétés de haricot Oxinel, Skipper et Delinel) et Vita (variétés Cordon Bleu, Nickel et Novirea). Pour l'achat d'une boîte de semences de haricots, Oxadis reverse ainsi 0,30 euro à l'association pour financer ses programmes de sécurité alimentaire dans plus de 50 pays.

HAZERA FAVORISE LA RÉINSERTION SOCIALE PAR L'AGRICULTURE

Hazera a lancé en 2009 un programme de réinsertion sociale de jeunes en difficulté. Mené en collaboration avec plusieurs sociétés agricoles israéliennes, ce projet, appelé « Kedma Youth Village », a pour vocation de sensibiliser les jeunes âgés de 13 à 18 ans aux métiers de l'agriculture. Ils cultivent ainsi leurs propres légumes et fruits dans des serres écologiques, puis grâce aux enseignements en marketing et management, ils apprennent à commercialiser leur production. Par ce biais, les jeunes sont invités à devenir des citoyens responsables, conscients de l'importance du développement de l'agriculture pour les générations actuelles et futures.

VILMORIN CONTRIBUE AU FINANCEMENT D'UN SÉJOUR SOLIDAIRE AU BÉNIN

Vilmorin a participé au financement d'un séjour solidaire d'un mois, imaginé et organisé par une équipe compagnon des Scouts et Guides de France. Les « Compagnons Mikado », composés de 6 jeunes âgés de 18 et 19 ans, ont ainsi contribué, en collaboration avec l'association SAIN (Solidarité Agricole Intégrée), au développement d'une ferme-école basée dans le village de Kakanitchoé au Bénin. Ils ont également aidé à la mise en place d'un éco-tourisme local destiné à favoriser la découverte de plantes médicinales.

DÉVELOPPEMENT ET RESPONSABILITÉ

Se développer en limitant son impact sur l'environnement

➤ PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT GRÂCE À DES SEMENCES PLUS SOPHISTIQUÉES

Vilmorin développe depuis plusieurs années des variétés potagères et de grandes cultures résistantes à différentes formes de pathogènes*. Ces résistances, intégrées grâce à la sélection* variétale conventionnelle ou à la transgénèse*, permettent, par exemple, de diminuer significativement la consommation d'engrais et de produits phytosanitaires au champ. L'enrobage* des semences commerciales avec des produits de protection participe également à minimiser les traitements tout au long de la vie de la plante.

Par ailleurs, les plantes génétiquement modifiées contribuent à diminuer l'impact de la production agricole sur son environnement. Elles permettent notamment de réduire l'épandage des produits, d'alléger les pratiques culturales et de limiter la consommation en eau grâce au développement de variétés de semences de maïs plus tolérantes au stress hydrique.

➤ CONTRIBUER À L'ENRICHISSEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Avec plus d'une centaine de nouvelles variétés déposées chaque année, un patrimoine génétique* riche de plus de 10 000 variétés de plantes collectionnées depuis 260 ans et 5 000 variétés proposées dans les gammes commerciales, Vilmorin participe activement au maintien de la biodiversité.

➤ LIMITER SON IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Vilmorin s'engage à développer son activité dans le respect de l'environnement dans lequel elle évolue. Cela passe notamment par la maîtrise de l'utilisation des ressources naturelles, une pollution limitée et une attention toute particulière portée au recyclage des déchets.

UNE FAIBLE CONSOMMATION DE RESSOURCES

➤ **L'eau** : La nature du métier de Vilmorin ne nécessite pas d'importantes surfaces cultivées. Ainsi, à travers le monde, près de 4 000 hectares sont consacrés à la recherche et 84 000 hectares à la production de semences. Par conséquent, la consommation d'eau, estimée à 1,3 million de m³ en 2010-2011, est relativement modeste. L'eau utilisée est principalement destinée à l'usage domestique (eau sanitaire) et à l'irrigation.

Signe de vigilance dans ce domaine, la plupart des sociétés ont mis en place des systèmes d'irrigation spécifiques, comme l'irrigation au goutte à goutte, afin de contrôler et de limiter les quantités d'eau utilisées.

➤ **L'énergie** : même si l'activité est relativement peu consommatrice d'énergie (environ 44 Gwh pour l'exercice 2010-2011), Vilmorin investit régulièrement dans des mesures pour limiter sa consommation.

En grandes cultures, la combustion de rafles de maïs (axe central sur lequel sont fixés les grains) pour sécher les maïs humides au moment de la récolte permet de réduire de manière non négligeable la consommation en gaz.

➤ **Les carburants** : la consommation de Vilmorin est peu significative et représente un impact environnemental mineur.

UNE POLLUTION LIMITÉE

Les surfaces utilisées par Vilmorin étant limitées, les niveaux de pollution générés sont relativement faibles. La plupart des sites de production sont propriété de Vilmorin et font l'objet d'une surveillance et d'un entretien permanents.

- ▶ **L'air** : les poussières générées lors de la transformation des semences représentent la principale source de pollution éventuelle. Pour limiter ces rejets dans l'air, la plupart des sociétés de Vilmorin a installé des systèmes de filtration et de captage de ces poussières végétales.
- ▶ **L'eau** : les activités de recherche sont organisées afin de limiter au maximum les rejets dans l'eau. Dans les serres par exemple, toutes les solutions à base d'engrais sont recyclées et fonctionnent en circuit fermé. Tous les centres de recherche les plus récents recyclent leurs eaux d'usage, via des stations de récupération des eaux usées.
- ▶ **Le sol** : l'épandage de fertilisants sur les cultures de semences commerciales et les traitements phytosanitaires utilisés peuvent être sources de pollution des sols. Différentes actions préventives et correctrices sont menées dont le strict respect des produits homologués et des doses prescrites. Par ailleurs, plusieurs sociétés de Vilmorin ont adopté une démarche de lutte biologique* dans les serres, à l'origine d'une réduction spectaculaire des traitements. Enfin, la mise au point de variétés de semences résistantes aux insectes et virus, nécessitant moins d'engrais lors de la culture, permet de réduire l'utilisation des produits de traitements.

UNE DÉMARCHÉ DE RECYCLAGE DES DÉCHETS AVANCÉE

La quantité de déchets générés par Vilmorin est estimée à environ 13 000 tonnes en 2010-2011. Ces déchets sont principalement des matières végétales, des semences traitées ou des Déchets Industriels Banaux (DIB). L'activité de Vilmorin engendre peu de Déchets Industriels Spéciaux (DIS).

La plupart des sociétés de Vilmorin veille à recycler ses déchets. Dans la mesure du possible, les déchets végétaux sont destinés à produire du compost ou à l'alimentation animale.

Les autres types de déchets (emballages, papiers, cartons, plastiques) font généralement l'objet d'un tri sélectif. Dans de nombreux sites, Vilmorin accompagne ce tri d'une communication spécifique (consignes de tri, affichages, etc.) et parfois d'un suivi mensuel qui permet de connaître les évolutions des tonnages de déchets ultimes et la quantité de déchets valorisés.

La majorité des sociétés a par ailleurs abandonné la laine de roche dans le cadre des travaux de recherche en serres, pour s'orienter vers la fibre de coco, un substrat recyclable et donc plus écologique.

DÉVELOPPEMENT ET RESPONSABILITÉ

Anticiper en évaluant et en limitant les risques

Avec une vigilance et une rigueur continues, Vilmorin évalue au plus juste l'ensemble des risques pouvant affecter son activité et met en œuvre les moyens adaptés pour les maîtriser. Un programme de gestion globale des risques a été initié en 2007-2008 et développé au cours des derniers exercices avec l'objectif de renforcer le dispositif existant et d'harmoniser les standards minima de sécurité et de prévention, applicables à l'ensemble des sites dans le monde.

➤ **RENFORCER PROGRESSIVEMENT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES**

S'APPUYER SUR UNE CELLULE DÉDIÉE

La mise en œuvre de la politique de gestion globale des risques repose sur :

- un Comité de pilotage de gestion globale des risques. Il est chargé de déterminer les orientations de management des risques, de valider les méthodologies et plans de travail et de contrôle et d'en assurer le reporting auprès du Comité Exécutif, du Comité d'Audit et de Gestion des Risques, comité spécialisé du Conseil d'Administration de Vilmorin ;
- un Comité de coordination opérationnel chargé de mettre en œuvre l'approche des risques, de définir les standards minima à respecter pour chaque thématique identifiée et d'en vérifier la bonne application. Ce Comité s'appuie sur un réseau de personnes référentes constituant des relais d'information et contribuant à la mise en place des audits au sein des structures concernées. Au sein de chacune des Business Units de Vilmorin, les Directeurs Financiers constituent les pilotes de la gestion des risques.

Reflète d'une volonté de pilotage transversal de la gestion globale des risques, cette organisation a été complétée en 2010-2011 par la nomination d'un Coordinateur de la Sécurité et la désignation des premiers « propriétaires de risques ». Ces derniers, experts dans leur domaine respectif (innovation, sécurité, etc.) ont pour responsabilité d'établir un diagnostic de l'état du risque dans l'entreprise, d'alerter si nécessaire les autorités hiérarchiques référentes et de les conseiller quant aux mesures de nature à réduire la criticité*.

L'ensemble de cette organisation est placé sous la responsabilité directe du Directeur Financier de Vilmorin, également membre du Comité Exécutif.

Elle fait par ailleurs l'objet de reportings réguliers auprès du Comité d'Audit et de Gestion des Risques de Vilmorin.

RÉPERTORIER L'ENSEMBLE DES RISQUES

Avec l'appui d'un cabinet de conseil, garant de la méthodologie et de l'indépendance de l'analyse, Vilmorin a établi une cartographie permettant d'établir une liste hiérarchisée exhaustive des risques potentiels.

Ces derniers ont ensuite été pondérés selon des critères de fréquence d'occurrence et d'impact. Présentée en 2010 au Comité d'Audit et de Gestion des Risques, la synthèse a permis d'identifier comme prioritaires les risques liés à la recherche et à la propriété intellectuelle.

En référence à ce dernier, un premier état des lieux a été établi en 2010-2011. Les conclusions préconisent un renforcement de la procédure de protection de la propriété intellectuelle au sein de l'entreprise. Il s'agit notamment de veiller à une application plus rigoureuse des normes définies.

ENRICHIR LE RÉFÉRENTIEL DE GESTION DES RISQUES

Considérés comme stratégiques, sécurité des hommes et sûreté des biens, environnement OGM* et protection de la propriété intellectuelle, ont été les premiers domaines d'exigence retenus. Ils ont été complétés en 2010-2011 par la politique de sécurité des systèmes d'information et les risques environnementaux. Formalisés au sein d'un référentiel de gestion des risques, dont la version actualisée sera diffusée au début de l'exercice 2011-2012 auprès des sociétés du groupe, ils ont fait l'objet de la définition de standards, parmi lesquels :

Un même niveau de santé, de sécurité et de respect de la personne, partagé partout dans le monde.

Les normes élaborées concernent à la fois la sécurité et la santé du personnel, quelques règles d'hygiène, ainsi que la sûreté industrielle des sites et la protection des biens.

Exemples de normes :

- Au sein de chaque site, une personne est chargée des questions de sécurité.
- Un plan annuel de prévention des risques au poste de travail en matière de sécurité est en place dans tous les sites qui mobilisent régulièrement plus de trente salariés.

- ▶ Chaque poste de travail fait l'objet d'une évaluation des risques en matière d'hygiène et de sécurité.
- ▶ L'ensemble des locaux est non-fumeur.
- ▶ Une politique visant à lutter contre toute discrimination en matière d'emploi et favorisant l'accès aux postes de travail est mise en place.
- ▶ Le travail des enfants de moins de seize ans est interdit.

Des procédures strictes pour assurer la pureté variétale

Vilmorin crée, produit et commercialise des plantes conventionnelles et génétiquement modifiées. Au-delà des obligations réglementaires locales, des procédures très strictes sont mises en place afin de préserver la pureté variétale des cultures et de permettre la coexistence des cultures. Il s'agit notamment de distance minimale d'isolement entre les parcelles, d'opérations techniques au champ et à l'usine et de procédures de traçabilité.

Exemples de normes :

- ▶ Les semences en provenance de l'extérieur ont été contrôlées ou sont analysées avant d'intégrer les programmes de sélection* ou de production.
- ▶ Les résultats d'analyses sont conformes aux spécifications internes en vigueur.
- ▶ La traçabilité est assurée tout au long du processus des cultures aux champs jusqu'à l'usinage.
- ▶ Toutes les livraisons de semences sont contrôlées et enregistrées. Ces informations sont conservées afin d'assurer leur traçabilité.
- ▶ Les contrats des productions partenaires sont établis selon les spécificités internes afin de garantir la qualité des productions.

Une protection renforcée de la propriété intellectuelle

L'objectif des standards établis est de veiller scrupuleusement à la protection systématique des créations végétales, de développer et de faire respecter l'ensemble de la propriété intellectuelle créée par Vilmorin, ainsi que de veiller à la préservation de celle des tiers.

Exemples de normes :

- ▶ Chaque société met en place un « Comité Propriété Intellectuelle » afin de valider la cohérence de ses pratiques avec celles définies par Vilmorin.
- ▶ Le contrat de travail de tout salarié des sociétés de Vilmorin comporte des clauses relatives à la propriété intellectuelle.

- ▶ Les salariés ayant une activité de recherche et de sélection* sont formés à la propriété intellectuelle et à la préservation de la sécurité juridique de leur société et de Vilmorin.
- ▶ Les sociétés respectent les droits validés de propriété intellectuelle des tiers, notamment en matière d'accès et d'usages.

La sécurité des systèmes d'information, composante essentielle de la protection de Vilmorin

Au sein de ce domaine d'exigences, sont en particulier définis les standards relatifs à l'organisation de la sécurité, la sécurité des postes de travail, des réseaux et des opérations, les plans de continuité des activités informatiques et les relations avec les partenaires de l'entreprise.

Exemples de normes :

- ▶ Toute personne employée par Vilmorin doit, dès son arrivée, recevoir, lire et valider la « Charte d'utilisation des ressources informatiques ».
- ▶ Les postes de travail mis au rebut en fin de cycle de vie font l'objet d'une procédure stricte de suppression des données, ou de destruction du disque, afin de s'assurer qu'aucune information confidentielle ne soit accessible par une personne externe.
- ▶ Les systèmes et les données du groupe sont sauvegardés quotidiennement.
- ▶ Des pénalités financières pour non-respect des règles relatives à la sécurité sont définies dans les contrats passés avec les partenaires.
- ▶ Les directions informatiques doivent disposer d'un plan de continuité informatique.

La prévention des risques environnementaux

Dans l'objectif de limiter l'impact de ses activités sur l'environnement (cf. page 56), Vilmorin a défini des standards applicables à l'ensemble de ses sites dans le monde.

Exemples de normes :

- ▶ Les aspects environnementaux significatifs (éléments de l'environnement porteurs de risque qui peuvent impacter sérieusement le fonctionnement, le patrimoine ou l'image de l'entreprise, tels que la qualité de l'eau ou la gestion des déchets) des sites sont identifiés et font l'objet d'une politique ciblée afin de lutter contre leurs effets et de suivre leur évolution.
- ▶ Au sein de chaque site, une personne nommément désignée comme référent est chargée des questions

DÉVELOPPEMENT ET RESPONSABILITÉ

d'environnement, notamment le suivi des aspects environnementaux significatifs, les initiatives locales et les améliorations possibles, etc.

- ▶ Toute demande de budget, notamment pour des opérations de maintenance, d'amélioration de bâtiment ou d'extension de site, prend en compte les impacts environnementaux éventuels.
- ▶ Le site s'assure du devenir des déchets générés par ses activités. Ces déchets sont collectés sélectivement, triés et, dans toute la mesure du possible, recyclés ou valorisés.

D'autres règles viendront enrichir progressivement ce référentiel émanant de l'analyse de la cartographie des risques. Il est prévu, dans une seconde étape, de relever les standards. C'est ainsi que cette démarche s'affirme comme un outil de progrès continu.

UNE DÉMARCHÉ DE PROGRÈS PERMANENT

Afin de vérifier l'application des standards définis dans le manuel de gestion des risques, un audit de site a été conduit en cours d'exercice comprenant une évaluation sur le terrain, l'analyse des écarts et la rédaction de rapports. Des autoévaluations ont par ailleurs été systématiquement conduites afin de définir les standards relatifs à la sécurité des systèmes d'information.

▶ ÉVALUER ET METTRE EN ŒUVRE LES MOYENS ADAPTÉS À LA MAÎTRISE DES RISQUES

Parallèlement à cette démarche de fond, Vilmorin a identifié et mis en œuvre des mesures pour réduire les risques pouvant affecter son activité. Figurent ci-dessous les risques spécifiquement liés à son métier.

L'ensemble des risques est présenté de manière détaillée dans le rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne (cf. page 88).

LES RISQUES INHÉRENTS À LA RECHERCHE

L'activité internationale de Vilmorin et les enjeux liés à l'accès à la génétique et à la notoriété des marques impliquent un risque réel de contrefaçon des variétés. Les moyens mis en œuvre pour protéger ces actifs consistent notamment à développer :

- ▶ La sécurisation physique des installations, des matériels génétiques et des savoir-faire (clôtures, restrictions d'accès, duplication des sources, etc.).
- ▶ Une protection des secrets et savoir-faire.
- ▶ Une politique de protection intellectuelle adaptée.
- ▶ Des instances de réflexion visant à s'assurer de la pertinence des orientations poursuivies par rapport à la concurrence, aux attentes du marché et aux évolutions scientifiques.

Si malgré la mise en œuvre de ces moyens, des contrefaçons sont identifiées, Vilmorin a alors recours à trois modes de défense appliqués selon les cas de figure :

- ▶ Une approche juridique à travers la propriété intellectuelle.

Le Certificat d'Obtention Végétale et notamment l'exemption du sélectionneur permet de limiter les contrefaçons, car s'il autorise un autre obtenteur à utiliser une variété commerciale afin d'en créer une nouvelle, cette dernière devra présenter des caractéristiques originales et distinctes de la première pour être exploitée librement.

- ▶ Une approche technique avec l'utilisation du marquage moléculaire*. Cet outil permet de rechercher dans le génome* d'une variété concurrente des similarités avec une variété issue de la recherche de Vilmorin.
- ▶ Une approche réglementaire grâce à l'inscription des variétés aux Catalogues officiels français et européen. Elle permet d'assurer une protection marketing et de limiter l'utilisation abusive des variétés et de leur dénomination commerciale. Face à la recrudescence de la contrefaçon, les semenciers européens, regroupés au sein de l'European Seed Association (ESA) ont opté pour une démarche déontologique visant à définir un guide de bonnes pratiques. Celui-ci permettra de limiter l'utilisation abusive du patrimoine génétique*, des marques, des conditionnements et des logotypes.

LES RISQUES LIÉS A LA PRODUCTION

Le plan de production, élément indispensable du bon approvisionnement des marchés et de la maîtrise des niveaux de stocks

Élaboré selon différents facteurs (besoins du marché, courbe de vie de chaque variété, état de la dernière récolte, zones de production, etc.), le plan de production conditionne l'approvisionnement optimal des marchés et la maîtrise des justes niveaux de stocks.

Piloté par les responsables de production et impliquant de nombreux acteurs, ce plan est validé par la Direction Générale de chacune des sociétés.

LES RISQUES CLIMATIQUES ET MÉTÉOROLOGIQUES

La diversification des zones de production

L'implantation internationale des zones de production et des sites de recherche permet de répartir et de limiter les risques liés à l'incertitude météorologique. En termes de production, la forte saisonnalité de l'activité, les besoins spécifiques des différentes espèces et les variations de la demande rendent nécessaire l'implantation des sites partout dans le monde.

Une vingtaine de bassins de production implantés sur les cinq continents assurent la production de semences.

Les risques fournisseurs : une relation durable basée sur des systèmes de prix prédéfinis

Pour produire ses semences, Vilmorin fait appel à un réseau international d'agriculteurs-multiplicateurs*, rigoureusement sélectionnés dans une vision de partenariat à moyen voire à long terme. Le cahier des charges accompagnant le contrat qui lie Vilmorin à son réseau d'agriculteurs-multiplicateurs* précise toutes les conditions et les objectifs assignés à la production : surface à produire, qualité, calendrier des opérations, normes d'intrants à utiliser, etc. Il définit également le prix d'achat de la semence, avec des composantes fixes ou variables qui ne sont pas structurellement indexées sur l'évolution des cours des matières premières agricoles.

Le respect de l'application du cahier des charges est contrôlé par les services agronomiques des sociétés.

Grâce au système contractuel mis en place, Vilmorin conserve le contrôle de ses semences et une totale indépendance économique.

LES RISQUES LIÉS À LA TRANSFORMATION

Process

Garantir la qualité des semences est crucial tant les conséquences commerciales et financières en cas de réclamations seraient pénalisantes. En effet, le recours de la clientèle professionnelle s'exercerait sur la valeur globale de la récolte attendue et non pas sur le seul remboursement de la semence acquise. Pour éviter cet effet multiplicateur, la qualité des

semences est contrôlée tout au long du processus de transformation : de la réception du produit jusqu'à sa distribution.

Installations classées

Tous les sites de Vilmorin dans le monde respectent rigoureusement les réglementations en matière d'installations classées. À titre d'exemple, l'activité de Vilmorin SA sur son site de La Ménitrie (Anjou-France) est soumise à autorisation pour plusieurs rubriques, dont le stockage de matières combustibles en entrepôts couverts, leur volume étant supérieur à 50 000 m³.

LES RISQUES LIÉS A LA COMMERCIALISATION

Les risques clients : un large portefeuille de clientèle

Vilmorin n'est globalement pas confrontée à une concentration de clientèle excessive comportant un risque de diminution brutale d'activité. Par ailleurs, les risques de non-recouvrement sont habituellement modérés dans la plupart des zones de commercialisation. Les filiales de Vilmorin apportent à leur niveau les réponses adaptées en fonction de leur activité et des pays d'implantation.

ÉVOLUTION DU POIDS DES PRINCIPAUX CLIENTS DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES (EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ)

	08-09	09-10	10-11
Poids des 5 premiers clients	4.2	3.3	5.7
Poids des 10 premiers clients	6.7	5.7	8.1

Les risques politiques : une stratégie d'implantation prudente

Les risques politiques éventuels sont pris en compte lors du choix des investissements et de localisation des actifs industriels, technologiques et commerciaux. En dépit du contexte de tensions internationales de ces dernières années notamment au Moyen-Orient et dans certains pays asiatiques, Vilmorin n'a pas été affectée économiquement dans ses activités à l'international.



ÊTRE ACTIONNAIRE DE VILMORIN

64

Vilmorin en Bourse

68

Informier et dialoguer

71

Participer aux Assemblées Générales

ÊTRE ACTIONNAIRE DE VILMORIN

Vilmorin en Bourse

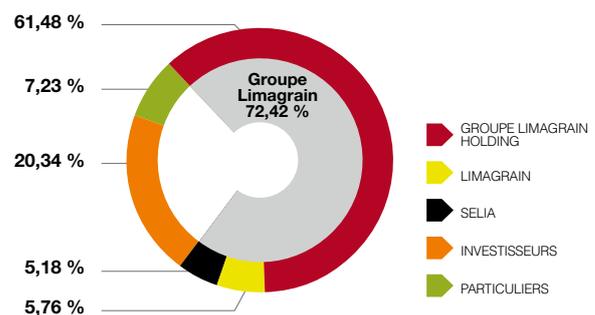
> CAPITAL ET ACTIONNARIAT

CAPITAL SOCIAL

Le capital social, au 30 juin 2010, est de 262 576 040,25 euros divisé en 17 218 101 actions d'un montant nominal de 15,25 euros chacune, entièrement libérées.

Limagrain constitue l'actionnaire de référence de Vilmorin et détient directement ou indirectement 72,42 % de son capital.

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2011



Sources : Euroclear et interne

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30 JUIN 2011

	ACTION À VOTE SIMPLE	ACTION À VOTE DOUBLE	% CAPITAL	NOMBRE TOTAL DE VOIX	% DU NOMBRE TOTAL DE VOIX
Groupe Limagrain Holding	3 140 796	7 444 888	61,48 %	18 030 572	68,16 %
Limagrain	100 514	891 603	5,76 %	1 883 720	7,12 %
Selia	-	892 503	5,18 %	1 785 006	6,75 %
Autocontrôle	1 317	-	0,01 %	-	-
Administrateurs	6	21	-	48	-
Public	4 738 420	8 033	27,57 %	4 754 507	17,97 %
Total	7 981 053	9 237 048	100,00 %	26 453 832	100,00 %

> **Détention de capital et de droits de vote détenus par l'ensemble des organes d'Administration et de Direction** : non significatif.

> **Détention de capital et de droits de vote détenus par le personnel, directement ou indirectement** : non significatif.

> **Déclaration d'opération de dirigeants** : Conformément à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, Groupe Limagrain Holding (GLH), actionnaire de référence de Vilmorin a déclaré avoir acquis 18 473 titres pour un montant total de 1 525 287,32 euros au cours de l'exercice 2010-2011, et 31 527 titres pour un montant total de 2 344 679,73 euros sur le 1^{er} trimestre 2011-2012.

> **Déclaration de pacte d'actionnaires** : Dans le cadre de l'intervention en fonds propres du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI)* dans Groupe Limagrain Holding (GLH), Coopérative Limagrain, le FSI* et GLH ont conclu en mars 2010 un pacte d'actionnaires relatif à leurs participations au capital des sociétés GLH et Vilmorin. Ce pacte a fait l'objet d'une publicité auprès de l'AMF.

> **Engagements collectifs de conservation de titres** : En dates des 15 et 22 octobre 2009, deux engagements collectifs de conservation des titres de la société ont

été enregistrés (article 885 I bis du Code Général des Impôts). Ces deux engagements ont été conclus pour une durée initiale de deux ans renouvelable selon une durée indéterminée par tacite reconduction. Au jour de signature, les engagements portaient sur 2 715 003 actions représentant 20,3 % des droits financiers et 28,7 % des droits de vote. Afin de prendre en compte l'augmentation de capital réalisée le 15 avril 2010, les engagements ont donné lieu à la rédaction de deux avenants en date du 22 octobre 2010 qui ont été dûment enregistrés. Ils portent sur 3 505 003 actions qui représentent 20,3 % des droits financiers et 26,5 % des droits de vote.

> **Capital potentiel** : Vilmorin a diversifié la nature de ses ressources en émettant en fin d'exercice 2007-2008 un emprunt obligataire, à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, pour un montant de 150 millions d'euros (voir Note 22.2.2 des comptes consolidés).

> **Capital autorisé non émis** : néant, aucun engagement d'augmentation du capital n'étant pris.

> **Titres non représentatifs du capital** : néant.

> **Stock options** : néant.

NOTIFICATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction de 3 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la société (décision de l'Assemblée Générale du 22 juillet 1993). Les conditions de cette notification sont précisées à l'article 12 des statuts.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital social en font la demande dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Parallèlement et dans l'objectif d'assurer le suivi de la composition de son actionnariat, la société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'Actionnaires.

À l'occasion de l'intervention en fonds propres du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI)* dans Groupe Limagrain Holding (GLH) en cours d'exercice 2009-2010 la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a informé Vilmorin de franchissements de seuil, à la hausse puis à la baisse, indirectement par l'intermédiaire du FSI* et de CDC Entreprises Valeurs Moyennes (CDC EVM) dont elle exerce le contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce.

➤ L'ACTION VILMORIN

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ACTION

- Date d'introduction au second marché de la Bourse de Paris : 3 novembre 1993.
- Place de cotation : Euronext Paris. Compartiment A.
- Éligible au SRD depuis le 26 février 2008.
- Indices Euronext : Cac Small, Cac Mid & Small, Cac All-Tradable, Cac All Share
- Code ISIN : FR 0000052516 (RIN).
- Éligible au PEA.
- Classification selon nomenclature ICB : « Farming & Fishing » (Agriculture et Pêche).
- Nombre de titres : 17 218 101
- Clôture de l'exercice au 30 juin 2011.

SERVICE DES TITRES

Vilmorin a mandaté BNP Paribas Securities Services pour assurer son service financier. Pour le service des titres, il convient de s'adresser à :

BNP Paribas Securities Services

Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex

Tél. :

Pour les actionnaires français : 0826 109 119

Pour les actionnaires étrangers : +33 (0)1 55 77 40 57

Fax : +33 (0)1 55 77 34 17

Le service est accessible tous les jours ouvrés de 8h45 à 18h00.

ANIMATION ET LIQUIDITÉ DU TITRE

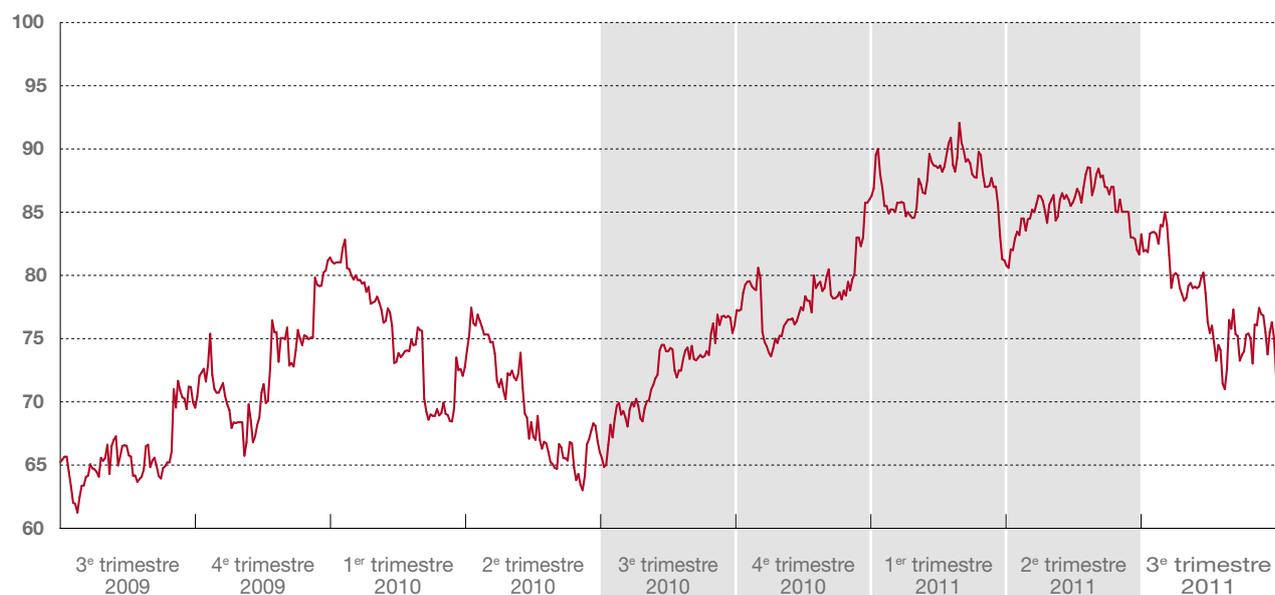
Natixis Securities est en charge de la mise en œuvre du contrat de liquidité de Vilmorin. Ce dernier est conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI du 20 septembre 2008 approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 1^{er} octobre 2008.

Moyens figurant au compte de liquidité

- Au moment de la mise en œuvre du contrat :
 - nombre de titres : 7 989
 - espèces : 68 037,90 euros
- Au 30 juin 2011 :
 - nombre de titres : 1 317
 - espèces : 545 131,37 euros

ÊTRE ACTIONNAIRE DE VILMORIN

EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION (EN EUROS)



Source : Euronext

> DIVIDENDES SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION

À conditions économiques et financières comparables, Vilmorin s'efforcera de maintenir une politique de distribution de ses résultats dans le prolongement des années passées. Le dividende net par action proposé à l'Assemblée Générale du 14 décembre 2011 est de 1,50 euro.

	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11
Nombre d'actions rémunérées	13 391 857	13 384 191	13 387 796	17 217 817	⁽¹⁾ 17 218 101
Dividende net (euros)	1.66	1.66	1.77	1.41	1.50

(1) De ce chiffre, il conviendra de déduire le nombre d'actions détenues en autocontrôle à la date de versement du dividende.

DÉLAI DE PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Le délai légal est de 5 ans à compter de la date de mise en paiement. Passé ce délai, les dividendes non réclamés sont reversés au profit de l'État.

RÉGIME FISCAL

► **Résident français** : les dividendes perçus sont imposables à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers. L'imposition de droit commun s'articule schématiquement comme suit :

- abattement de 40 % sur le montant des dividendes reçus,
- abattement fixe de 1 525 euros (célibataire) ou 3 050 euros (couple),
- imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Sur option, il est possible de se voir appliquer un prélèvement libératoire de 19 % sur le montant brut des dividendes (option n'ayant un intérêt que pour les contribuables percevant des dividendes significatifs).

Quelque soit le régime fiscal (droit commun ou option) au 30 juin 2011, le dividende est soumis aux prélèvements sociaux au taux global de 12,3 %. Ces prélèvements sociaux sont précomptés par l'établissement payeur.

► **Non résident** : le dividende reçu par un actionnaire étranger fait l'objet d'une retenue à la source dont le taux varie en fonction des conventions fiscales signées par la France. Le taux maximal de droit interne est de 25 %. La retenue est payée en pratique par les intermédiaires financiers. Elle est libératoire de l'impôt en France et sert en principe de crédit d'impôt dans le pays de résidence.

ÊTRE ACTIONNAIRE DE VILMORIN

Informer et dialoguer

Depuis son introduction en Bourse en 1993, Vilmorin s'attache à être la plus précise, fiable et transparente possible sur sa stratégie et ses perspectives de développement, en prenant en considération les attentes de ses différents publics financiers.

Toute l'information publiée par Vilmorin est accessible en version électronique sur son site internet (www.vilmorin.info) ou sur simple demande auprès de la Direction Financière.

➤ L'INFORMATION À DESTINATION DE L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE

Vilmorin met chaque année en place plusieurs outils destinés aux actionnaires de l'entreprise et à la communauté financière dans son ensemble.

LE RAPPORT ANNUEL

Publié en langues française et anglaise sur le site internet de Vilmorin et imprimé en version française, le rapport annuel est actualisé à l'occasion de la publication des comptes semestriels.

LE SITE INTERNET

Toute l'information publiée par Vilmorin est accessible sur son site internet : www.vilmorin.info. Il comporte en plus de toute l'information financière réglementaire, 3 voies d'entrée permettant aux analystes et investisseurs, journalistes et actionnaires individuels de retrouver l'information qui leur est plus particulièrement dédiée. Il s'agit par exemple de présentations de la société, d'information réglementée, d'analyses financières, de l'évolution du cours du titre, de présentations financières, de dossiers de presse, de lettres aux actionnaires, etc.

Le site est également disponible en version anglaise.

➤ LES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

Vilmorin s'attache à maintenir une répartition équilibrée de son actionnariat entre particuliers et institutionnels.

À ce titre, la société mène des actions spécifiques destinées aux actionnaires individuels. Au 30 juin 2011, le nombre total des actionnaires individuels s'élevait à près de 6 500 détenant des actions nominatives ou au porteur.

LES LETTRES AUX ACTIONNAIRES

La lettre aux actionnaires est éditée à plusieurs milliers d'exemplaires. Au cours de l'exercice 2010-2011, 4 éditions ont été publiées, dont un numéro à vocation pédagogique, portant sur l'innovation, et une lettre spéciale Assemblée Générale.

LE LIVRET DE L'ACTIONNAIRE

Vilmorin publie chaque année un livret de l'actionnaire dont le format et le contenu plus concis sont adaptés aux attentes des actionnaires individuels. Il est remis lors de l'Assemblée Générale et des réunions d'actionnaires.

UNE ADHÉSION ACTIVE A LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS D'INVESTISSEMENT (FFCI)

Vilmorin est membre de la FFCI depuis 2005 et participe à des réunions d'actionnaires organisée par la Fédération. La société diffuse également ses lettres aux actionnaires aux clubs d'investissement par son intermédiaire.

LES RÉUNIONS D'ACTIONNAIRES

En 2010-2011, Vilmorin a participé à trois réunions d'actionnaires à Strasbourg, Marseille et Toulouse. Vilmorin a également animé une réunion d'information lors du Salon Actionaria à Paris.

LE SALON ACTIONARIA

Fidèle à cet événement, Vilmorin a participé pour la 6^e année consécutive au salon Actionaria à Paris en novembre 2010, et en dresse un bilan très positif tant en termes de participation que de qualité des échanges.

Cet événement, important dans la stratégie de communication de l'entreprise envers ses actionnaires individuels, mobilise le management et l'équipe de communication financière. Un expert était également présent sur le stand une demi-journée pour répondre aux questions concernant les OGM*. La réunion d'information sur la société et la table ronde dédiée aux sociétés Midcaps à laquelle participait Vilmorin ont mobilisé plus de 150 personnes.

La société sera de nouveau présente à l'édition 2011.

LE COMITÉ CONSULTATIF DES ACTIONNAIRES

Le Comité Consultatif des Actionnaires (CCA) a été formé au printemps 2010 dans l'objectif d'alimenter la stratégie de développement de l'actionnariat individuel, de mieux comprendre les attentes des actionnaires et enfin d'améliorer la communication financière.

Le CCA est composé :

- ▶ de cinq actionnaires individuels représentatifs des actionnaires :
 - Arnaud BUNEL,
 - Michel CHIRON,
 - Caroline MEIGNEN,
 - Viviane NEITER,
 - Louis REYNAL DE SAINT MICHEL,
- ▶ de deux Administrateurs de Vilmorin :
 - Philippe AYMARD,
 - François HEYRAUD.

Il est animé par :

- ▶ le Directeur Financier de Vilmorin : Daniel JACQUEMOND,
- ▶ l'équipe de communication financière :
 - Claire PLANCHE, Responsable de Communication Financière et des Relations Investisseurs, et
 - Claire-Marie SONNIER, Chargée de Communication Financière et des Relations Actionnaires Individuels.



De gauche à droite :
 Claire PLANCHE, Philippe AYMARD, Michel CHIRON, François HEYRAUD, Caroline MEIGNEN, Louis REYNAL DE SAINT MICHEL, Viviane NEITER, Arnaud BUNEL, Claire-Marie SONNIER, Daniel JACQUEMOND

Le CCA s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2010-2011 sur des sites du groupe.

Ses travaux ont permis d'améliorer la présentation des réunions d'actionnaires, d'émettre des recommandations sur le site internet, sur les lettres aux actionnaires ainsi que sur l'Assemblée Générale des Actionnaires.

La présentation du Comité et de ses travaux par Philippe AYMARD, Administrateur et un membre du CCA, à l'occasion de l'Assemblée Générale du 17 décembre 2010 a permis de présenter le fonctionnement et les travaux du Comité à l'ensemble des actionnaires présents.

La synthèse des comptes-rendus des réunions et la charte du CCA sont disponibles dans la rubrique Actionnaires individuels du site internet de la société.

Ecrire au Comité Consultatif des Actionnaires

Vilmorin & Cie
Comité Consultatif des Actionnaires
 BP 1
 63720 CHAPPES
 Email : cca@vilmorin.info

LES RELATIONS AVEC LES ANALYSTES, LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET LA PRESSE

En 2010-2011, 9 sociétés d'analyses financières ont suivi la valeur : CM-CIC Securities, Crédit Agricole Cheuvreux, Exane BNP Paribas, Gilbert Dupont, Natixis, Oddo Midcap, Portzamparc, Société Générale et Goldman Sachs.

LES RÉUNIONS D'INFORMATION ET VISITES DE SITE

7 réunions d'information à destination des investisseurs, analystes et journalistes ont été organisées en 2010-2011 à l'occasion de la publication des informations financières.

Vilmorin a également organisé une visite de ses sites potagères en Chine.

ÊTRE ACTIONNAIRE DE VILMORIN

LES CONFÉRENCES TÉLÉPHONIQUES

Vilmorin a organisé 4 conférences téléphoniques en 2010-2011, à l'occasion de la publication des chiffres d'affaires trimestriels. Ces conférences sont consultables en différé sur le site internet de Vilmorin.

LES RENCONTRES INVESTISSEURS

Vilmorin a participé au cours de l'année 2010-2011 à 17 rencontres investisseurs et analystes sous forme de conférences ou de road-shows, dont plusieurs à l'étranger (New York, Londres, Genève, etc.).

LE DOSSIER DE PRESSE

Le dossier de presse destiné aux journalistes est régulièrement mis à jour à l'occasion des principales publications financières de la société.

> CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2011-2012 (SUSCEPTIBLE DE MODIFICATIONS)

- ▶ **8 novembre 2011** : Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre*.
- ▶ **18 et 19 novembre 2011** : Salon Actionaria au Palais des Congrès de Paris.
- ▶ **14 décembre 2011** : Assemblée Générale des Actionnaires à Paris.
- ▶ **22 décembre 2011** : Mise en paiement du dividende.
- ▶ **7 février 2012** : Publication du chiffre d'affaires semestriel*.
- ▶ **29 février 2012** : Publication des résultats semestriels*.
- ▶ **3 mai 2012** : Publication du chiffre d'affaires à la fin du 3^e trimestre*.
- ▶ **1^{er} août 2012** : Publication du chiffre d'affaires annuel*.

** Publication après clôture de Bourse.*

> CONTACTS

Daniel JACQUEMOND, Directeur Financier.
E-mail : daniel.jacquemond@vilmorin.info

Claire PLANCHE, Responsable de la Communication Financière et des Relations Investisseurs.
E-mail : claire.planche@vilmorin.info

Claire-Marie SONNIER, Chargée de Communication Financière et des Relations Actionnaires Individuels
E-mail : claire-marie.sonnier@vilmorin.info

Tél. : +33 (0)4 73 63 41 95
Fax : +33 (0)4 73 63 41 80

Participer aux Assemblées Générales

► CONVOCATION DES ACTIONNAIRES NOMINATIFS

Les actionnaires, détenteurs de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion ou de l'avis de convocation, sont convoqués à toute Assemblée Générale par lettre ordinaire ou, si les intéressés en ont fait la demande, par lettre recommandée à leur frais.

La convocation peut également être adressée sous forme de courrier électronique si l'actionnaire a opté pour ce mode de communication, selon les conditions de l'article R.225-63 du Code de Commerce.

► CONDITIONS D'ADMISSION

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité conformément à la réglementation en vigueur, constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire le 3^e jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires peuvent participer à l'Assemblée Générale quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation de l'Assemblée.

► DROITS DE VOTE ATTACHÉS AUX ACTIONS

Dans toutes les Assemblées, et sous réserve des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire (décision de l'Assemblée Générale du 22 juillet 1993).

Ce droit est conféré également, dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation des réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.



INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

74

Informations juridiques

80

Informations sur les filiales

88

Comptes consolidés

184

Comptes sociaux

204

*Résolutions de l'Assemblée Générale Mixte
(Ordinaire et Extraordinaire) du 14 décembre 2011*

INFORMATIONS > FINANCIÈRES ET LÉGALES

Informations juridiques

> RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

DÉNOMINATION, SIÈGE SOCIAL ET SIÈGE ADMINISTRATIF

Dénomination sociale :
Vilmorin & Cie.

Siège social :
4 quai de la Mégisserie – 75001 Paris – France.

Siège administratif :
BP 1 – 63720 Chappes – France.

LÉGISLATION

Législation française.

FORME JURIDIQUE

Vilmorin & Cie est une société anonyme, à Conseil d'Administration, régie par les dispositions du Livre II du Code de Commerce.

DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE

La société a été constituée le 2 mars 1990 sous le nom de SSBP (Société de Services de la Branche Potagères & Fleurs), dénomination qui a été successivement modifiée dans le temps :

- Modification de dénomination en Ceres (AGE du 27 juin 1990).
- Modification de dénomination en Vilmorin & Cie (AGE du 29 juin 1993).

- Modification de dénomination en Vilmorin Clause & Cie (AGE du 9 décembre 1997).
- Modification du mode d'administration (AGE du 16 mars 1998) par adoption de la formule à Conseil d'Administration, en remplacement de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance.
- Modifications statutaires dans le cadre de loi sur les nouvelles régulations économiques du 15 janvier 2001 (AGE du 3 décembre 2002).
- Modification de dénomination en Vilmorin & Cie (AGE du 3 juillet 2006).
- Mise à jour des statuts (AGE du 11 décembre 2008).

La durée de la société est fixée à 99 ans, sauf en cas de prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

OBJET SOCIAL

Aux termes de l'article 2 des statuts, l'objet social de Vilmorin & Cie est :

- de prendre toute participation et mener toute action dans les sociétés dans lesquelles elle est appelée à s'intéresser ;
- de rentabiliser et rationaliser l'utilisation des moyens mis en commun par ses filiales et se livrer pour ce faire à tout acte civil ou commercial ;
- de coordonner et développer l'activité de ses filiales en y assurant des missions de surveillance et de contrôle ;
- de mettre à la disposition de ses filiales ou autres personnes, tout moyen améliorant leur gestion, allégeant leurs charges et facilitant la commercialisation de leurs produits ;
- de réaliser de la recherche dans le domaine végétal, de tout procédé qui peut s'appliquer à l'amélioration des plantes et à la mise au point de nouvelles variétés ;

- ▶ d'exploiter et de commercialiser des connaissances ainsi acquises, brevets, obtentions végétales, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement ou sous forme de concession de licence d'exploitation ou autres ;
- ▶ de prendre des participations sous toute forme, tout intérêt et participation dans toute société, groupement ou entreprise, française ou étrangère ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Pour réaliser ces objets sociaux, la société pourra :

- ▶ créer, acquérir-vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tout établissement industriel ou commercial, toute usine, tout chantier et local quelconque, tout objet mobilier et matériel ;
- ▶ obtenir, ou acquérir tout brevet, licence, procédé et marque de fabrique, les exploiter, créer ou apporter, concéder toute licence d'exploitation en tout pays ;
- ▶ et généralement, faire toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, pouvant se rapporter, directement ou indirectement ou être utile à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toute autre société, ou personne physique ou morale et réaliser directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 377 913 728.

N° SIRET : 377 913 728 00020.

N° SIREN : 377 913 728.

N° APE : 7010 Z (Activité des sièges sociaux).

EXERCICE SOCIAL

L'exercice social a une durée de douze mois. Il commence le 1^{er} juillet et s'achève le 30 juin de l'année suivante.

CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les documents juridiques relatifs à Vilmorin & Cie (statuts, procès-verbaux d'Assemblée Générale, rapports des Commissaires aux Comptes et tous les documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés au siège social de la société 4, quai de la Mégisserie – 75001 Paris. En outre, ces informations et certaines informations financières historiques relatives aux informations réglementées sont disponibles sur le site internet de Vilmorin (www.vilmorin.info) dans la rubrique Publications.

TRIBUNAUX COMPÉTENTS EN CAS DE LITIGES

Tribunal de Commerce de Paris.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

> RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

ÉVOLUTION DU CAPITAL

DÉCISION ET DATE	NATURE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL	MONTANT NOMINAL ET PRIME PAR ACTION	CAPITAL PORTÉ À	NOMBRE CUMULÉ D' ACTIONS
02.03.90	Création de la société. Émission de 2 500 actions	100 F	250 000 F	2 500
29.06.93	Émission de 3 820 000 actions en rémunération d'un apport partiel d'actifs fait par la société Groupe Limagrain Holding	100 F	382 250 000 F	3 822 500
29.06.93	Émission en numéraire au pair de 1 817 500 actions réservées à la société Groupe Limagrain Holding	100 F	564 000 000 F	5 640 000
04.10.93	Regroupement des actions de 100 F de nominal en actions de 300 F de nominal	300 F	564 000 000 F	1 880 000
17.12.93	Émission de 166 700 actions Souscription réservée au Crédit Lyonnais	300 F + Prime de 6 F	614 010 000 F	2 046 700
26.11.96	Émission de 921 015 actions à bons de souscription d'actions	300 F + Prime de 170 F	890 314 500	2 967 715
De nov. 96 au 30.06.97	Exercice de 177 bons de souscription correspondant à 59 actions	300 F + Prime de 180 F	890 332 200 F	2 967 774
De juil. 97 au 30.06.98	Exercice de 93 bons de souscription correspondant à 31 actions	300 F + Prime de 180 F	890 341 500 F	2 967 805
De juil. 98 au 30.06.99	Exercice de 927 bons de souscriptions correspondant à 309 actions	300 F + Prime de 180 F	890 434 200 F	2 968 114
De juil. 99 au 30.06.00	Exercice de 336 bons de souscription correspondant à 112 actions	300 F + Prime de 180 F	890 467 800 F	2 968 226
De juil. 00 au 30.06.01	Exercice de 662 301 bons de souscription correspondant à 220 767 actions Conversion à 45.75 € de la valeur nominale unitaire par prélèvement sur la réserve légale de 319 944 F	300 F + Prime de 180 F -	956 697 900 F 145 896 429.75 €	3 188 993 3 188 993
18.01.06	Division par 3 du nominal de l'action de 45.75 € à 15.25 €	15.25 €	Sans modification	9 566 979
03.07.06	Émission de 3 824 878 actions en rémunération d'un apport partiel d'actifs fait par la société Limagrain Agro-Industrie	15.25 €	204 225 819.25 €	13 391 857
13.04.10	Émission de 3 826 244 actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	15.25 €	262 576 040.25 €	17 218 101

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	AU 30.06.09			AU 30.06.10			AU 30.06.11		
	NOMBRE D' ACTIONS	% CAPITAL	DROITS DE VOTE	NOMBRE D' ACTIONS	% CAPITAL	DROITS DE VOTE	NOMBRE D' ACTIONS	% CAPITAL	DROITS DE VOTE
Groupe Limagrain Holding	7 786 304	58.14	60.69	10 567 211	61.37	62 .70	10 585 684	61.48	62.70
Limagrain	891 603	6.66	9.49	992 117	5.76	8.33	992 117	5.76	8.33
Sélia	892 503	6.66	9.50	892 503	5.18	7.89	892 503	5.18	7.89
Actions auto détenues	7 191	0.05	-	219	-	-	1 317	0.01	-
Public et divers	3 814 256	28.49	20.32	4 766 051	27.69	21.09	4 746 480	27.57	21.09
Total	13 391 857	100.00	100.00	17 218 101	100.00	100.00	17 218 101	100.00	100.00

AUTORISATIONS FINANCIÈRES CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 DÉCEMBRE 2010

Afin de doter Vilmorin des moyens nécessaires pour assurer son développement futur, en particulier à l'international, l'Assemblée Générale du 17 décembre 2010 a autorisé le Conseil d'Administration à émettre pour un montant nominal maximum de 250 millions d'euros :

- ▶ des obligations ou tout autre titre de créances assimilé, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, avec ou sans appel public à l'épargne ;
- ▶ des actions et/ou des valeurs mobilières pouvant se traduire, immédiatement ou à terme, par des augmentations de capital, ces valeurs mobilières pouvant être émises seules ou composées avec les obligations ou autres titres de créances assimilés.

Sur l'exercice 2010-2011, aucune de ces délégations n'a été mise en œuvre.

Le Conseil d'Administration soumettra à l'Assemblée Générale du 14 décembre 2011 de nouvelles délégations financières.

▶ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE COURS DE BOURSE ET L'ANIMATION DU TITRE

INTERVENTIONS DE LA SOCIÉTÉ SUR ACTIONS PROPRES

L'Assemblée Générale du 17 décembre 2010, statuant sur les dispositions des articles 241-1 à 241-8 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement européen n°2273/2003, entré en vigueur le 22 décembre 2003, a octroyé au Conseil d'Administration les pouvoirs lui permettant d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres, par achat ou vente en Bourse à un prix d'achat maximum de 150 euros par action, le nombre d'actions ainsi acquises ne pouvant pas dépasser 1 000 000 d'actions, représentant un engagement maximum potentiel de 150 millions d'euros.

L'autorisation de ce programme de rachat est fixée à 12 mois maximum.*

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2011, la société a réalisé, directement ou indirectement, les opérations suivantes :

- ▶ nombre de titres achetés = 135 078 ;
- ▶ prix moyen d'achat = 81.32 euros ;
- ▶ nombre de titres vendus = 133 980 ;
- ▶ prix moyen de vente = 81.28 euros ;
- ▶ nombre de titres auto-détenus au 30 juin 2011 : 1 317 correspondant à moins de 0,1 % du capital, pour une valeur d'achat de 109 203.66 euros, soit un prix moyen unitaire de 82.92 euros.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 14 décembre 2011 d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée maximum de 12 mois, à acheter ou à vendre les propres actions de la société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code du Commerce en vue :

- ▶ d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation applicable ;
- ▶ de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la société ;
- ▶ de la conservation et de la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- ▶ de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Ces opérations seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

- ▶ le prix maximum d'achat est fixé à 120 euros par action ;
- ▶ le montant maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 1 million d'actions représentant un engagement potentiel de 120 millions d'euros.

* Note d'information du 9 décembre 2009 déposée auprès de l'AMF

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

TABLEAU DE BORD DE L'ACTION

	08-09	09-10	10-11
Moyenne journalière des transactions			
En nombre de titres	17 406	15 600	8 450
En milliers d'euros	1 434.02	1 141.90	681.29
Cours extrêmes			
Plus haut	123.50	88.60	93.00
Plus bas	59.50	63.00	66.75
Derniers cours de l'exercice en euros	69.63	68.19	85.00
Rendement net de l'action en % ⁽¹⁾	1.39 %	2.54 %	2.07 %

(1) Dividende net distribué l'année N, rapporté au dernier cours de l'année N-1.

(Source : Euronext)

VOLUMES TRAITÉS ET ÉVOLUTION DES COURS DEPUIS LES 18 DERNIERS MOIS

ANNÉE	MOIS	NOMBRE D'ACTIONS ÉCHANGÉES	CAPITAUX ÉCHANGÉS (K€)	COURS EXTRÊME LE PLUS HAUT (€)	COURS EXTRÊME LE PLUS BAS (€)
2010	Avril	345 343	25 115	77.75	70.10
	Mai	383 810	25 917	74.74	63.80
	Juin	397 997	26 148	68.70	63.00
	Juillet	174 949	12 185	72.14	66.75
	Août	180 403	13 314	74.96	71.80
	Septembre	232 389	17 880	79.54	73.30
	Octobre	318 694	24 271	81.44	73.30
	Novembre	166 229	13 104	80.48	76.05
	Décembre	239 019	20 173	90.00	78.05
2011	Janvier	158 601	13 753	90.00	83.69
	Février	197 901	17 672	93.00	86.60
	Mars	188 592	15 818	89.60	79.00
	Avril	71 732	6 143	87.49	84.01
	Mai	137 656	11 958	88.75	85.00
	Juin	122 422	10 182	86.35	81.09
	Juillet	176 505	14 056	85.40	75.28
	Août	206 310	15 330	77.78	68.80
	Septembre	146 769	10 664	77.49	69.15

➤ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE

Chaque exercice Vilmorin détermine, dans le cadre de ses procédures budgétaires et en référence à son plan à moyen terme, une enveloppe d'investissements, déclinée dans leur réalisation entre les principaux pôles opérationnels.

Ainsi, au titre de l'exercice 2010-2011, les investissements corporels se sont élevés à 39,3 millions d'euros. Les investissements ainsi gérés font l'objet, selon les cas et selon le pôle opérationnel concerné, d'un financement par emprunt bancaire ou par autofinancement.

De façon plus générale, la politique d'investissement de Vilmorin privilégie la détention des actifs directement liés à l'activité ; en conséquence, la société n'est pas propriétaire d'actifs immobiliers significatifs non intégrés à son exploitation. Enfin, il convient de souligner que Vilmorin n'a actuellement engagé aucun programme d'investissement pluriannuel d'un montant significatif par rapport aux investissements réalisés au cours des derniers exercices.

ACTIONNAIRES DE RÉFÉRENCE

Le Groupe Limagrain, au travers des sociétés Limagrain et de ses filiales, Groupe Limagrain Holding et Sélia, est actionnaire de référence de Vilmorin, en détenant 72,4 % du capital (voir chapitre « Fonctionnement du Conseil d'Administration », page 10).

À l'exception des actions bénéficiant selon les dispositions statutaires d'un droit de vote double (inscription au nominatif et détention depuis plus de quatre ans), le Groupe Limagrain ne détient aucun titre bénéficiant de droit particulier.

CONTRATS IMPORTANTS HORS COURS NORMAL DES AFFAIRES

Vilmorin exerce l'ensemble de ses activités auprès d'un nombre important de fournisseurs et d'une clientèle diversifiée.

Dans le cadre de ses activités Semences de grandes cultures en Amérique du Nord, Vilmorin a recours, au travers de licences pluriannuelles, à l'utilisation de technologies lui permettant la commercialisation de semences génétiquement modifiées. À l'exception de ces relations contractuelles pluriannuelles pour lesquelles Vilmorin dispose de solutions alternatives, il n'est pas identifié actuellement de contrat important hors cours normal des affaires, susceptibles d'avoir un impact significatif et récurrent sur son profil financier.

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Régime de gouvernement d'entreprise

Conformément à ses engagements, Vilmorin met un mode de gouvernance intégrant un Administrateur indépendant en référence notamment aux préconisations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005.

Informations sur les Comités d'Audit et de rémunération

Le Conseil d'Administration a mis en place, au cours du premier semestre 2010, un Comité d'Audit et de Gestion des Risques présidé par son Administrateur indépendant. Ce Comité spécialisé est chargé en particulier de s'assurer du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité de l'ensemble des systèmes de gestion des risques, ainsi que du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes. Au cours de l'exercice 2010-2011, ses travaux ont notamment porté sur la revue des comptes semestriels, le risque de dépendance technologique et l'analyse des risques financiers.

En revanche, Vilmorin ne dispose pas actuellement de Comité de rémunération.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Informations sur les filiales

RAISON SOCIALE	PAYS	SIÈGE SOCIAL	N° SIREN
Holdings			
Gemstar SA	France	5 rue Saint-Germain l'Auxerrois – 75001 Paris	513 533 612
Limagrain Genetics Inc	Canada	Centre CDP Capital – 1001 Victoria Square – Bloc E 8 th Floor – Montréal H2Z 2B7	
Mikado Seed Holding K.K.	Japon	1-4-11 Ohnodai, Midori-ku – 267-0056 Chiba-shi	
VCC Japan	Japon	15-13 Nampeidaicho – Shibuya-Ku Tokyo	
VCC Seeds Israël Ltd	Israël	c/o Schwartz, Duvdevany, Lerner CPA 76 Herzl Street – Haïfa	
VCO Participations SAS	France	Rue Limagrain – 63720 Chappes	523 301 976
Vilmorin & Cie	France	4 Quai de la Mégisserie – 75001 Paris	377913728
Vilmorin 1742 SARL	France	6 Quai de la Mégisserie – 75001 Paris	504 933 953
Vilmorin Hong-Kong Ltd	Chine	Level 28, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East Hong-Kong	
Vilmorin USA Corp	États-Unis	2711 Centerville Road, Suite 400 – County of New Castle Wilmington 19808 – Delaware	
Semences de grandes cultures			
Biogemma SAS	France	1 rue Édouard Colonne – 75001 Paris	412 514 366
Biogemma UK Ltd	Royaume-Uni	Science Park – 200 Milton Road – Cambridge CB4 0GZ	
Biogemma USA Corp	États-Unis	Corporation service Company – 2711 Centerville Road, Suite 400 – Wilmington 19808 – Delaware	
Genoplante-Valor SAS	France	523 Place des Terrasses – 91034 Évry	439 202 821
Limagrain Europe			
Belgian Seeds Company Agro	Belgique	Esperantolaan 12 BUS B13 – B-3300 Tienen	
Limagrain Clovis Matton Belgium	Belgique	5 rue du Quai – 8581 Avelgem-Kerkhove	
De Wulf & Co	Belgique	58 rue de la Gare – 7780 Comines Warneton	
Eurodur	France	Loudes – 11400 Castelnaudary	338 982 614
GIE Semences de Brie	France	RD 402 – 77390 Chaumes-en-Brie	388 147 845
Limagrain A / S	Danemark	Marsalle III – 8700 Horsens	
Limagrain Belgium BVBA	Belgique	Esperantolaan 12 BUS B13 B – 3300 Tienen	
Limagrain Central Europe	France	Biopôle Clermont-Limagne – 63360 Saint-Beauzire	438 205 320
Limagrain Central Europe Cereals S.r.o.	République Tchèque	Praha 9 – Podedvorska 755/5 19800 – Kyje	
Limagrain d.o.o Beograd	Serbie	Bulevar Oslobođenja 127 – Novia Sad 21000	
Limagrain Europe	France	Ferme de l'Étang – BP 3 – 77390 Verneuil l'Étang	
Limagrain GmbH	Allemagne	2 Am Griewenkamp – Edemissen – D 31234	
Limagrain Iberica	Espagne	Ctra Pamplona – Huesca Km 12 – Elorz – Navarra 31470	
Limagrain Italia SPA	Italie	Via Frescarolo 115 – Busseto PR 43011	
Limagrain Moldova srl	Moldavie	Bd. Stefan Cel Mare 162 – MD – Chisinau 2004	

% DROIT DE VOTE	% INTÉRÊT	MODE DE CONSOLIDATION	CAPITAUX PROPRES HORS RÉSULTAT EN K€	EFFECTIF PERMANENT AU 30.06.11	CHIFFRE D'AFFAIRES MARCHANDISES ET BIENS	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE EN K€	VALEUR COMPTABLE DES TITRES AU 30.06.11 EN K€	
							BRUTE	NETTE
74.84	74.84	IG	47	0		- 4 760	37	37
100.00	100.00	IG	29 473	1		27 444	40 100	40 100
72.57	72.57	IG	2 172	0		232	4 058	4 058
100.00	100.00	IG	- 305	0		- 183	424	424
100.00	100.00	IG	- 188	1		36	0	0
100.00	100.00	IG	1	0		- 2	1	1
100.00	100.00	IG	641 075	113		63 984		
100.00	100.00	IG	884	9	1 254	- 521	2 000	394
100.00	100.00	IG	8 474	0		31 540	40 000	40 000
100.00	100.00	IG	83 231	0		- 134	162 431	162 431
55.01	55.01	IG	50 269	78		- 2 120	30 800	30 800
100.00	55.01	IG	728	0		464	16 892	1 937
100.00	55.01	IG	0	0		13	1	1
33.33	29.33	ME	3 373	0		57	2 031	1 755
100.00	80.26	IG	4 525	0		- 5	7 500	7 500
100.00	80.26	IG	2 947	44	22 596	896	4 700	4 700
100.00	80.26	IG	219	0	897	5	122	122
47.45	38.09	IP	7 184	5		- 229	4 541	4 541
50.00	40.13	IP	324	14		- 4	191	191
100.00	80.26	IG	1 824	4	13 302	439	4 600	4 600
100.00	80.26	IG	- 485	0	- 14	493	19	19
99.99	80.26	IG	6 659	103	47 660	- 572	6 500	6 500
100.00	80.26	IG	2 024	36	1 821	1 525	2 399	2 399
100.00	80.26	IG	146	7	2 889	340	341	341
80.26	80.26	IG	261 217	440	216 356	4 401	247 156	247 156
100.00	80.26	IG	7 456	112	39 812	1 347	12 049	12 049
100.00	80.26	IG	11 403	83	25 945	2 067	10 651	10 651
100.00	80.26	IG	1 739	28	10 990	- 595	12 063	1 144
100.00	80.26	IG	571	6	2 840	- 600	349	349

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

RAISON SOCIALE	PAYS	SIÈGE SOCIAL	N° SIREN
Limagrain Nederland BV	Pays-Bas	Van der Haveweg 2 – 4411 RB Rilland	
Limagrain Nederland Holding BV	Pays-Bas	Van der Haveweg 2 – 4411 RB Rilland	
Limagrain Romania SRLA	Roumanie	Soseaua Bucuresti Ploiesti – Orasul Otopeni Judetul Ilfov 075100	
Limagrain RU	Russie	Odesskaya street 41/43, 3 rd Floor – Office 1 350020 Krasnodar	
Limagrain Tohum Islah Ve Üretim Sanayi Ticaret AS	Turquie	Bayar Cad. Gülbahar Sokak – N° 17/136 Kozyatagi-Erenkoy Istanbul 34742	
Limagrain UK Ltd	Royaume-Uni	Market Rasen – LN7 6DT Rothwell – Lincolnshire	
Limagrain Ukraine t.o.v.	Ukraine	Pavlivska 10 street off.7 – 01054 Kiev	
Nickerson International Research	France	Rue Limagrain – 63720 Chappes	
Nickerson Sugar Beet Seed Ltd	Royaume-Uni	Market Rasen – LN7 6DT Rothwell – Lincolnshire	
Seedline	Belgique	5 rue du Quai – 8581 Avelgem-Kerkhove	
Soltis	France	Domaine de Sandreau – 31700 Mondonville-Blagnac	
Unisigma GIE	France	2 rue Petit Sorri – 60480 Froissy	
AgReliant			
AgReliant Genetics LLC	États-Unis	1122 East 169 th Street – Westfield, IN 46074	
AgReliant Inc	Canada	6836 Pain Court Line RR1 – Ontario N0P1Z0	
Limagrain Cereal Seeds			
Australian Grain Technologies Pty Ltd	Australie	University of Adelaide – Waite campus building 4B 5064 URRBRAE S.A.	
Investigación Trigo	Argentine	Lavalle 1527, 11 th floor – Office 44 – Buenos Aires	
Limagrain Cereal Seeds LLC	États-Unis	Corporation service Company – 2711 Centerville Road, Suite 400 – Wilmington 19808 – Delaware	
Limagrain South America			
Limagrain do Brasil Participações Ltda	Brésil	Avenida Pedrosa de Moraes –2101, 4° andar, sala 13 CEP 05419-001 – Sao Paulo	
Limagrain Guerra do Brasil SA	Brésil	PR, na Rod. PR280, KM 140 –numero 8801 Bairro Cristo Rei – CEP 85508-280 Pato Branco	
Limagrain South America	Argentine	Calle Esmeralda 130 4to piso – Buenos Aires	
Limagrain Asia			
Atash Seeds Private Limited	Inde	Discoverer 9 th floor – International Tech Park Whitefield Road – 560066 Bangalore	
Semences potagères			
Bio Seeds	Pays-Bas	Agro Business Park 90 – 3808 PW Wageningen	
Mikado Kyowa Seed			
Mikado Kyowa K.K.	Japon	15-13 Nanpeidai-cho-Shibuya-Ku – 150-0036 Tokyo	
Dalian Mikado International Seed Co Ltd	Chine	Room 2702 – Liangjiu International Building Dalian – 116011	
Vilmorin SA			
Anadolu Tohum Uretim Ve Pazarlama Anonim Sirketi	Turquie	Güzelyali, Bati Sahili, Ciftlik Sok. No.9 Pendik Istanbul 34903	

% DROIT DE VOTE	% INTÉRÊT	MODE DE CONSOLIDATION	CAPITAUX PROPRES HORS RÉSULTAT EN K€	EFFECTIF PERMANENT AU 30.06.11	CHIFFRE D'AFFAIRES MARCHANDISES ET BIENS	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE EN K€	VALEUR COMPTABLE DES TITRES AU 30.06.11 EN K€	
							BRUTE	NETTE
100.00	80.26	IG	11 683	107	23 257	1 129	20 931	20 931
100.00	80.26	IG	55 135	0		12 754	126 015	63 649
97.14	77.96	IG	-216	0		- 27	340	0
100.00	80.26	IG	66	10	562	34	7	7
67.00	53.78	IG	17 926	47	28 072	11 868	7 900	7 900
100.00	80.26	IG	19 183	171	34 821	1 368	22 776	22 776
100.00	80.26	IG	113	15	2 997	- 316	8	8
100.00	80.26	IG	16 635	0		267	100	100
100.00	80.26	IG	1	0		0	1	1
100.00	80.26	IG	74	4		21	225	225
50.00	40.13	IP	13 555	14		2 362	6 995	6 995
46.00	36.92	ME	506	0		274	379	379
50.00	50.00	IP	60 949	727	324 099	34 247		
50.00	50.00	IP	11 261	44	19 693	845	5 766	5 766
32.77	32.77	ME	8 755	0		1 142	8 021	8 021
50.00	50.00	IP	170	4		46	570	570
65.00	65.00	IG	13 185	11	22	- 1 216	8 901	8 901
100.00	100.00	IG	18 141	0		- 121	18 471	18 471
70.00	70.00	IG	4 607	18		- 171	18 141	18 141
100.00	100.00	IG	3 087	13	252	- 808	7 028	7 028
99.99	99.99	IG	6 839	71	881	- 2 295	11 407	11 407
24.95	24.95	ME	15 378	0		- 110	1 092	1 092
69.27	62.42	IG	25 057	143	80 413	4 164	12 657	12 657
80.00	49.93	IG	591	13	1 688	49	214	214
100.00	99.95	IG	9 289	69	18 218	1 823	7 683	7 683

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

RAISON SOCIALE	PAYS	SIÈGE SOCIAL	N° SIREN
Vilmorin Atlas	Maroc	158 boulevard Abdellah Ben Yacine – 20300 Casablanca	
Vilmorin do Brasil Comércio de Sementes Ltda	Brésil	Rua Maria Monteiro, 830, 2 nd andar, sala 21 – Campinas, Estado de Sao Paulo – 13025-151 Cambui 151 Campinas/SP	
Vilmorin Iberica SA	Espagne	Calle Joaquim Orozco 17 – 03006 Alicante	
Vilmorin Inc	États-Unis	2551 North Dragon – 85745 Tucson Arizona	
Vilmorin Italia SRL	Italie	Center Gross CP 97 – Blocco 22 Via dei Notai 123 – 40050 Funo	
Vilmorin SA	France	Route du Manoir – 49250 La Ménitère	562 050 864
HM - Clause			
Alliance Semillas de Argentina	Argentine	Pavon 1478 – Capital Federal – CP 1151 – Buenos Aires	
Alliance Semillas Sociedad anonima	Chili	Casa Matriz – Hendaya 27 – Oficina 201 Las Condas Santiago	
Ceekay Seeds & Seedlings Pvt. Ltd	Inde	6-1-20/2, Walker New Bhoiguda – 500 025 Secunderabad	
Clause SA	France	Rue Louis Saillant – 26800 Portes-les-Valence	435 480 546
Clause (Thailand) Ltd	Thaïlande	11 th Floor, Panjabum Building - 127 South Sathorn Road, Tungmahamek - 10120 Sathorn Bangkok	
Clause Brasil Comercio de Sementes Ltda	Brésil	Rua Miguel Penteado n°1038 Jardim Chapado CEP 13070118 Campesinas SP	
Clause India Private Limited	Inde	6-1-20/2 New Bhoiguda – Secunderabad Hyderabad 500025 – ANDHRA PRADESH	
Clause Italia	Italie	Via Emilia 11 – 10078 Venaria Real	
Clause Maghreb EURL	Algérie	Villa n°192 Quartier Amara 2 – Lotissement Alioua Fodhil Chéraga – 16002 - Alger	
Clause Polska Sp.z.o.o.	Pologne	ul. Kbicka 32A – KRZECZOWICE	
Clause Spain SA	Espagne	Paraje La Reserva s/n Apdo Correos n°17 La Mojonera Almeria 04745	
Harris Moran Seed Company	États-Unis	555, Codoni avenue – 95352 Modesto (Californie)	
Henderson Seed Group Trading AS Clause Pacific	Australie	165, Templestowe - Road Lower Templestowe 3105 Bulleen Victoria	
Ica Seeds SAC	Pérou	Fundo la Viña S/N – Caserio La Poruma Ica	
Leafyco	États-Unis	21866 Rosehart Way – 93908-9726 Salinas – Californie	
Plant Development Australia	Australie	165, Templestowe Road – Templestowe Lower – VIC 3107	
PT Clause Indonesia	Indonésie	Ruko Bumi Prayadan Permai Block B-6 - Mertoyudan 56172 - Magelang Jawa Tengah	
Semillas Harris Moran Mexicana	Mexique	Blvd. V. Carranza 2378-A - Parque Industrial R.A.S.A. - Mexicali, BC Mexico CP	
Su Tarim Turizm Insaat Taahhut Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	Ali Cetinkaya Caddesi No : 125/7 07300 Antalya	
Hazera-Nickerson			
Asamia Cold Storage	Israël	DN Shikmim – Brurim	
Biotech Mah Management	Israël	DN Shikmim – Brurim	
Hazera Agriculture Technology and Services (Beijing) Co	Chine	Room 601-602, Tower D, Java Millenium Place – No. 18 Jianguomenwai Dajie, Chaoyang District – 100022 – Beijing	

% DROIT DE VOTE	% INTÉRÊT	MODE DE CONSOLIDATION	CAPITAUX PROPRES HORS RÉSULTAT EN K€	EFFECTIF PERMANENT AU 30.06.11	CHIFFRE D'AFFAIRES MARCHANDISES ET BIENS	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE EN K€	VALEUR COMPTABLE DES TITRES AU 30.06.11 EN K€	
							BRUTE	NETTE
70.00	69.97	IG	153	9	2 525	40	128	128
100.00	99.95	IG	369	12	1 882	34	18	18
99.91	99.86	IG	1 151	34	8 198	859	714	714
100.00	100.00	IG	2 808	30	6 899	- 505	2 445	2 445
100.00	99.95	IG	67	23	12 199	593	64	64
99.95	99.95	IG	53 290	402	79 678	15 692	55 695	55 695
100.00	100.00	IG	747	14	3 322	147	712	712
100.00	100.00	IG	1 684	17	3 345	121	1 263	1 263
100.00	99.97	IG	- 108	0		- 5	1 791	0
99.97	99.97	IG	53 321	524	125 201	24 175	50 194	50 194
100.00	99.97	IG	597	52	187	- 593	1 300	0
100.00	99.97	IG	2 156	22	10 961	2 275	36	36
100.00	99.97	IG	779	104	4 934	373	691	691
100.00	99.97	IG	1 844	36	25 498	552	1 438	1 438
100.00	99.97	IG	300	10	3 463	321	97	97
100.00	99.97	IG	2 400	16	60	28	2 659	2 659
100.00	99.97	IG	3 824	80	26 854	2 135	1 532	1 532
100.00	100.00	IG	46 414	292	78 990	7 005	25 718	25 718
100.00	99.97	IG	2 181	20	6 819	306	4 965	4 965
100.00	100.00	IG	311	18	1 266	- 53	178	178
100.00	100.00	IG	1 602	17	1 585	- 2 081	2 422	1 211
100.00	99.97	IG	3 568	0		- 78	2 276	2 276
100.00	99.97	IG	232	20	366	- 93	299	299
100.00	100.00	IG	2 693	43	26 412	308	0	0
51.00	50.98	IG	1 096	30	3 058	- 485	4 863	4 863
100.00	100.00	IG	6	0		2	1	1
50.00	50.00	IP	0	0		0	0	0
100.00	100.00	IG	433	30		44	452	452

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

RAISON SOCIALE	PAYS	SIÈGE SOCIAL	N° SIREN
Hazera Do Brasil Comercio de Sementes Ltda	Brésil	Rua Iris, 75 Holambra 13825-000 Sao Paulo	
Hazera España 1990	Espagne	C/Torrelaguna 75 – 2/8 Madrid	
Hazera Genetics	Israël	Brurim Farm MP – 79837 Shikmim	
Hazera Mexico Services SA	Mexique	Calle Trapani No 4732 Local A – Edificio Plaza Palermo Palermo Residencial – 80104 – Culiacan – Sinaloa	
Hazera Hellas Seeds & Plant Material	Grèce	Agamemnonos str. 51-53 Kallithea – 17675 Athens	
Hazera Holding International BV	Israël	DN Shikmim – 79837 Brurim	
Hazera Ltd	Ile Maurice	c/o Abacus Fin. Sces Ltd TM Building Pope Hennessy Street – Port-Louis	
Hazera Seeds Inc	États-Unis	32 Loockerman Sq, Suite L 100 – Dover – Delaware	
Hazera Tohumculuk Ve Ticaret	Turquie	Necatibey St. Bascerrah N. 6/27 – Karakoy	
Nickerson Zwaan BV	Pays-Bas	Schanseind 27 BP28 – 4921 Pm Made	
Nickerson Zwaan GmbH	Allemagne	2 Am Griewenkamp – Edemissen – D 31234	
Nickerson Zwaan Seeds Private	Inde	c/o Ajoy Ghosh & Associates, Chartered Accountants F202, Brigade Nest, 1/9, Airport Road, Kodihalli 560017 Bangalore	
Nickerson Zwaan Ltd	Royaume-Uni	Joseph Nickerson Research Centre Market Rasen LN7 6DT Rothwell	
Nickerson Zwaan SA (Proprietary) Ltd	Afrique du Sud	121 Boshoff Street – 0181 – New Muckleneuk	
Nickerson Zwaan Sp. zo.o.	Pologne	ul. Marywilska 34 I – 03-228 – Warszawa	
Nickerson Zwaan Ukraine	Ukraine	Office # 101 – Strategichne shose 16 Str – 03680 - Kiev	
Produits de jardin			
Top Green SAS	France	ZA Les Pains – Les Alleuds – 49320 Brissac Quince	
Oxadis			
C.H. Van Den Berg B.V.	Pays-Bas	Nijverheidsweg 1 – (1693) Am Wervershoof	
Cnos Garden Sp. zo.o.	Pologne	ul. Ks.P. Wawrzyniaka 2 – 62-052 - 62-052	
Oxadis SA	France	65, rue de Luzais – BP 37 – 38291 St Quentin Fallavier	
Suttons			
Suttons Seeds (Holding) Ltd	Royaume-Uni	Woodview road – Paignton – Devon – TQ4 7NG	

% DROIT DE VOTE	% INTÉRÊT	MODE DE CONSOLIDATION	CAPITAUX PROPRES HORS RÉSULTAT EN K€	EFFECTIF PERMANENT AU 30.06.11	CHIFFRE D'AFFAIRES MARCHANDISES ET BIENS	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE EN K€	VALEUR COMPTABLE DES TITRES AU 30.06.11 EN K€	
							BRUTE	NETTE
100.00	100.00	IG	- 357	9	912	18	229	229
100.00	100.00	IG	1 004	16	4 661	54	788	634
100.00	100.00	IG	95 014	315	58 468	1 274	83 523	83 523
100.00	100.00	IG	124	8		49	151	151
100.00	100.00	IG	- 1	11	3 459	198	168	168
100.00	100.00	IG	3 041	0		- 15	18	18
100.00	100.00	IG	12	0		0	0	0
100.00	100.00	IG	752	16	12 332	114	0	0
100.00	100.00	IG	260	10	1 420	- 282	300	300
100.00	100.00	IG	19 288	139	43 839	2 540	19 627	19 627
100.00	100.00	IG	762	21	6 361	157	127	127
100.00	100.00	IG	1	0		3	4	4
100.00	100.00	IG	2 607	18	8 415	126	243	243
100.00	100.00	IG	823	17	4 324	193	705	705
100.00	100.00	IG	689	14	3 461	59	64	64
100.00	100.00	IG	60	12	1 739	125	8	8
33.33	33.33	ME	4 884	0		286	1 000	1 000
100.00	99.98	IG	- 365	20	6 168	251	243	0
100.00	99.98	IG	2 154	57	5 178	432	1 719	1 719
99.98	99.98	IG	7 604	233	51 768	3 167	7 775	7 775
100.00	100.00	IG	3 099	161	22 733	212	5 445	5 445

Rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la Direction Générale de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. En application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, il m'appartient, en tant que Président du Conseil d'Administration, de rendre compte :

- ▶ des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ;
- ▶ des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entreprise ;
- ▶ et, le cas échéant, des limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

▶ CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vilmorin & Cie (« Vilmorin ») détient directement la plupart des sociétés rentrant dans le périmètre de consolidation de ses comptes.

Le rôle du Conseil d'Administration consiste donc prioritairement à s'assurer de l'optimisation de la gestion de l'ensemble des structures opérationnelles. À cet effet, il est plus particulièrement amené à définir la stratégie globale de Vilmorin, à vérifier la cohérence des politiques mises en œuvre et à s'assurer que les risques principaux sont identifiés et correctement maîtrisés.

Afin d'atteindre ces objectifs, les Administrateurs de Vilmorin sont toujours investis de responsabilités directes dans les Conseils d'Administration ou autres instances équivalentes de ses principales filiales. Par ailleurs, la préparation des décisions stratégiques fait l'objet de discussions régulières entre les membres du Conseil d'Administration et les Directeurs opérationnels.

Le Conseil d'Administration est composé de neuf membres.

En référence aux préconisations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, le Conseil d'Administration a été élargi en décembre 2007 pour intégrer un Administrateur indépendant.

Le Conseil d'Administration a retenu les critères définis dans celles-ci pour examiner la qualification d'indépendance d'un Administrateur et prévenir les éventuels risques de conflit d'intérêts.

Au regard de ces critères, l'Assemblée Générale des actionnaires a nommé, en qualité d'Administrateur indépendant, Monsieur Didier MIRATON.

La conformité de notre analyse antérieure avec les critères de qualification d'indépendance et de prévention des éventuels risques de conflit d'intérêts exposés dans le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, publié en décembre 2008 par l'AFEP/MEDEF, a été vérifiée au cours de cet exercice.

Votre Conseil d'Administration a souhaité retenir un code de gouvernement d'entreprise comme référence dans la définition de ses propres pratiques, tout en l'adaptant au cas par cas, du fait de la structure et de l'organisation spécifiques de la gouvernance de son actionnaire de référence.

Il a adopté entre autres, en décembre 2008, les recommandations AFEP/MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

En outre, le Conseil d'Administration a mis en place, depuis le premier semestre 2010, un Comité d'Audit et de Gestion des Risques présidé par son Administrateur indépendant. Ce comité spécialisé est chargé en particulier de s'assurer du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité de l'ensemble des systèmes de gestion des risques, ainsi que du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes.

Sur les autres chapitres du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, le Conseil d'Administration se donne pour objectif, à moyen terme, de mener l'analyse de l'intérêt et de la mise en pratique progressive de l'ensemble des recommandations formulées à ce jour par ce code, dans le respect des spécificités de Vilmorin.

Votre Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2010-2011, en fonction d'un planning de travail établi annuellement. Le taux d'assiduité de ses membres a été de près de 89 %.

La durée statutaire du mandat d'Administrateur est de trois exercices, renouvelable.

Votre Conseil d'Administration a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de Vilmorin, ainsi que les rapports y afférents, lors de sa réunion du 10 octobre 2011.

➤ PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR L'ENTREPRISE

DISPOSITIF GÉNÉRAL DE CONTRÔLE INTERNE

Vilmorin adhère à la définition du contrôle interne proposée par l'AMF et a entrepris une démarche d'appropriation de son cadre de référence. Celui-ci définit le contrôle interne comme un dispositif mis en œuvre qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

Le contrôle interne s'exerce en tant que fonction centrale du groupe et a vocation à s'intéresser à toutes les filiales.

La société Vilmorin en tant que structure holding joue un rôle central dans le pilotage du contrôle interne. Outre la mise en cohérence des politiques d'ensemble, elle assure un rôle d'animation, de conseil et de contrôle auprès de ses filiales. Pour cela, elle dispose notamment, au sein de la Direction Financière Groupe, d'un service d'audit interne et d'un service de contrôle financier.

Une charte de l'audit interne a été mise en place, s'appuyant sur les définitions, le « code de déontologie » et les « normes pour la pratique professionnelle de l'audit interne » de l'IIA (Institute of Internal Auditors). En outre, des normes de rapport ont été définies selon un format standard intégrant différents niveaux d'analyse et une synthèse de suivi des recommandations.

Au cours de l'exercice 2010-2011, les audits ont été conduits en lien direct avec la cartographie des risques du groupe, en incluant également une partie sur le contrôle interne. Ces missions ont donné lieu à un suivi des recommandations.

Les filiales définissent et mettent en place sur un plan opérationnel les procédures adaptées à leurs situations spécifiques.

Les règles de gestion, définitions de fonctions, procédures des entreprises et du groupe servent de référence dans la mise en œuvre et l'application des règles de contrôle interne.

De plus, un système de délégation de pouvoirs est mis en place dans chaque société.

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Principes généraux de gestion des risques

Depuis l'exercice 2008-2009, Vilmorin s'est dotée d'une structure de gestion des risques. Désormais, l'approche globale de gestion des risques au sein de Vilmorin s'appuie sur :

- un comité de pilotage de gestion globale des risques, chargé de déterminer les orientations de management des risques, de valider les méthodologies et plans de travail et de contrôle et d'en assurer le reporting auprès du Comité Exécutif et du Comité d'Audit et de Gestion des Risques, comité spécialisé du Conseil d'Administration ;
- un comité de coordination opérationnel chargé de mettre en œuvre concrètement l'approche et le contrôle des risques, de définir les standards minimum à respecter pour chaque thématique identifiée et d'en vérifier la bonne application.

Identification des principaux risques

L'identification des risques passe par l'établissement d'une cartographie des risques. Une cartographie des risques a été initiée en 2008-2009 impliquant le Comité Exécutif et les principaux responsables de chacun des secteurs d'activités.

Le processus de cartographie des risques s'est appuyé sur une méthodologie formalisée permettant de définir un langage commun et des critères d'évaluation harmonisés entre les secteurs d'activités, l'objectif étant à court terme de dégager des axes de progrès et de mobiliser les équipes sur un certain nombre de plans d'action. Elle a fait l'objet d'une première communication au Comité d'Audit et de Gestion des Risques au cours de l'exercice 2009-2010.

Cette cartographie est en cours d'approfondissement avec la nomination de propriétaires de risques et la revue finale des fiches d'analyse de risques.

Comme indiqué précédemment, elle participe à l'établissement du programme d'audit interne. Des missions ont ainsi été menées sur la maîtrise du besoin en fonds de roulement, les procédures de protection de la propriété intellectuelle et le risque de blanchiment.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

En outre, des études ont été présentées, au Comité d'Audit et de Gestion des Risques, sur des risques spécifiques comme, par exemple, le risque de dépendance technologique.

En parallèle de ce processus d'identification et de gestion des risques, le référentiel a été actualisé en 2010-2011 pour prendre en compte de nouvelles normes relatives à la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) et à l'environnement. La PSSI a déjà fait l'objet d'audits d'évaluation. La totalité du référentiel devrait faire l'objet d'auto-évaluations exhaustives en 2011-2012.

Analyse des principaux risques

L'activité de Vilmorin a couvert durant l'exercice 2010-2011 différents secteurs d'activités, tant sur les marchés professionnels que grand public, entraînant par conséquent des risques diversifiés découlant notamment d'une saisonnalité marquée, d'une sensibilité relative aux risques climatiques et d'une importante technicité des produits et process mis en œuvre. Des réponses adaptées sont apportées afin d'assurer une maîtrise raisonnée de ces risques.

Les risques de production

La maîtrise de ce risque est essentielle afin d'assurer le bon approvisionnement des marchés et la maîtrise des niveaux de stocks.

Cette préoccupation majeure est notamment prise en compte lors de l'élaboration des plans de production, impliquant, dans les entreprises concernées, toutes les parties prenantes. Sa mise en œuvre implique de nombreux paramètres tels que la courbe de vie des produits, l'état des récoltes précédentes, les impacts climatiques potentiels ou la valeur agronomique des produits.

Les risques climatiques

L'incertitude météorologique peut affecter ponctuellement les activités à destination des marchés professionnels.

La structure diversifiée et internationalement répartie des réseaux de production grandes cultures et potagères permet de couvrir ce risque et d'assurer une production de semences régulière et de qualité.

Les risques relatifs aux produits et process mis en œuvre

Les produits commercialisés par les filiales de Vilmorin sont destinés soit à une clientèle professionnelle, soit à une clientèle grand public pour les produits de jardinage.

Dans les deux cas, la non conformité des produits peut avoir des conséquences financières pénalisantes, allant bien au-delà du prix de vente des produits. Celles-ci peuvent être amplifiées compte tenu de l'effet multiplicateur inhérent à toute production agricole ou à la large diffusion des produits à destination du grand public ainsi que de la complexité des réglementations applicables à des domaines variés (produits, environnement, etc.).

En ce qui concerne les process et outils de production, les filiales de Vilmorin sont concernées à des titres divers : risques d'incendie, traitements de produits réglementés, installations classées, risques environnementaux, sécurité informatique, etc.

Face à ces différentes problématiques, divers processus ont été mis en place :

- ▶ respect scrupuleux des réglementations applicables,
- ▶ procédures rigoureuses de contrôle qualité ;
- ▶ constitution d'équipes spécialisées pour faire face à des situations de crise ;
- ▶ développement d'une politique de prévention afin de sécuriser les personnes et les biens.

Les risques inhérents à la recherche

Le maintien et le développement de programmes de recherche originaux et de qualité constituent pour Vilmorin, la meilleure garantie de sa pérennité.

Au-delà des risques liés à la préservation physique des installations spécialisées, du matériel génétique mis en œuvre ainsi que des savoir-faire utilisés, Vilmorin doit s'assurer en permanence de la bonne adéquation de ses programmes et de leurs chances de succès.

Les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs consistent notamment à développer :

- ▶ la sécurisation physique des installations, des matériels génétiques et des savoir-faire (clôtures, restrictions d'accès, duplication des sources, etc.) ;
- ▶ une protection des secrets et savoir faire ;
- ▶ une politique d'accès aux ressources génétiques et de protection intellectuelle adaptée ;
- ▶ des instances de réflexion visant à s'assurer de la pertinence des orientations poursuivies par rapport à la concurrence, aux attentes du marché et aux évolutions scientifiques.

Les risques clients

Vilmorin n'est globalement pas confrontée à une concentration de clientèle excessive comportant un risque de diminution brutale d'activité du fait notamment de la décroissance relative de son activité produits de jardin dans le total de ses activités. Par ailleurs, les risques de non-recouvrement sont modérés.

Les filiales de Vilmorin apportent par ailleurs chacune à leur niveau les réponses adaptées en fonction de leur activité.

Les risques juridiques

Vilmorin et ses filiales sont amenées, dans la conduite de leurs activités, à devoir résoudre ponctuellement des litiges de diverses natures.

Ceux-ci font immédiatement l'objet d'une analyse détaillée, d'une appréciation de risque et de responsabilité et donnent lieu à un traitement approprié en liaison avec les services juridiques de Vilmorin.

À l'exception des litiges provisionnés, Vilmorin n'identifiait, au 30 juin 2011, aucun autre litige pouvant affecter significativement sa situation financière.

Les risques de change, de taux, de liquidité et de marchés

Compte tenu de la dimension de Vilmorin et de son implantation internationale, des procédures ont été mises en place afin de mieux cerner ces risques et de les maîtriser.

C'est ainsi que la Direction Financière Groupe pilote plus particulièrement, pour le compte de Vilmorin ainsi que pour ses filiales :

- ▶ la recherche de ressources financières diversifiées et adaptées ;
- ▶ les risques de change au moyen d'une procédure de mutualisation intra-groupe et de stratégies de couverture au niveau du groupe ;
- ▶ la gestion de trésorerie et les risques de taux au moyen d'outils spécialisés (convention de trésorerie, utilisation d'instruments de couverture).

Au 30 juin 2011, la dette bancaire consolidée de Vilmorin, 641,5 millions d'euros, était essentiellement composée de financement à taux variable. L'encours d'instruments de couverture de taux s'élevait à 175 millions d'euros soit 27 % du total.

Afin de conforter la structure de sa dette bancaire, Vilmorin a conclu, en octobre 2010, un nouveau crédit syndiqué d'un montant initial de 300 millions d'euros pour une durée de 5 ans, en partenariat avec 10 établissements bancaires.

Ce crédit et l'évolution de sa rémunération font l'objet d'un engagement de respect de deux ratios financiers consolidés (dette financière/EBITDA, EBITDA/charges financières) ; au 30 juin 2011, Vilmorin est en parfaite conformité avec cet engagement.

Vilmorin a diversifié la nature de ses ressources financières en émettant, en fin d'exercice 2007-2008, un emprunt obligataire, à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, pour un montant de 150 millions d'euros.

Par ailleurs, Vilmorin a recours ponctuellement, au niveau de certaines de ses filiales, à des instruments de couverture sur l'évolution du cours des matières premières agricoles afin d'encadrer la volatilité potentielle de ses coûts d'approvisionnement.

Les assurances

Vilmorin dispose de polices d'assurance consistant à couvrir largement les risques encourus par ses différentes filiales en vue de préserver leur patrimoine et leur responsabilité. Cette couverture est assurée au moyen de plusieurs polices groupe applicables à la plupart des filiales dans les domaines suivants :

▶ Risques dommages et pertes d'exploitation

La limitation contractuelle globale d'indemnité a été fixée par référence à un sinistre égal à 200 millions d'euros sous réserve de sous-limitations spécifiques. Cette limitation s'applique par sinistre.

▶ Responsabilité civile générale et responsabilité civile produits

Destinée à couvrir à la fois la responsabilité civile avant et après livraison, cette police prévoit une limitation d'indemnité de 25 millions d'euros par sinistre avec un plafond annuel fixe de 25 millions d'euros pour la responsabilité civile après livraison.

▶ Responsabilité civile des mandataires sociaux

La police a pour objet de couvrir la responsabilité civile personnelle des dirigeants dans le cadre d'une réclamation les mettant en cause à titre individuel ou solidaire et imputable à une faute professionnelle commise dans l'exercice de leurs fonctions. Elle concerne les dirigeants de droit ou de fait de la société, de ses filiales, et de toute société dans laquelle Vilmorin détient une participation, françaises et étrangères. La limite de garantie est de 25 millions d'euros par année d'assurance et inclut les indemnités dues et les frais de défense éventuellement engagés.

Certains risques résultant de contraintes réglementaires ou de situations spécifiques à certains pays donnent lieu à des polices d'assurances particulières.

▶ PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Les états financiers consolidés Vilmorin sont établis selon les normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2011.

Le périmètre d'application des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable comprend la société mère et l'ensemble des filiales intégrées à 100 % dans les comptes consolidés.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

ORGANISATION FINANCIÈRE

L'élaboration de l'information financière et comptable s'inscrit dans un processus d'ensemble comportant plusieurs phases :

Le plan à moyen terme

Constituant le cadre de référence, un plan à moyen terme décrivant les principales orientations stratégiques est établi au niveau de chaque structure opérationnelle. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle et d'une validation au niveau de Vilmorin, ainsi que d'une consolidation selon un processus formalisé.

La prévision financière à court terme

Une prévision financière à court terme (« budget ») est établie annuellement par chaque filiale au cours du premier semestre de chaque année à un niveau opérationnel détaillé. Elle fait également l'objet d'une validation au niveau de Vilmorin ainsi que d'une consolidation selon un processus formalisé.

Une actualisation de cette prévision (« forecast ») est faite au moins une fois en cours d'exercice.

Le reporting mensuel

Chaque société établit un tableau de bord mensuel adapté à son activité. Il est comparé au budget et les écarts sont analysés pour détecter tout décalage et dérive significatifs. Les données de reporting sont également rapprochées de la comptabilité générale.

Les suivis concernent généralement l'activité (chiffre d'affaires et marges) et les résultats, le plan d'effectif, le plan de trésorerie et de financement, ainsi que le plan d'investissements.

Les principaux indicateurs de ce reporting sont également consolidés mensuellement selon un processus formalisé.

Les comptes semestriels et les comptes annuels

La préparation des comptes semestriels et des comptes annuels est placée sous la responsabilité des services financiers et de la Direction Générale de chaque filiale.

Des procédures sont définies localement en fonction de l'activité des sociétés ; elles tiennent compte d'un planning général défini au niveau de Vilmorin.

Les options prises au moment de l'établissement des comptes font l'objet d'une validation par la société avant d'être définitivement arrêtées par les Conseils d'Administration respectifs.

Les opérations de consolidation sont réalisées à partir des liasses de consolidation établies par chaque filiale selon des procédures et un planning spécifiques.

La remontée des informations est structurée de façon à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les principes comptables Vilmorin :

- ▶ unicité du référentiel comptable, des méthodes et règles de consolidation ;
- ▶ normalisation des formats de restitution ;
- ▶ utilisation d'un outil informatique de remontée d'information et de consolidation commun.

CONTRÔLE

L'ensemble des données destinées à être publiées sont contrôlées et analysées en référence aux informations collectées lors des reportings.

Les instructions données et les contrôles réalisés visent à garantir un processus standard et homogène de formalisation. Les informations sont préparées sous la responsabilité des filiales.

La Direction financière Groupe assure une coordination étroite avec les Commissaires aux Comptes, qui interviennent dans les filiales et auprès de son service Consolidation, selon un calendrier défini en commun.

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les principales filiales consolidées font l'objet, au minimum, d'un audit lors des clôtures annuelles par les auditeurs externes. Dans ce cadre là, le Directeur Général et le Directeur Financier de chaque filiale s'engagent ensemble sur la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations financières au travers d'une lettre d'affirmation qu'ils cosignent.

Les missions d'audit dans les pays sont confiées presque intégralement aux membres du réseau des deux Commissaires aux Comptes statutaires, qui, après avoir procédé conjointement à l'examen de l'ensemble des comptes et des modalités de leur établissement, assurent la certification des comptes consolidés de Vilmorin. Ils certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et des comptes sociaux. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux responsables comptables et financiers à l'occasion de la situation semestrielle et de la clôture annuelle.

Les comptes consolidés sont soumis à la revue du Comité Exécutif et du Comité d'Audit et de Gestion des Risques, avant leur arrêté par le Conseil d'Administration.

ÉVALUATION DU CONTRÔLE INTERNE

L'audit interne a déployé au sein de Vilmorin, suivant le modèle AMF, des questionnaires de contrôle interne relatifs à l'information comptable et financière. Ces questionnaires ont été revus en collaboration avec les Commissaires aux Comptes, afin de les adapter plus étroitement aux spécificités des métiers et de l'environnement de Vilmorin.

Ceux-ci ont été déployés auprès des filiales (autres que holdings) sous la forme d'une auto-évaluation. Les sociétés holdings ont, quant à elles, fait l'objet d'entretiens menés directement par le service d'audit interne. Pour l'exercice 2010-2011, aucune anomalie majeure n'a été soulignée.

➤ LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

La Direction Générale de Vilmorin est assurée par le Président du Conseil d'Administration. Au cours de l'exercice 2010-2011, il a été assisté dans sa mission par un Directeur Général Délégué, Adrian HUIGE.

Celui-ci a exprimé le souhait de mettre fin à ses fonctions à l'échéance du 30 juin 2011. Le Conseil d'Administration a nommé, à compter du 1^{er} juillet 2011, Emmanuel ROUGIER, précédemment Directeur Général Opérationnel, pour le remplacer.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'aux Conseils d'Administration.

Le Directeur Général Délégué dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ont été partiellement limités par le Conseil d'Administration sans que cette limitation ne soit opposable aux tiers.

➤ RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Comme les exercices précédents, les Administrateurs ont exercé durant l'année 2010-2011 leur mandat à titre gratuit.

Toutefois, compte tenu de la présence d'un Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration, il est proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clos au 30 juin 2011 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2010-2011 à la somme de 20 600 euros.

La rémunération des mandataires sociaux bénéficiant d'un contrat de travail (Daniel CHERON, Administrateur) se compose de :

- un salaire fixe faisant l'objet d'une révision annuelle ;
- une partie variable définie en référence à la performance financière de chaque exercice et basée sur le résultat net consolidé, d'avantages en nature par la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Depuis janvier 2009, Adrian HUIGE, précédemment salarié, exerçait ses fonctions de Directeur Général Délégué dans le cadre d'un mandat dont la rémunération était révisable annuellement.

➤ PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'ensemble des dispositions relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales d'actionnaires sont définies au titre V des statuts de Vilmorin, l'assistance et la représentation des actionnaires étant plus particulièrement fixées dans les articles 29 et 30.

➤ ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément à la loi, les informations visées à l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, font l'objet de la communication appropriée dans le rapport du Conseil d'Administration.

L'intégralité de ce rapport a fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 10 octobre 2011.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Vilmorin & Cie SA

Exercice clos le 30 juin 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Vilmorin & Cie et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ▶ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- ▶ d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

▶ INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- ▶ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- ▶ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ▶ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

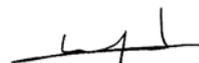
Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les Commissaires aux Comptes
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 17 octobre 2011

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta
Associée



Visas 4
Commissariat
Corinne Besson
Associée



Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 14 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire), conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre société à l'effet :

- ▶ de vous présenter et de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011 ;
- ▶ de déléguer à votre Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat des propres actions de votre société, ainsi qu'à l'émission de valeurs mobilières, par voie d'appel public à l'épargne, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, au mieux des conditions de marché ;
- ▶ de procéder au renouvellement de mandats de certains Administrateurs.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

▶ ACTIVITÉ DE L'EXERCICE

COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux de Vilmorin & Cie (« Vilmorin ») sont établis conformément à la réglementation française.

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Vilmorin a poursuivi, au cours de l'exercice 2010-2011, sa politique de croissance externe, notamment à l'international, ainsi que la consolidation de ses partenariats en matière de recherche et de développement de nouvelles technologies.

Le chiffre d'affaires de Vilmorin s'établit en 2010-2011 à 37,8 millions d'euros contre 37,3 millions d'euros l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires correspond essentiellement aux prestations de services réalisées par Vilmorin au profit de ses filiales dans les domaines de l'administration générale, de la gestion des ressources humaines et des programmes de recherche amont mis en commun.

Ces prestations sont facturées sous forme de quotes-parts de participation aux frais réels ainsi engagés et répartis entre les filiales de Vilmorin sur des critères économiques (marge sur coût des ventes, EBITDA, masse salariale et frais de recherche).

L'ensemble des charges opérationnelles s'élève à 44,8 millions d'euros, en croissance de 5,7 millions d'euros par rapport à 2009-2010.

Le montant des charges non admises en déduction du résultat fiscal est de 102 925 euros pour l'exercice 2010-2011.

Le résultat d'exploitation enregistre un profit de 3,5 millions d'euros.

Le résultat financier ressort à un produit net de 55,9 millions d'euros, en forte progression de 29,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Il prend en compte les dividendes perçus des sociétés filiales pour un montant total, cet exercice, de 70,5 millions d'euros, à comparer à 40,4 millions d'euros l'exercice précédent.

Il enregistre aussi des dotations nettes sur provisions financières pour un montant de 4,7 millions d'euros, des gains de change pour un montant net de 1,6 million d'euros.

Enfin, ce résultat financier est également constitué de charges d'intérêts nettes à hauteur de 12 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel ressort à un produit net de 2,6 millions d'euros, contre 6,3 millions d'euros en 2009-2010 ; il comporte notamment un complément de prix relatif à la cession d'une participation minoritaire dans une société de biotechnologies américaine.

L'impôt sur les résultats prend en compte l'impact du régime d'intégration fiscale du groupe de sociétés constitué de Vilmorin, Vilmorin SA, Clause SA, Oxadis SA, Gemstar, Vilmorin 1742 et VCO Participations, pour lequel le groupe a opté depuis le 1^{er} juillet 2000 ; celui-ci fait apparaître pour l'exercice 2010-2011 un produit net de 4 millions d'euros, comprenant un crédit d'impôt recherche, propre à la société mère, de 1,4 million d'euros.

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, le résultat net social s'établit à 63,4 millions d'euros au 30 juin 2011.

Le capital social s'élève au 30 juin 2011 à 262 576 040,25 euros, correspondant à 17 218 101 actions au nominal de 15,25 euros chacune.

Les emprunts et dettes financières affichent au 30 juin 2011 une valeur brute de 627,2 millions d'euros.

Nette des disponibilités et des valeurs mobilières de placement ainsi que des comptes-courants octroyés aux filiales dans le cadre de la gestion de trésorerie du groupe, la dette financière est de 138,3 millions d'euros. Afin de conforter la structure de sa dette bancaire, Vilmorin a mis en place, en octobre 2010, un nouveau crédit syndiqué d'un montant initial de 300 millions d'euros pour une durée de 5 ans, en partenariat avec plusieurs établissements bancaires.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Au 30 juin 2011, ce crédit était utilisé à hauteur de 225 millions d'euros.

Il fait l'objet d'un engagement de respect de deux ratios financiers consolidés (dette financière nette/EBITDA, EBITDA/charges financières nettes); au 30 juin 2011, Vilmorin est en parfaite conformité avec cet engagement.

COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes annuels consolidés de Vilmorin sont établis, à la clôture de l'exercice 2010-2011, en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adopté par l'Union européenne au 30 juin 2011.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principales évolutions du périmètre de consolidation proviennent de la création de la société Limagrain Guerra do Brasil, suite au rachat de l'activité semences de maïs de Sementes Guerra, ainsi que de la cession indirecte d'une participation minoritaire dans la société chinoise LongPing High-Tech (LPHT).

Le chiffre d'affaires consolidé, correspondant aux revenus des activités ordinaires, s'élève pour l'exercice 2010-2011, à 1 192,1 millions d'euros, en croissance de 12,1 % à données courantes.

Retraité à données comparables (devises, périmètre), il progresse de 9,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Après prise en compte des coûts de destruction et de dépréciation des stocks, la marge sur coût des ventes s'établit à 44,9 %, en léger retrait par rapport à 2009-2010.

Les charges opérationnelles nettes s'établissent à 378,4 millions d'euros, contre 386,4 millions d'euros au 30 juin 2010.

Conformément à ses orientations stratégiques, Vilmorin a continué à intensifier, en 2010-2011, ses programmes de recherche tant en matière de sélection végétale classique qu'en biotechnologies. L'effort de recherche total s'élève à 154 millions d'euros contre 137 millions d'euros en 2009-2010 et représente désormais 15,2 % du chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels.

Le crédit d'impôt recherche, comptabilisé en déduction des frais de recherche et développement s'élève à 24,4 millions d'euros contre 23,1 millions d'euros l'exercice précédent.

Les charges opérationnelles nettes prennent également en compte les charges d'impairments et les coûts de restructuration industrielle ainsi que des éléments à

caractère exceptionnel relatifs à des cessions d'actifs. Il convient ainsi de mentionner que la plus-value brute réalisée à l'occasion de la vente de la participation dans LPHT s'élève à 31,1 millions d'euros.

Ainsi, le résultat opérationnel consolidé s'élève à 156,7 millions d'euros en progression de 59,6 millions d'euros par rapport à l'année précédente et fait ressortir une marge opérationnelle de 13,1 %.

Le résultat financier enregistre une charge nette de 21,3 millions d'euros contre 12,2 millions d'euros en 2009-2010 et intègre cet exercice un résultat de change à l'équilibre contre un produit de 3,7 millions d'euros au 30 juin 2010.

Dans un contexte de baisse des taux de financement, le coût du financement s'établit à 21,1 millions d'euros et est marqué par une réduction de l'endettement moyen de Vilmorin.

La charge nette d'impôts sur les résultats s'élève à 38,7 millions d'euros contre 27,8 millions d'euros l'année précédente.

Enfin, le résultat net total s'élève à 97,3 millions d'euros, en progression sensible par rapport à l'exercice précédent. La part du Groupe (« attribuable aux propriétaires de la société ») ressort à 91 millions d'euros, à comparer à 54,1 millions d'euros au 30 juin 2010.

Par rapport au 30 juin 2010, la structure bilancielle au 30 juin 2011 reste globalement stable.

Net de la trésorerie et équivalents de trésorerie (371,3 millions d'euros), l'endettement comptable total ressort à 270,2 millions d'euros au 30 juin 2011 contre 247,8 millions d'euros au 30 juin 2010. La part de l'endettement non courant s'établit à 433,1 millions d'euros. Les capitaux propres part du Groupe (« attribuables aux propriétaires de la société ») s'établissent à 928 millions d'euros et les intérêts minoritaires (« attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle ») à 107,9 millions d'euros.

BRANCHE SEMENCES POTAGÈRES

Le chiffre d'affaires de la branche Semences potagères s'établit au 30 juin 2011 à 510,3 millions d'euros, en progression de 12,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Retraité à données comparables, cette évolution est de + 7,7 %, en ligne avec les objectifs.

Les Semences potagères concrétisent de nouveau sur cet exercice une croissance d'excellente qualité directement attribuable à la performance technique des produits, à la bonne couverture commerciale des marchés cibles et au dynamisme de l'ensemble des Business Units. En résultent des gains de parts de

marché (continent américain, bassin méditerranéen et Asie) notamment pour les espèces à plus forte valeur ajoutée, qui confirment la position de leader de Vilmorin.

L'exercice a été notamment consacré à optimiser l'effort de recherche et les moyens dédiés au développement commercial à l'international.

Au global, la branche Semences potagères présente une marge opérationnelle de 15,7 % et affiche une contribution nette au résultat consolidé de 54,2 millions d'euros.

BRANCHE SEMENCES DE GRANDES CULTURES

Le chiffre d'affaires de la branche Semences de grandes cultures s'élève au 30 juin 2011 à 598,6 millions d'euros, en progression de 15,2 % en référence à l'exercice 2009-2010 ; à données comparables cette évolution est de + 13,8 %, au-delà des objectifs initiaux.

- ▶ En Europe, dans un contexte de marchés agricoles favorable (progression des surfaces cultivées en céréales et tendance haussière des prix des matières premières), Vilmorin enregistre une forte progression de son chiffre d'affaires annuel (425,6 millions d'euros) sur toutes les espèces stratégiques (maïs, tournesol, colza et blé) composant sa gamme.
- ▶ En Amérique du Nord, l'activité (171,1 millions d'euros) confirme le dynamisme d'AgReliant malgré une saison de semis perturbée par des conditions climatiques très contrastées. La qualité de ses ressources génétiques et de son modèle commercial permettent de renforcer son positionnement concurrentiel dans un contexte de hausse des surfaces cultivées.

Vilmorin a poursuivi, au cours de l'exercice, l'optimisation de son portefeuille produits et le développement de ses réseaux commerciaux sur de nouveaux territoires (Europe de l'Est, Amérique du Sud, Inde). Par ailleurs, les moyens alloués aux programmes

de recherche sur les espèces stratégiques (blé, maïs, oléagineux) ainsi qu'aux technologies amont ont été significativement renforcés.

En résultante, la branche Semences de grandes cultures affiche une marge opérationnelle de 6,6 % et une contribution bénéficiaire au résultat consolidé de 26,4 millions d'euros, en progression par rapport à l'exercice précédent ; celles-ci sont impactées, sur l'exercice 2010-2011, par les charges de lancement des nouveaux projets de développement sur les marchés sud-américain et indien, ainsi que sur les programmes de recherche en blé.

BRANCHE PRODUITS DE JARDIN

Le chiffre d'affaires de la branche Produits de jardin s'élève à 81,9 millions d'euros au 30 juin 2011, en retrait de 7,2 % à données courantes et de 5,3 % à données comparables. L'activité est affectée par un environnement économique difficile ayant directement impacté cette année le marché du jardinage tant en France qu'au Royaume-Uni.

La branche Produits de jardin affiche en résultante de cet exercice une contribution bénéficiaire de 4,3 millions d'euros au résultat net consolidé.

L'activité de Vilmorin a couvert durant l'exercice 2010-2011 différents secteurs d'activités, tant sur les marchés professionnels que grand public, porteurs, en conséquence, de risques potentiels découlant notamment d'une saisonnalité marquée, d'une sensibilité relative aux risques climatiques et d'une importante technicité des produits et process mis en œuvre. L'ensemble des principaux risques liés à ces activités ainsi que les risques financiers potentiels font l'objet d'une analyse spécifique dans le rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne, ainsi que dans les notes annexes aux comptes consolidés.

▶ INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit à la clôture de l'exercice (en euros) :

AU 30.06.11	NON ÉCHUES	DETTES ÉCHUES ENTRE 1 ET 30 JOURS	DETTES ÉCHUES ENTRE 31 ET 60 JOURS	DETTES ÉCHUES ENTRE 61 ET 90 JOURS	DETTES ÉCHUES DEPUIS + 90 JOURS	TOTAL
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 736 584	1 731 590	41 310	513 068	4 756	9 027 308

AU 30.06.10	NON ÉCHUES	DETTES ÉCHUES ENTRE 1 ET 30 JOURS	DETTES ÉCHUES ENTRE 31 ET 60 JOURS	DETTES ÉCHUES ENTRE 61 ET 90 JOURS	DETTES ÉCHUES DEPUIS + 90 JOURS	TOTAL
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 590 732	47 987	598	27 042	300	6 666 659

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

► INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

La stratégie et les activités de Vilmorin s'inscrivent par nature dans une perspective de long terme, la sélection végétale et la création variétale se définissant sur des périodes pluriannuelles.

Il en résulte que les principes du développement durable, tant en termes environnemental, que social et économique font partie intégrante de la culture d'entreprise de l'ensemble des sociétés de Vilmorin et constituent un des fondements de leur politique générale.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

Les produits créés ou développés par Vilmorin sont issus essentiellement du milieu naturel et destinés, en marché final prioritairement, à l'alimentation et aux loisirs du jardinage. En conséquence, ils ne peuvent et ne doivent occasionner des atteintes graves et répétées à l'environnement.

Vilmorin a donc mis en place une politique volontaire et responsable portant notamment sur :

- le respect rigoureux des réglementations liées aux biotechnologies et aux organismes génétiquement modifiés ;
- la mise en œuvre de moyens dédiés à la surveillance et à la prévention des risques environnementaux (veille technique et réglementaire, procédures d'alerte et de gestion de crise, certifications, communication interne sur la base d'un réseau inter-entreprises, etc.) ;
- le contrôle et le traitement des effluents et la limitation des pollutions industrielles.

Ainsi, comme l'exercice précédent, Vilmorin n'a pas eu en 2010-2011, à affronter d'accident environnemental et à être appelée dans des procédures d'indemnisation.

DONNÉES SOCIALES

Au 30 juin 2011, l'effectif consolidé de Vilmorin s'établit à 5 106 salariés permanents contre 4 870 au 30 juin 2010. L'effectif moyen annuel s'est élevé au cours de l'exercice 2010-2011, à 5 797 personnes contre 5 836 l'année précédente.

Au cours de l'exercice, Vilmorin a procédé à l'embauche de 534 salariés permanents (dont 127 par titularisation de contrat à durée déterminée).

Par ailleurs, le groupe a eu recours ponctuellement à du personnel temporaire en raison du caractère saisonnier de ses activités.

Au cours de l'exercice, 5 sociétés ont mis en œuvre des mesures de réorganisation affectant le personnel, soit en raison de baisse d'activité, soit dans le cadre de réaménagements structurels. Elles ont conduit à des réductions d'effectifs concernant au global 136 salariés dont 6 sous forme de licenciements.

Près de la moitié des sociétés mènent des actions de formation planifiées, au-delà des obligations réglementaires. Les dépenses y afférentes se sont élevées, en 2010-2011 à 1,7 million euros. Au cours de cet exercice, 12 935 heures ont été consacrées au développement des compétences des salariés.

Concernant les institutions représentatives du personnel de Vilmorin, elles sont en règle générale majoritairement présentes en Europe, sous forme, selon les législations applicables, de comités d'entreprises et/ou de délégués du personnel.

Au cours de l'exercice 2010-2011, 49 accords ont été signés, portant principalement sur les salaires, l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise ainsi que les conditions de travail.

Il convient enfin de noter que, compte tenu de la dispersion géographique des implantations de Vilmorin, la durée effective du temps de travail au sein de ses filiales s'échelonne, selon les pays, de 35 heures à 50 heures par semaine.

► ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Postérieurement à la clôture de ses comptes au 30 juin 2011, Vilmorin a conclu l'acquisition des actifs dédiés aux semences de maïs et de sorgho de la société brésilienne Brasmilho ; dans un premier temps, Vilmorin en prend le contrôle majoritaire à hauteur de 85 %.

► PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice 2010-2011 a été marqué par un environnement de marchés favorable, malgré la volatilité persistante sur les prix des matières premières agricoles. Dans ce contexte, Vilmorin a démontré ses potentiels de développement et a confirmé ses orientations stratégiques, notamment en termes d'investissement dans la recherche et l'innovation, et de développement mondial sur les marchés professionnels, de l'agriculture et du maraîchage.

L'année 2011-2012 devrait permettre de conforter le potentiel de croissance organique de Vilmorin en dépit de conditions de marchés qui apparaissent incertaines ; par ailleurs, Vilmorin continuera de renforcer de façon mesurée ses investissements en recherche et développement en particulier sur les technologies amont.

Le développement de Vilmorin a vocation par ailleurs à s'appuyer sur certains principes définis depuis plusieurs années comme des bases stratégiques fondamentales :

- ▶ intensification de l'effort en recherche tant dans les technologies amont que dans la sélection variétale classique ;
- ▶ internationalisation permanente des activités dans un contexte de globalisation des marchés ;
- ▶ renforcement ou prise de positions concurrentielles par des opérations de croissance externe ;
- ▶ ouverture et recherche de partenariats dans les secteurs où l'expertise technique ou la taille critique peuvent constituer pour les sociétés un catalyseur dans leur développement ,
- ▶ maintien d'un modèle original d'organisation et de management privilégiant la gestion décentralisée des Business Units et favorisant la mise en œuvre de synergies entre elles.

Fort de cette ligne de conduite, Vilmorin est en mesure de consolider sa position de quatrième acteur mondial et d'offrir durablement des perspectives de croissance régulière.

▶ ACQUISITIONS ET CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Nb : *Le tableau détaillé des filiales et participations est annexé au présent rapport, page 80.*

Outre l'acquisition des intérêts minoritaires de la société indienne Atash Seeds, Vilmorin a procédé à la prise de contrôle d'actifs semenciers sur le marché brésilien via la création d'une structure holding spécifique, Limagrain do Brasil Participações Ltda.

Vilmorin a par ailleurs cédé à un tiers l'intégralité des titres de Vilmorin Luxembourg et des actifs financiers attachés.

Enfin, elle a mis en œuvre un certain nombre d'opérations de reclassement interne de participations dans le cadre de l'optimisation de son organisation juridique et financière.

▶ ACTIONNARIAT

À la suite de l'augmentation de capital réalisée en avril 2010, le capital social de Vilmorin est désormais composé de 17 218 101 actions d'une valeur nominale unitaire de 15,25 euros.

Le capital social est détenu au 30 juin 2011 majoritairement à 61,48 % par Groupe Limagrain Holding, à 5,18 % par Sélia et à 5,76 % par la société Coopérative Agricole Limagrain, toutes trois sociétés du Groupe Limagrain.

À la suite de son intervention en fonds propres au cours de l'exercice 2009-2010, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a déclaré des franchissements de seuil, indirectement, par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) et de CDC Entreprises Valeurs Moyennes (CDCEVM).

Les dispositions statutaires de Vilmorin confèrent un droit de vote double aux actions détenues nominativement pendant une période de plus de quatre ans. Au 30 juin 2011, 9 237 048 actions bénéficiaient de ce droit. Groupe Limagrain Holding, la société Coopérative Agricole Limagrain et Sélia en étaient les principales détentrices donnant au Groupe Limagrain un contrôle en droits de vote de 82,03 %.

Au 30 juin 2011, Vilmorin détenait 1 317 actions d'auto-contrôle correspondant à moins de 0,1 % de son capital. Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que les salariés ne détenaient pas de participation au capital social au 30 juin 2011, au titre de ce même article.

▶ AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de Vilmorin comme suit :

Résultat net au 30 juin 2011	63 395 246.41 euros
Affectation à la réserve légale	3 169 762.32 euros
Résultat au 30 juin 2011 disponible	60 225 484.09 euros
Report à nouveau initial	19 770 048.20 euros
Dividendes à distribuer	25 827 151.50 euros
Report à nouveau final	54 168 380.79 euros

Le dividende net est fixé à 1,50 euro par action. Rapporté au résultat net consolidé part du Groupe, les montants distribués correspondent à 28,4 %.

Le montant total des dividendes (25 827 151,50 euros), ainsi que le report à nouveau final, ne tiennent pas compte d'éventuelles actions détenues en autocontrôle, à la date de versement. Les dividendes correspondant à celles-ci seront affectés en report à nouveau.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Nous vous informons par ailleurs que sur les trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

	07-08	08-09	09-10
Nombre d'actions	13 391 857	13 391 857	17 218 101
Nominal	15,25 euros	15,25 euros	15,25 euros
Dividende net par action	1,66 euro	1,77 euro	1,41 euro

➤ DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 103 milliers d'euros.

Nous vous communiquons, conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts, les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39-5 dudit code.

➤ TABLEAU DE RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau suivant fait apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EN MILLIERS D'EUROS	10-11	09-10	08-09	07-08	06-07
Capital en fin d'exercice					
Capital social	262 576	262 576	204 226	204 226	204 226
Nombre d'actions ordinaires	17 218 101	17 218 101	13 391 857	13 391 857	13 391 857
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes total	37 801	37 327	33 993	29 963	27 309
Résultat avant IS, participation et dotations aux amortissements et provisions	65 818	29 723	28 878	- 13 051	25 609
Impôt sur les bénéfices	- 4 011	- 5 687	- 7 476	- 12 256	- 3 697
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après IS, participation et dotations aux amortissements et provisions	63 395	32 647	37 004	4 203	25 818
Résultat distribué	-	24 278	23 704	22 230	22 230
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	4.05	2.06	2.71	- 0.06	2.18
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3.68	1.90	2.76	0.31	1.93
Dividende attribué à chaque action	1.50	1.41	1.77	1.66	1.66
Effectif					
Effectif moyen propre*	105	89	87	88	82
Masse salariale totale	6 726	6 027	5 511	4 958	4 720
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	3 386	3 173	3 011	2 847	3 127

* En nombre de personnes.

➤ INFORMATION DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L.2323-8 du Code du Travail, les résultats de votre société ont été présentés au Comité d'Entreprise ; celui-ci n'a émis aucune observation.

➤ CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons d'approuver les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration et conclues au cours de l'exercice 2010-2011. Les Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions, qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

➤ MODE DE GESTION DE L'ENTREPRISE

L'administration de votre société est actuellement confiée à un Conseil d'Administration composé de neuf membres.

Au 30 juin 2011, le Conseil d'Administration était composé de la façon suivante :

➤ Président Directeur Général : Gérard RENARD

➤ Membres du Conseil d'Administration :

- Joël ARNAUD
- Philippe AYMARD
- Daniel CHERON
- Jean-Yves FOUCAULT
- François HEYRAUD
- Pierre PAGESSE
- Pascal VIGUIER
- Didier MIRATON, Administrateur indépendant.

Au cours de l'exercice 2010-2011, Gérard RENARD a été assisté dans sa mission par un Directeur Général Délégué, Adrian HUIGE. Celui-ci a exprimé le souhait de mettre fin à ses fonctions à l'échéance du 30 juin 2011. Le Conseil d'Administration a donc nommé, à compter du 1^{er} juillet 2011, Emmanuel ROUGIER, précédemment Directeur Général Opérationnel, pour le remplacer.

Leurs mandats arrivant à expiration, votre Conseil d'Administration vous propose de renouveler, pour une nouvelle durée de trois ans, les mandats de Messieurs Joël ARNAUD, Philippe AYMARD, Daniel CHERON, François HEYRAUD et Gérard RENARD.

En outre, votre Conseil d'Administration vous propose de ne pas pourvoir au remplacement du mandat d'Administrateur de Pierre PAGESSE, qui atteindra, au cours de l'exercice 2011-2012, la limite d'âge statutaire.

La liste des mandats et fonctions exercés par chaque Administrateur de votre société est annexée au présent rapport.

Au cours de l'exercice 2010-2011, votre Conseil d'Administration s'est réuni à 6 reprises.

Par ailleurs, au titre des mandats qu'ils exercent au sein des filiales de Vilmorin, les membres du Conseil d'Administration ont participé à 22 réunions.

En référence aux préconisations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, le Conseil d'Administration a été élargi en décembre 2007 pour intégrer un Administrateur indépendant.

Votre Conseil d'Administration a souhaité retenir un code de gouvernement d'entreprise comme référence, tout en l'adaptant au cas par cas dans la définition de ses propres pratiques, du fait de la structure et de l'organisation spécifiques de la gouvernance de son actionnaire de référence.

Il a adopté entre autres, en décembre 2008, les recommandations AFEP/MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

En outre, le Conseil d'Administration a mis en place, depuis le premier semestre 2010, un Comité d'Audit et de Gestion des Risques des risques présidé par son Administrateur indépendant. Ce comité spécialisé est chargé en particulier de s'assurer du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité de l'ensemble des systèmes de gestion des risques, ainsi que du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes.

Sur les autres chapitres du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, le Conseil d'Administration se donne pour objectif, à moyen terme, de mener l'analyse de l'intérêt et de la mise en pratique progressive de l'ensemble des recommandations formulées à ce jour par ce code, dans le respect des spécificités de Vilmorin.

➤ RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Comme les exercices précédents, les Administrateurs ont exercé durant l'année 2010-2011 leur mandat à titre gratuit.

Toutefois, compte tenu de la présence d'un Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration, il est proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clos au 30 juin 2011 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2010-2011 à la somme de 20 600 euros.

Les Administrateurs détiennent chacun trois actions de Vilmorin et aucune autre opération ou convention n'a été conclue par votre société avec ses mandataires sociaux.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Daniel CHERON, Administrateur, étant également salarié du Groupe Limagrain, actionnaire de référence de Vilmorin, il convient de préciser que la fraction de sa rémunération brute qui peut être attribuée aux fonctions qu'il a exercées spécifiquement au service de Vilmorin en 2010-2011 est de 144,3 milliers d'euros, dont une partie variable de 36,7 milliers d'euros. Les engagements totaux relatifs aux indemnités de fin de carrière de Daniel CHERON s'élevaient au 30 juin 2011 à 211,5 milliers d'euros.

Depuis janvier 2009, Adrian HUIGE exerçait ses fonctions dans le cadre d'un mandat dont la rémunération attribuable à l'exercice 2010-2011 s'élève à 217,5 milliers d'euros.

> ORGANES DE CONTRÔLE

Le commissariat aux comptes de Vilmorin est assuré par KPMG Audit, Département de KPMG SA, et par Visas 4 Commissariat.

> TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées, principalement avec le Groupe Limagrain, sont décrites dans la note 32 des notes annexes aux comptes consolidés au 30 juin 2011 et elles se sont poursuivies au cours de cet exercice sur les mêmes bases qu'en 2009-2010.

> PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de Commerce, nous vous informons que dans le cadre de la régularisation du cours de notre titre et du programme de rachat voté par l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 17 décembre 2010, nous avons réalisé, au cours de l'exercice, les opérations suivantes :

Nombre de titres achetés	135 078
Prix moyen d'achat	81.32 euros
Nombre de titres vendus	133 980
Prix moyen de vente	81.28 euros

Au 30 juin 2011, notre société détenait 1 317 actions, correspondant à moins de 0,1 % du capital, pour une valeur d'achat de 109 203,66 euros, soit un prix moyen unitaire de 82,92 euros.

Au 30 septembre 2011, notre société détenait 2 915 titres d'auto-contrôle, correspondant à moins de 0,1 % du capital.

Afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularisation de la cotation de notre titre, votre Conseil d'Administration vous propose à nouveau de l'autoriser à acheter ou à vendre, pour une durée maximum de 12 mois, les propres actions de la société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce en vue :

- > d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- > de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la société ;
- > de la conservation et de la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- > de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Ces opérations seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

- > le prix maximum d'achat est fixé à 120 euros par action ;
- > le montant maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 1 million d'actions représentant un engagement maximum potentiel de 120 millions d'euros.

> AUTORISATION DE RÉALISER UN APPEL PUBLIC DE CAPITAL

Au cours de l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 17 décembre 2010, des résolutions avaient été prises autorisant le Conseil d'Administration à pouvoir procéder, le cas échéant, à l'émission d'obligations ou autres titres de créances assimilés ainsi qu'à l'augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.

En application de l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous présentons, en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

Pour rester attentifs à l'évolution du marché et des opportunités qui pourraient se présenter dans le cadre des projets de développement de Vilmorin, nous vous

proposons de renouveler ces autorisations selon les modalités exposées ci-après.

ÉMISSION D'OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES DE CRÉANCES ASSIMILÉS

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux, en euro ou en monnaie étrangère, ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec ou sans appel public à l'épargne, d'obligations ou de tous autres titres de créances assimilés jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 250 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Le Conseil d'Administration pourra décider que les obligations, ou autres titres de créance, auront le caractère de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, la subordination pouvant concerner le capital et/ou les intérêts de ces titres.

Le Conseil d'Administration pourra réaliser ces émissions dans la limite fixée ci-dessus, en se conformant à la loi et aux statuts et pourra, par ailleurs :

- ▶ fixer l'époque ou les époques d'émission ;
- ▶ déterminer la monnaie d'émission et le montant nominal de l'emprunt ;
- ▶ arrêter les termes et conditions des obligations et/ou des titres de créance à émettre et notamment leur valeur nominale, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe et/ou variable, et les dates de paiement, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime et fixer en fonction des conditions de marché la durée et les modalités d'amortissement de l'emprunt ;
- ▶ d'une manière générale, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités relatives à l'émission, à la cotation, et au service financier desdites obligations et/ou desdits titres de créance, constituer la masse des porteurs d'obligations dans les conditions prévues par la loi, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs pour décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie, et prendre toutes mesures à ce sujet.

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS, DE VALEURS MOBILIÈRES DIVERSES ET/OU DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS AVEC MAINTIEN OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois,

à l'émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, ces émissions étant soumises notamment aux conditions et modalités suivantes :

- ▶ chaque émission d'actions de la société porte sur un montant nominal maximum de 250 millions d'euros, auquel s'ajoute, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
- ▶ chaque émission de valeurs mobilières autres que des actions, pouvant donner accès au capital ne pourra être supérieure à 250 millions d'euros, ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité monétaire fixée par référence à plusieurs monnaies ;
- ▶ en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les valeurs mobilières sans création de droits négociables et cessibles ;
- ▶ le prix d'émission des bons émis seuls devra, par action à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à la moyenne pondérée des cours des actions anciennes constatés lors des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

En outre, le Conseil d'Administration pourra faire usage des autorisations qui lui seront accordées pour procéder, pour les cas où une des sociétés, dont votre société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social émettrait des valeurs mobilières pouvant donner accès au capital de votre société, à l'émission de ces valeurs mobilières.

L'ensemble des modalités de ces délégations sont développées dans le projet des résolutions ordinaires et extraordinaires (douzième à seizième résolutions) soumises à votre approbation ainsi que dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

Nous vous informons que, conformément à l'article L.225-129-6 du Code de Commerce, nous devons vous présenter, lors de toute décision d'augmentation de capital, un projet de résolution permettant de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un plan d'épargne groupe.

Ce projet vous est présenté dans la dix-septième résolution soumise à votre vote.

Les dispositions préconisées par cette législation ne nous paraissant pas adaptées à la situation spécifique de notre société et de notre groupe, votre Conseil d'Administration

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

ne formule, à cette occasion, aucune recommandation de vote et laisse celui-ci à la libre appréciation de chaque actionnaire.

> DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'établissement des documents financiers est réalisé conformément à la réglementation en vigueur et prend

À l'exception de la dix-septième résolution, votre Conseil d'Administration vous invite à adopter les résolutions ordinaires et extraordinaires qu'il soumet à votre approbation.

en compte, pour les comptes consolidés, les principes de comptabilisation et d'évaluation IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2011.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leurs rapports l'accomplissement de leur mission.

> TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 DÉCEMBRE 2010 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

OBJET DE LA DÉLÉGATION	DURÉE DE VALIDITÉ	MONTANT NOMINAL MAXIMUM	DATE ET MODALITÉS D'UTILISATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription	24 mois	250 millions d'euros	Le Conseil d'Administration du 23 février 2010 a décidé de réaliser une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions nouvelles d'un montant nominal maximum de 250 000 000 euros.
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription	24 mois	250 millions d'euros	Néant
Autorisation d'utiliser les délégations de compétence consenties ci-dessus dans le cadre d'une offre publique d'achat ou d'échanges portant sur les valeurs mobilières émises	12 mois	-	Néant
Plafond global à l'ensemble des autorisations ci-dessus	-	400 millions euros	
Émission d'obligations et autres titres de créance assimilés	18 mois	250 millions d'euros	Néant

> MANDATS DES ADMINISTRATEURS VILMORIN AU 30 JUIN 2011

Au 30 juin 2011, le Conseil d'Administration de Vilmorin était composé de la façon suivante :

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

> Gérard RENARD

> Président Directeur Général :

- Clause SA,
- Vilmorin SA.

> Président du Conseil d'Administration :

- VCO Participations SAS.

> Président du Board of Directors & Board of Officers :

- Harris Moran Seeds Company (États-Unis),
- Vilmorin Inc (États-Unis).

> Président du Conseil de Tutelle :

- Nickerson Zwaan GmbH (Allemagne).

> Administrateur

- Coopérative Agricole Limagrain (Vice-Président),
- Groupe Limagrain Holding SA,
- Oxadis SA,

- Cylonie Ré (Luxembourg),
- Vilmorin Luxembourg SA (Luxembourg).

> Membre du Board :

- Suttons Seeds (Holding) Ltd (Royaume-Uni),
- Hazera Genetics Ltd (Israël),
- Mikado Kyowa K.K. (Japon),
- VCC Japan K.K. (Japon),
- Vilmorin USA Corp (États-Unis).

> Membre du Comité d'Administration :

- Sélia SAS

> Membre du Conseil de Surveillance :

- Nickerson Zwaan BV (Pays-Bas),
- C.H. Van den Berg BV (Pays-Bas).

> Membre du Conseil de Gérance :

- Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili).

> Gérant :

- Vilmorin 1742 SARL.

ADMINISTRATEURS

➤ François HEYRAUD

➤ Président Directeur Général :

- Jacquet SA,
- Pain Jacquet SA,
- Brossard SA,
- Saveurs de France Brossard SA,
- Savane Brossard SA.

➤ Président du Comité d'Administration :

- Jacquet Panification SAS,
- Crêperie Lebreton SAS,
- Brossard Distribution SAS.

➤ Président du Conseil d'Administration :

- Jacquet Belgium SA (Belgique)

➤ Membre du Conseil de Surveillance :

- C.H. Van den Berg BV (Pays-Bas)

➤ Membre du Comité Consultatif des Actionnaires :

- Vilmorin & Cie.

➤ Jean-Yves FOUCAULT

➤ Président Directeur Général :

- Limagrain Meunerie SA

➤ Président du Conseil d'Administration :

- Établissement Tardif & Fils SA

➤ Président du Comité d'Administration :

- Grain Auvergne Innovation (Union de Coop.) (Représentant Limagrain),
- Sélia SAS,
- Holding Meunerie SAS,
- Limaclub SAS.

➤ Administrateur :

- Coopérative Agricole Limagrain,
- Groupe Limagrain Holding SA,
- Jacquet Belgium SA (Belgique),
- Ulice SA, Jacquet SA,
- Pain Jacquet SA,
- Société Coopérative Agricole de la Vallée du Rhône Valgrain (Représentant Coopérative Limagrain),

➤ Membre du Comité d'Audit :

- Vilmorin & Cie.

➤ Joël ARNAUD

➤ Président Directeur Général :

- Limagrain Europe SA,
- Limagrain Central Europe SE.

➤ Vice –Président Administrateur :

- Coopérative Agricole Limagrain,
- Groupe Limagrain Holding SA,
- Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et Val d'Allier (Représentant Limagrain).

➤ Administrateur :

- Coopérative Agricole Limagrain,
- Groupe Limagrain Holding SA,
- Milcamps SA (Belgique) (Représentant Jacquet),
- Ulice SA (Représentant Limaclub),
- Limagrain Meunerie SA (Représentant Groupe Limagrain Holding).

➤ Membre du Comité d'Administration :

- Sélia SAS,
- Limaclub SAS,
- Limagrain Céréales Ingrédients SAS,
- Jacquet Panification SAS.

➤ Membre du Conseil de Gérance :

- La Gerbe d'Or SARL,
- Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili) (Représentant Sélia).

- Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et du Val d'Allier (Représentant Coopérative Limagrain),
- Dom Vert SA (Représentant Coopérative Limagrain).

➤ Membre du Comité d'Administration :

- Jacquet Panification SAS,
- Crêperie Lebreton SAS,
- Limagrain Céréales Ingrédients SAS,
- Limaclub SAS.

➤ Membre du Conseil de Gérance :

- Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili).

➤ Membre du Conseil de Surveillance :

- Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas).

➤ Président du Conseil de Gérance :

- La Gerbe d'Or SARL.

➤ Gérant / Co-Gérant :

- Vertimmo SCI,
- Vertdom SCI,
- Fournil des Vergnes SARL,
- De la Graine au Pain SARL,
- Magasins Généraux du Centre SARL.

➤ Président du Conseil d'Administration :

- Limagrain Iberica (Espagne),
- Limagrain Italia Spa (Italie).

➤ Président du Conseil de Tutelle :

- Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni),
- Limagrain GmbH (Allemagne),
- Limagrain A/S (Danemark).

➤ Président du Conseil de Surveillance :

- Limagrain Nederland BV (Pays-Bas).

➤ Chairman Advisory Board :

- Limagrain Do Brasil Participações Ltda (Brésil).

➤ Administrateur :

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

- Vilmorin Luxembourg SA (Luxembourg),
- Gemstar SA, Ets Tardifs & Fils SA (Représentant Limagrain),
- Limagrain Guerra Do Brasil SA (Brésil).
- **Membre du Conseil de Surveillance :**
 - Limagrain Nederland Holding BV (Pays-Bas),
 - Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas).
- **Membre du Comité d'Administration :**
 - Sélia SAS,
 - Limaclub SAS,
 - Soltis SAS (Représentant Limagrain Europe).
- Limagrain A/S (Danemark).

➤ **Philippe AYMARD**

- **Président Directeur Général :**
 - Oxadis SA,
 - Dom Vert SA.
- **Président du Conseil de Gérance :**
 - Cave Saint VERNY SARL.
- **Président du Conseil de Surveillance :**
 - Eurodur SA.
- **Administrateur :**
 - Coopérative Agricole Limagrain,
 - Groupe Limagrain Holding SA,
 - Vilmorin SA,
 - Clause SA,
 - Top Green SAS;
- **Co-Gérant :**
 - Dôme 2000,
 - Vilmorin & Cie.

➤ **Pierre PAGESSE**

- **Président Directeur Général :**
 - Groupe Limagrain Holding SA,
 - Gemstar SA.
- **Président :**
 - Coopérative Agricole Limagrain,
 - Momagri (Association Loi 1901).
- **Président du Comité d'Administration :**
 - Agence Momagri SAS,
 - Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture SAS,
 - Grain Auvergne Innovation (Union de Coop) (Représentant Limagrain),
 - GLH Participations SAS.
- **Président du Conseil d'Administration :**

- **Membre du Conseil de Gérance :**
 - Semillas Limagrain de Chile (Chili) (Représentant Groupe Limagrain Holding).
- **Member/Management Committee :**
 - Agreliant Genetics LLC (États-Unis),
 - Limagrain Cereal Seeds LLC (États-Unis).
- **Membre du Board of Directors:**
 - Limagrain Tohum Islah Ve Uretim Sanayi Ticaret As (Turquie),
 - Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni),
 - Limagrain Genetics Inc (Canada),

- Vilmorin 1742 SARL.
- **Membre du Comité d'Administration :**
 - Sélia SAS.
- **Membre du Conseil de Gérance :**
 - Semillas Limagrain de Chile Ltd (Chili).
- **Membre du Board :**
 - Vilmorin USA Corp (États-Unis),
 - Hazera Genetics (Israël),
 - Suttons Seeds (Holding) Ltd (Royaume-Uni),
 - Harris Moran Seed Company (États-Unis).
- **Chairman du Board of Officers :**
 - Suttons Seeds (Holding) Ltd (Royaume-Uni).
- **Membre Supervisory Board :**
 - CNOS Garden Sp. Zo.o. (Pologne).
- **Membre du Conseil de Surveillance :**
 - Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas),
 - Nickerson Zwaan BV (Pays-Bas).
- **Membre du Comité Consultatif des Actionnaires :**

- Cylonie Ré (Luxembourg),
- Vilmorin Luxembourg SA (Luxembourg).
- **Président du Comité Stratégique :**
 - Biogemma SAS.
- **Président du Conseil Exécutif :**
 - Céréales Vallée (Pôle de Compétitivité – Association Loi 1901).
- **Membre du Conseil de Gérance :**
 - Semillas Limagrain de Chile (Chili) (Représentant Limagrain),
 - Cave Saint VERNY SARL.
- **Membre du Comité d'Administration :**
 - Limaclub SAS (Représentant Limagrain),
 - Sélia SAS.
- **Membre de Droit :**
 - LG Compagnons (Association).
- **Membre du Comité d'Audit :**

- Vilmorin & Cie.

➤ Daniel CHERON

➤ Vice-Président :

- Momagri (Association Loi 1901).

➤ Directeur Général :

- Coopérative Agricole Limagrain,
- Sélia SAS,
- Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture SAS,
- Agence Momagri SAS.

➤ Directeur Général Délégué :

- Groupe Limagrain Holding SA.

➤ Président Délégué :

- Vilmorin & Cie.

➤ Pascal VIGUIER

➤ Président Directeur Général :

- Ulice SA.

➤ Président du Comité d'Administration :

- Limagrain Céréales Ingrédients SAS.

➤ Administrateur :

- Coopérative Agricole Limagrain,
- Groupe Limagrain Holding SA,
- Jacquet SA,

➤ Membre du Conseil de Gérance :

- Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili),
- La Gerbe d'Or SARL.

➤ Didier MIRATON

Administrateur indépendant

➤ Président du Comité d'Audit :

- Vilmorin & Cie.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

➤ Adrian HUIGE

Jusqu'au 30.06.2011

➤ Vice-Président :

- Vilmorin USA Corp (États-Unis).

➤ Chairman du Board Of Directors :

- Hazera Genetics Ltd (Israël).

- Céréales Vallée (Pôle de compétitivité – Association Loi 1901).

➤ Administrateur :

- Genoplante Valor SAS,
- Cylonie Ré (Luxembourg),
- Gemstar SA.

➤ Membre du Comité d'Administration :

- Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture SAS,
- Momagri (Association Loi 1901).

➤ Membre du Comité Stratégique :

- Biogemma SAS.

➤ Membre du Comité d'Audit :

- Pain Jacquet SA,
- Jacquet Belgium SA (Belgique),
- Limagrain Meunerie SA (Représentant Limagrain),
- Brossard SA,
- Saveurs de France Brossard,
- Savane Brossard SA.

➤ Membre du Comité d'Administration :

- Sélia SAS,
- Crêperie Lebreton SAS,
- Jacquet Panification SAS,
- Limaclub SAS.

➤ Membre du Board of Director :

- Vilmorin USA Corp. (États-Unis).

➤ Membre du Conseil de Surveillance :

- Nickerson Zwaan BV (Pays-Bas).

➤ Member Committee :

- AgReliant Genetic LLC (États-Unis).

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Comptes consolidés – Exercice 2010-2011

> COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

EN MILLIONS D'EUROS	NOTE	10-11	09-10
Revenu des activités ordinaires	5	1 192.1	1 063.8
Coût des ventes		- 657.0	- 580.2
Frais marketing et commerciaux		- 184.8	- 166.0
Frais de recherche et développement	8	- 107.5	- 98.5
Frais généraux et administratifs		- 119.6	- 109.7
Autres produits et charges opérationnels	9	33.5	- 12.3
Résultat opérationnel		156.7	97.1
Coût du financement	10	- 21.1	- 20.5
Autres produits et charges financiers	11	- 0.2	8.3
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	18	0.6	0.5
Impôts sur les résultats	12	- 38.7	- 27.8
Résultat des activités poursuivies		97.3	57.6
Résultat des activités abandonnées		-	2.5
Résultat de la période		97.3	60.1
<i>Dont attribuable aux propriétaires de la société</i>		91.0	<i>54.1</i>
<i>Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		6.3	<i>6.0</i>
Résultat des activités poursuivies par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	5.29	3.00
Résultat des activités abandonnées par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	-	0.15
Résultat de la période par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	5.29	3.15
Résultat dilué des activités poursuivies par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	5.37	3.18
Résultat dilué des activités abandonnées par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	-	0.14
Résultat dilué de la période par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	5.37	3.32

➤ ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

EN MILLIONS D'EUROS	10-11	09-10
Résultat de l'exercice	97.3	60.1
Variation des écarts de conversion	- 48.6	52.7
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	-
Variation de juste valeur des instruments financiers	4.1	- 0.8
Changement de méthode	-	-
Effet d'impôt	- 1.3	0.3
Autres	-	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice net d'impôt	- 45.8	52.2
Résultat global de l'exercice	51.5	112.3
<i>Dont :</i>		
<i>attribuable aux propriétaires de la société</i>	51.1	100.8
<i>attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	0.4	11.5

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

> ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF

EN MILLIONS D'EUROS	NOTE	30.06.11	30.06.10
Goodwill	14	311.6	299.7
Autres immobilisations incorporelles	15	487.1	473.2
Immobilisations corporelles	16	198.5	191.0
Actifs financiers	17	29.3	41.8
Participations mises en équivalence	18	15.9	45.0
Impôts différés	25	16.9	14.3
Total des actifs non courants		1 059.3	1 065.0
Stocks	19	290.0	320.7
Clients et autres débiteurs	20	483.4	434.3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	371.3	373.6
Total des actifs courants		1 144.7	1 128.6
Total de l'actif		2 204.0	2 193.6

PASSIF

EN MILLIONS D'EUROS	NOTE	30.06.11	30.06.10
Capital social	22	262.6	262.6
Réserves et résultats	22	665.4	650.4
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	22	928.0	913.0
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	23	107.9	132.2
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		1 035.9	1 045.2
Provisions pour avantages au personnel	24	22.8	21.3
Dettes financières non courantes	27	441.9	363.2
Impôts différés	25	88.3	88.4
Total des passifs non courants		553.0	472.9
Autres provisions	26	11.8	14.5
Fournisseurs et autres créiteurs	28	378.1	377.1
Produits différés	29	25.6	25.7
Dettes financières courantes	27	199.6	258.2
Total des passifs courants		615.1	675.5
Total du passif		2 204.0	2 193.6

► TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.11	30.06.10
1 ► Opérations d'exploitation		
Résultat de la période	97.3	60.1
Résultat des sociétés mises en équivalence, net de dividende	- 0.7	0.2
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	117.5	109.1
Dotations nettes aux provisions non courantes	2.9	- 5.4
Variation des impôts différés	2.9	1.6
Résultat sur opérations en capital	- 41.8	- 0.2
Excédent de la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs acquise sur le coût, directement comptabilisé en résultat (goodwill négatif)	-	- 0.8
Frais financiers non cash	2.7	-
Pertes et gains de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	- 2.2	- 0.6
Marge brute d'autofinancement	178.6	164.0
Dividendes reçus de participations non consolidées	- 0.4	- 0.2
Variation du besoin en fonds de roulement à périmètre constant :		
► Stocks	15.9	- 41.6
► Clients et autres débiteurs	- 48.9	13.6
► Dettes courantes	21.1	8.5
Flux liés aux activités opérationnelles	166.3	144.3
2 ► Opérations d'investissements		
Prix de cession des actifs immobilisés	24.2	15.5
Acquisition d'immobilisations :		
► Immobilisations incorporelles	- 120.9	- 112.3
► Immobilisations corporelles	- 39.3	- 41.4
► Actifs financiers	- 12.8	- 21.0
Variation des autres actifs financiers	12.1	1.2
Acquisition de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise ⁽³⁾	- 14.4	- 23.1
Cession de sociétés sous déduction de la trésorerie cédée	58.2	0.9
Incidence des actifs et passifs cédés	-	-
Incidence des décalages de trésorerie	- 23.6	- 4.5
Flux liés aux opérations d'investissements	- 116.5	- 184.7
3 ► Opérations de financement		
Variation des capitaux propres ⁽¹⁾	- 11.5	203.6
Transaction avec les participations ne donnant pas le contrôle ⁽³⁾	- 15.9	- 0.8
Variations des dettes financières ⁽²⁾	21.3	- 26.6
Dividendes reçus de participations non consolidées	0.4	0.2
Dividendes versés	- 35.0	- 25.1
Flux liés aux opérations de financement	- 40.7	151.3
4 ► Incidence de la variation des taux de change	- 11.4	10.8
5 ► Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	- 2.3	121.7
6 ► Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	373.6	251.9
7 ► Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	371.3	373.6

(1) Au 30 juin 2010, augmentation de capital de Vilmorin & Cie.

(2) Variation des dettes financières :

Augmentation des dettes financières non courantes	355.6
Remboursement des dettes financières non courantes	- 248.0
Mouvements des dettes financières courantes	- 86.3
	21.3

(3) Application de la norme IFRS 27 amendée : retraitement des « Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle », auparavant présentées au sein des flux d'investissement sur la ligne « Acquisition de sociétés sous déduction

de la trésorerie acquise ». Cette ligne comprend les acquisitions de titres suivants :

	30.06.11	30.06.10
Atash Seeds	3.5	-
Vilmorin Hong Kong	11.0	-
Alliance Semillas de Chili	0.8	-
Cnos Garden	-	0.8
Divers	0.6	-
Transaction avec les participants ne donnant pas le contrôle	15.9	0.8

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

> VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

EN MILLIONS D'EUROS	ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ					ATTRIBUABLES AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
	CAPITAL	PRIMES	RÉSULTAT ET AUTRES RÉSERVES	RÉSERVES DE CONVERSION	TOTAL		
30.06.09	204.2	210.9	248.5	- 26.1	637.5	116.3	753.8
Écarts de conversion	-	-	-	47.2	47.2	5.5	52.7
Gains et pertes enregistrés directement en capitaux propres	-	-	- 0.5	-	- 0.5	-	- 0.5
Résultat net	-	-	54.1	-	54.1	6.0	60.1
Résultat global de l'exercice	-	-	53.6	47.2	100.8	11.5	112.3
Variation des titres auto-détenus	-	-	0.5	-	0.5	-	0.5
Dividendes versés	-	-	- 23.6	-	- 23.6	- 1.5	- 25.1
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Effet des engagements d'achat de titres	-	-	-	-	-	- 0.7	- 0.7
Variation de capital de la société mère ⁽¹⁾	58.4	139.6	-	-	198.0	-	198.0
Variation de capital des filiales	-	-	-	-	-	6.6	6.6
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	- 0.2	-	- 0.2	-	- 0.2
30.06.10	262.6	350.5	278.8	21.1	913.0	132.2	1 045.2
Écarts de conversion	-	-	-	- 42.7	- 42.7	- 5.9	- 48.6
Gains et pertes enregistrés directement en capitaux propres	-	-	2.8	-	2.8	-	2.8
Résultat net	-	-	91.0	-	91.0	6.3	97.3
Résultat global de l'exercice	-	-	93.8	- 42.7	51.1	0.4	51.5
Variation des titres auto-détenus	-	-	- 0.1	-	- 0.1	-	- 0.1
Dividendes versés	-	-	- 24.2	-	- 24.2	- 10.8	- 35.0
Variations de périmètre	-	-	- 9.3	-	- 9.3	- 4.9	- 14.2
Effet des engagements d'achat de titres	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-
Retraitement des ORA	-	-	- 2.5	-	- 2.5	- 9.0	- 11.5
Reclassement	-	-	1.5	- 1.5	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
30.06.11	262.6	350.5	338.0	- 23.1	928.0	107.9	1 035.9

(1) Augmentation de capital réservée à Groupe Limagrain Holding et aux autres actionnaires.

➤ NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	NOTE	PAGE
Généralités		
Méthodes et principes comptables en normes IFRS	1	114
Événements de l'exercice	2	125
Évolution du périmètre de consolidation	3	126
Secteurs opérationnels	4	128
Compte de résultat		
Revenu des activités ordinaires	5	129
Frais de personnel	6	130
Dotations aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles	7	132
Frais de recherche et de développement	8	132
Autres produits et charges opérationnels	9	133
Coût du financement	10	137
Autres produits et charges financiers	11	135
Impôts sur les résultats	12	136
Résultat par action	13	138
État de la situation financière – Actif		
Goodwill	14	139
Autres immobilisations incorporelles	15	142
Immobilisations corporelles	16	145
Actifs financiers	17	148
Participations mises en équivalence	18	149
Stocks	19	151
Clients et autres débiteurs	20	152
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	153
État de la situation financière – Passif		
Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société	22	155
Capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	23	156
Provisions pour avantages au personnel	24	157
Impôts différés	25	160
Autres provisions courantes	26	161
Dettes financières courantes et non courantes	27	164
Fournisseurs et autres créiteurs	28	166
Produits différés	29	167
Informations complémentaires		
Instruments financiers	30	167
Engagements hors bilan	31	173
Transactions avec les parties liées	32	175
Passifs éventuels	33	177
Événements postérieurs à la clôture	34	177
Périmètre de consolidation		
Périmètre de consolidation 2011	Annexe	178

Note 1 : Méthodes et principes comptables en normes IFRS

1 > CONTEXTE GÉNÉRAL ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2011 (site internet : <http://ec.europa.eu>).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2011.

2 > BASES D'ÉVALUATIONS UTILISÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les Notes suivantes.

3 > RECOURS À DES ESTIMATIONS

Pour établir ses comptes, le Comité Exécutif de Vilmorin doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en Notes annexes.

Le Comité Exécutif de Vilmorin procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Comité Exécutif de Vilmorin portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les goodwill, les autres immobilisations incorporelles et les provisions.

4 > TRAITEMENTS COMPTABLES RETENUS EN L'ABSENCE DE NORME IFRS OU INTERPRÉTATION DE L'IFRIC RELATIVES À CERTAINES OPÉRATIONS

En l'absence de norme IFRS ou interprétation de l'IFRIC, Vilmorin a choisi de retenir les traitements comptables suivants, dans l'attente de normes ou interprétations éventuelles à venir.

4.1 > COMPTABILISATION DES OPTIONS DE VENTE ACCORDÉES À CERTAINS ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Vilmorin a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales, consolidées par intégration globale, des engagements de rachat de leurs participations minoritaires. Ces engagements peuvent prendre la forme d'une option de vente ou d'un engagement ferme de rachat à une date fixée à l'avance.

En normes IFRS, en l'attente d'une interprétation de l'IFRIC, ou d'une norme IFRS spécifique, le traitement comptable suivant a été provisoirement retenu :

- ▶ Lors de la comptabilisation initiale, l'engagement de rachat de la participation minoritaire est comptabilisé en dette financière pour la valeur actualisée du prix de l'option ou de l'engagement ferme de rachat, en contrepartie des intérêts minoritaires et, pour le solde, du goodwill.
- ▶ La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée.
- ▶ Le cas échéant, lors de la comptabilisation initiale de l'engagement et de ses variations ultérieures, la perte anticipée sur la valeur de rachat est comptabilisée en « Variation de l'engagement de rachat ».
- ▶ À l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont annulées. Si le rachat est effectué, le montant figurant en dette financière est contre-passé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

4.2 > APPLICATION ET INTERPRÉTATION DES NORMES ET RÈGLEMENTS

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes, adoptées par l'Union européenne et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2010 ou postérieurement

(voir détail ci-après), n'ont pas été adoptées par anticipation par Vilmorin :

- IAS 1R : Présentation des états financiers
- IFRIC 12 : Concessions de services
- IFRIC 13 : Programmes de fidélité client
- IFRS 8 : Secteurs opérationnels
- IAS 23 R : Coûts d'emprunt
- IFRIC 14 : Plafonnement de l'actif et obligations de financement minimum
- IFRS 2 Amendée : Conditions d'acquisition des droits et annulations
- IAS 32 et IAS 1 Amendées : Instruments financiers remboursables au gré du porteur
- IFRS 1 et IAS 27 Amendées : Coût d'une participation dans une filiale, une joint-venture ou une entreprise associée
- IFRS 3R et IAS 27 Amendée : Regroupement d'entreprises
- IAS 39 : Instruments financiers – Éléments éligibles à la couverture
- IAS 39 et IFRIC 19 Amendées : Dérivés incorporés
- IFRS 7 Amendée et IFRS 4 : Améliorations des informations sur les instruments financiers
- IFRIC 16 : Couverture d'un investissement net à l'étranger
- IFRIC 18 : Transferts d'actifs par des clients
- Améliorations annuelles des IFRS

5 ➤ MÉTHODES DE CONSOLIDATION (IAS 27 - 28 - 31)

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables. La date d'acquisition est la date à laquelle le contrôle est transféré à l'acquéreur. Déterminer la date d'acquisition et déterminer si le contrôle est transféré d'une partie à une autre nécessite l'exercice du jugement.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse.

Les règles suivantes sont appliquées :

- Une filiale est une entité contrôlée par la société. Les filiales contrôlées sont consolidées par **intégration globale**. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les critères d'appréciation du contrôle résultent :
 - soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, dont les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles,
 - soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,

- soit de la possibilité d'exercer une influence dominante au regard des principes énoncés par la norme IAS 27 au paragraphe 13.

- Les sociétés contrôlées conjointement, en vertu d'un accord contractuel, avec un nombre limité de partenaires sont consolidées par **intégration proportionnelle** : les états financiers consolidés incluent la quote-part de Vilmorin dans les actifs, passifs, produits et charges regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires des états financiers, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu jusqu'à la date à laquelle il prend fin.
- Les entreprises associées dans lesquelles Vilmorin exerce une influence notable, laquelle est présumée lorsque le pourcentage de droits de vote est supérieur à 20 %, sont consolidées par **mise en équivalence**. Les états financiers consolidés incluent la quote-part de Vilmorin dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées (méthode de mise en équivalence), à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin. Si la quote-part de Vilmorin dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et Vilmorin cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que Vilmorin n'ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.
- Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation, en particulier :
 - les transactions et comptes réciproques,
 - les dividendes versés entre sociétés consolidées,
 - les dotations et reprises de dépréciations sur titres consolidés,
 - les marges internes sur stocks,
 - les plus ou moins values sur cessions internes.

6 ➤ REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (IFRS 3 RÉVISÉE)

La norme IFRS 3 révisée est applicable à toutes les prises de contrôle à partir du 1^{er} juillet 2009.

Le groupe évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée comprend les justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées par le groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise, et des parts de capitaux propres émises par le groupe. La contrepartie transférée comprend également la juste valeur de toute contrepartie éventuelle et les droits à paiement fondé sur des actions de

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

l'entreprise acquise qui sont obligatoirement remplacés dans le regroupement d'entreprises (voir ci-dessous). Si le regroupement d'entreprises a pour effet de régler des relations préexistantes entre le groupe et l'entreprise acquise, alors le montant le plus faible entre la clause de règlement prévue au contrat et l'aspect défavorable du contrat est déduit de la contrepartie transférée et comptabilisé en autres charges.

Lorsque des droits à paiement fondé sur des actions donnés en échange (droits de remplacement) de droits détenus par les employés de l'entreprise acquise (droits de l'entreprise acquise) sont attribuables à des services passés, alors une partie de la valeur des droits de remplacement, basée sur le marché, est comprise dans la contrepartie transférée. Si ces droits requièrent des services futurs, alors l'écart entre le montant compris dans la contrepartie transférée et la valeur ainsi déterminée des droits de remplacement est traité comme une charge de rémunération post-acquisition.

Un passif éventuel de l'entreprise acquise est repris dans un regroupement d'entreprises seulement si ce passif représente une obligation actuelle découlant d'événements passés et si sa juste valeur peut être assimilée de manière fiable.

Le groupe évalue toute participation ne donnant pas le contrôle à sa part proportionnelle dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les frais d'acquisition que le groupe encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises tels que les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de juristes, de due diligence, et les autres honoraires professionnels ou de conseil sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le traitement des opérations d'échanges de titres n'est pas visé par les normes IFRS. En l'absence de référentiel, Vilmorin a traité ce type d'opération en capitaux propres.

7 > SECTEURS OPÉRATIONNELS

La nouvelle norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » définit un secteur opérationnel comme une composante d'une entité :

- ▶ qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- ▶ dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le « principal décideur opérationnel » de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance et
- ▶ pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

8 > CONVERSION DES COMPTES EXPRIMÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

La monnaie de présentation des comptes de Vilmorin est l'euro.

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros au cours de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie à des cours approchant les cours de change aux dates de transaction.

La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Réserves de conversion » pour la part revenant aux propriétaires de la société, et au poste « Participations de donnant pas le contrôle » pour la part revenant aux minoritaires.

Les goodwill et ajustements de la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au cours de clôture.

9 > CONVERSION DES TRANSACTIONS LIBELLÉES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change en résultant sont inscrites en compte de résultat (en « Autres produits et charges financiers »).

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères et correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Écarts de conversion ». Ils sont enregistrés en résultat lors de la sortie de l'activité à l'étranger.

Pour qu'un dérivé de change soit éligible à la comptabilité de couverture (de flux futurs ou de juste valeur), il est nécessaire de définir et documenter la relation de couverture et de démontrer son efficacité tout au long de sa vie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie (chiffre d'affaires généré par les actifs de l'entreprise par exemple).

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- ▶ Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture des flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie

efficace de la couverture, la partie inefficace étant enregistrée en résultat financier.

- Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts.

10 > AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (IAS 38)

Les autres immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles créées en interne sont comptabilisées à leur coût.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée d'utilisation attendue par Vilmorin. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Ainsi, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont valorisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les principales catégories d'autres immobilisations incorporelles de Vilmorin sont les suivantes :

10.1 > COÛTS DE DÉVELOPPEMENT

Les coûts de développement, nets des crédits d'impôt recherche associés, sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant aux critères suivants sont réunies :

- Les projets sont clairement identifiés et les coûts s'y rapportant sont individualisés et évalués de façon fiable.
- La faisabilité technique des projets est démontrée.
- Il existe une intention et la capacité de terminer les projets et d'utiliser ou vendre les produits issus des projets.
- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou bien leur utilité en interne est démontrée.
- Les ressources nécessaires pour mener les projets à leur terme sont disponibles.

Vilmorin estime qu'elle est en mesure de satisfaire aux conditions décrites ci-dessus. Par conséquent, ses projets de développement sont immobilisés dans les conditions suivantes :

Nature et contenu des projets immobilisés

Les projets immobilisés correspondent à des travaux conduisant à la mise au point de produits nouveaux ou bien de process industriels relatifs à l'activité de Vilmorin.

Le domaine d'activité concerné est relatif à l'activité semencière de Vilmorin.

Les travaux pris en compte dans le chiffrage des projets de développement immobilisés comprennent notamment :

- L'amélioration des plantes proprement dite incluant plus particulièrement la sélection classique, les travaux d'analyse du génome des espèces travaillées, le marquage moléculaire ainsi que les travaux de laboratoire utilisés en routine par les sélectionneurs.
- Les essais, tests et expérimentations, production de semences à un stade pilote, frais d'inscription, d'homologation ou de maintien des droits sur des produits en lancement.
- La mise au point de nouvelles technologies visant à améliorer la performance des semences telles que : pelliculage, enrobage, priming, etc.
- Les activités de propriété intellectuelle liées au dépôt de brevets, enveloppes Soleau, certificats d'obtention végétale, études de liberté d'opération, etc.
- La mise au point de nouveaux process ou pilotes industriels de transformation de matières premières végétales en produits plus élaborés y compris alimentaires et ingrédients.

Les travaux réalisés en amont du processus décrit ci-dessus ne sont pas pris en compte dans la définition des frais de développement (exemples : la transgénèse, la recherche de nouvelles ressources génétiques).

Par ailleurs, seules les charges directement affectables aux programmes concernés sont retenues dans le calcul du coût des projets à immobiliser.

Les programmes de développement immobilisés sont amortis linéairement sur 5 ans à compter de la première année.

10.2 > LES GOODWILL

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres consolidés et la part de Vilmorin dans la juste valeur de leurs actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de contrôle.

Les goodwill font l'objet, au moins une fois par an, d'un test de perte de valeur. La méthodologie retenue est décrite en Note 1 paragraphe 23. Les dépréciations constatées sont irréversibles.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en « Participations mises en équivalence ». Si les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 39 viennent à s'appliquer, le montant de la perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36.

10.3 > LES MARQUES, BREVETS, LICENCES

Le coût de ces actifs correspond :

- ▶ Au prix d'achat majoré de tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue, pour les actifs acquis séparément.
- ▶ À la juste valeur, à la date d'acquisition, pour les actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Le cas échéant, le mode d'amortissement retenu est linéaire.

10.3.1 > Les marques

Leur durée de vie économique est considérée comme indéfinie et par conséquent, les marques ne sont pas amorties.

Le classement d'une marque en actifs à durée de vie indéfinie résulte en particulier des indicateurs suivants :

- ▶ Positionnement de la marque sur son marché en termes de volume d'activité et de notoriété.
- ▶ Perspectives de rentabilité à long terme.
- ▶ Degré d'exposition aux aléas conjoncturels.
- ▶ Événement majeur intervenu dans le secteur d'activité, susceptible de peser sur le futur de la marque.
- ▶ Ancienneté de la marque.
- ▶ Dépenses régulières de communication et de promotion.

Leur évaluation fait l'objet d'un suivi régulier. Elle consiste à les tester dans le cadre des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies.

10.3.2 > Les brevets

La durée d'utilité des brevets correspond à la durée légale de protection.

10.3.3 > Les licences

La durée d'utilité des licences correspond à la période pendant laquelle elles peuvent faire l'objet d'une utilisation contractuelle.

10.3.4 > Les logiciels

En fonction du domaine d'application des logiciels et compte tenu de l'obsolescence technologique, la durée de vie économique est comprise entre 3 et 7 ans.

Pour certains besoins spécifiques, Vilmorin peut être amenée à mettre au point elle-même certains logiciels. Dans ce cas, les coûts pris en compte pour leur immobilisation comprennent :

- ▶ Les coûts des matériaux et services utilisés ;
- ▶ Les salaires et autres coûts de main-d'œuvre directement impliqués dans la production de ces actifs.

10.4 > LES MATÉRIELS GÉNÉTIQUES

Les matériels génétiques sont constitués par l'ensemble du matériel végétal permettant la création de nouvelles variétés de semences. Ils constituent un réservoir génétique permettant l'identification et l'utilisation des différents gènes d'intérêt nécessaires à la création variétale (exemples : intérêt agronomique, résistance aux maladies, tolérance à la sécheresse, rendement supérieur, amélioration des qualités nutritives, etc.). Généralement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, ils sont évalués à la juste valeur au jour de l'acquisition.

Compte tenu de leur conservation sans discontinuité, de leur entretien régulier et de leur utilisation permanente dans le processus de création variétale, Vilmorin considère que leur durée de vie économique est indéfinie. Par conséquent, aucun amortissement n'est pratiqué sur ces actifs.

Leur évaluation fait l'objet d'un suivi régulier. Elle consiste à les tester dans le cadre des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies.

11 > IMMOBILISATIONS CORPORELLES (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, leur coût de production diminué des amortissements et pertes de valeur.

11.1 > COÛTS D'EMPRUNTS

En application des normes IAS 16 et IAS 23R, les coûts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont incorporés dans le coût d'actif sauf s'ils ne répondent pas aux critères du paragraphe 12 de la norme IAS 23R.

11.2 > APPROCHE PAR COMPOSANT

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité estimée et donc leurs durées d'amortissement sont significativement différentes.

11.3 > AMORTISSEMENTS

11.3.1 > Base d'amortissement

La plupart des actifs industriels de Vilmorin, compte tenu de leurs spécificités, sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder, ce qui justifie l'absence de valeur résiduelle pour ces immobilisations.

11.3.2 > Mode d'amortissement

Le mode d'amortissement utilisé par Vilmorin est le mode linéaire.

11.3.3 > Durée d'amortissement

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées d'utilité estimées des actifs suivants, revues annuellement :

- > Terrains : non amortis
- > Agencement des terrains : 10 à 20 ans
- > Bâtiments : 10 à 40 ans ⁽¹⁾
- > Installations complexes spécialisées : 5 à 10 ans
- > Machines, équipements industriels : 3 à 10 ans
- > Équipements de bureau : 3 à 10 ans
- > Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans

(1) 10 à 20 ans pour les constructions légères, 20 à 40 ans pour les constructions plus robustes

11.3.4 > Présentation au compte de résultat

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés au compte de résultat en fonction de la destination de l'immobilisation (coût des ventes, frais commerciaux, frais de recherche, frais généraux et administratifs, etc.).

11.4 > TESTS DE DÉPRÉCIATION

Faisant partie des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), les immobilisations corporelles sont susceptibles de faire l'objet d'un test de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Ce test, mis en œuvre au niveau de Vilmorin, est réalisé selon la règle exposée à la Note 1 paragraphe 23.

11.5 > RÉÉVALUATION

Lors de la transition aux normes IFRS, Vilmorin a décidé d'appliquer le principe de juste valeur en tant que coût présumé à certains actifs spécifiques. Les immobilisations pour lesquelles cette procédure a été appliquée sont le plus souvent des terrains et bâtiments d'exploitation valorisés à des valeurs historiques non représentatives de la réalité économique.

Les évaluations retenues résultent d'expertises indépendantes.

12 > CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

12.1 > CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer à Vilmorin la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- > le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie ;
- > le total des paiements minimum futurs rapportés à la juste valeur de l'actif financé ;
- > l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- > l'existence d'une option d'achat favorable ;
- > la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur la même durée que les actifs similaires détenus en propre.

Les biens acquis en location-financement sont enregistrés en immobilisations corporelles pour le montant le plus bas de la juste valeur ou de la valeur actuelle des paiements minimaux à la date de début de contrat, et les emprunts sont comptabilisés au passif.

12.2 > CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

13 > STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré ; ils comprennent une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production, mais excluent les charges financières et les coûts éventuels de sous-activité.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant des dépréciations sont comptabilisées. Elles sont généralement destinées à couvrir les risques suivants :

- ▶ valeur de réalisation inférieure au prix de marché ;
- ▶ ajustement en fonction des perspectives de vente ;
- ▶ mauvaise qualité des produits (essentiellement mauvaise germination, problèmes de qualité sanitaire).

14 > CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances sont valorisées à leur juste valeur lors de leur évaluation initiale, puis au coût amorti lors des évaluations ultérieures. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

15 > ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces actions sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

16 > AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel elle opère, Vilmorin participe à divers régimes de retraites, de préretraites et d'indemnités de départ constitutifs d'avantages postérieurs à l'emploi.

16.1 > RÉGIME À COTISATIONS DÉFINIES

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, les cotisations à payer sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues et aucune provision n'est comptabilisée, Vilmorin n'étant engagée que dans la limite des cotisations versées.

16.2 > RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

Pour ces régimes, Vilmorin comptabilise des provisions qui sont déterminées de la façon suivante :

- ▶ La méthode utilisée est celle dite des « unités de crédits projetées » qui précise que chaque période de services donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Les calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. Un taux d'actualisation en relation avec la durée moyenne de cet engagement est appliqué. Ces évaluations sont réalisées une fois par an pour tous les régimes.
- ▶ Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime.
- ▶ Ces écarts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du « corridor ». Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés. Ils sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime. Des fonds externes peuvent être appelés à couvrir les engagements de retraite, y compris la part non comptabilisée des écarts actuariels du fait de leur étalement. Aussi, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements estimés, générant ainsi la reconnaissance au bilan d'un actif financier. La reconnaissance de cet actif est cependant limitée au cumul :
 - des pertes actuarielles nettes et du coût des services passés non comptabilisés,
 - et de la valeur actualisée des avantages économiques provenant des remboursements du régime ou de la réduction des cotisations futures attendues.

16.3 > AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À LONG TERME

Certains autres avantages à long terme font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les régimes à prestations définies.

Pour Vilmorin, ces avantages correspondent principalement aux médailles du travail et aux indemnités de départ à la retraite et concernent presque exclusivement les sociétés françaises.

16.4 > PRÉSENTATION AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Le montant des provisions constituées au titre des avantages au personnel figure au bilan dans la rubrique « Provisions pour avantages au personnel » compte tenu de leur échéance à long terme.

Au compte de résultat, la charge représentative de l'évolution de ces engagements est comptabilisée dans le résultat opérationnel.

17 > PROVISIONS (IAS 37)

17.1 > PRINCIPE GÉNÉRAL

La norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » définit les règles applicables en la matière.

La constitution d'une provision est obligatoire dans la mesure où :

- ▶ Elle est destinée à faire face à une obligation actuelle, juridique ou implicite.
- ▶ L'obligation existe à la date de clôture de l'exercice.
- ▶ Il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers.
- ▶ Une évaluation fiable de la provision peut être faite.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date de clôture des comptes.

17.2 > APPLICATION À VILMORIN

Vilmorin est soumise dans le cadre normal de son activité à des risques divers (litiges commerciaux, restructurations, litiges fiscaux, litiges sociaux, etc.). Elle applique les règles suivantes :

17.2.1 > Provisions pour restructuration

Le coût des programmes de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice au cours duquel une obligation irréversible de Vilmorin est née vis-à-vis des tiers. Cette obligation résulte de la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par une annonce aux tiers concernés.

Le montant provisionné comprend principalement les coûts suivants :

- ▶ Indemnités de licenciements.
- ▶ Préretraites.
- ▶ Préavis non effectués.
- ▶ Formation des personnes devant partir.
- ▶ Autres coûts liés à la fermeture des sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations des stocks et autres actifs découlant directement des mesures de restructuration sont également incluses dans les coûts de restructuration.

17.2.2 > Provisions pour litiges

Ces litiges (commerciaux, fiscaux, propriété intellectuelle, etc.) font l'objet d'une appréciation individuelle et/ou basée sur une estimation statistique des litiges observés dans son domaine d'intervention compte tenu des éléments connus en fin d'exercice.

Par ailleurs, afin d'assurer une meilleure maîtrise de la gestion de certains risques spécifiques (en particulier la responsabilité contractuelle, les litiges relatifs à la propriété intellectuelle ainsi que certains risques dommages), Vilmorin dispose d'une captive de réassurance. Cette société constitue des provisions, conformément aux règles générales exposées ci-dessus.

17.2.3 > Présentation comptable

Sauf cas particulier dûment justifié, les provisions sont présentées au bilan dans le passif courant.

18 > SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS (IAS 20)

En application de la norme IAS 20, Vilmorin comptabilise les subventions d'investissements au bilan sous la rubrique « Produits différés » et les rapporte au résultat sur la durée d'utilité des actifs pour lesquels elles ont été perçues.

Les subventions d'investissement reçues au titre d'immobilisations non amortissables (terrains) sont directement comptabilisées en produits de l'exercice en l'absence de conditions les rattachant à une immobilisation amortissable. Dans le cas contraire, elles sont amorties au même rythme que l'actif amortissable.

19 > IMPÔTS DIFFÉRÉS (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs. Les principaux éléments pris en compte à ce titre concernent :

- ▶ Les retraitements de consolidation introduisant une divergence entre la comptabilité et la fiscalité (options fiscales dérogatoires, crédits bails, marges sur stocks, résultats sur cessions intra-groupe d'immobilisations, indemnités de fin de carrière, etc.).
- ▶ Les écarts d'évaluation reconnus dans le cadre de regroupements d'entreprises dans la mesure où ils concernent des actifs clairement identifiés et contrôlés.
- ▶ Les différences entre bases comptable et fiscale sur certains actifs ayant pour origine des régimes fiscaux dérogatoires tels que le régime de faveur des fusions en France.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

L'approche bilantielle de la méthode du report variable est appliquée et les effets des modifications de taux d'imposition sont inscrits en résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé dès lors que ces modifications de taux n'affectent pas les impôts différés qui avaient été comptabilisés directement en capitaux propres.

Des actifs d'impôt différé sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. L'appréciation de la capacité de Vilmorin à récupérer ces actifs dépend notamment des éléments suivants :

- ▶ Les prévisions de résultats fiscaux futurs.
- ▶ La part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir et comprises dans les pertes passées.
- ▶ La position passive nette peut dans certaines circonstances, être réduite à concurrence des reports fiscaux déficitaires raisonnablement imputables en contrepartie, sur la base d'un échéancier.

Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés. Ils sont présentés au bilan, selon les cas, en actif et passif non courant.

20 > FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes en liaison avec le cycle normal d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Fournisseurs et autres créditeurs » pour leur juste valeur lors de l'évaluation initiale, puis pour leur coût amorti pour les évaluations ultérieures.

21 > INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET IAS 39)

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

- ▶ **niveau 1 (cours cotés)** : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- ▶ **niveau 2 (données observables)** : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- ▶ **niveau 3 (modèle interne)** : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres non observables.

21.1 > TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés comme disponibles à la

vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur qui est déterminée dans les conditions suivantes :

- ▶ pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de Bourse ;
- ▶ pour les autres titres dont la juste valeur n'est généralement pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés au coût diminué des éventuelles pertes de valeur.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier concerné, une dépréciation irréversible est constatée par le résultat. La reprise de provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation, correspondant à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, est comptabilisée en résultat et est réversible en cas d'évolution favorable dans le futur.

Dans le cas où des prêts, avances ou autres créances à moyen et long terme ne portent pas intérêt ou portent intérêt à un taux inférieur à ceux du marché, il est procédé à l'actualisation de ces actifs en fonction d'un taux d'intérêt effectif.

À chaque clôture, un examen du portefeuille titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier les indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

21.2 > CRÉANCES

Les créances à moyen et long terme ne portant pas intérêt sont actualisées dans les conditions décrites à la Note 1 paragraphe 21.1 ci-dessus.

21.3 > COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Vilmorin applique les principes suivants :

21.3.1 > Instruments financiers dérivés

Vilmorin utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours des matières premières, qui résultent de son activité courante et de son financement. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- ▶ Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture des flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, la partie inefficace étant enregistrée en résultat financier.
- ▶ Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts.
- ▶ Les couvertures de cours des matières premières utilisées par Vilmorin se composent principalement de futures négociés sur un marché organisé. Vilmorin est également amenée à mettre en place des stratégies combinant des futures avec des options également traitées sur un marché organisé.

21.3.2 ▶ Avances conditionnées

Les avances conditionnées, figurent, en vertu des principes IFRS, sous la rubrique « Produits différés ». Elles sont rapportées au résultat en cas d'échec des programmes ainsi financés.

21.3.3 ▶ Frais d'émission d'emprunts

Les frais liés à l'émission d'emprunts sont, en vertu de la norme IAS 39, imputés sur la valeur comptable des emprunts concernés.

La comptabilisation en charge de ces frais intervient sur toute la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

21.4 ▶ DETTES FINANCIÈRES – INSTRUMENTS COMPOSÉS

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres.

En vertu de la norme IAS 32, les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les dettes financières pour leurs parts respectives.

La composante classée en dettes financières est évaluée à la date d'émission. Elle correspond à la valeur des cash flow futurs contractuels actualisée au taux de marché d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions mais sans option de conversion ou de remboursement en actions.

21.5 ▶ FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

En cas de différé de paiement supérieur à 1 an ne portant pas intérêt, les règles d'actualisation sont appliquées conformément aux principes exposés à la Note 1 paragraphe 21 ci-dessus.

22 ▶ TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

22.1 ▶ TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant au bilan consolidé comprend :

- ▶ les disponibilités ;
- ▶ les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et présentant un risque négligeable de variation de valeur ;
- ▶ les comptes courants récupérables à court terme.

Les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie. Les découverts bancaires étant assimilés à un financement sont également exclus de la trésorerie.

22.2 ▶ VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ce traitement comptable dépend de la finalité des opérations :

- ▶ Pour les placements détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.
- ▶ Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres, ou en résultat en cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière concernée.

23 ▶ DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels de Vilmorin sont examinées à chaque clôture de comptes afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée selon la méthode décrite ci-après.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est soumise à un test de perte de valeur au moins une fois par an.

Une perte de valeur est comptabilisée, si la valeur comptable d'un actif ou de son Unité Génératrice de Trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité Génératrice de Trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie (ou groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

23.1 > CALCUL DE LA VALEUR RECOUVRABLE

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à un taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle l'actif appartient.

23.2 > REPRISE DE PERTE DE VALEUR

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

24 > VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS EN COURANT / NON COURANT

24.1 > PRINCIPE GÉNÉRAL

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

24.2 > APPLICATION À VILMORIN

Vilmorin a retenu les règles suivantes pour le classement des principaux agrégats du bilan :

- > Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classés :
 - En « courant » si la réalisation des actifs ou le règlement des passifs est attendu dans le délai d'un an suivant la date de clôture ou s'ils sont détenus aux fins de négociation.
 - En « non courant » dans les cas inverses.
- > Les actifs immobilisés sont classés en « non courant ».
- > Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classées en « courant ».
- > Les provisions pour avantages au personnel sont classées en « non courant » compte tenu de l'horizon long terme de tels engagements.
- > Les dettes financières sont classées en « courant » et « non courant » selon que leurs échéances surviennent moins d'un an ou plus d'un an après la date de clôture des comptes.
- > Les impôts différés sont présentés en totalité en actif ou passif « non courant ».

25 > PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (IAS 18)

25.1 > PRINCIPE GÉNÉRAL

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales de Vilmorin ainsi que les produits des redevances et licences d'exploitation.

25.2 > APPLICATION À VILMORIN

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Le transfert correspond généralement :

- > Pour les marchandises et produits vendus à la date de mise à disposition à la clientèle.
- > Pour les prestations de service, le chiffre d'affaires est pris en compte en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture et s'il peut être estimé de façon fiable.
- > Pour les redevances, la comptabilisation intervient en fonction des dispositions contractuelles qui prévoient généralement une base de calcul assise sur le chiffre d'affaires ou les quantités vendues par le concédant. Ces redevances correspondent le plus souvent à la rémunération de concessions d'obtentions végétales ou de lignées parentales.

Les produits des activités ordinaires comprennent :

- Les ventes de produits.
- Les ventes de services.
- Les redevances perçues en provenance d'activités commerciales.

Viennent en déduction de ces produits :

- Les acomptes accordés, remises pour enlèvement précoce.
- Les retours de marchandises et de biens.
- Les remises de fin d'année.
- Les marges arrière versées aux distributeurs, le cas échéant.

Note 2 : Événements de l'exercice

Les principales opérations intervenues au cours de l'exercice sont les suivantes :

➤ RENOUELEMENT DU CRÉDIT SYNDIQUÉ

Fin octobre 2010, Vilmorin a conclu avec ses partenaires bancaires de référence, la mise en place d'un crédit syndiqué de 300 millions d'euros, à échéance d'octobre 2015. Celui-ci met fin par anticipation au précédent financement syndiqué, dont l'échéance était initialement fixée à juin 2011.

➤ ACHAT DU SOLDE DES TITRES ATASH SEEDS (INDE)

Courant juillet 2010, Vilmorin a racheté la totalité des parts de la société Atash Seeds (basée à Hyderabad en Inde) à la société Avesthagen, soit 38,74 % du capital.

Avant l'opération, Vilmorin détenait 61,26 % du capital d'Atash Seeds. Suite à ce rachat, Vilmorin détient 100 % du capital d'Atash Seeds.

➤ ACQUISITION DES ACTIFS BLÉ DE TRIGEN SEED (ÉTATS-UNIS)

À travers sa filiale américaine Limagrain Cereal Seeds, Vilmorin a acquis un programme de recherche blé auprès de la société Trigen Seed. Cette acquisition, réalisée en août 2010, vise à renforcer le dispositif blé nord-américain de Vilmorin.

26 ➤ RÉSULTAT POUR UNE ACTION

Le résultat de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évaluations du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par Vilmorin de ses propres actions.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat part de Vilmorin par le nombre d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

➤ CESSION DE LA SOCIÉTÉ VILMORIN LUXEMBOURG (LUXEMBOURG)

La société Vilmorin Luxembourg a été cédée courant juin 2011 à la société Kommungaranti Skandinavien Forsakrings AB.

➤ REDÉFINITION DU PARTENARIAT AVEC LPHT (CHINE)

Vilmorin et la société chinoise d'investissement Hunan Xindaxin Co. Ltd ont conclu en janvier 2011 un accord au terme duquel Vilmorin Hong Kong Co. Ltd (VHK), filiale majoritaire de Vilmorin, a cédé à celle-ci la totalité de ses titres (soit 46,50 % du capital) dans leur holding commune de participation Changsa Xindaxin Vilmorin Agri-Business Co. Ltd (XDX) ; il est rappelé que cette holding commune détenait une participation de 21,21 % dans LongPing High-Tech (LPHT).

Par ailleurs, VHK a également cédé à Hunan Xindaxin Co. Ltd la totalité des titres qu'elle détenait dans Hunan Mornring Foodstuff Co Ltd (Mornring)

Cette transaction s'est traduit par un impact net positif de 29,3 millions d'euros dans les comptes consolidés.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

> ACQUISITION DES ACTIVITÉS MAÏS DE SEMENCES GUERRA (BRÉSIL)

Dans le prolongement de l'internationalisation de ses activités maïs, Vilmorin a procédé en février 2011 à une prise de contrôle de l'activité maïs de la société Sementes Guerra, basée à Pato Branco (État du Parana, Brésil).

Ce nouvel ensemble est désormais regroupé au sein d'une société récemment créée Limagrain Guerra do Brasil et contrôlée à 70 % par Vilmorin.

En accord avec les autres actionnaires de Sementes Guerra, Vilmorin dispose d'une option contractuelle lui permettant de compléter à moyen terme sa participation pour la totalité du capital.

> RACHAT DE PARTICIPATIONS MINORITAIRES DE MSH (MIKADO SEED HOLDING - JAPON)

En octobre 2010, Vilmorin, à travers sa filiale VCC Japan, a procédé au rachat de 81 900 actions de MSH représentant 4,74 % du capital de la société auprès de 14 actionnaires minoritaires.

Fin février 2011, VCC Japan a complété sa participation en achetant 53 600 actions complémentaires, soit 3,1 % du capital.

Note 3 : Périmètre de consolidation

1 > ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

1.1 > AU 30 JUIN 2011, VILMORIN A CONSOLIDÉ 103 SOCIÉTÉS SELON LES RÈGLES EXPOSÉES À LA NOTE 1 PARAGRAPHE 5 DES MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES IFRS.

	10-11	09-10
Par intégration globale	91	95
Par intégration proportionnelle	7	8
Par mise en équivalence	5	6
Total	103	109

1.2 > LES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE 2010-2011 ONT ÉTÉ LES SUIVANTES :

1.2.1 > Entrées dans le périmètre de consolidation

- > Par création de société
 - VCO Participations
 - Hazera Mexico Services
- > Par prise de participation
 - Limagrain do Brasil Participações
 - Limagrain Guerra do Brasil

1.2.2 > Sorties du périmètre de consolidation

- > Suite à liquidation
 - Flora Geissler GmbH
 - Hazera Genetics Mexico (2000) Ltd
 - Limagrain Magyarország
- > Suite à cession de sociétés
 - Cylonie Ré
 - Vilmorin Luxembourg
 - Yuan LongPing High-Tech
 - Changsa Xindaxin Vilmorin Agri-Business Co. Ltd

1.2.3 > Suite à des restructurations, plusieurs fusions sont intervenues

SOCIÉTÉS ABSORBANTES	SOCIÉTÉS ABSORBÉES
Limagrain Nederland	Ceres Nederland BV
Harris Moran Seed Company	Mesa Maize
Limagrain Cereal Seeds	Trio Research

1.2.4 > Changements de dénomination

ANCIENNES DÉNOMINATIONS	NOUVELLES DÉNOMINATIONS
Clovis Matton	Limagrain Clovis Matton Belgium

2 > INFORMATIONS RELATIVES AUX VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

EN MILLIONS D'EUROS	LIMAGRAIN GUERRA DO BRASIL
Date d'entrée dans le périmètre % acquis	01.01.11
Sur l'exercice	70 %
Antérieurement	-
Total détenu	70 %
Méthode de consolidation ⁽¹⁾	IG
Coût d'acquisition des titres	
Contractualisé sur l'exercice	18.6
Contractualisé antérieurement	-
Total	18.6
Juste valeur des actifs et passifs acquis	
Immobilisations / actifs	2.5
Besoin en fonds de roulement	- 1.9
Provisions pour risques	-
Endettement net de trésorerie	- 4.1
Impôt différé	-
Capitaux propres	4.7
Capitaux propres acquis	3.3
Goodwill	15.3

(1) IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – MEE : mise en équivalence

3 > COMPARABILITÉ DES COMPTES DE RÉSULTAT

Afin de comparer les résultats à périmètre et change constants, il a été procédé à l'établissement d'un compte de résultat 2009-2010 retraité dans les conditions suivantes :

- Afin de neutraliser l'impact des variations de change, le compte de résultat au 30 juin 2010 a été retraité en appliquant le taux moyen du 30 juin 2011.
- Les sociétés sortantes sur l'exercice 2010-2011 ont été neutralisées sur l'exercice précédent, soit :
 - Flora Geissler GmbH
 - Hazera Genetics Mexico (2000) Ltd
 - Limagrain Magyarország
 - Cylonie Ré
 - Vilmorin Luxembourg
 - Yuan LongPing High-Tech
 - Changsa Xindaxin Vilmorin Agri-Business Co. Ltd
- Les sociétés entrantes sur l'exercice 2010-2011 ont été rajoutées dans les comptes au 30 juin 2010, soit :
 - VCO Participations
 - Hazera Mexico Services
 - Limagrain do Brasil Participações
 - Limagrain Guerra do Brasil
- Les données retraitées se présentent comme suit :

EN MILLIONS D'EUROS	VARIATION EN %	10-11	09-10 RETRAITÉ
Revenu des activités ordinaires	+ 10.0 %	1 192.1	1 083.6
Résultat opérationnel	+ 56.5 %	156.7	100.1
Résultat des activités poursuivies	+ 68.6 %	97.3	57.7
Résultat des activités abandonnées	- 100.0 %	-	2.5
Résultat de la période	+ 61.6 %	97.3	60.2

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Note 4 : Secteurs Opérationnels

1 > PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les règles applicables à la présentation des secteurs opérationnels sont définies à la Note 1 paragraphe 7 des méthodes et principes comptables IFRS.

2 > INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le reporting interne mis à la disposition du Comité Exécutif de Vilmorin, « Principal Décideur Opérationnel », correspond à l'organisation managériale de l'entreprise qui est basée sur la sectorisation par activité. De ce fait, les secteurs opérationnels,

tels que définis par la norme IFRS 8, sont les secteurs d'activité sur lesquels Vilmorin opère.

Les secteurs opérationnels existant au 30 juin 2011 sont les suivants :

- Semences potagères
- Semences de grandes cultures
- Produits de jardin

Chacune des colonnes des tableaux présentés ci-dessous reprend les chiffres propres à chaque secteur. Les chiffres mentionnés représentent les contributions au niveau de Vilmorin qui implicitement ignorent les opérations inter-secteur car elles ont été considérées comme peu significatives.

2.1 > INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE 2010-2011

	SEMENCES POTAGÈRES	SEMENCES DE GRANDES CULTURES	PRODUITS DE JARDIN	HOLDINGS ET AUTRES	NON AFFECTÉ	TOTAL
Revenu des activités ordinaires	510.3	598.6	81.9	1.3	–	1 192.1
Résultat opérationnel	80.2	39.8	6.5	30.2	–	156.7
Résultat des activités poursuivies	54.2	26.4	4.3	12.4	–	97.3
Résultat des activités abandonnées	–	–	–	–	–	–
Résultat de l'ensemble consolidé	54.2	26.4	4.3	12.4	–	97.3

	SEMENCES POTAGÈRES	SEMENCES DE GRANDES CULTURES	PRODUITS DE JARDIN	HOLDINGS ET AUTRES	NON AFFECTÉ	TOTAL
Actif non courant	372.9	589.3	13.8	83.3	–	1 059.3
<i>Dont investissements de la période</i>	<i>80.8</i>	<i>79.6</i>	<i>1.1</i>	<i>45.8</i>	–	207.3
Actif courant	383.5	415.9	40.0	303.5	–	1 144.7
Total actif	758.2	1 005.2	53.8	386.8	–	2 204.0
Capitaux propres ⁽¹⁾	–	–	–	–	1 035.9	1 035.9
Passif non courant	116.1	67.3	2.3	367.3	–	553.0
Passif courant	198.8	231.0	33.2	152.1	–	615.1
Total passif	314.9	298.3	35.5	519.4	1 035.9	2 204.0

(1) Les « Capitaux propres » de l'ensemble Vilmorin ne sont pas ventilés par secteur d'activité.

2.2 > INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE 2009-2010

	SEMENCES POTAGÈRES	SEMENCES DE GRANDES CULTURES	PRODUITS DE JARDIN	HOLDINGS ET AUTRES	NON AFFECTÉ	TOTAL
Revenu des activités ordinaires	454.3	519.7	88.3	1.5	-	1 063.8
Résultat opérationnel	65.4	35.8	2.6	- 6.7	-	97.1
Résultat des activités poursuivies	44.8	22.8	1.1	- 11.1	-	57.6
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	2.5	-	2.5
Résultat de l'ensemble consolidé	44.8	22.8	1.1	- 8.6	-	60.1

	SEMENCES POTAGÈRES	SEMENCES DE GRANDES CULTURES	PRODUITS DE JARDIN	HOLDINGS ET AUTRES	NON AFFECTÉ	TOTAL
Actif non courant	364.0	585.9	15.4	99.7	-	1 065.0
<i>Dont investissements de la période</i>	<i>66.1</i>	<i>84.1</i>	<i>2.4</i>	<i>47.8</i>	-	200.4
Actif courant	388.8	432.7	40.5	266.6	-	1 128.6
Total actif	725.8	1 018.6	55.9	366.3	-	2 193.6
Capitaux propres (1)	-	-	-	-	1 045.2	1 045.2
Passif non courant	87.3	56.3	2.2	327.1	-	472.9
Passif courant	206.6	238.0	34.8	196.1	-	675.5
Total passif	293.9	294.3	37.0	523.2	1 045.2	2 193.6

(1) Les « Capitaux propres » de l'ensemble Vilmorin ne sont pas ventilés par secteur d'activité.

Note 5 : Revenu des activités ordinaires

1 > RÉPARTITION PAR NATURE

EN MILLIONS D'EUROS	VARIATION (%)	10-11	09-10
Ventes de produits	+ 12.5 %	1 144.2	1 016.9
Ventes de services	+ 30.6 %	6.4	4.9
Redevances perçues	- 1.2 %	41.5	42.0
Total	+ 12.1 %	1 192.1	1 063.8

Les règles appliquées pour la comptabilisation et l'évaluation du revenu des activités ordinaires figurent à la Note 1 paragraphe 25 des méthodes et principes comptables IFRS.

2 > RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

La répartition géographique des ventes de produits est la suivante :

EN MILLIONS D'EUROS	VARIATION (%)	10-11	09-10
Europe	+ 11.3 %	624.8	561.5
Amérique	+ 15.2 %	296.0	256.9
Asie et Océanie	+ 10.4 %	106.3	96.3
Afrique et Moyen Orient	+ 14.6 %	117.1	102.2
Total	+ 12.5 %	1 144.2	1 016.9

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

3 > RÉPARTITION PAR PRODUIT

La répartition par famille des ventes de produits est la suivante :

EN MILLIONS D'EUROS	10-11	09-10
Semences potagères et fleurs	443.8	398.6
Autres semences de grandes cultures	517.2	442.1
Semences fourragères et gazon	45.2	36.9
Produits de jardin	87.0	93.1
Autres produits	51.0	46.2
Total	1 144.2	1 016.9

4 > REVENU DES ACTIVITÉS ORDINAIRES À TAUX DE CHANGE CONSTANTS

Aux taux de change de la période, le revenu des activités ordinaires de l'exercice précédent se serait élevé à 1 086,4 millions d'euros contre 1 192,1 millions d'euros sur cet exercice, soit une hausse de 9,7 %.

5 > REDEVANCES PERÇUES

Les redevances perçues concernent principalement :

EN MILLIONS D'EUROS	VARIATION (%)	10-11	09-10
Les espèces autogames	- 0.6 %	34.7	34.9
Les espèces hybrides	- 4.2 %	6.8	7.1
Total	- 1.2 %	41.5	42.0

Note 6 : Frais de personnel

1 > ÉVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL

EN MILLIONS D'EUROS	10-11	09-10
Rémunérations brutes	216.9	196.6
Charges sociales	73.4	67.2
Participation et intéressement	9.2	6.9
Total	299.5	270.7

2 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Compte tenu de la nature saisonnière de son activité, Vilmorin communique une information sur son effectif permanent et son effectif annuel moyen.

2.1 > EFFECTIF ANNUEL MOYEN

2.1.1 > Répartition géographique

	10-11	09-10
France	2 090	2 083
Étranger	3 707	3 753
Total	5 797	5 836

2.1.2 > Répartition par catégorie

	10-11	09-10
Cadres	1 455	1 234
Non cadres	4 342	4 602
Total	5 797	5 836

2.2 > EFFECTIF PERMANENT EN FIN D'EXERCICE

2.2.1 > Répartition géographique

	10-11	09-10
France	1 805	1 710
Étranger	3 301	3 160
Total	5 106	4 870

2.2.2 > Répartition par catégorie

	10-11	09-10
Cadres	1 450	1 387
Non cadres	3 656	3 483
Total	5 106	4 870

2.2.3 > Répartition par fonction

	10-11	09-10
Administration	754	730
Recherche	1 336	1 261
Production agronomique et fabrication	1 334	1 242
Commerce	1 682	1 637
Total	5 106	4 870

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Note 7 : Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles**> ÉVOLUTION DES DOTATIONS**

EN MILLIONS D'EUROS	10-11	09-10
Dotations aux immobilisations incorporelles		
> Programmes de développement ⁽¹⁾	- 90.9	- 80.8
> Autres immobilisations incorporelles	- 5.3	- 8.1
Sous-total	- 96.2	- 88.9
Dotations aux immobilisations corporelles	- 21.3	- 20.2
Total	- 117.5	- 109.1

(1) L'augmentation des dotations relatives aux coûts de développement traduit l'intensification de l'effort de recherche.

Note 8 : Frais de recherche et de développement**1 > ÉVOLUTION DES FRAIS**

EN MILLIONS D'EUROS	10-11	09-10
Programmes de développement activés sur la période	111.4	99.7
Dotation aux amortissements des programmes de développement immobilisés	- 90.9	- 80.8
Total des frais de recherche et de développement	- 152.4	- 140.5
Crédit d'impôt recherche	24.4	23.1
Charge nette de l'exercice	- 107.5	- 98.5

Vilmorin immobilise le coût de ses programmes de développement dans les conditions exposées à la Note 1 paragraphe 10 des méthodes et principes comptables IFRS.

Les frais de recherche et de développement qui ne remplissent pas les conditions ci-dessus sont comptabilisés directement en charge de l'exercice.

2 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**2.1 > ACCROISSEMENT NET DES FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT ACTIVÉS**

EN MILLIONS D'EUROS	10-11	09-10
Frais exposés et immobilisés (cf. Note 15)	111.4	99.7
Dotation aux amortissements	- 90.9	- 80.8
Accroissement net des frais de recherche et de développement activés	20.5	18.9

Il est rappelé que, sur un total de frais de recherche et développement de 152,4 millions d'euros, seulement 111,4 millions d'euros répondaient aux critères exposés à la Note 1 paragraphe 10 des méthodes et principes comptables IFRS. On note une progression des frais de recherche et de développement de 11,9 millions d'euros.

L'augmentation des frais activés s'explique par l'intensification des programmes de développement.

2.2 > EFFET DE L'ACTIVATION SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

EN MILLIONS D'EUROS	10-11	09-10
Effet sur le résultat de la période	20.5	18.9
Effet sur les amortissements	90.9	80.8
Effet sur la marge brute d'autofinancement	111.4	99.7
Effet sur les flux d'investissement	- 111.4	- 99.7
Total	-	-

Note 9 : Autres produits et charges opérationnels

1 > ÉVOLUTION

EN MILLIONS D'EUROS	10-11	09-10
Litiges	- 1.1	- 1.9
Résultat sur cession d'immobilisations	5.0	- 3.0
Résultat sur cession de titres consolidés	32.5	- 1.7
Subventions d'investissements	0.5	0.6
Coût de restructuration	- 2.3	- 4.8
Pertes de valeur sur immobilisations	- 0.5	- 2.6
Goodwill négatif pris en résultat	-	0.8
Autres charges et produits	- 0.6	0.3
Total	33.5	- 12.3

2 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 > SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2010-2011

2.1.1 > Résultats sur cessions de titres consolidés

Ils concernent principalement :

EN MILLIONS D'EUROS	MONTANT
La cession des titres des sociétés chinoises	31.1
La cession de la société Vilmorin Luxembourg	1.4
Total	32.5

2.1.2 > Résultats sur cessions d'immobilisations

Ils concernent principalement :

EN MILLIONS D'EUROS	MONTANT
La cession d'un site par la société Oxadis	5.9
Achèvement d'un crédit-bail sur la société Biogemma	- 1.0
Diverses autres cessions	0.1
Total	5.0

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES**2.2 > SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2009-2010****2.2.1 > Coûts de restructuration**

Ils concernent principalement :

EN MILLIONS D'EUROS	MONTANT
Clause	- 5.7
Limagrain Belgium	- 0.3
Biogemma UK	- 0.3
Clovis Matton	- 0.2
Limagrain Nederland	0.7
Mikado Kyowa Seed	1.0
Total	- 4.8

2.2.2 > Pertes de valeur sur immobilisations

Elles concernent principalement :

EN MILLIONS D'EUROS	SOCIÉTÉ	MONTANT
Marques	Clause	- 1.9
Marques	Oxadis	- 0.1
Constructions	Vilmorin SA	- 0.3
Droit au bail	Biogemma	- 0.2
Fonds de commerce	Oxadis	- 0.1
Total		- 2.6

2.2.3 > Litiges

Ils correspondent essentiellement à la prise en charge de la franchise vis-à-vis des assurances de Vilmorin .

2.2.4 > Résultats de cession d'immobilisations

Ils sont composés essentiellement de :

EN MILLIONS D'EUROS	SOCIÉTÉ	MONTANT
Constructions	Mikado Kyowa Seed	+ 0.1
Terrains	Mikado Kyowa Seed	- 3.1
Total		- 3.0

2.2.5 > Résultats sur cession de titres consolidés

Ils sont composés essentiellement de :

EN MILLIONS D'EUROS	MONTANT
Impact de la déconsolidation de Limagrain Bulgaria	- 1.1
Cession de titres Maïcentre à la Coopérative Limagrain	- 0.5
Divers	- 0.1
Total	- 1.7

Note 10 : Coût du financement

1 > ÉVOLUTION

EN MILLIONS D'EUROS	10-11	09-10
Intérêts sur emprunts et découverts bancaires	- 19.6	- 17.7
Intérêts sur contrats de locations financières	- 0.1	- 0.1
Résultat de juste valeur des instruments de couverture de taux ⁽¹⁾	2.2	0.6
Résultat sur cession d'instruments de couverture de taux ⁽²⁾	- 5.1	- 7.1
Produits de trésorerie	2.9	3.9
Divers	- 1.4	- 0.1
Total	- 21.1	- 20.5

(1) Il s'agit de la variation de juste valeur de dérivés non qualifiés de couverture de flux de trésorerie au sens d'IAS 39.

(2) Impact de la baisse des taux sur le portefeuille de couverture.

2 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le coût total du financement se décompose en :

EN MILLIONS D'EUROS	10-11	09-10
Charges d'intérêt	- 26.1	- 25.4
Produits d'intérêt	5.0	4.9
Total	- 21.1	- 20.5

Note 11 : Autres produits et charges financiers

1 > ÉVOLUTION

EN MILLIONS D'EUROS	10-11	09-10
Gain / perte sur cessions de titres non consolidés, boni et mali de liquidation, résultat de déconsolidation	3.9	4.6
Produits d'intérêts	0.1	0.3
Charges d'intérêts	- 2.4	- 0.7
Provisions pour dépréciations des titres et autres actifs financiers	- 2.1	0.2
Gain / perte de change	- 0.1	3.7
Autres gains et pertes financiers	0.4	0.2
Total	- 0.2	8.3

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

2 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 > SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2010-2011

EN MILLIONS D'EUROS	
Les résultats de cession de titres concernent les titres de :	
> Morning	1.5
> Une société de biotechnologies	2.3
> Diverses sociétés	0.1
Total	3.9

2.2 > SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2009-2010

EN MILLIONS D'EUROS	
Les gains, pertes sur cession de titres non consolidés, boni et mali de fusion, résultat de déconsolidation sont essentiellement constitués de :	
> Résultat de cession de titres d'une société de biotechnologies	4.8
> Impact de la déconsolidation de la société Limagrain Polska	- 0.2
Total	4.6

Note 12 : Impôts sur les résultats

1 > ÉVOLUTION

EN MILLIONS D'EUROS	10-11	09-10
Impôts courants		
> Impôts	- 35.8	- 26.2
> Crédit d'impôt hors recherche	-	-
Total des impôts courants	- 35.8	- 26.2
Total des impôts différés	- 2.9	- 1.6
Total	- 38.7	- 27.8

Les règles appliquées à la comptabilisation des impôts différés sont décrites à la Note 1 paragraphe 19 des méthodes et principes comptables IFRS.

Les sources d'impôts différés résultent à la fois des différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs et de la comptabilisation d'actifs d'impôts différés dépendant des prévisions de résultats fiscaux futurs et de la position passive nette.

2 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 > ÉVOLUTION DE L'IMPÔT

Cette évolution du montant de l'impôt courant s'explique principalement par la constatation, sur l'exercice, de plus-values taxables sur cessions de titres et immeubles à tiers, de l'augmentation mécanique de la charge du fait de l'amélioration des résultats en particulier dans la zone Nord-Américaine ainsi que de la diminution des déficits fiscaux utilisables ou pouvant être constatés comme actifs d'impôts différés.

2.2 > INTÉGRATIONS FISCALES

Les périmètres d'intégrations fiscales suivants ont été constitués chez Vilmorin entre différentes sociétés françaises.

SOCIÉTÉ INTÉGRANTE	SOCIÉTÉS MEMBRES	DATE D'EFFET
Vilmorin	Clause	01.07.2000
	Oxadis	01.07.2000
	Vilmorin 1742	01.07.2008
	Vilmorin SA	01.07.2010
	VCO Participations	01.07.2010
Limagrain Europe	Limagrain Central Europe (LCE)	01.07.2004
	Nickerson International Research SNC	01.07.2008

Ce régime d'intégration fiscale est prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts pour les sociétés mères françaises et leurs filiales françaises contrôlées au moins à 95 %.

Par ailleurs, des intégrations fiscales existent également dans certains pays.

SOCIÉTÉ INTÉGRANTE	SOCIÉTÉS MEMBRES	PAYS
Vilmorin USA	Vilmorin INC	États-Unis
	Harris Moran Seeds	
Limagrain Nederland Holding	Limagrain Nederland	Pays-Bas

2.3 > IMPÔTS COURANTS

2.3.1 > La charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice en fonction des règles et taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

2.3.2 > Un système de crédit d'impôt en faveur de la recherche existe dans certains pays, et en particulier en France.

2.4 > TAUX DE L'IMPÔT EN VIGUEUR

2.4.1 > Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33 ¹/₃ %.

Le taux d'imposition applicable au groupe en France est le suivant :

- > Exercice 2008-2009 : 33 ¹/₃ %
- > Exercice 2009-2010 : 33 ¹/₃ %
- > Exercice 2010-2011 : 33 ¹/₃ %

La loi sur le financement de la sécurité sociale n°99-1140 du 29 décembre 1998 a institué un complément d'imposition de 3,3 % du montant de l'impôt de base dû lorsque le montant de l'impôt est supérieur à 763 000 euros. Ainsi, pour ces sociétés françaises, le taux d'imposition se trouve majoré de 1,1 %.

2.4.2 > Le rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge théorique d'impôt est le suivant :

EN %	10-11	09-10
Taux théorique d'imposition	33.33	33.33
Charges non déductibles et autres profits non imposables	0.63	- 2.28
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	- 0.46	- 0.11
Résultats déficitaires non taxés, différentiels de base et de taux d'imposition	- 4.92	0.82
Taux effectif d'imposition	28.58	31.76

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

2.5 > DÉTAIL DES CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS EXIGIBLES

EN MILLIONS D'EUROS	10-11	09-10
Créances d'impôts exigibles	33.1	9.8
Dettes d'impôts exigibles	- 11.9	- 9.0
Total net	21.2	0.8

2.6 > INFORMATIONS SUR LES DÉFICITS FISCAUX

Au 30 juin 2011, la situation des déficits fiscaux de Vilmorin est la suivante :

EN MILLIONS D'EUROS	DÉFICITS TOTAUX		DONT DÉFICITS UTILISABLES	
	FRANCE	ÉTRANGER	FRANCE	ÉTRANGER
Déficits à report limité	3.6	17.0	3.6	0.5
Déficits à report illimité	94.1	9.9	88.2	4.8
Total	97.7	26.9	91.8	5.3

Les actifs d'impôts différés correspondant aux déficits utilisables et non comptabilisés s'élèvent à 20,1 millions d'euros.

2.7 > TRAITEMENT DU CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Depuis l'instauration du nouveau régime de Crédit d'Impôt Recherche français (CIR) uniquement en volume basé sur un pourcentage des dépenses de recherche éligibles réalisées, applicable à partir du 1^{er} janvier 2008, le groupe a considéré que le CIR était assimilable à une subvention publique dès lors qu'il permet notamment de financer une partie des dépenses de développement capitalisées et que son traitement comptable entrait dans le champ d'application d'IAS 20.

Il y a lieu, en conséquence, de procéder à une allocation du CIR entre la part liée aux dépenses de développement qui, en application de IAS 38 ont été comptabilisées à l'actif, et la part liée aux autres dépenses, comptabilisées en résultat.

En termes de présentation, le CIR, comptabilisé comme une subvention en déduction des frais de recherche au compte de résultat, doit être constaté en produit immédiat pour sa partie relative à des dépenses constatées en charges et doit être constaté en produit différé à amortir au rythme des amortissements des actifs associés pour sa partie relative à des dépenses capitalisées.

Note 13 : Résultat par action

> Le résultat par action, attribuable aux propriétaires de la société, est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions de Vilmorin en circulation au cours de l'exercice.

L'évolution du résultat par action est la suivante :

■ Résultat par action :

EN EUROS	10-11	09-10
Attribuable aux propriétaires de la société dans les activités poursuivies	91 030 183	51 654 329
Attribuable aux propriétaires de la société dans les activités abandonnées	-	2 500 000
Attribuable aux propriétaires de la société dans le résultat consolidé	91 030 183	54 154 329
Nombre d'actions de Vilmorin	17 216 784	17 217 882
Résultat des activités poursuivies par action	5.29	3.00
Résultat des activités abandonnées par action	-	0.15
Résultat par action	5.29	3.15

■ Résultat dilué par action :

Le résultat pris en compte pour opérer ce calcul tient compte des économies de charges financières nettes d'impôt qui seraient réalisées par Vilmorin en cas de conversion des Océane et des ORA et de la modification consécutive du nombre d'actions.

EN EUROS	10-11	09-10
Attribuable aux propriétaires de la société dans les activités poursuivies	97 519 650	57 859 385
Attribuable aux propriétaires de la société dans les activités abandonnées	-	2 500 000
Attribuable aux propriétaires de la société dans le résultat consolidé	97 519 650	60 359 385
Nombre d'actions de Vilmorin	18 175 342	18 176 461
Résultat des activités poursuivies par action	5.37	3.18
Résultat des activités abandonnées par action	-	0.14
Résultat dilué par action	5.37	3.32

➤ Dividendes versés par action

	DIVIDENDES DISTRIBUÉS EN DÉCEMBRE 10	DIVIDENDES DISTRIBUÉS EN DÉCEMBRE 09
Montant distribué	24 277 121.97 €	23 696 398.92 €
Détail	1.41 € x 17 217 817 actions	1.77 € x 13 387 796 actions

Note 14 : Goodwill

1 ➤ PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE DÉPRÉCIATION DES GOODWILL

1.1 ➤ ÉVALUATION DES GOODWILL

Conformément à la norme IFRS 3, l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises peut être modifiée pendant un délai de douze mois suivant la date d'acquisition.

Par conséquent, les goodwill comptabilisés à la suite des acquisitions de l'exercice 2011 présentent un caractère provisoire, et sont susceptibles d'être ajustés en 2012.

1.2 ➤ TEST DE DÉPRÉCIATION DES GOODWILL

Vilmorin a procédé à des tests de dépréciation de ses goodwill au 30 juin 2011 pour toutes les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles des goodwill sont affectés, à l'exception des goodwill résultant des acquisitions effectuées en 2011 pour lesquelles l'exercice d'affectation du coût d'acquisition n'est pas achevé au 30 juin 2011 et le montant du goodwill n'est donc pas déterminé de façon définitive à cette date.

Comme mentionné dans la Note 1 paragraphe 11.4, ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs des UGT à leur valeur recouvrable, cette dernière étant évaluée suivant la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (valeur d'utilité).

Pour ce qui concerne l'activité Semences potagères, les UGT retenues sont constituées par les entités juridiques car elles exercent leurs activités de façon autonome.

Pour ce qui concerne l'activité Produits de jardin, les UGT retenues sont constituées d'une part par la société Oxadis et ses filiales, et d'autre part par la société Suttons.

Pour ce qui concerne les activités Semences de grandes cultures, il est précisé que les UGT sont constituées par des activités européennes d'une part et de l'Amérique du Nord d'autre part.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT :

- Nombre d'années de données prévisionnelles : 5 ans
- Taux de croissance : 2 %
- Taux d'actualisation après impôt : des taux différents ont été retenus pour chaque UGT, ils varient de 3,8 % à 17,6 % selon les UGT.

Ces tests n'ont pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation.

De plus, les analyses de sensibilité effectuées montrent que l'utilisation de taux d'actualisation supérieurs de 1 % ou de taux de croissance de l'année normative inférieurs de 1 % à ceux indiqués ci-dessus n'aurait pas abouti à la constatation d'une dépréciation, la valeur recouvrable des UGT restant dans tous les cas supérieure à la valeur comptable nette de leurs actifs, à l'exception d'une UGT plus sensible à la variation des hypothèses et qui fera l'objet d'un suivi spécifique sur le prochain exercice.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

2 > ÉVOLUTION DES VALEURS NETTES COMPTABLES

2.1 > VALEURS BRUTES

EN MILLIONS D'EUROS	
30.06.09	288.6
Acquisitions et augmentations	0.3
Changements de périmètre	19.5
Sorties	-
Reclassements ⁽¹⁾	- 5.2
Écarts de conversion	6.3
30.06.10	309.5
Acquisitions et augmentations	-
Impact des engagements de rachat des minoritaires	7.5
Sorties	- 0.8
Changements de périmètre	12.3
Reclassements	0.9
Écarts de conversion	- 7.3
30.06.11	322.1

(1) Sur l'exercice 2009-2010, un reclassement de 1,2 million d'euros a été opéré de goodwill à matériel génétique, ainsi qu'un reclassement de 4,0 millions d'euros de goodwill à autres immobilisations incorporelles.

2.2 > PERTES DE VALEUR

EN MILLIONS D'EUROS	
30.06.09	9.6
Dotations	0.2
Sorties	-
Pertes de valeur	-
Changements de périmètre	-
Reclassements ⁽¹⁾	- 0.8
Écarts de conversion	0.8
30.06.10	9.8
Dotations	-
Sorties	-
Pertes de valeur	0.8
Changements de périmètre	-
Reclassements	0.9
Écarts de conversion	- 1.0
30.06.11	10.5

(1) Sur l'exercice 2009-2010, un reclassement de 0,1 million d'euros a été opéré de goodwill à matériel génétique, ainsi qu'un reclassement de 0,7 million d'euros de goodwill à autres immobilisations incorporelles.

2.3 > VALEURS NETTES

EN MILLIONS D'EUROS	
30.06.09	279.0
30.06.10	299.7
30.06.11	311.6

3 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

3.1 > VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

EN MILLIONS D'EUROS	10-11	09-10
Semences potagères	27.9	31.2
Semences de grandes cultures	229.5	210.3
Produits de jardin	3.2	3.2
Holdings et autres	51.0	55.0
Total net de pertes de valeur	311.6	299.7

3.2 > CHANGEMENT DE PÉRIMÈTRE

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes :

EN MILLIONS D'EUROS	TOTAL
Exercice 10-11	
Limagrain Guerra do Brasil	15.2
Cylonie Ré	- 1.8
Vilmorin Luxembourg	- 1.1
Total ⁽¹⁾	12.3
Exercice 09-10 ⁽²⁾	
Atash Seeds	3.0
Belgian Seeds Company	5.1
Clovis Matton	0.1
De Wulf & Co	0.1
Limagrain South America	1.2
Mesa Maize	1.2
Su Tarim	8.4
Investigacion Trigo	0.2
Trio Research	0.2
Total ⁽¹⁾	19.5

(1) Les montants tiennent compte à la fois des changements en valeurs brutes et pertes de valeur.

(2) Il est rappelé que l'affectation du goodwill est provisoire jusqu'à la fin de la période de 12 mois qui suit la date d'acquisition selon IFRS 3.

3.3 > IMPACT DES ENGAGEMENTS DE RACHAT DES MINORITAIRES

Ils concernent les sociétés :

EN MILLIONS D'EUROS	
Limagrain Guerra do Brasil	7.4
Mikado Seed Holding	0.1
Total	7.5

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Note 15 : Autres immobilisations incorporelles

1 > ÉVOLUTION DES VALEURS NETTES COMPTABLES

1.1 > VALEURS BRUTES

EN MILLIONS D'EUROS	COÛTS DE DÉVELOPPEMENT	MATÉRIEL GÉNÉTIQUE	LOGICIELS	BREVETS ET LICENCES	MARQUES	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	IMMOBILISATIONS EN COURS	TOTAL
30.06.09	537.6	212.4	32.8	39.3	37.2	1.0	4.1	864.4
Acquisitions et augmentations	99.7	5.5	1.2	1.1	0.1	0.8	3.6	112.0
Sorties	–	–	- 1.3	- 0.6	–	–	–	- 1.9
Changements de périmètre	–	6.3	–	5.0	–	0.1	–	11.4
Écarts de conversion	16.3	7.3	1.2	1.4	0.8	0.2	–	27.2
Reclassements ⁽¹⁾	–	1.7	4.2	–	–	4.0	- 4.0	5.9
30.06.10	653.6	233.2	38.1	46.2	38.1	6.1	3.7	1 019.0
Acquisitions et augmentations	111.4	3.1	1.6	1.9	0.1	–	2.8	120.9
Sorties	–	–	- 0.7	- 2.5	–	- 0.4	- 0.1	- 3.7
Changements de périmètre	–	–	–	–	–	–	–	–
Écarts de conversion	- 14.0	- 4.5	- 1.0	- 1.2	- 1.0	- 0.3	–	- 22.0
Reclassements	–	- 1.0	2.7	0.1	–	–	- 2.5	- 0.7
30.06.11	751.0	230.8	40.7	44.5	37.2	5.4	3.9	1 113.5

(1) Sur l'exercice 2009-2010, un reclassement de 1,2 million d'euros a été opéré de goodwill à matériel génétique, ainsi qu'un reclassement de 4,0 millions d'euros de goodwill à autres immobilisations incorporelles.

1.2 ► AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS

EN MILLIONS D'EUROS	COÛTS DE DÉVELOPPEMENT	MATÉRIEL GÉNÉTIQUE	LOGICIELS	BREVETS ET LICENCES	MARQUES	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	IMMOBILISATIONS EN COURS	TOTAL
30.06.09	377.5	2.8	28.0	31.6	3.3	0.5	-	443.7
Dotations / Pertes de valeur	80.8	-	3.3	1.7	2.0	1.1	-	88.9
Sorties	-	-	- 1.3	- 0.2	-	-	-	- 1.5
Reprises / Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	11.6	0.2	1.1	0.3	0.1	0.1	-	13.4
Reclassements ⁽¹⁾	-	0.6	-	-	-	0.7	-	1.3
30.06.10	469.9	3.6	31.1	33.4	5.4	2.4	-	545.8
Dotations / Pertes de valeur	90.9	-	3.1	1.4	-	0.8	-	96.2
Sorties	-	-	- 0.7	- 1.7	-	-	-	- 2.4
Reprises / Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	- 10.5	- 0.2	- 0.8	- 0.4	-	- 0.1	-	- 12.0
Reclassements	-	- 0.9	- 0.3	-	-	-	-	- 1.2
30.06.11	550.3	2.5	32.4	32.7	5.4	3.1	-	626.4

(1) Sur l'exercice 2009-2010, un reclassement de 0,1 million d'euros a été opéré de goodwill à matériel génétique, ainsi qu'un reclassement de 0,7 million d'euros de goodwill à autres immobilisations incorporelles.

1.3 ► VALEURS NETTES

EN MILLIONS D'EUROS	COÛTS DE DÉVELOPPEMENT	MATÉRIEL GÉNÉTIQUE	LOGICIELS	BREVETS ET LICENCES	MARQUES	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	IMMOBILISATIONS EN COURS	TOTAL
30.06.09	160.1	209.6	4.8	7.7	33.9	0.5	4.1	420.7
30.06.10	183.7	229.6	7.0	12.8	32.7	3.7	3.7	473.2
30.06.11	200.7	228.3	8.3	11.8	31.8	2.3	3.9	487.1

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

2 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 > IMMOBILISATIONS GÉNÉRÉES EN INTERNE

En plus des programmes de développement dont l'évolution est retracée ci-avant et en Note 8, les mouvements relatifs aux immobilisations générées en interne sont les suivants :

EN MILLIONS D'EUROS	BREVETS ET LICENCES	LOGICIELS	TOTAL
30.06.09 (valeur nette)	0.8	1.1	1.9
Immobilisations nouvelles	0.1	0.2	0.3
Immobilisations sorties	- 0.1	-	- 0.1
Écart de conversion	-	-	-
Reclassement	0.9	2.9	3.8
Dotations aux amortissements	- 0.3	- 1.1	- 1.4
30.06.10 (valeur nette)	1.4	3.1	4.5
Immobilisations nouvelles	0.1	-	0.1
Immobilisations sorties	- 0.2	-	- 0.2
Écart de conversion	-	-	-
Reclassement	-	0.6	0.6
Dotations aux amortissements	- 0.2	- 1.3	- 1.5
30.06.11 (valeur nette)	1.1	2.4	3.5

2.2 > TEST DE PERTE DE VALEUR

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite à la Note 1 paragraphe 23 des méthodes et principes comptables appliqués en IFRS. L'évolution est la suivante :

EN MILLIONS D'EUROS	LOGICIELS	BREVETS ET LICENCES	MATÉRIEL GÉNÉTIQUE	MARQUES	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
30.06.09	-	1.8	1.8	3.2	-	6.8
Exercice 09-10	-	-	0.2	⁽¹⁾ 2.0	0.2	2.4
30.06.10	-	1.8	2.0	5.2	0.2	9.2
Exercice 10-11	0.1	- 0.1	- 1.1	-	- 0.2	- 1.3
30.06.11	0.1	1.7	0.9	5.2	-	7.9

(1) Il s'agit essentiellement de l'impairment de la marque Vita pour 1,9 million d'euros.

2.3 > CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes (net d'amortissements) :

EN MILLIONS D'EUROS	TOTAL
Exercice 10-11	
Néant	-
Total	-
Exercice 09-10	
Atash Seeds	5.0
Investigacion Trigo	0.5
Limagrain South America	3.7
Mesa Maize	1.2
Su Tarim	0.6
Trio Research	0.4
Total	11.4

Note 16 : Immobilisations corporelles

1 > ÉVOLUTION DES VALEURS NETTES COMPTABLES

1.1 > VALEURS BRUTES

EN MILLIONS D'EUROS	TERRAINS ET AGENCEMENTS	CONSTRUCTIONS ET AGENCEMENTS	INSTALLATIONS COMPLEXES	ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS	MATÉRIEL DE BUREAU	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS EN COURS	TOTAL
30.06.09	26.8	143.2	55.7	109.7	12.3	38.3	14.8	400.8
Acquisitions et augmentations	1.3	9.7	3.8	4.8	0.4	4.8	16.6	41.4
Sorties	- 4.8	- 5.3	- 1.2	- 6.1	- 1.5	- 4.1	-	- 23.0
Changements de périmètre	1.1	6.5	2.9	0.9	0.5	2.1	-	14.0
Écarts de conversion	2.2	10.9	1.5	5.4	0.8	2.1	0.4	23.3
Reclassements	0.2	12.7	3.4	4.5	0.4	0.6	- 21.2	0.6
30.06.10	26.8	177.7	66.1	119.2	12.9	43.8	10.6	457.1
Acquisitions et augmentations	0.3	11.2	3.7	6.1	0.5	3.3	14.2	39.3
Sorties	- 0.5	- 9.3	- 0.5	- 3.1	- 1.1	- 2.7	- 0.2	- 17.4
Changements de périmètre	0.1	1.2	0.5	1.5	0.2	-	-	3.5
Écarts de conversion	- 1.1	- 8.3	- 0.5	- 5.3	- 0.9	- 1.3	- 0.2	- 17.6
Reclassements	0.4	6.2	1.1	4.3	0.6	0.5	- 14.0	- 0.9
30.06.11	26.0	178.7	70.4	122.7	12.2	43.6	10.4	464.0

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

1.2 > AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS

EN MILLIONS D'EUROS	TERRAINS ET AGENCEMENTS	CONSTRUCTIONS ET AGENCEMENTS	INSTALLATIONS COMPLEXES	ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS	MATÉRIEL DE BUREAU	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS EN COURS	TOTAL
30.06.09	1.8	77.0	40.8	83.0	10.0	27.6	-	240.2
Dotations / Pertes de valeur	0.2	6.1	3.4	6.4	1.0	3.1	-	20.2
Sorties	-	- 4.4	- 1.2	- 6.0	- 1.4	- 3.8	-	- 16.8
Changements de périmètre	-	5.2	2.7	0.6	0.4	1.6	-	10.5
Écarts de conversion	-	4.6	1.0	3.5	0.5	1.6	-	11.2
Reclassements	-	-	-	0.8	-	-	-	0.8
30.06.10	2.0	88.5	46.7	88.3	10.5	30.1	-	266.1
Dotations / Pertes de valeur	0.2	6.3	3.4	7.1	0.9	3.4	-	21.3
Sorties	-	- 7.2	- 0.4	- 2.9	- 1.1	- 2.4	-	- 14.0
Changements de périmètre	-	0.4	0.2	0.4	0.1	-	-	1.1
Écarts de conversion	- 0.1	- 3.4	- 0.2	- 3.6	- 0.6	- 0.9	-	- 8.8
Reclassements	-	-	- 0.9	1.3	0.1	- 0.7	-	- 0.2
30.06.11	2.1	84.6	48.8	90.6	9.9	29.5	-	265.5

1.3 > VALEURS NETTES

EN MILLIONS D'EUROS	TERRAINS ET AGENCEMENTS	CONSTRUCTIONS ET AGENCEMENTS	INSTALLATIONS COMPLEXES	ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS	MATÉRIEL DE BUREAU	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS EN COURS	TOTAL
30.06.09	25.0	66.2	14.9	26.7	2.3	10.7	14.8	160.6
30.06.10	24.8	89.2	19.4	30.9	2.4	13.7	10.6	191.0
30.06.11	23.9	94.1	21.6	32.1	2.3	14.1	10.4	198.5

2 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 > IMMOBILISATIONS EN LOCATION FINANCIÈRE

Les immobilisations en location financière représentent les montants suivants (valeur nette) :

EN MILLIONS D'EUROS	CONSTRUCTIONS ET AGENCEMENTS	INSTALLATIONS COMPLEXES	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TOTAL
30.06.09		1.4	0.2	1.8
30.06.10		1.3	-	1.5
30.06.11		-	-	0.1

2.2 > TEST DE PERTE DE VALEUR

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite à la Note 1 paragraphe 23 des méthodes et principes comptables appliqués en IFRS. L'évolution est la suivante :

EN MILLIONS D'EUROS	INSTALLATIONS, ÉQUIPEMENTS ET AUTRES	CONSTRUCTIONS	TOTAL
30.06.09	-	-	-
Exercice 09-10	-	0.3	0.3
30.06.10	-	0.3	0.3
Exercice 10-11	-	-	-
30.06.11	-	0.3	0.3

2.3 > CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes (net d'amortissement) :

EN MILLIONS D'EUROS	
Exercice 10-11	
Limagrain Guerra do Brasil	2.4
Total	2.4
Exercice 09-10	
Atash Seeds	0.2
Clovis Matton	0.8
Dalian Mikado	0.1
Mesa Maize	0.9
Su Tarim	1.5
Total	3.5

2.4 > ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS DE LOCATION

EN MILLIONS D'EUROS	TOTAL	< 1 AN	1 À 5 ANS	> 5 ANS
Contrats de location financement	3.2	1.5	1.6	0.1
Contrats de location simple	26.5	7.8	16.1	2.6

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Note 17 : Actifs financiers

1 > ÉVOLUTION DES VALEURS NETTES COMPTABLES

1.1 > VALEURS BRUTES

EN MILLIONS D'EUROS	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	PRÊTS ET AUTRES CRÉANCES	TOTAL
30.06.09	25.3	3.3	5.8	34.4
Augmentations	19.9	-	1.1	21.0
Diminutions	- 8.0	-	- 0.6	- 8.6
Changements de périmètre	0.4	-	-	0.4
Écarts de conversion	0.1	0.2	0.5	0.8
Reclassements	- 0.2	0.1	0.1	-
30.06.10	37.5	3.6	6.9	48.0
Augmentations	-	-	12.7	12.7
Diminutions	- 10.8	-	- 12.1	- 22.9
Changements de périmètre	0.3	-	-	0.3
Écarts de conversion	-	-	- 0.4	- 0.4
Reclassements	0.1	- 0.1	-	-
30.06.11	27.1	3.5	7.1	37.7

1.2 > PROVISIONS

EN MILLIONS D'EUROS	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	PRÊTS ET AUTRES CRÉANCES	TOTAL
30.06.09	3.9	2.1	0.3	6.3
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Changements de périmètre	-	-	-	-
Écarts de conversion	0.1	-	-	0.1
Reclassements	- 0.2	-	-	- 0.2
30.06.10	3.8	2.1	0.3	6.2
Dotations	2.0	-	-	2.0
Reprises	-	-	- 0.1	- 0.1
Changements de périmètre	0.3	-	-	0.3
Écarts de conversion	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-
30.06.11	6.1	2.1	0.2	8.4

1.3 > VALEURS NETTES

EN MILLIONS D'EUROS	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	PRÊTS ET AUTRES CRÉANCES	TOTAL
30.06.09	21.4	1.2	5.5	28.1
30.06.10	33.7	1.5	6.6	41.8
30.06.11	21.0	1.4	6.9	29.3

2 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 > ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres de participation non consolidés figurent dans cette rubrique. Ils sont évalués conformément aux règles décrites à la Note 1 paragraphe 21.1 des méthodes et principes comptables en IFRS.

Le contenu de ce poste est détaillé comme suit :

SOCIÉTÉS	AU 30.06.11		AU 30.06.10		ÉLÉMENTS FINANCIERS AU DERNIER BILAN CONNU	
	% DÉTENU	NET (EN M€)	% DETENU	NET (EN M€)	CAPITAUX PROPRES (EN M€)	RÉSULTAT (EN M€)
Morning	-	-	41.71	10.7	-	-
Avesthagen	4.60	0.0	4.60	2.0	non disponible	non disponible
Arcadia	7.25	18.9	7.25	18.9	non disponible	non disponible
Divers	-	2.1	-	2.1	-	-
Total	-	21.0	-	33.7	-	-

2.2 > CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE

Les changements de périmètre correspondent aux opérations suivantes (net de provisions) :

EN MILLIONS D'EUROS	
Exercice 10-11	
Néant	-
Total	-
Exercice 09-10	
Clovis Matton	0.4
Total	0.4

Note 18 : Participations mises en équivalence

1 > DÉTAIL DES PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.11	30.06.10	30.06.09
Australian Grain Technologies	8.2	7.5	6.1
Bio Seeds	3.8	3.8	3.3
Top Green	1.7	1.6	1.6
Unisigma	0.4	0.2	0.3
Genoplante Valor	1.8	1.8	1.8
Yuan LongPing High-Tech	-	30.1	29.2
Total	15.9	45.0	42.3
Variation de l'exercice	- 29.1	2.7	11.9

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

2 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La variation de l'exercice correspond aux éléments ci-dessous :

EN MILLIONS D'EUROS	10-11		09-10	
Quote-part de résultat de l'exercice	-	0.6	-	0.5
> Australian Grain Technologies	0.4	-	-0.5	-
> Bio Seeds	-	-	0.6	-
> Genoplante Valor	-	-	-	-
> Yuan LongPing High-Tech	-	-	0.4	-
> Top Green	0.1	-	0.1	-
> Unisigma	0.1	-	-0.1	-
Changement de périmètre, variation de pourcentages d'intérêts et autres	-	⁽¹⁾ - 30.1	-	⁽²⁾ 0.7
Distributions	-	0.1	-	-0.7
Écarts de conversion	-	0.3	-	2.2
Total	-	- 29.1	-	2.7

(1) Pour l'exercice 2010-2011 :

Cession de la totalité des parts détenues dans Yuan LongPing High-Tech - 30.1

(2) Pour l'exercice 2009-2010 :

Augmentation de la quote-part détenue dans Australian Grain Technologies + 1.0

Augmentation de la quote-part détenue dans Bio Seeds + 0.3

Diminution de la quote-part détenue dans Yuan LongPing High-Tech - 0.6

0.7

3 > INFORMATIONS FINANCIÈRES DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

3.1 > POUR L'EXERCICE 2010-2011

EN MILLIONS D'EUROS	BIO SEEDS ⁽¹⁾	TOP GREEN	UNISIGMA	GENOPLANTE VALOR ⁽¹⁾	AUSTRALIAN GRAIN TECHNOLOGIES ⁽²⁾
Chiffre d'affaires	17.2	21.0	2.8	0.4	0.2
Résultat net	1.7	0.3	0.3	-	- 1.8
Actifs	21.3	7.1	2.2	7.1	9.7
Passifs (hors capitaux propres)	4.4	2.0	1.3	3.8	1.9

(1) Comptes clos au 31 décembre 2010

(2) Comptes clos au 30 septembre 2010

3.2 > POUR L'EXERCICE 2009-2010

EN MILLIONS D'EUROS	YUAN LONGPING HIGH-TECH	BIO SEEDS	TOP GREEN	UNISIGMA	GENOPLANTE VALOR ⁽¹⁾	AUSTRALIAN GRAIN TECHNOLOGIES ⁽²⁾
Chiffre d'affaires	132.7	Non disponible	19.7	0.9	0.7	0.2
Résultat net	9.9	Non disponible	0.1	- 0.1	-	- 2.3
Actifs	239.0	Non disponible	8.0	2.0	6.7	10.9
Passifs (hors capitaux propres)	109.6	Non disponible	3.1	1.5	3.4	1.9

(1) Comptes clos au 31 décembre 2009

(2) Comptes clos au 30 septembre 2009

Note 19 : Stocks

1 ÉVOLUTION DES VALEURS NETTES COMPTABLES

EN MILLIONS D'EUROS	AU 30.06.11			AU 30.06.10			AU 30.06.09		
	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
Matières premières et approvisionnements	88.1	- 3.5	84.6	92.0	- 3.5	88.5	48.5	- 3.3	45.2
Produits en cours	84.8	- 11.2	73.6	54.7	- 4.3	50.4	45.0	- 4.2	40.8
Marchandises	58.6	- 6.2	52.4	68.6	- 6.3	62.3	65.7	- 5.7	60.0
Produits finis	102.4	- 23.0	79.4	145.2	- 25.7	119.5	138.0	- 26.6	111.4
Total	333.9	- 43.9	290.0	360.5	- 39.8	320.7	297.2	- 39.8	257.4
Variation de l'exercice	-	-	- 30.7	-	-	63.3	-	-	-

2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 LES VARIATIONS DE L'EXERCICE CORRESPONDENT AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS

EN MILLIONS D'EUROS	10-11		09-10	
Changements de périmètre (nets de provision)	-	- 0.1	-	2.8
Variations des valeurs brutes	-	- 10.6	-	39.1
Variations de provisions dont :	-	- 5.3	-	2.5
> Provisions nouvelles	- 28.6	-	- 23.9	-
> Provisions utilisées	13.1	-	20.8	-
> Provisions reprises	10.2	-	5.6	-
Reclassements	-	-	-	0.1
Écarts de conversion	-	- 14.7	-	18.8
Total	-	- 30.7	-	63.3

2.2 LES CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE CONCERNENT

EN MILLIONS D'EUROS	TOTAL
Exercice 10-11	
Flora Geissler GmbH	- 0.1
Total	- 0.1
Exercice 09-10	
Atash Seeds	0.3
Clovis Matton	1.2
Dalian Mikado	0.3
Mesa Maize	0.5
Su Tarim	0.5
Total	2.8

2.3 LES PROVISIONS sont constituées selon les modalités décrites à la Note 1 paragraphe 13 des méthodes et principes comptables en IFRS. Leur évolution en pourcentage de la valeur brute des stocks, est la suivante :

- ▶ Au 30 juin 2009 : 13.4 %
- ▶ Au 30 juin 2010 : 11.0 %
- ▶ Au 30 juin 2011 : 13.1 %

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Note 20 : Clients et autres débiteurs

1 > ÉVOLUTION DES VALEURS NETTES COMPTABLES

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.11	30.06.10	30.06.09
Clients et comptes rattachés	360.5	352.0	315.0
Avances aux fournisseurs	16.1	13.9	13.9
Personnel et organismes sociaux	1.6	1.8	1.2
État, impôt sur les bénéfices	33.1	9.8	29.2
Autres créances fiscales	33.5	38.0	31.7
Autres créances d'exploitation	38.5	17.5	22.2
Charges constatées d'avance	11.2	12.1	11.4
Total brut	494.5	445.1	424.6
Clients et comptes rattachés	- 11.0	- 10.6	- 9.7
Avances aux fournisseurs	-	- 0.1	-
Autres créances d'exploitation	- 0.1	- 0.1	- 0.1
Total des provisions	- 11.1	- 10.8	- 9.8
Valeurs nettes comptables	483.4	434.3	414.8
Variation de l'exercice	49.1	19.5	-

2 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 > LES VARIATIONS DE L'EXERCICE COMPRENNENT LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS SUIVANTS

EN MILLIONS D'EUROS	10-11		09-10	
Changements de périmètre (nets de provision)	-	- 0.8	-	7.0
Variations de provisions dont	-	- 0.8	-	0.1
> Provisions nouvelles	- 6.1	-	- 4.3	-
> Provisions utilisées	2.5	-	3.3	-
> Provisions reprises	2.8	-	1.1	-
Autres variations	-	73.3	-	- 13.7
Reclassements	-	0.6	-	- 0.2
Écarts de conversion	-	- 23.2	-	26.3
Total	-	49.1	-	19.5

2.2 > LES CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE CONCERNENT

EN MILLIONS D'EUROS	
Exercice 10-11	
Cylonie Ré	- 0.5
Hazera Genetics Mexico (2000) Ltd	- 0.1
Flora Geissler GmbH	- 0.2
Total	- 0.8
Exercice 09-10	
Atash Seeds	0.4
Belgian Seeds Company	0.3
Clovis Matton	3.9
Dalian Mikado	0.1
De Wulf & Co	0.2
Mesa Maize	0.4
Seedline	0.1
Su Tarim	1.6
Total	7.0

Note 21 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

1 > ÉVOLUTION DES JUSTES VALEURS

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.11	30.06.10	30.06.09
Comptes courants financiers	2.8	2.5	2.5
Valeurs mobilières de placement détenues à des fins de transaction	248.1	265.8	172.4
Disponibilités	120.4	105.3	77.0
Total	371.3	373.6	251.9
Variation de l'exercice	- 2.3	121.7	

Les règles d'évaluation applicables à ce poste sont décrites à la Note 1 paragraphe 22 des méthodes et principes comptables en IFRS.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

2 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 > ANALYSE DES VARIATIONS DE L'EXERCICE

EN MILLIONS D'EUROS	
Exercice 10-11	
Changements de périmètre	- 23.5
Variation des montants bruts	32.4
Écarts de conversion	-11.4
Reclassements	0.2
Total	- 2.3
Exercice 09-10	
Changement de périmètre	7.0
Variation des montants bruts	103.9
Écarts de conversion	10.8
Total	121.7

2.2 > LES CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE CONCERNENT

EN MILLIONS D'EUROS	
Exercice 10-11	
Limagrain Guerra do Brasil	4.1
Limagrain Magyarország	- 0.7
Cydonie Ré	- 26.4
Vilmorin Luxembourg	- 0.1
Changsa Xindaxin Vilmorin Agri-Business Co. Ltd	- 0.3
Flora Geissler GmbH	- 0.1
Total	- 23.5
Exercice 09-10	
Atash Seeds	4.3
Belgian Seeds Company	0.1
Ceres Nederland	0.1
Clovis Matton	0.3
Dalian Mikado	0.1
De Wulf & Co	0.1
Limagrain Bulgaria	1.0
Mesa Maize	0.8
Trio Research	0.1
Su Tarim	0.1
Total	7.0

Note 22 : Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société

1 > COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.11	30.06.10	30.06.09
Capital social de la mère	262.6	262.6	204.2
Prime d'émission	350.5	350.5	210.9
Réserve légale de la mère	12.7	11.0	9.2
Autres réserves de la mère	17.1	10.4	1.6
Réserves de consolidation et autres	217.2	203.3	184.7
Réserves de conversion	- 23.1	21.1	- 26.1
Résultat de l'exercice	91.0	54.1	53.0
Total	928.0	913.0	637.5
Variation de l'exercice	15.0	275.5	

Les variations de l'exercice sont analysées au tableau « Variations des capitaux propres ».

2 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 > CAPITAL DE VILMORIN

Le capital de Vilmorin est composé de 17 218 101 actions de 15,25 euros chacune.

Les statuts stipulent que dans les Assemblées, et sous réserve des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire.

> Caractéristiques des Océane émises par Vilmorin :

Société émettrice	Vilmorin
Date de jouissance	06.06.08
Nombre d'obligations émises	958 579
Nombre d'obligations en circulation	958 558 ⁽¹⁾
Prix d'émission	155.96 €
Produit total de l'émission	149.5 M€
Taux d'intérêt	4.5 % soit 7.0182 € par obligation
Échéance de remboursement	01.07.15 avec possibilité de remboursement anticipé au 01.07.13
Modalités de remboursement normal	1 action Vilmorin pour 1 obligation

(1) En juillet 2010, un investisseur particulier a demandé la conversion de 21 Océane. Il reste donc, au 30 juin 2011, un total de 958 558 Océane en circulation.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou formes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

2.2 > CARACTÉRISTIQUES DES OCÉANE (OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES)

Vilmorin a émis des Océane le 6 juin 2008. Cet instrument financier comporte à la fois une composante dettes financières et une composante capitaux propres. Le traitement comptable appliqué à ces instruments est détaillé à la Note 1 paragraphe 21.4 des méthodes et principes comptables en IFRS.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

› L'impact des Océane sur les capitaux propres est le suivant :

EN MILLIONS D'EUROS	MONTANT BRUT DES OCÉANE	IMPACT SUR LE BILAN		
		COMPOSANTE DETTES	IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	COMPOSANTE CAPITAUX PROPRES
Au 30.06.09	149.5	135.7	4.6	9.2
Retraitement des intérêts de la composante dettes en 2009-2010	-	3.1	- 1.0	- 2.1
Au 30.06.10	149.5	138.8	3.6	7.1
Retraitement des intérêts de la composante dettes en 2010-2011	-	3.3	- 1.1	- 2.2
Au 30.06.11	149.5	142.1	2.5	4.9

Note 23: Capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

1 > COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES – ATTRIBUABLES AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.11	30.06.10	30.06.09
Réserve de consolidation et autres	104.5	123.2	111.6
Réserve de conversion	- 2.9	3.0	- 2.5
Résultat de l'exercice	6.3	6.0	7.2
Total	107.9	132.2	116.3
Variation de l'exercice	- 24.3	15.9	

Les variations de l'exercice sont analysées au tableau « Variation des capitaux propres ».

2 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

› Caractéristiques des ORA (Obligations Remboursables en Actions) émises par Limagrain Europe :

Les ORA Limagrain Europe, à échéance du 31 décembre 2010, ont été converties en 9 032 actions Limagrain Europe, pour un nominal de 0,1 million d'euros et une prime d'émission de 5,6 millions d'euros.

Les ORA Limagrain Europe, à échéance du 31 décembre 2011, ont été rachetées par le groupe au cours de l'exercice.

› L'impact des ORA sur les capitaux propres est le suivant :

EN MILLIONS D'EUROS	MONTANT BRUT DES ORA	IMPACT SUR LE BILAN		
		COMPOSANTE DETTES	IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	COMPOSANTE CAPITAUX PROPRES
Au 30.06.09	11.5	0.7	- 0.2	11.0
Retraitement des intérêts de la composante dettes en 2009-2010	-	- 0.4	0.1	0.3
Au 30.06.10	11.5	0.3	- 0.1	11.3
Débloclage des opérations (tranche A)	- 5.8	-	-	- 5.8
Retraitement des intérêts de la composante dettes en 2010-2011	-	- 0.3	0.1	0.2
Au 30.06.11	5.7	-	-	5.7

Note 24 : Provisions pour avantages au personnel

Les provisions pour avantages au personnel se décomposent comme suit :

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.11	30.06.10
Engagements de retraite et assimilés	9.2	8.6
Engagements pour médailles du travail et autres avantages	0.6	0.5
Plans de pension et assimilés	13.2	12.3
Provision pour avantages au personnel	23.0	21.4
<i>Dont :</i>		
➤ Provision pour avantages au personnel (part non courante)	22.8	21.3
➤ Provision pour avantages au personnel (part courante)	0.2	0.1
Provision pour avantages au personnel	23.0	21.4
Actifs financiers	- 1.0	- 1.0
Engagement net comptabilisé	22.0	20.4

Les règles d'évaluation appliquées à ce poste sont décrites à la Note 1 paragraphe 16 des Méthodes et principes comptables en IFRS.

- Les engagements de retraite et assimilés concernent essentiellement les sociétés françaises. Au cours de l'exercice 2002-2003, la convention applicable à certaines sociétés de Vilmorin a été modifiée avec effet rétroactif. L'impact de ce changement sur les services passés est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés concernés qui a

été estimée à 19 ans à la date du changement. Il en résulte que la provision constituée au 30 juin 2011 ne comprend pas l'engagement supplémentaire de 0,5 million d'euros.

- Les engagements au titre des médailles du travail et autres concernent en majorité les sociétés françaises.
- Il existe également des plans multi-employeurs qui sont traités comme des régimes à cotisations définies en l'absence d'information suffisante.
- Il existe un actif financier de 1 million d'euros correspondant aux provisions pour avantages au personnel.

1 ➤ ÉVOLUTION AU COURS DE L'EXERCICE

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme est la suivante :

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.11	30.06.10
Valeur actuelle des obligations en début d'exercice	142.5	120.7
Coût des services rendus de l'année (net de cotisations)	3.2	2.4
Coût financier	7.0	6.7
Cotisations des participants	0.3	0.3
Pertes ou gains nets actuariels	- 6.3	15.0
Prestations versées	- 8.2	- 5.8
Coût des services passés comptabilisés	-	-
Effets de liquidation / réduction de services futurs	- 0.9	⁽¹⁾ - 6.6
Écarts de change et autres	- 12.4	9.8
Valeur actuelle des obligations en fin d'exercice	125.2	142.5

(1) Le montant des effets de liquidation au 30 juin 2010 s'expliquait principalement par le transfert des engagements à un assureur pour le personnel inactif aux Pays-Bas.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.11	30.06.10
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	96.0	81.9
Rendement attendu des actifs de couverture	5.7	5.1
Pertes ou gains nets actuariels	6.8	10.3
Cotisations effectuées par les employeurs	3.0	3.5
Cotisations effectuées par les participants	0.3	0.3
Prestations versées	- 7.2	- 4.9
Effet de liquidation / réduction de services futurs	- 0.9	- 6.4
Écarts de change et autres	- 10.8	6.3
Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice	92.9	96.0

1.1 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1.1.1 > Informations sur les actifs de financement

Les actifs des régimes ne comprennent pas de terrains et immeubles occupés par des sociétés de Vilmorin ou d'autres actifs utilisés par Vilmorin.

La juste valeur des actifs des régimes ne comprend pas de titres émis par Vilmorin.

1.1.2 > Informations sur la juste valeur des actifs

La juste valeur des régimes est ventilée comme suit :

➤ Actions ordinaires	50 %
➤ Obligations	34 %
➤ Immobilier	5 %
➤ Autres	11 %

1.1.3 > Informations sur le rendement réel des actifs

Le rendement réel des actifs sur les actifs des régimes a été de + 12,5 millions d'euros en 2011 contre + 15,4 millions d'euros en 2010.

2 > RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS INSCRITS AU BILAN

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies et autres avantages à long terme s'analyse comme suit au 30 juin 2011 :

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.11	30.06.10
Valeur actualisée de l'engagement	125.2	142.5
Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies	- 92.9	- 96.0
Déficit / (Excédent)	32.3	46.5
Écarts actuariels non comptabilisés	- 9.7	- 26.5
Coûts des services passés non comptabilisés	- 0.6	- 0.7
Autres	-	2.1
Provisions pour avantages au personnel	22.0	21.4

2.1 > INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

2.1.1 > Méthode de comptabilisation des écarts actuariels (application de la méthode du corridor)

Les écarts actuariels en excédent de 10 % de l'engagement ou des actifs sont amortis sur la durée estimative résiduelle des participants.

2.1.2 > Description générale des types de régimes

Les régimes de retraite à prestations définies sont principalement des plans de pension au Royaume-Uni et aux

États-Unis. Il n'y a aucun autre régime postérieur à l'emploi du type couverture santé post-retraite. Les autres avantages à long terme sont des médailles du travail.

Les engagements non financés couvrent les engagements pour indemnités de départ à la retraite principalement en France et les médailles du travail, ainsi que certains régimes de rentes en paiement et le plan de pension au Japon.

2.1.3 > Actuaires

Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés.

3 > CHARGE COMPTABILISÉE

La charge totale comptabilisée au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme se décompose comme suit :

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.11	30.06.10
Coût des services rendus	3.4	2.4
Coût financier	7.0	6.7
Rendement attendu des actifs	- 5.7	- 5.1
Autres charges	-	-
Pertes (gains) actuariels reconnus	1.5	1.2
Coût des services passés reconnus	0.1	0.1
Effet des liquidations / réductions	-	0.1
Total	6.3	5.4

4 > HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations du groupe sont les suivantes :

> Zone Europe

EN %	ZONE EUROPE (HORS ROYAUME-UNI)		ZONE ROYAUME-UNI	
	2011	2010	2011	2010
Taux d'actualisation	5.25 à 5.50	5.00 à 5.50	5.50 à 5.60	5.50
Taux de rendement attendu des actifs	1.70 à 5.00	1.70 à 5.00	6.40 à 6.87	6.80 à 6.87
Taux de progression des salaires	1.00 à 2.50	1.00 à 2.50	4.00 à 4.50	4.00 à 4.50
Taux d'inflation du fonds de pension	1.50 à 2.00	1.50 à 2.00	2.50 à 3.50	2.50 à 3.50

> Zone Amérique

EN %	2011	2010
Taux d'actualisation	5.58	5.58
Taux de rendement attendu des actifs	7.50	7.50
Taux de progression des salaires	5.00	5.00
Taux d'inflation du fonds de pension	0.00	0.00

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

> Zones Moyen-Orient et Asie

EN %	2011	2010
Taux d'actualisation	2.00 à 2.50	2.00 à 5.08
Taux de rendement attendu des actifs	2.20 à 2.50	2.20 à 2.50
Taux de progression des salaires	2.50 à 6.17	2.50 à 6.17
Taux d'inflation du fonds de pension	0.00	0.00

5 > RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES DROITS

La répartition géographique de la valeur actualisée des droits est la suivante :

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.11	30.06.10
France	9.6	9.8
Europe (hors France)	75.2	88.8
Amérique	29.9	33.7
Moyen-Orient / Asie	10.5	10.2
Valeur actualisée des droits	125.2	142.5

6 > RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.11			30.06.10	
	RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES	RÉGIMES MULTI-EMPLOYEURS	TOTAL DES RÉGIMES	TOTAL DES RÉGIMES	TOTAL DES RÉGIMES
Charges portées au compte de résultat	2.1	0.8	2.9		2.7
Charges sociales	-	-	-		-
Charges payées d'avance	-	-	-		-

Note 25 : Impôts différés

1 > ÉVOLUTION DES VALEURS COMPTABLES

EN MILLIONS D'EUROS	IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF	IMPÔT DIFFÉRÉ PASSIF	IMPACT SUR LE RÉSULTAT	IMPACT SUR LES RÉSERVES
30.06.09	13.0	82.6	- 3.8	4.3
Changements de périmètre	0.1	2.6	-	-
Variations impactant le résultat des activités poursuivies	0.8	2.4	- 1.6	-
Reclassements	- 4.5	- 4.5	-	-
Variations impactant les réserves	3.9	3.7	-	0.2
Écarts de conversion	1.0	1.6	-	-
30.06.10	14.3	88.4	- 1.6	0.2
Changements de périmètre	-	- 6.5	-	-
Variations impactant le résultat	3.6	6.5	- 2.9	-
Reclassements	1.3	1.3	-	-
Variations impactant les réserves	- 1.4	-	-	- 1.4
Écarts de conversion	- 0.9	- 1.4	-	-
30.06.11	16.9	88.3	- 2.9	- 1.4

Les règles appliquées en matière d'impôts différés sont décrites à la Note 1 paragraphe 19 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 > CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE

Les changements de périmètre concernent :

EN MILLIONS D'EUROS	IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF	IMPÔT DIFFÉRÉ PASSIF
10-11		
Cylonie Ré	-	- 6.5
Total	-	- 6.5
09-10		
Mesa Maize	-	0.8
Su Tarim	0.1	-
Clovis Matton	-	0.3
Limagrain South America	-	1.2
Investigacion Trigo	-	0.2
Trio Research	-	0.1
Total	0.1	2.6

2.2 > VARIATIONS IMPACTANT LES RÉSERVES

EN MILLIONS D'EUROS	IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF	IMPÔT DIFFÉRÉ PASSIF	IMPÔT DIFFÉRÉ NET
10-11			
Couverture de taux	- 1.4	-	- 1.4
Autres	-	-	-
Total	- 1.4	-	- 1.4
09-10			
Couverture de taux	3.9	3.7	0.2
Autres	-	-	-
Total	3.9	3.7	0.2

Note 26 : Autres provisions courantes

1 > ÉVOLUTION DES VALEURS COMPTABLES

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.11	30.06.10	30.06.09
Litiges clients	1.7	2.2	2.7
Autres risques et litiges	5.3	4.8	10.5
Restructurations	4.7	7.4	6.0
Avantages au personnel	0.1	0.1	0.1
Total	11.8	14.5	19.3
Variation de l'exercice	- 2.7	- 4.8	

Les règles appliquées à la constitution des provisions sont décrites à la Note 1 paragraphe 17 des méthodes et principes comptables en IFRS.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

2 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 > LES VARIATIONS DE L'EXERCICE COMPRENNENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS

EN MILLIONS D'EUROS		
10-11		
Changements de périmètre	-	- 0.6
Variations des provisions	-	- 2.0
> Dotations de l'exercice	4.0	-
> Reprises utilisées	- 3.5	-
> Reprises non utilisées	- 2.5	-
Reclassements	-	0.1
Écarts de conversion	-	- 0.2
Total	-	- 2.7
09-10		
Changements de périmètre	-	1.5
Variations des provisions	-	- 6.6
> Dotations de l'exercice	7.2	-
> Reprises utilisées	- 11.8	-
> Reprises non utilisées	- 2.0	-
Reclassements	-	-
Écarts de conversion	-	0.3
Total	-	- 4.8

2.2 > LES CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE CONCERNENT LES OPÉRATIONS SUIVANTES

EN MILLIONS D'EUROS		TOTAL
10-11		
Cydonie Ré		- 0.6
Total		- 0.6
09-10		
Atash Seeds		0.5
Limagrain Bulgaria		1.0
Total		1.5

Note 27 : Dettes financières courantes et non courantes

1 ► COMPOSITION DES DETTES FINANCIÈRES

1.1 ► DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.11	30.06.10	30.06.09
Emprunts bancaires	279.6	203.9	207.1
Composante dettes des ORA ⁽¹⁾	-	-	0.2
Composante dettes des Océane ⁽²⁾	142.1	138.8	135.7
Engagement de rachat des minoritaires	16.3	8.6	3.2
Instruments dérivés ⁽³⁾	2.8	10.0	9.8
Dettes de locations financières	0.1	1.1	1.2
Autres dettes financières	1.0	0.8	1.0
Total	441.9	363.2	358.2
Variation de l'exercice	78.7	5.0	-

(1) cf. Note 23

(2) cf. Note 22

(3) cf. Note 30

1.2 ► DETTES FINANCIÈRES COURANTE

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.11	30.06.10	30.06.09
Emprunts bancaires	154.6	241.2	260.0
Composantes dettes des ORA ⁽¹⁾	-	0.3	0.5
Dettes de locations financières	0.1	0.2	0.2
Instruments dérivés ⁽²⁾	- 0.8	- 0.8	- 0.8
Comptes courants	37.0	4.2	4.3
Autres dettes financières	1.5	6.2	0.2
Intérêts courus	7.2	6.9	7.0
Total	199.6	258.2	271.4
Variation de l'exercice	- 58.6	- 13.2	-

(1) cf. Note 23

(2) cf. Note 30

1.3 ► ENDETTEMENT FINANCIER NET

L'endettement financier net de la trésorerie et équivalents de trésorerie a évolué comme suit :

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.11	30.06.10	30.06.09
Dettes financières non courantes	441.9	363.2	358.2
Dettes financières courantes	199.6	258.2	271.4
Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. Note 21)	- 371.3	- 373.6	- 251.9
Dettes financières nettes	270.2	247.8	377.7
Variation de l'exercice	22.4	- 129.9	-

Les règles appliquées à la comptabilisation des dettes financières sont décrites à la Note 1 paragraphes 21.3, 21.4 et 24 des méthodes et principes comptables en IFRS.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

2 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 > ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE FINANCIÈRE

2.1.1 > Les principales variations de l'endettement financier sont les suivantes

EN MILLIONS D'EUROS	DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	DETTES FINANCIÈRES COURANTES	TOTAL
30.06.09	358.2	271.4	629.6
Augmentations	16.6	-	16.6
Diminutions	- 2.5	- 43.8	- 46.3
Retraitement des Océane ⁽¹⁾	3.1	-	3.1
Changements de périmètre	1.9	2.5	4.4
Retraitement des instruments dérivés	0.2	-	0.2
Engagement de rachat des minoritaires	4.9	-	4.9
Reclassements	- 22.1	22.1	-
Écarts de conversion	2.9	6.0	8.9
30.06.10	363.2	258.2	621.4
Augmentations	355.6	-	355.6
Diminutions	- 248.0	- 86.3	- 334.3
Changements de périmètre	-	-	-
Écarts de conversion	- 2.9	- 1.8	- 4.7
Reclassements	- 29.8	29.8	-
Retraitement des Océane ⁽¹⁾	3.3	-	3.3
Retraitement des ORA ⁽²⁾	-	- 0.3	- 0.3
Retraitement des instruments dérivés	- 7.2	-	- 7.2
Engagement de rachat des minoritaires	7.7	-	7.7
30.06.11	441.9	199.6	641.5

(1) Cf. Note 22

(2) Cf. Note 23

2.1.2 > Les changements de périmètre concernent

EN MILLIONS D'EUROS	DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	DETTES FINANCIÈRES COURANTES	TOTAL
10-11			
Néant	-	-	-
Total	-	-	-
09-10			
Atash Seeds	0.7	-	0.7
Clovis Matton	1.1	-	1.1
Su Tarim	0.1	2.5	2.6
Total	1.9	2.5	4.4

2.2 ► INFORMATIONS SUR L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

Cet emprunt présente les caractéristiques suivantes :

Émetteur	Vilmorin (Océane) ⁽¹⁾
Date d'émission	06.06.08
Montant	149.5 M€
Échéance (amortissement in fine)	01.07.15
Possibilité de remboursement anticipé	01.07.13
Taux d'intérêt	4.50 %

(1) Cf. Note 22

2.3 ► INFORMATIONS SUR LES EMPRUNTS BANCAIRES

La société Vilmorin a procédé, par anticipation, en octobre 2010, au renouvellement, à hauteur de 300 millions d'euros, de son précédent crédit, mis en place en juillet 2006.

L'emprunt ci-dessus comporte des clauses de défaut relatives au respect de certains ratios susceptibles, sous certaines conditions, d'entraîner leur exigibilité anticipée. Les caractéristiques sont les suivantes :

Montant d'origine des emprunts	300.0 M€
Société à laquelle le prêt a été consenti	Vilmorin
En cours	
► Au 30.06.2010	175.0 M€
► Au 30.06.2011	225.0 M€
Taux	Euribor + marge
Garanties accordées	Non
Existence de « covenants »	Oui

Suite à la mise en place d'un nouveau crédit syndiqué en octobre 2010, la ligne de crédit autorisé et confirmé s'élève à 300,0 millions d'euros, sur lesquels 75,0 millions d'euros sont non utilisés au 30 juin 2011.

Il existe des covenants sur la base des comptes consolidés de Vilmorin :

- Dettes financières sur EBITDA
- EBITDA sur frais financiers

Les covenants cités ci-avant sont respectés au titre de l'exercice 2010-2011.

2.4 ► VENTILATION DES EMPRUNTS PAR NATURE DE TAUX

La ventilation des dettes financières par nature de taux avant couverture est la suivante :

EN MILLIONS D'EUROS	DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	DETTES FINANCIÈRES COURANTES	TOTAL
30.06.11			
Dettes financières à taux fixe	176.9	58.4	235.3
Dettes financières à taux variable	265.0	141.2	406.2
Total	441.9	199.6	641.5
30.06.10			
Dettes financières à taux fixe	167.3	65.3	232.6
Dettes financières à taux variable	195.9	192.9	388.8
Total	363.2	258.2	621.4

En tenant compte des instruments de couverture de taux, les dettes financières à taux variable sont couvertes à hauteur de 170,0 millions d'euros à fin juin 2011.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Note 28 : Fournisseurs et autres créditeurs

1 > ÉVOLUTION DES VALEURS COMPTABLES

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.11	30.06.10	30.06.09
Fournisseurs et comptes rattachés	172.7	160.4	145.0
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	12.3	10.6	10.4
Avances reçues des clients	1.7	2.0	0.7
Dettes sociales	56.0	49.3	45.5
Dettes fiscales	27.6	27.7	17.8
Autres dettes d'exploitation	106.7	126.0	118.5
Autres dettes hors exploitation	1.1	1.1	1.0
Total	378.1	377.1	338.9
Variation de l'exercice	1.0	38.2	-

Les règles appliquées à la comptabilisation des fournisseurs et autres créditeurs sont décrites à la Note 1 paragraphe 20 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La variation de l'exercice comprend les principaux éléments suivants :

EN MILLIONS D'EUROS	10-11	09-10
Changements de périmètre	0.7	9.4
Autres variations	20.7	2.5
Écarts de conversion	- 20.4	26.3
Total	1.0	38.2

Les changements de périmètre concernent :

EN MILLIONS D'EUROS	TOTAL
10-11	
Limagrain Guerra do Brasil	1.9
Cydonie Ré	- 0.5
Vilmorin Luxembourg	- 0.1
Flora Geissler GmbH	- 0.6
Total	0.7
09-10	
Atash Seeds	4.8
Belgian Seeds Company	0.6
Clovis Matton	3.5
Dalian Mikado	0.1
De Wulf & Co	0.1
Limagrain Bulgaria	- 0.2
Mesa Maize	0.4
Su Tarim	0.1
Total	9.4

La quasi-totalité des dettes fournisseurs et autres créditeurs est payable à moins d'un an. Les autres dettes d'exploitation comprennent principalement les soldes à verser à la clientèle relatifs au dénouement des opérations de fin de campagne (reprise de stocks, remises de fin d'année).

Note 29 : Produits différés

1 > ÉVOLUTION DES VALEURS COMPTABLES

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.11	30.06.10	30.06.09
Montant total	25.6	25.7	24.7
Variation de l'exercice	- 0.1	1.0	-

Les règles applicables sont décrites à la Note 1 paragraphe 18 des méthodes et principes comptables en IFRS.

Ce poste comporte presque exclusivement les subventions d'investissement et d'exploitation.

2 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les mouvements de l'exercice correspondent :

EN MILLIONS D'EUROS	10-11	09-10
Subventions reprises en résultat	- 0.5	- 0.5
Changement de périmètre	-	-
Retraitement du Crédit d'Impôt Recherche de l'exercice	0.7	1.7
Autres	- 0.3	- 0.2
Total	- 0.1	1.0

Note 30 : Instruments financiers

1 > INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.11		VENTILATION PAR CATÉGORIE D'INSTRUMENTS				
	VALEUR AU BILAN	JUSTE VALEUR	ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DETTES AU COÛT AMORTI	INSTRUMENTS DÉRIVÉS	NON FINANCIERS (1)
Actifs financiers	29.3	29.3	21.0	8.3	-	-	-
Clients et autres débiteurs	483.4	483.4	-	387.9	-	-	95.5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	371.3	371.3	-	371.3	-	-	-
Actifs financiers	884.0	884.0	21.0	767.5	-	-	95.5
Dettes financières non courantes	441.9	441.9	-	-	439.1	2.8	-
Dettes financières courantes	199.6	199.6	-	-	200.4	- 0.8	-
Fournisseurs et autres créditeurs	403.7	403.7	-	-	378.1	-	25.6
Passifs financiers	1 045.2	1 045.2	-	-	1 017.6	2.0	25.6

(1) À l'actif, les créances fiscales et sociales, les charges diverses payées d'avance et les avances et acomptes versés n'ont pas été repris ci-dessus car ils ne sont pas considérés comme des instruments financiers selon IAS 39. Il en est de même au passif pour les produits différés.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.10		VENTILATION PAR CATÉGORIE D'INSTRUMENTS				
	VALEUR AU BILAN	JUSTE VALEUR	ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DETTES AU COÛT AMORTI	INSTRUMENTS DÉRIVÉS	NON FINANCIERS (1)
Actifs financiers	41.8	41.8	33.7	8.1	-	-	-
Clients et autres débiteurs	434.3	434.3	-	358.8	-	-	75.5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	373.6	373.6	-	373.6	-	-	-
Actifs financiers	849.7	849.7	33.7	740.5	-	-	75.5
Dettes financières non courantes	363.2	363.2	-	-	353.2	10.0	-
Dettes financières courantes	258.2	258.2	-	-	259.0	-0.8	-
Fournisseurs et autres créiteurs	402.8	402.8	-	-	377.1	-	25.7
Passifs financiers	1 024.2	1 024.2	-	-	989.3	9.2	25.7

(1) À l'actif, les créances fiscales et sociales, les charges diverses payées d'avance et les avances et acomptes versés n'ont pas été repris ci-dessus car ils ne sont pas considérés comme des instruments financiers selon IAS 39. Il en est de même au passif pour les produits différés.

2 > GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Vilmorin dispose d'une organisation dédiée s'appuyant sur des politiques de gestion des risques financiers approuvées par le Comité Exécutif, qui lui permet de gérer de façon centralisée les risques de change, matières premières, taux et liquidités auxquels elle est exposée.

Au 30 juin 2011, les instruments financiers dérivés mis en place par Vilmorin pour gérer ses risques peuvent s'analyser de la façon suivante :

2.1 > INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CHANGE

2.1.1 > Objectifs

Vilmorin gère ses positions en devises avec pour objectif de couvrir les risques de fluctuation des parités relatives, pour l'essentiel, à ses opérations industrielles et commerciales. En effet, Vilmorin contracte des contrats à terme afin de couvrir uniquement un risque de change associé à des flux prévisionnels.

Dans cette perspective, une procédure de mutualisation du risque de change a été mise en place au sein du groupe. Cette position consiste principalement à souscrire des contrats à terme.

2.1.2 > Actifs et passifs soumis par principales devises étrangères

EN MILLIONS D'EUROS	ZONE EURO	DOLLAR AMÉRICAIN	DOLLAR CANADIEN	LIVRE STERLING	DOLLAR AUSTRALIEN	YEN	SHEKEL	LIVRE TURQUE	AUTRES DEVISES	TOTAL
30.06.11										
Actifs (1)	1 059.9	203.4	10.5	31.4	10.9	64.5	57.0	33.1	103.6	1 574.3
Passifs (1)	784.3	95.5	21.3	11.4	2.3	40.7	14.8	12.5	36.8	1 019.6
Différentiel	275.6	107.9	- 10.8	20.0	8.6	23.8	42.2	20.6	66.8	554.7
30.06.10										
Actifs (1)	1 007.8	206.6	9.0	25.7	9.4	70.0	60.9	38.7	119.9	1 548.0
Passifs (1)	739.5	106.6	23.1	13.7	2.5	50.3	17.1	14.9	30.3	998.0
Différentiel	268.3	100.0	- 14.1	12.0	6.9	19.7	43.8	23.8	89.6	550.0

(1) Il s'agit de tous les postes du bilan qui sont exposés en devises étrangères sauf goodwill, stocks, impôts différés, réserves, provisions et charges et produits différés.

2.1.3 Information sur le nominal des instruments de couverture de change

EN MILLIONS D'EUROS	NOMINAL	ÉCHÉANCES		
		< 1 AN	1 À 5 ANS	> 5 ANS
30.06.11				
Contrats de change à terme	5.8	5.8	-	-
Options de change	-	-	-	-
Total	5.8	5.8	-	-
30.06.10				
Contrats de change à terme	4.9	4.9	-	-
Options de change	-	-	-	-
Total	4.9	4.9	-	-

2.1.4 Information sur la valeur des instruments de couverture de change

EN MILLIONS D'EUROS	TOTAL
30.06.11	
Contrats sur transactions commerciales	-
> Cash flow hedge ⁽¹⁾	-
Contrats sur opérations financières	NS
> Fair value hedge	NS
30.06.10	
Contrats sur transactions commerciales	-
> Cash flow hedge ⁽²⁾	-
Contrats sur opérations financières	NS
> Fair value hedge	NS

(1) La valeur intrinsèque des contrats à fin juin 2011 est non significative (NS)

(2) La valeur intrinsèque des contrats à fin juin 2010 est non significative (NS)

2.1.5 Informations sur l'exposition aux instruments de couverture de change

L'exposition nette de Vilmorin sur les montants notionnels concerne principalement les devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

EN MILLIONS DE DEVISES	DOLLAR AMÉRICAIN	LIVRE STERLING	YEN	DOLLAR AUSTRALIEN	DOLLAR CANADIEN	DOLLAR NÉOZÉLANDAIS
Position nette avant gestion	10.7	1.5	0.0	1.1	- 0.3	0.3
Achats à terme	-	-	1.9	-	0.2	-
Ventes à terme	- 7.6	-	-	-	-	- 0.5
Position nette après gestion	3.1	1.5	1.9	1.1	- 0.1	- 0.2

Au 30 juin 2011, les cours de change s'établissent pour 1 euro à 1,4453 dollar, 0,90255 livre sterling, 116,25 yens et 1,3485 dollar australien.

Au 30 juin 2011, l'analyse de la sensibilité sur la position nette après gestion est la suivante :

EN MILLIONS D'EUROS	DOLLAR AMÉRICAIN	LIVRE STERLING	DOLLAR AUSTRALIEN
Hypothèse de variation de devise (en %)	10 %	10 %	10 %
Impact résultat (en valeur absolue)	0.2	0.2	0.1

Une variation de + ou - 10 % des cours de change contre euro serait non significative sur le résultat financier.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

2.2 > INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES

Des politiques de couverture du risque sur les matières premières sont mises principalement en place en Amérique du Nord et visent à limiter l'impact des variations de prix sur le résultat net consolidé, en identifiant et en neutralisant le risque au plus tôt, et dans certains cas dès la phase de production de semences.

Au 30 juin 2011, les instruments financiers dérivés mis en place par Vilmorin pour couvrir le risque sur matières premières sont des contrats futurs sur le maïs affichant

un produit de 4,8 millions d'euros, contre un résultat nul sur l'exercice précédent.

2.3 > INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE TAUX**2.3.1 > Objectifs**

La gestion du risque de taux est essentiellement assurée au niveau de Vilmorin qui centralise (hors cas particuliers ou contraintes réglementaires) les besoins ou excédents de trésorerie courants et stables des filiales et met en place de façon centralisée les financements externes appropriés.

2.3.2 > Actifs et passifs soumis au risque de taux d'intérêt

EN MILLIONS D'EUROS	NOMINAL	ÉCHÉANCES		
		< 1 AN	1 À 5 ANS	> 5 ANS
30.06.11				
Actifs	13.7	10.0	2.6	1.1
Passifs	641.5	208.4	412.7	20.4
Différentiel	- 627.8	- 198.4	- 410.1	- 19.3
30.06.10				
Actifs	13.0	11.1	0.8	1.1
Passifs	621.4	258.2	338.6	24.6
Différentiel	- 608.4	- 247.1	- 337.8	- 23.5

2.3.3 > Informations sur le nominal des instruments de couverture de taux d'intérêt

Vilmorin utilise pour la gestion du risque de taux d'intérêt de ses dettes financières des instruments dérivés dont les encours représentés par leur notionnel sont les suivants :

EN MILLIONS D'EUROS	NOMINAL	ÉCHÉANCES					VALEUR DE MARCHÉ
		2011	2012	2013	2014	> 2014	
Opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie	125.0	22.0	103.0	-	-	-	-
Swap de taux	-	-	-	-	-	-	- 3.7
Opérations à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	50.0	20.0	30.0	-	-	-	-
Swap de taux	-	-	-	-	-	-	- 1.5
Autres	-	-	-	-	-	-	- 0.1
Total	175.0	42.0	133.0	-	-	-	- 5.3

(1) Opérations non éligibles à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39.

Les flux contractuels associés aux swaps de taux sont payés de façon simultanée aux flux contractuels des emprunts à taux variables. Le montant différé en capitaux propres relatif aux instruments de couverture est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

La part inefficace des instruments de couverture est non significative au 30 juin 2011.

2.3.4 > Informations sur l'exposition au risque de taux d'intérêt

Sur la base de l'endettement financier net au 30 juin 2011, une variation de + ou - 1 % des taux d'intérêt après instruments de couverture représenterait une charge ou un produit financier supplémentaire d'un montant limité de 0,7 million d'euros.

2.4 > INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE SUR ACTIONS ET ACTIONS PROPRES

Les actions cotées détenues par Vilmorin sont soumises à un risque de volatilité inhérent aux marchés financiers.

Hors les titres consolidés, elles sont réparties en trois catégories :

- > Titres mis en équivalence : ils concernent essentiellement la société Australian Grain Technologies (Australie) et la société Bio Seeds (Pays-Bas), les titres de la société Yuan LongPing High-Tech ayant été cédés en cours d'exercice (cf. Note 18).
- > Actions présentes au sein du portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente (cf. Note 17).
- > Autres actifs financiers non courants.

Le risque actions des titres mis en équivalence ne fait pas l'objet de mesure spécifique de protection contre la baisse des cours.

Le risque sur actions du portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente est représenté principalement par deux lignes d'actions qui ne sont pas cotées.

Il existe un contrat de liquidité sur les actions propres pour le compte de Vilmorin. Au 30 juin 2011, Vilmorin détenait 1 317 titres pour une valeur comptable égale à 0,1 million d'euros.

2.5 > INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du risque de liquidité est assurée par la trésorerie de Vilmorin qui met à disposition de ses filiales les moyens de financement court ou long terme appropriés.

L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie des filiales de Vilmorin.

Cette gestion opérée par la trésorerie de Vilmorin est effectuée principalement par le biais de conventions de cash-pooling et de prêts emprunts intra-groupe sous réserve que les réglementations locales le permettent.

Les financements externes sont également mis en place de façon centralisée par la trésorerie, permettant ainsi d'optimiser le coût des financements et l'accès au marché bancaire.

Vilmorin utilise une ligne de crédit confirmée : il s'agit d'un crédit syndiqué à 7 ans d'un montant de 300,0 millions d'euros à l'origine. L'encours est de 225,0 millions d'euros au 30 juin 2011 sur une autorisation de 300,0 millions d'euros, soit 75,0 millions d'euros non utilisés, ce qui constitue une réserve de liquidité significative.

Par ailleurs, il existe, au 30 juin 2011 des engagements financiers incluant des covenants financiers qui sont respectés.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

EN MILLIONS D'EUROS	ÉCHÉANCES			TOTAL
	< 1 AN	1 À 5 ANS	> 5 ANS	
30.06.11				
Dettes financières non courantes				
> Emprunts bancaires	–	267.6	12.0	279.6
> Composantes dettes des ORA	–	–	–	–
> Composantes dettes des Océane	–	142.1	–	142.1
> Engagements de rachat des minoritaires	–	4.4	11.9	16.3
> Dérivés	–	- 2.2	5.0	2.8
> Dettes sur locations financières	–	0.1	–	0.1
> Autres dettes financières	–	0.7	0.3	1.0
Total des dettes non courantes	–	412.7	29.2	441.9
Dettes financières courantes	199.6	–	–	199.6
Total	199.6	412.7	29.2	641.5
Intérêts futurs sur emprunts et autres passifs	15.3	28.6	1.2	45.1
30.06.10				
Dettes financières non courantes				
> Emprunts bancaires	–	190.7	13.2	203.9
> Composantes dettes des ORA	–	–	–	–
> Composantes dettes des Océane	–	138.8	–	138.8
> Engagements de rachat des minoritaires	–	8.6	–	8.6
> Dérivés	–	- 1.3	11.3	10.0
> Dettes sur locations financières	–	1.1	–	1.1
> Autres dettes financières	–	0.7	0.1	0.8
Total des dettes non courantes	–	338.6	24.6	363.2
Dettes financières courantes	258.2	–	–	258.2
Total	258.2	338.6	24.6	621.4
Intérêts futurs sur emprunts et autres passifs	9.7	15.3	0.2	25.2

2.6 > INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CRÉDIT

Pour prévenir tout problème de recouvrement auprès de ses clients, Vilmorin a mis en place des limites de crédit individuelles qui sont régulièrement mises à jour en fonction à la fois de la situation financière de chaque client et de l'historique des paiements.

Enfin, Vilmorin, via certaines filiales, a souscrit une police d'assurance auprès de la Coface pour couvrir le risque crédit client. Au 30 juin 2011, Vilmorin n'a pas identifié de risque significatif.

À la date de clôture, la ventilation par antériorité des créances clients est la suivante :

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.11	30.06.10
Créances non échues	263.7	272.5
Créances échues :		
> retard compris entre zéro et trois mois	56.1	45.7
> retard compris entre trois et six mois	23.3	10.6
> retard compris entre six et douze mois	9.5	10.2
> retard supérieur à un an	7.9	13.0
Clients bruts et comptes rattachés	360.5	352.0

Note 31 : Engagements hors bilan

Pour ses opérations courantes, le groupe est engagé à la clôture de l'exercice pour les montants suivants :

1 > ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.11	30.06.10
Avals, cautions, garanties	2.8	3.6
Autres engagements	5.9	0.1
Total	8.7	3.7

La société Groupe Limagrain Holding a accordé une garantie fiscale à Vilmorin sur les sociétés Limagrain Genetics Inc. et Limagrain Europe, lors de la cession et/ou apport de ces sociétés dans le cadre de l'apport de l'activité grandes cultures réalisée le 3 juillet 2006.

Aucun arriéré n'est dû à ce jour.

2 > ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.11	30.06.10
Avals, cautions, garanties	32.2	54.8
Clause de retour à meilleure fortune	7.7	7.8
Autres engagements	0.8	-
Total	40.7	62.6

Les avals, cautions et garanties donnés comportent :

- ▶ une lettre d'intention portant sur des annuités de loyer couvrant la durée résiduelle du bail commercial à long terme (25 ans) de la société Suttons pour 5,3 millions d'euros (6,3 millions d'euros au 30 juin 2010) et du site de Solingen (ex-siège de Flora Frey en Allemagne) pour 15,5 millions d'euros (16,8 millions d'euros au 30 juin 2010) ;
- ▶ un engagement de 9,9 millions d'euros vis-à-vis de fournisseurs nord-américains, contre 19,5 millions au 30 juin 2010.

La clause de retour à meilleure fortune correspond à un engagement de Limagrain Europe envers Groupe Limagrain Holding suite à l'intégration de l'activité grandes cultures (pour 7,0 millions d'euros) et aux engagements de deux sociétés américaines envers Groupe Limagrain Holding (pour 0,7 million d'euros).

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

3 > ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

EN MILLIONS D'EUROS	NOMINAL	ÉCHÉANCES		
		< 1 AN	1 À 5 ANS	> 5 ANS
30.06.11				
Crédits bails	3.0	1.4	1.5	0.1
Contrats de location simple	26.5	7.8	16.1	2.6
Couverture de change (cf. Note 30)	5.8	5.8	–	–
Couverture de taux (cf. Note 30)	175.0	42.0	133.0	–
Intérêts à payer sur dettes à long et moyen termes	45.1	15.3	28.6	1.2
Contrats de recherche à long et moyen termes	0.3	0.2	0.1	–
Autres engagements	22.8	9.8	13.0	–
Total	278.5	82.3	192.3	3.9
30.06.10				
Crédits bails	4.0	1.8	2.1	0.1
Contrats de location simple	27.8	6.9	16.5	4.4
Couverture de change (cf. Note 30)	4.9	4.9	–	–
Couverture de taux (cf. Note 30)	180.0	10.0	170.0	–
Intérêts à payer sur dettes à long et moyen termes	25.2	9.7	15.3	0.2
Contrats de recherche à long et moyen termes	0.3	0.2	0.1	–
Autres engagements	19.6	8.1	11.5	–
Total	261.8	41.6	215.5	4.7

Les couvertures de taux concernent les opérations suivantes :

3.1 > AU 30 JUIN 2011

Emprunts bancaires à moyen terme (crédit syndiqué)	170.0 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois
ORA	–	Taux fixe sur taux variable à 6 mois
Emprunt à court terme	5.0 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois

3.2 > AU 30 JUIN 2010

Emprunts bancaires à moyen terme (crédit syndiqué)	180.0 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois
ORA	–	Taux fixe sur taux variable à 6 mois
Emprunt à court terme	–	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois

4 > DETTES ASSORTIES DE SÛRETÉS RÉELLES

EN MILLIONS D'EUROS	DETTES GARANTIES ⁽¹⁾	MONTANT DES SÛRETÉS CONSENTIES	VALEUR COMPTABLE DES BIENS DONNÉS EN GARANTIE
30.06.10	44.5	104.2	104.2
30.06.11	38.0	101.1	101.1

(1) Il s'agit notamment de deux garanties accordées sur des actifs circulants et d'un nantissement de titres d'une filiale respectivement au profit d'un pool bancaire et d'une banque.

5 > AUTRES ENGAGEMENTS

Dans le cadre de l'accord signé avec DLF, Vilmorin s'est engagée sur des volumes d'achats jusqu'en 2016 auprès de cette société.

Afin d'assurer le bon approvisionnement des marchés et la maîtrise des niveaux de stocks, Vilmorin procède à des engagements d'achats de semences, au cours de l'exercice, auprès de producteurs.

Dans le cadre des opérations de cessions de la branche produits de jardin, notamment les sociétés Flora Frey et Carl Sperling intervenues au 30 juin 2008, une provision a été constituée à hauteur de 5,4 millions d'euros résultant des engagements pris lors de la cession. Le solde de cette provision au 30 juin 2011 s'élève à 3,3 millions d'euros.

Note 32 : Transactions avec les parties liées

1 > ENTREPRISES ASSOCIÉES

Il s'agit des entreprises sur lesquelles Vilmorin exerce une influence notable et consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les transactions avec les entreprises associées se font sur une base de prix de marché.

Les dettes et les créances vis-à-vis des sociétés mises en équivalence sont des montants peu significatifs.

Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont présentés à la Note 18.

2 > PARTIES LIÉES AYANT UNE INFLUENCE NOTABLE SUR VILMORIN

Vilmorin est détenue majoritairement par le Groupe Limagrain. Les relations économiques développées avec des sociétés de ce Groupe au titre de l'exercice sont résumées dans le tableau ci-après :

2.1 > CRÉANCES ET DETTES AU 30.06.2011

EN MILLIONS D'EUROS	ACTIF	PASSIF
Créances et dettes d'exploitation	2.7	28.8
Créances et dettes financières	-	5.0
Total	2.7	33.8

2.2 > CHARGES ET PRODUITS DE L'EXERCICE 2010-2011

EN MILLIONS D'EUROS	CHARGES	PRODUITS
Achats et ventes de marchandises	- 63.8	2.5
Quotes-parts Groupe	- 9.6	2.0
Autres charges et produits d'exploitation	- 16.6	1.8
Charges et produits financiers	-	0.6
Total	- 90.0	6.9

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

3 > RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

EN MILLIONS D'EUROS	30.06.11	30.06.10	30.06.09
Montant global des rémunérations et avantages versés au Comité Exécutif :			
➤ Avantages à court terme	1.7	1.3	1.6
➤ Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-
➤ Autres avantages à long terme	-	-	-
➤ Indemnités de fin de contrat de travail	1.0	0.8	0.8
➤ Paiements en actions	-	-	-
➤ Jetons de présence versés au Comité Exécutif	-	-	-

Le Comité Exécutif comptait six personnes sur l'exercice 2010-2011, contre cinq en 2009-2010.

En moyenne, les indemnités contractuelles attribuées en cas de rupture de mandat d'un dirigeant correspondent à deux années de rémunération totale.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI EN FAVEUR DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le montant total des prestations à financer dans le cadre des départs en retraite du Comité Exécutif s'élève à 1 million d'euros au 30 juin 2011, y compris charges patronales.

Cet engagement fait l'objet d'un calcul actuariel permettant de déterminer un montant de provision pour indemnités de fin de carrière (IFC).

La provision pour IFC du Comité Exécutif fait partie de la provision pour IFC détaillée en Note 24.

4 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

4.1 > QUOTES-PARTS GROUPE LIMAGRAIN

Des quotes-parts de gestion sont facturées par Groupe Limagrain Holding aux filiales de Vilmorin ainsi qu'aux filiales du Groupe Limagrain sur la base d'une répartition des frais prévisionnels. Le montant facturé s'élève à 11,2 millions d'euros.

Les critères appliqués de façon homogène dans le Groupe Limagrain pour effectuer cette répartition tiennent compte pour les prestations de gestion de plusieurs éléments :

- de l'EBITDA ;
- de la marge sur coût des ventes ;
- des frais de recherche et développement ;
- de la masse salariale.

Chacun de ces critères entre pour 25 % dans la pondération d'ensemble.

4.2 > QUOTES-PARTS VILMORIN

De la même manière, Vilmorin facture des quotes-parts de gestion à l'ensemble de ses filiales ainsi qu'aux filiales du Groupe Limagrain selon les mêmes critères que les quotes-parts du Groupe Limagrain mentionnés ci-dessus. Le montant facturé s'élève à 18,8 millions d'euros.

Par ailleurs, Vilmorin facture également des prestations de nature scientifique aux sociétés dites de semences du groupe Vilmorin à savoir les branches Semences de grandes cultures et Semences potagères à destination du marché professionnel. Ce montant facturé à l'ensemble des filiales s'élève à 12,9 millions d'euros. Les critères appliqués de façon homogène dans le groupe Vilmorin pour effectuer cette répartition tiennent compte pour les prestations de nature scientifique de plusieurs éléments :

- des frais de recherche et de développement ;
- de l'EBITDA.

Chacun de ces critères entre pour 50 % dans la pondération d'ensemble.

4.3 > CONVENTIONS DE TRÉSORERIE ET MUTUALISATION DU RISQUE DE CHANGE

Les sociétés ont signé avec Vilmorin des conventions permettant une optimisation de la gestion de leur trésorerie à des conditions assurant aux prêteurs une marge financière de 0,18 % par rapport à la base moyenne mensuelle EONIA.

D'autre part, Vilmorin assure la couverture du risque de change de façon centralisée pour ses filiales. Les principales devises couvertes sont le dollar américain, la livre sterling, le yen et le dollar australien (cf. Note 30 paragraphe 2.1).

Note 33 : Passifs éventuels

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés opérationnelles de Vilmorin sont exposées à la survenance de litiges sur les produits vendus, en général couverts par les assurances.

Note 34 : Événements postérieurs à la clôture

1 > PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ BRASMILHO

Poursuivant son implantation sur le marché du maïs au Brésil, Vilmorin a finalisé début août l'acquisition des actifs dédiés aux semences de maïs et de sorgho de la société Brasmilho.

Basée à Goianésia, (État du Goiás), Brasmilho dispose de ressources génétiques de qualité, d'une usine de production et de traitement de semences et d'un réseau commercial couvrant la zone centrale du pays. Ces activités ont représenté en 2010 un chiffre d'affaires de près de 10 millions d'euros.

4.4 > AUTRES OPÉRATIONS

Les autres opérations d'exploitation correspondent à des transactions commerciales courantes réalisées sur la base de prix de marché.

À la date d'arrêté des comptes, il n'existe qu'un litige pour un montant réclamé de l'ordre de trois millions de dollars canadiens. En l'absence de fondement des réclamations du demandeur, aucune provision n'a été constatée dans les comptes.

Dans un premier temps Vilmorin prend le contrôle majoritaire de Brasmilho à hauteur de 85 % ; selon les accords, Vilmorin prévoit de compléter intégralement cette participation avant fin 2012.

2 > ACHAT PAR VCC JAPAN DE LA PARTICIPATION DE MITSUBISHI PLASTICS INC

Le 15 juillet, VCC Japan a racheté 48 000 actions soit 16,5 % du capital de Mikado Kyowa Seed auprès de Mitsubishi Plastics Inc.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Annexe : Périmètre de consolidation 2011

RAISON SOCIALE	PAYS	SIÈGE SOCIAL	N° SIREN	% DROIT DE VOTE	% INTÉRÊT	MODE DE CONSOLIDATION
Holdings						
Gemstar SA	France	5 rue Saint-Germain l'Auxerrois 75001 Paris	513 533 612	74.84	74.84	IG
Limagrain Genetics Inc	Canada	Centre CDP Capital 1001 Victoria Square – Bloc E 8 th Floor – Montréal H2Z 2B7		100.00	100.00	IG
Mikado Seed Holding K.K.	Japon	1-4-11 Ohnodai, Midori-ku 267-0056 Chiba-shi		72.57	72.57	IG
VCC Japan	Japon	15-13 Nampeidaicho Shibuya-Ku Tokyo		100.00	100.00	IG
VCC Seeds Israël Ltd	Israël	c/o Schwartz, Duvdevany, Lerner CPA – 76 Herzl Street Haïfa		100.00	100.00	IG
VCO Participations SAS	France	Rue Limagrain 63720 Chappes	523 301 976	100.00	100.00	IG
Vilmorin & Cie	France	4 Quai de la Mégisserie 75001 Paris	377 913 728	100.00	100.00	IG
Vilmorin 1742 SARL	France	6 Quai de la Mégisserie 75001 Paris	504 933 953	100.00	100.00	IG
Vilmorin Hong-Kong Ltd	Chine	Level 28, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East Hong-Kong		100.00	100.00	IG
Vilmorin USA Corp	États-Unis	2711 Centerville Road, Suite 400 County of New Castle Wilmington 19808/Delaware		100.00	100.00	IG
Semences de grandes cultures						
Biogemma SAS	France	1 rue Édouard Colonne 75001 Paris	412 514 366	55.01	55.01	IG
Biogemma UK Ltd	Royaume-Uni	Science Park – 200 Milton Road Cambridge CB4 0GZ		100.00	55.01	IG
Biogemma USA Corp	États-Unis	Corporation service Company 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington 19808/Delaware		100.00	55.01	IG
Genoplante-Valor SAS	France	523 Place des Terrasses 91034 Évry	439 202 821	33.33	29.33	ME
Limagrain Europe						
Belgian Seeds Company Agro	Belgique	Esperantolaan 12 BUS B13 B-3300 Tienen		100.00	80.26	IG
Limagrain Clovis Matton Belgium	Belgique	5 rue du Quai 8581 Avelgem-Kerkhove		100.00	80.26	IG
De Wulf & Co	Belgique	58 rue de la Gare 7780 Comines Warneton		100.00	80.26	IG
Eurodur	France	Loudes 11400 Castelnaudary	338 982 614	47.45	38.09	IP
GIE Semences de Brie	France	RD 402 77390 Chaumes-en-Brie	388 147 845	50.00	40.13	IP
Limagrain A / S	Danemark	Marsalle III 8700 Horsens		100.00	80.26	IG
Limagrain Belgium BVBA	Belgique	Esperantolaan 12 BUS B13 B 3300 Tienen		100.00	80.26	IG
Limagrain Central Europe	France	Biopôle Clermont-Limagne 63360 Saint-Beauzire	438 205 320	99.99	80.26	IG

RAISON SOCIALE	PAYS	SIÈGE SOCIAL	N° SIREN	% DROIT DE VOTE	% INTÉRÊT	MODE DE CONSOLIDATION
Limagrain Central Europe Cereals S.r.o.	République Tchèque	Praha 9 – Podedvorska 755/5 19800 – Kyje		100.00	80.26	IG
Limagrain d.o.o Beograd	Serbie	Bulevar Oslobođenja 127 Novia Sad 21000		100.00	80.26	IG
Limagrain Europe	France	Ferme de l'Étang – BP 3 77390 Verneuil l'Étang	542 009 824	80.26	80.26	IG
Limagrain GmbH	Allemagne	2 Am Griewenkamp Edemissen – D 31234		100.00	80.26	IG
Limagrain Iberica	Espagne	Ctra Pamplona – Huesca Km 12 Elorz – Navarra 31470		100.00	80.26	IG
Limagrain Italia SPA	Italie	Via Frescarolo 115 Busseto PR 43011		100.00	80.26	IG
Limagrain Moldova srl	Moldavie	Bd. Stefan Cel Mare 162 MD – Chisinau 2004		100.00	80.26	IG
Limagrain Nederland BV	Pays-Bas	Van der Haveweg 2 4411 RB Rilland		100.00	80.26	IG
Limagrain Nederland Holding BV	Pays-Bas	Van der Haveweg 2 4411 RB Rilland		100.00	80.26	IG
Limagrain Romania SRLA	Roumanie	Soseaua Bucuresti Ploiesti Orasul Otopeni Judetul Ilfov 075100		97.14	77.96	IG
Limagrain RU	Russie	Odesskaya street 41/43, 3 rd Floor – Office 1 350020 Krasnodar		100.00	80.26	IG
Limagrain Tohum Islah Ve Üretim Sanayi Ticaret AS	Turquie	Bayar Cad. Gülbahar Sokak N° 17/136 Kozyatagi-Erenkoy Istanbul 34742		67.00	53.78	IG
Limagrain UK Ltd	Royaume-Uni	Market Rasen LN7 6DT Rothwell Lincolnshire		100.00	80.26	IG
Limagrain Ukraine t.o.v.	Ukraine	Pavlivska 10 street off.7 01054 Kiev		100.00	80.26	IG
Nickerson International Research	France	Rue Limagrain 63720 Chappes	388 170 938	100.00	80.26	IG
Nickerson Sugar Beet Seed Ltd	Royaume-Uni	Market Rasen LN7 6DT Rothwell Lincolnshire		100.00	80.26	IG
Seedline	Belgique	5 rue du Quai 8581 Avelgem-Kerkhove		100.00	80.26	IG
Soltis	France	Domaine de Sandreau 31700 Mondonville-Blagnac	420 327 231	50.00	40.13	IP
Unisigma GIE	France	2 rue Petit Sorri 60480 Froissy	317 760 668	46.00	36.92	ME
AgReliant						
AgReliant Genetics LLC	États-Unis	1122 East 169 th Street Westfield, IN 46074		50.00	50.00	IP
AgReliant Inc	Canada	6836 Pain Court Line RR1 Ontario N0P1IZ0		50.00	50.00	IP
Limagrain Cereal Seeds						
Australian Grain Technologies Pty Ltd	Australie	University of Adelaide Waite campus building 4B 5064 URRBRAE S.A.		32.77	32.77	ME
Investigación Trigo	Argentine	Lavalle 1527, 11 th floor – Office 44 Buenos Aires		50.00	50.00	IP

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

RAISON SOCIALE	PAYS	SIÈGE SOCIAL	N° SIREN	% DROIT DE VOTE	% INTÉRÊT	MODE DE CONSOLIDATION
Limagrain Cereal Seeds LLC	États-Unis	Corporation service Company 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington 19808 – Delaware		65.00	65.00	IG
Limagrain South America						
Limagrain do Brasil Participações Ltda	Brésil	Avenida Pedroso de Moraes 2101, 4° andar, sala 13 CEP 05419-001 – Sao Paulo		100.00	100.00	IG
Limagrain Guerra do Brasil SA	Brésil	PR, na Rod. PR280, KM 140 numero 8801 – Bairro Cristo Rei CEP 85508-280 Pato Branco		70.00	70.00	IG
Limagrain South America	Argentine	Calle Esmeralda 130 4to piso Buenos Aires		100.00	100.00	IG
Limagrain Asia						
Atash Seeds Private Ltd	Inde	Discoverer 9 th floor International Tech Park Whitefield Road 560066 Bangalore		99.99	99.99	IG
Semences potagères						
Bio Seeds	Pays-Bas	Agro Business Park 90 3808 PW Wageningen		24.95	24.95	ME
Mikado Kyowa Seed						
Mikado Kyowa K.K.	Japon	15-13 Nanpeidai-cho-Shibuya-Ku 150-0036 Tokyo		69.27	62.42	IG
Dalian Mikado International Seed Co Ltd	Chine	Room 2702 Liangjiu International Building Dalian – 116011		80.00	49.93	IG
Vilmorin SA						
Anadolu Tohum Uretim Ve Pazarlama Anonim Sirketi	Turquie	Güzelyali, Bati Sahili, Ciftlik Sok. No.9 Pendik Istanbul 34903		100.00	99.95	IG
Vilmorin Atlas	Maroc	158 boulevard Abdellah Ben Yacine 20300 Casablanca		70.00	69.97	IG
Vilmorin do Brasil Comércio de Sementes Ltda	Brésil	Rua Maria Monteiro, 830, 2 nd andar, sala 21 Campinas, Estado de Sao Paulo 13025-151 Cambui 151 Campinas/SP		100.00	99.95	IG
Vilmorin Iberica SA	Espagne	Calle Joaquim Orozco 17 03006 Alicante		99.91	99.86	IG
Vilmorin Inc	États-Unis	2551 North Dragon 85745 Tucson Arizona		100.00	100.00	IG
Vilmorin Italia SRL	Italie	Center Gross CP 97 Blocco 22 Via dei Notai 123 40050 Funo		100.00	99.95	IG
Vilmorin SA	France	Route du Manoir 49250 La Ménitrie	562 050 864	99.95	99.95	IG
HM-Clause						
Alliance Semillas de Argentina	Argentine	Pavon 1478 – Capital Federal CP 1151 – Buenos Aires		100.00	100.00	IG
Alliance Semillas Sociedad Anonima	Chili	Casa Matriz – Hendaya 27 Oficina 201 – Las Condas Santiago		100.00	100.00	IG
Ceekay Seeds & Seedlings Pvt. Ltd	Inde	6-1-20/2, Walker New Bhoiguda 500 025 – Secunderabad		100.00	99.97	IG
Clause SA	France	Rue Louis Saillant 26800 Portes-les-Valence	435 480 546	99.97	99.97	IG

RAISON SOCIALE	PAYS	SIÈGE SOCIAL	N° SIREN	% DROIT DE VOTE	% INTÉRÊT	MODE DE CONSOLIDATION
Clause (Thailand) Ltd	Thaïlande	11 th Floor, Panjabhum Building 127 South Sathorn Road, Tungmahamek 10120 Sathorn Bangkok		100.00	99.97	IG
Clause Brasil Comercio de Sementes Ltda	Brésil	Rua Miguel Penteadó n°1038 Jardim Chapado CEP 13070118 Campesinas SP		100.00	99.97	IG
Clause India Private Ltd	Inde	6-1-20/2 New Bhoiguda Secunderabad Hyderabad 500025 – ANDHRA PRADESH		100.00	99.97	IG
Clause Italia	Italie	Via Emilia 11 10078 Venaria Real		100.00	99.97	IG
Clause Maghreb EURL	Algérie	Villa n°192 Quartier Amara 2 Lotissement Alioua Fodhil Chéraga – 16002 – Alger		100.00	99.97	IG
Clause Polska Sp.z.o.o.	Pologne	ul. Kbicka 32A KRZECZOWICE		100.00	99.97	IG
Clause Spain SA	Espagne	Paraje La Reserva s/n Apdo Correos n°17 La Mojenera Almeria 04745	A-46031258	100.00	99.97	IG
Harris Moran Seed Company	États-Unis	555, Codoni avenue 95352 Modesto (Californie)		100.00	100.00	IG
Henderson Seed Group Trading AS Clause Pacific	Australie	165, Templestowe Road Lower Templestowe 3105 Bulleen Victoria		100.00	99.97	IG
Ica Seeds SAC	Pérou	Fundo la Viña S/N Caserio La Poruma Ica		100.00	100.00	IG
Leafyco	États-Unis	21866 Rosehart Way 93908-9726 Salinas – Californie		100.00	100.00	IG
Plant Development Australia	Australie	165, Templestowe Road Templestowe Lower – VIC 3107		100.00	99.97	IG
PT Clause Indonesia	Indonésie	Ruko Bumi Prayadan Permai Block B-6 Mertoyudan 56172 Magelang Jawa Tengah		100.00	99.97	IG
Semillas Harris Moran Mexicana	Mexique	Blvd. V. Carranza 2378-A Parque Industrial R.A.S.A.Mexicali, BC Mexico CP		100.00	100.00	IG
Su Tarim Turizm Insaat Taahhut Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	Ali Cetinkaya Caddesi No : 125/7 07300 Antalya		51.00	50.98	IG
Hazera-Nickerson						
Asamia Cold Storage	Israël	DN Shikmim – Brurim		100.00	100.00	IG
Biotech Mah Management	Israël	DN Shikmim – Brurim		50.00	50.00	IP
Hazera Agriculture Technology and Services (Beijing) Co	Chine	Room 601-602, Tower D, Java Millenium Place No. 18 Jianguomenwai Dajie, Chaoyang District 100022 – Beijing		100.00	100.00	IG
Hazera Do Brasil Comercio de Sementes Ltda	Brésil	Rua Iris, 75 Holambra 13825-000 Sao Paulo		100.00	100.00	IG
Hazera España 1990	Espagne	C/Torrelaguna 75 2/8 Madrid		100.00	100.00	IG
Hazera Genetics	Israël	Brurim Farm MP 79837 Shikmim		100.00	100.00	IG

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

RAISON SOCIALE	PAYS	SIÈGE SOCIAL	N° SIREN	% DROIT DE VOTE	% INTÉRÊT	MODE DE CONSOLIDATION
Hazera Mexico Services SA	Mexique	Calle Trapani No 4732 Local A Edificio Plaza Palermo Palermo Residencial 80104 – Culiacan – Sinaloa		100.00	100.00	IG
Hazera Hellas Seeds & Plant Material	Grèce	Agamemnonos str. 51-53 Kallithea 17675 Athens		100.00	100.00	IG
Hazera Holding International BV	Israël	DN Shikmim 79837 Brurim		100.00	100.00	IG
Hazera Ltd	Île Maurice	c/o Abacus Fin. Sces Ltd TM Building – Pope Hennessy Street Port-Louis		100.00	100.00	IG
Hazera Seeds Inc	États-Unis	32 Lookerman Sq, Suite L 100 Dover – Delaware		100.00	100.00	IG
Hazera Tohumculuk Ve Ticaret	Turquie	Necatibey St. Bascerrah N. 6/27 Karakoy		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan BV	Pays-Bas	Schanseind 27 BP28 – 4921 Pm Made		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan GmbH	Allemagne	2 Am Griewenkamp D31234 Edemissen		100.00	100.00	IG
Nickersonn Zwaan Seeds Private	Inde	c/o Ajoy Ghosh & Associates, Chartered Accountants F202, Brigade Nest, 1/9, Airport Road, Kodihalli – 560017 Bangalore		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan Ltd	Royaume-Uni	Joseph Nickerson Research Centre Market Rasen LN7 6DT Rothwell		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan SA (Proprietary) Ltd	Afrique du Sud	121 Boshoff Street 0181 – New Muckleneuk		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan Sp. zo.o.	Pologne	ul. Marywilska 34 I 03-228 – Warszawa		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan Ukraine	Ukraine	Office # 101 – Strategichne shose 16 Str – 03680 – Kiev		100.00	100.00	IG
Produits de jardin						
Top Green SAS	France	ZA Les Pains – Les Alleuds 49320 Brissac Quince	432 004 679	33.33	33.33	ME
Oxadis						
C.H. Van Den Berg B.V.	Pays-Bas	Nijverheidsweg 1 (1693) Am Wervershoof		100.00	99.98	IG
Cnos Garden Sp. zo.o.	Pologne	ul. Ks.P. Wawrzyniaka 2 62-052 - 62-052		100.00	99.98	IG
Oxadis SA	France	65, rue de Luzais – BP 37 38291 St Quentin Fallavier	959 503 111	99.98	99.98	IG
Suttons						
Suttons Seeds (Holding) Ltd	Royaume-Uni	Woodview road Paignton Devon – TQ4 7NG		100.00	100.00	IG

Mode de consolidation :

IG : intégration globale

IP : intégration proportionnelle

ME : mise en équivalence

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2011 sur :

- ▶ le contrôle des comptes consolidés de la société Vilmorin & Cie SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la justification de nos appréciations ;
- ▶ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 > OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 > JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ▶ Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des coûts de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que les notes 1.10.1 et 8 de l'annexe fournissent une information appropriée.
- ▶ La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.23 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 14, 15 et 16 de l'annexe donnent une information appropriée.
- ▶ La note 1.16 de l'annexe aux comptes consolidés précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes au 30 juin 2011. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que la note 24 de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de la démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 > VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

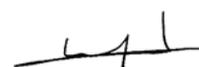
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 17 octobre 2011

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta
Associée



Visas 4
Commissariat
Corinne Besson
Associée



INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Comptes sociaux

1 > COMPTE DE RÉSULTAT EXERCICE 2010-2011

EN MILLIERS D'EUROS	NOTES ANNEXES	10-11	09-10
Chiffre d'affaires	1	37 801	37 327
Achats consommés		-	-
Marge brute		37 801	37 327
Autres produits d'exploitation	2	10 342	1 278
Reprises de provisions	3	180	2
Ressources d'exploitation		48 323	38 607
Frais de personnel		- 11 784	- 10 268
Impôts et taxes		- 695	- 450
Autres frais de fonctionnement		- 31 205	- 27 029
Dotations aux amortissements	3	- 1 160	- 1 275
Dotations aux provisions	3	- 1	- 180
Charges d'exploitation		- 44 845	- 39 202
Résultat d'exploitation		3 478	- 595
Opérations en commun	4	- 2 651	- 5 164
Résultat financier	5	55 926	26 461
Résultat exceptionnel	6	2 631	6 258
Impôts et participation	7	4 011	5 687
Résultat net		63 395	32 647

2 > BILAN AU 30.06.2011 – ACTIF

EN MILLIERS D'EUROS	NOTES ANNEXES	MONTANT BRUT AU 30.06.11	AMORTISSEMENT PROVISIONS	MONTANT NET AU 30.06.11	MONTANT NET AU 30.06.10
Immobilisations incorporelles	8	14 578	- 8 490	6 088	5 576
Immobilisations corporelles	9	322	- 190	132	115
Immobilisations financières	10	475		475	743
Participations	10	807 430	- 6 617	800 813	712 133
Créances rattachées à des participations	10	6 019	-	6 019	13 950
Prêts	10	161	-	161	125
Actif immobilisé		828 985	15 297	813 688	732 642
Stock		-	-	-	-
Avances et acomptes versés	11	469	-	469	30
Créances	11	300 911	-	300 911	274 941
Capital appelé non versé	12		-	-	-
Valeurs mobilières de placement	13	244 102	-	244 102	233 771
Disponibilités		9 064	-	9 064	681
Actif circulant		554 546	-	554 546	509 423
Comptes de régularisation actif	14	4 467	-	4 467	3 005
Total de l'actif		1 387 998	15 297	1 372 701	1 245 070
Engagements reçus	25	-	-	192 556	199 405
Créances garanties par des sûretés réelles	26	-	-	465	733

3 > BILAN AU 30.06.2011 – PASSIF

EN MILLIERS D'EUROS	NOTES ANNEXES	MONTANT NET AU 30.06.11	MONTANT NET AU 30.06.10
Capital		262 576	262 576
Primes d'émission		350 516	350 516
Réserves		12 666	11 034
Report à nouveau		19 770	13 032
Résultat de l'exercice		63 395	32 647
Provisions réglementées		-	-
Capitaux propres	15	708 923	669 805
Provisions pour risques et charges	16	4 917	2 991
Emprunts et dettes financières	17	627 197	557 229
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18	9 027	6 667
Autres dettes	18	21 326	7 258
Passif exigible		657 550	571 154
Comptes de régularisation passif	19	1 311	1 120
Total du passif		1 372 701	1 245 070
Engagements donnés	25	269 114	301 794
Dettes garanties par des sûretés réelles	27	20 385	23 783

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

4 > TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 30.06.2011

EN MILLIONS D'EUROS	10-11	09-10	08-09
Opérations d'exploitation			
Résultat de l'exercice	63.4	32.6	37
Amortissements et provisions	6.4	2.8	- 0.7
Amortissements des écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat des sociétés mises en équivalence, net des dividendes perçus	-	-	-
Impôts différés	-	-	-
Résultat sur opérations en capital	- 3.4	- 4.8	1
Marge brute d'autofinancement	66.5	30.6	37.3
Variation du besoin en fonds de roulement à périmètre constant			
> Stocks	-	-	-
> Créances	- 52.7	7.6	5.4
> Dettes à court terme	16.1	- 7.1	2.7
Trésorerie affectée aux opérations d'exploitation	- 36.6	0.4	8.1
Opérations d'investissement			
Prix de cession des actifs immobilisés	28.1	11.4	-
Acquisition d'immobilisations			
> Immobilisations incorporelles	- 3.5	- 2.3	- 2.3
> Immobilisations corporelles	0	0	0
> Immobilisations financières	- 114.1	- 48.9	- 16.5
> Charges étalées sur emprunt	- 1.7	- 0.5	0
Variation de périmètre – acquisitions ⁽¹⁾	-	-	-
Variation de périmètre – cessions ⁽¹⁾	-	-	-
Variation de prêts et créances immobilisées	8.2	12.9	27.5
Incidence des décalages de trésorerie	-	-	-
Trésorerie affectée aux investissements	- 83.1	- 27.3	8.7
Opérations de financement			
Variation des capitaux propres	0	197.94	-
Variation des dettes financières	46.6	- 23.9	- 16.3
Distribution de dividendes	- 24.3	- 23.7	- 22.2
Incidence des décalages de trésorerie	-	-	-
Trésorerie affectée aux opérations de financement	22.4	150.4	- 38.5
Incidence de la variation des taux de change	-	-	-
Variation de la trésorerie	- 30.9	154.1	15.6
Trésorerie à l'ouverture ⁽²⁾	318.3	164.2	148.6
Trésorerie à la clôture de l'exercice ⁽²⁾	287.5	318.3	164.2

(1) Net de la trésorerie acquise ou cédée.

(2) Intégrant des avances de trésorerie comptabilisées en Autres créances.

Annexe aux comptes sociaux au 30.06.2011

➤ FAITS CARACTÉRISTIQUES

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Vilmorin a poursuivi au cours de l'exercice 2010-2011 sa politique de croissance externe, notamment au Brésil, par une prise de participation dans Limagrain Guerra Do Brasil et son engagement de rachat irrévocable au bout de 5 ans de 30 % des actions, en Inde par une prise de participation majoritaire d'Atash Seeds Private Ltd, et en Argentine par une prise de participation complémentaire dans Limagrain South America.

La mise en place en novembre 2010 d'un crédit syndiqué de 300 millions d'euros à échéance d'octobre 2015, qui met fin par anticipation au précédent dont l'échéance était fixée à juin 2011 vient renforcer les capacités financières de Vilmorin dans cette perspective d'accélération de son développement.

➤ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels 2010-2011 sont présentés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
 - indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des logiciels et des licences de recherche.

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Certains actifs incorporels à durée de vie indéfinie peuvent ne pas faire l'objet d'un plan d'amortissement.

Les principales durées correspondent à celles généralement retenues dans le secteur d'activités :

- constructions : 10 à 20 ans ;
- installations techniques, matériels et outillages industriels : 5 à 10 ans ;
- autres immobilisations corporelles (matériel de transport et de bureau) : 5 à 10 ans.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat (prix d'acquisition augmenté des frais accessoires).

La valeur d'inventaire des titres est déterminée par référence à l'activité développée, aux résultats dégagés et aux perspectives d'évolution. Lorsque cette valeur le justifie, une provision est constituée en considération de la valeur attachée à la participation et de la quote-part de capitaux propres détenus.

Les actions propres sont présentées sous la rubrique « Valeurs mobilières de placement » dans le cadre du contrat de liquidité.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au cours de mutualisation en vigueur dans le groupe. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice ; les différences d'actualisation sont portées au bilan en « Écart de conversion ». Les pertes latentes de change existant à la clôture font l'objet d'une provision pour risque de change, à l'exception des pertes latentes résultant de créances et dettes libellées dans la même devise et de même terme, pour lesquels les pertes et gains latents sont compensés.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur montant d'acquisition, et donnent lieu, le cas échéant, à des dépréciations pour les ramener à leur valeur probable de vente.

FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNT

Les frais d'émission d'emprunt sont répartis sur la durée de l'emprunt de manière linéaire.

CHANGEMENTS DE MÉTHODE D'ÉVALUATION ET DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE :

Néant.

CONVENTION D'ÉCRITURE

La société Vilmorin & Cie est dénommée Vilmorin dans la présente annexe.

> COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

NOTES DE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 1 : Chiffre d'affaires

EN MILLIERS D'EUROS	10-11			09-10
	FRANCE	ÉTRANGER	TOTAL	TOTAL
Prestations de services	20 193	11 584	31 777	29 206
Autres produits annexes	5 541	483	6 024	8 121
Total	25 734	12 067	37 801	37 327

Le chiffre d'affaires se compose principalement des prestations de services réalisées au profit des filiales, facturées sous forme de quotes-parts de participation aux frais réels engagés.

Les autres produits annexes correspondent à des mises à disposition de personnel auprès des filiales et à des refacturations de programmes de biotechnologies.

Note 2 : Autres produits

EN MILLIERS D'EUROS	10-11	09-10
Subventions d'exploitation	21	19
Transfert de charges d'exploitation	10 321	1 259
Total	10 342	1 278

Les transferts de charges d'exploitation sont constitués essentiellement de refacturation de coûts de maintenance ERP, de frais de personnel détaché et pour l'année 2010-2011, de la refacturation de frais de recherche à Gemstar.

Note 3 : Dotations et reprises d'amortissements et provisions d'exploitation

EN K€	10-11		09-10	
	REPRISES	DOTATIONS	REPRISES	DOTATIONS
Amortissement des immobilisations	-	1 160	-	1 275
Autres provisions d'exploitation	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	180	1	2	180
Total	180	1 161	2	1 455

La reprise de provisions pour risques et charges correspond pour 180 milliers d'euros à une indemnité versée. La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à l'ajustement en matière de médailles du travail.

Note 4 : Opérations en commun

Ces opérations correspondent à notre quote-part dans des sociétés en participation développant des programmes de recherche.

Note 5 : Résultat financier

EN MILLIERS D'EUROS	10-11		09-10	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
Produits de participation	-	70 528	-	40 404
Produits des autres créances de l'actif immobilisé	-	457	-	683
Différences de change	2 407	4 041	2 977	3 769
Intérêts divers	19 654	7 645	18 420	4 535
Charges ou produits sur cession de valeurs mobilières de placement	41	54	122	108
Dotations et reprises de provisions	4 757	60	2 059	539
Total	26 859	82 785	23 578	50 038

Les produits de participation correspondent aux dividendes perçus des sociétés filiales.

Le produit des autres créances correspond aux intérêts perçus sur le prêt consenti à la société Limagrain Europe. Leur diminution est directement liée à la réduction du nominal ainsi qu'au taux variable appliqué.

Les différences de change concernent principalement le dollar américain, la livre sterling, le yen japonais, le shekel israélien et le dollar australien.

Les dotations et reprises de provisions comprennent :

EN MILLIERS D'EUROS	DOTATIONS	REPRISES
Des provisions sur titres de participations consolidés : Vilmorin 1742	526	-
Des provisions sur titres de participations non consolidés : Avesthagen	2 011	-
Des dotations pour charge à répartir sur frais d'émission d'emprunt	308	-
Des dotations pour charge à répartir sur frais d'émission d'Océane et d'emprunt	501	-
Des provisions pour écart de conversion	576	60
Des provisions pour mutualisation des devises	835	-
	4 757	60

Note 6 : Résultat exceptionnel

EN MILLIERS D'EUROS	10-11		09-10	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
Sur opérations de gestion	1 552	739	1 689	479
Sur opérations en capital	24 771	28 969	6 653	13 911
Sur dotations / reprises exceptionnelles	1 368	614	47	257
Total	27 691	30 322	8 389	14 647

Il ressort un gain net sur cession de valeurs mobilières de placement intégralement liée au contrat d'animation des titres Vilmorin.

Les intérêts divers se composent principalement :

- **Pour les charges** : des frais financiers sur l'emprunt à moyen terme syndiqué, les Océane, l'emprunt moyen terme auprès de la banque de Tokyo, sur les comptes courants des filiales et sur les concours bancaires, spots et découverts
- **Pour les produits** : des intérêts sur les comptes courants des filiales, sur les couvertures de taux et sur les certificats de dépôts

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Le résultat exceptionnel constitue un produit net de 2 631 milliers d'euros, correspondant aux principales opérations suivantes :

- ▶ **Sur opération de gestion** : prise en charge de loyers pour 1 546 milliers d'euros liée aux engagements pris lors de la cession des titres de la société Flora Frey en 2007-2008 et d'encaissements de loyers sur une partie des locaux pour 739 milliers d'euros.
- ▶ **Sur opération en capital** : se compose d'un complément de prix reçu après la cession en 2009-2010 de la participation dans un laboratoire Nord Américain pour

2 266 milliers d'euros, d'une plus-value de cession sur la participation dans Vilmorin Luxembourg pour 998 milliers d'euros, d'un produit pour 845 milliers d'euros suite à l'accord signé soldant le montant retenu en garantie lors de l'acquisition des titres d'Hazera Genetics et d'un produit de 91 milliers d'euros sur la cession de la licence Chair.

- ▶ **Sur dotations / reprises** : le déboucement des provisions 2008-2009 (Flora Frey) fait apparaître un impact sur le résultat de - 754 milliers d'euros sur cet exercice en couverture des montants ci-dessus.

Note 7 : Impôts sur les bénéfices

EN MILLIERS D'EUROS	10-11	09-10
Impôt sur les sociétés	-	-
Intégration fiscale / charges	- 2 060	-
Intégration fiscale / produits	4 710	4 516
Crédit d'impôt recherche et mécénat	1 361	1 171
Total	4 011	5 687

Une intégration fiscale existe entre Vilmorin et les sociétés Clause SA et Oxadis SA depuis le 1^{er} juillet 2000.

La société Vilmorin 1742 est rentrée au 1^{er} juillet 2008 dans l'intégration fiscale de Vilmorin et la société Vilmorin SA fait également partie du groupe d'intégration fiscale depuis le 1^{er} juillet 2010.

Chaque société filiale comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était indépendante, Vilmorin conserve à son profit les économies d'impôt réalisées.

Au titre de l'exercice 2010-2011, la répartition de l'impôt est la suivante :

- ▶ Clause SA : + 869 milliers d'euros
- ▶ Oxadis SA : + 1 950 milliers d'euros
- ▶ Vilmorin 1742 : 0 milliers d'euros
- ▶ Vilmorin SA - 2 060 milliers d'euros
- ▶ Vilmorin : + 1 891 milliers d'euros
- ▶ Crédit d'impôt : + 1 361 milliers d'euros
- ▶ **Soit au total + 4 011 milliers d'euros**

EN MILLIERS D'EUROS	ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT
Écart de conversion	-	395
Provision pour mutualisation	835	-
Provisions liées aux engagements	0	-

NOTES DE BILAN

Note 8 : Immobilisations incorporelles

BRUT EN MILLIERS D'EUROS	VALEUR BRUTE AU 01.07.10	ACQUISITIONS	RECLASSEMENT	SORTIES DE L'ACTIF	VALEUR BRUTE AU 30.06.11
Concessions, brevets, licences	11 623	269	1 114	1 910	11 096
Immobilisations incorporelles en cours	1 315	3 281	- 1 114	-	3 482
Total	12 938	3 550	0	1 910	14 578

Les concessions, brevets et licences comprennent des logiciels d'application informatique et des licences de recherche. Au cours de l'exercice 2010-2011, ont été acquis 3 550 milliers d'euros d'immobilisations incorporelles dont 3 310 milliers d'euros d'accès à des licences et un droit d'accès à des technologies pour 240 milliers d'euros (non amortissable, licence perpétuelle). Il a été également cédé pour 1 910 milliers d'euros un droit d'accès à des technologies acquises en 2009.

Conformément à l'évolution de la réglementation (règlement n°2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs), les charges à répartir relatives aux accords conclus avec les sociétés néerlandaises Bio Seeds BV et Keygene NV au cours de l'exercice 2000-2001 ont été reclassées en immobilisations incorporelles, puisqu'ayant le caractère de licences d'exploitation, pour leur montant non amorti au 30 juin 2005, soit 4 852 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice 2000-2001, la société Vilmorin a conclu un accord avec les sociétés néerlandaises Bio Seeds BV et Keygene NV, lui ouvrant un accès illimité à différentes techniques, banques de données et savoir-faire développés depuis plus de dix ans dans le domaine des biotechnologies (marqueurs moléculaires, transgénèse, cartographie des espèces, etc.).

L'engagement initial souscrit de manière irrévocable portait sur 8 millions d'euros payables sur la base d'un échéancier défini jusqu'en 2005 ; il ouvrait un accès immédiat et illimité aux éléments décrits ci-dessus. Cet engagement s'accompagne, pour les années futures, d'un accord de recherche visant à améliorer les technologies existantes et à en développer de nouvelles.

L'accord conclu ouvre à Vilmorin des perspectives économiques favorables lui permettant notamment :

- ▶ d'économiser des moyens importants en main d'œuvre et surfaces d'essais ;
- ▶ d'accélérer les délais de sortie et de mise en marché de nouvelles variétés ;
- ▶ d'optimiser les caractéristiques de ces nouvelles variétés, les rendant ainsi plus compétitives.

La durée moyenne du cycle d'exploitation des variétés étant de longue durée, généralement supérieure à dix ans, le plan d'amortissement a été limité à dix ans. Cet amortissement a commencé au 1^{er} juillet 2001 compte tenu de la date de signature de l'accord (fin juin 2001).

AMORTISSEMENTS EN MILLIERS D'EUROS	TOTAL AU 01.07.10	DOTATIONS	SORTIES DE L'ACTIF	TOTAL AU 30.06.11
Concessions, brevets, licences	7 362	1 128	–	8 490
Total	7 362	1 128	–	8 490

Note 9 : Immobilisations corporelles

BRUT EN MILLIERS D'EUROS	VALEUR BRUTE AU 01.07.10	ACQUISITIONS	SORTIES DE L'ACTIF	VALEUR BRUTE AU 30.06.11
Autres immobilisations corporelles	273	49	–	322
Total	273	49	–	322

AMORTISSEMENTS EN MILLIERS D'EUROS	TOTAL AU 01.07.10	DOTATIONS	SORTIES DE L'ACTIF	TOTAL AU 30.06.11
Autres immobilisations corporelles	158	32	–	190
Total	158	32	–	190

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Note 10 : Immobilisations financières

BRUT EN MILLIERS D'EUROS	VALEUR BRUTE AU 01.07.10	ACQUISITIONS	SORTIES DE L'ACTIF	VALEUR BRUTE AU 30.06.11
Titres de participation	716 213	114 074	- 22 857	807 430
Créances rattachées à des participations	13 950	6 019	- 13 950	6 019
Prêts	125	39	- 3	161
Autres créances immobilisées	733	-	- 268	465
Autres immobilisations financières	10	-	-	10
Total	731 031	120 132	- 37 078	814 085

L'augmentation des titres de participation est relative à :

➤ L'acquisition des titres de Vilmorin Hong Kong :	11 000 milliers d'euros
➤ L'acquisition des titres de Vilmorin Luxembourg :	2 milliers d'euros
➤ L'acquisition des titres de Vilmorin USA Corp :	69 744 milliers d'euros
➤ L'acquisition des titres de Atash Seeds Private Ltd :	3 500 milliers d'euros
➤ La participation à l'augmentation de capital de Atash Seeds Private Ltd :	2 100 milliers d'euros
➤ La participation à l'augmentation de capital de Limagrain South America :	3 296 milliers d'euros
➤ La création de la société Limagrain Do Brasil Participações Ltda :	18 471 milliers d'euros
➤ L'acquisition de titres de Limagrain Europe par la conversion d'ORA	5 961 milliers d'euros

Les cessions de titres de participations correspondent à :

➤ La cession de 2 titres Bio Seeds :	2 milliers d'euros
➤ La cession de 12 005 titres Limagrain South America :	184 milliers d'euros
➤ La cession de 1 223 titres Gemstar :	25 milliers d'euros
➤ La cession de la totalité des titres de Vilmorin Luxembourg :	22 644 milliers d'euros

Les créances rattachées à des participations sont constituées par le rachat des ORA à la société filiale Limagrain Europe pour 5 994 milliers d'euros au 30 juin 2011 et d'une avance à la société filiale VCO Participations pour 25 milliers d'euros au 30 juin 2011.

PROVISIONS EN MILLIERS D'EUROS	TOTAL AU 01.07.10	DOTATIONS	REPRISES	TOTAL AU 30.06.11
Titres de participation	4 080	2 537	-	6 617
Prêts	-	-	-	-
Total	4 080	2 537	-	6 617

Il a été constitué des dotations aux provisions sur titres de participation suivantes :

- Vilmorin 1742 : 526 milliers d'euros
- Avesthagen : 2 011 milliers d'euros

Note 11 : Créances

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.11	30.06.10
Fournisseurs avances versées	469	30
Clients et comptes rattachés	14 046	2 338
Autres créances d'exploitation	40 644	2 036
Comptes courants	244 770	270 452
Comptes courants intégration fiscale	1 451	115
Provision sur créances	-	-
Total	301 380	274 971

Les autres créances d'exploitation se composent principalement d'une créance d'impôt sur les sociétés et TVA pour 14 991 milliers d'euros, de la participation aux programmes de recherche Biogemma pour 1 678 milliers d'euros, d'une avance consentie à un partenaire recherche, Biotech Plant Genomic Fund pour 196 milliers d'euros, couverte par une provision pour risque de même montant, et d'une créance à recevoir de 23 642 milliers d'euros sur la cession de titres Vilmorin Luxembourg.

Les comptes courants financiers comprennent :

- ▶ Des avances à des sociétés liées, dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée de Vilmorin pour un montant de 239 615 milliers d'euros. Elles sont rémunérées aux conditions appliquées à l'ensemble du groupe, sur la base du coût moyen des ressources court terme du mois considéré + 0,18 %
- ▶ Une avance consentie à la société VCC Seeds en Israël pour 211 milliers d'euros et portant intérêt au taux de 4 %
- ▶ Une avance consentie à la société VCC Japan pour 4 943 milliers d'euros et portant intérêt au taux LIBOR JPY moyen 3 mois + 0,88 %.

Note 12 : Capital souscrit appelé non versé

Néant

Note 13 : Valeurs mobilières de placement

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.11	30.06.10
Actions propres	109	15
Autres valeurs mobilières de placement	83 993	133 756
Certificats de dépôt	160 000	100 000
Total	244 102	233 771

Les actions propres représentent 1 317 titres au 30 juin 2011 au prix unitaire moyen de 82,92 euros. Au cours de l'exercice 2010-2011, il a été procédé à l'acquisition de 135 078 titres au prix unitaire moyen de 81,32 euros et à la cession de 133 980 titres au prix unitaire moyen de 81,28 euros.

Les autres valeurs mobilières de placement sont constituées par des SICAV de trésorerie dont la valeur vénale est proche de la valeur comptable.

Les certificats de dépôts sont composés de 20 millions d'euros à échéance du 9 août 2011 au taux de 1,1 %, 40 millions d'euros à échéance du 8 septembre 2011 au taux de 1,69 %, 50 millions d'euros à échéance du 28 septembre 2011 au taux de 1,60 % et 50 millions d'euros à échéance du 28 septembre 2011 au taux de 1,778 %.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Note 14 : Comptes de régularisation actif

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.11	30.06.10
Charges constatées d'avance	776	793
Frais d'émission d'emprunts à étaler sur plusieurs exercices	3 003	2 109
Écarts de conversion actif	688	103
Total	4 467	3 005

Les charges constatées d'avance sont essentiellement composées de charges liées à des abonnements et des charges de maintenance informatique facturés annuellement.

Les frais d'émission d'emprunts à étaler correspondent aux commissions versées lors de la mise en place de l'emprunt à moyen terme syndiqué en octobre 2010 et à celles versées lors de l'émission des Océane en juin 2008.

Note 15 : Capitaux propres

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.10	AFFECTATION DU RÉSULTAT	DISTRIBUTION DU RÉSULTAT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	30.06.11
Capital social	262 576	–	–	–	–	262 576
Primes d'émission	350 516	–	–	–	–	350 516
Réserve légale	11 034	1 632	–	–	–	12 666
Report à nouveau	13 032	31 015	- 24 277	–	–	19 770
Résultat de l'exercice	32 647	- 32 647	–	63 395	–	63 395
Amortissements dérogatoires	0	–	–	–	–	–
Total	669 805	0	- 24 277	63 395	–	708 923

Le capital social est composé de 17 218 101 actions de 15,25 euros chacune.

L'augmentation de la réserve légale correspond à l'affectation du résultat au 30 juin 2010 décidée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 17 décembre 2010.

La variation du report à nouveau correspond à l'écart entre le solde reporté à nouveau et la distribution des dividendes de l'exercice pour 24 277 milliers d'euros.

Note 16 : Provisions pour risques et charges

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.10	DOTATIONS	REPRISES	30.06.11
Provisions pour risque de change	30	580	- 30	580
Provisions pour mutualisation	–	835	–	835
Autres provisions pour risques	231	–	- 35	196
Provisions pour charges	2 730	1 370	- 794	3 306
Total	2 991	2 784	- 859	4 917

Une provision pour risque de change a été constituée pour 580 milliers d'euros.

Une provision pour mutualisation de change a été constituée pour 835 milliers d'euros.

La provision pour charges correspond à :

- la provision pour médailles du travail pour 11 milliers d'euros ;
- au solde des obligations liées à la cession des titres Flora Frey pour 3 294 milliers d'euros.

Note 17 : Emprunts et dettes financières

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.10	ACCROISSEMENT	REMBOURSEMENT	EFFET CHANGE	30.06.11
Emprunts à long terme					
Emprunts obligataires convertibles : Océane	156 228	6 727	- 6 731	-	156 224
Emprunts à moyen et long terme	213 870	50 127	- 3 485	-	260 512
Total long terme	370 098	56 854	- 10 216	-	416 736
Emprunts à court terme					
Concours bancaires courants	36 081	37 022	- 36 081	-	37 022
Spot euros et devises	90 835	60	- 76 955	-	13 940
Comptes courants	60 215	128 744	- 29 460	-	159 499
Total court terme	187 131	165 826	- 142 496	-	210 461
Total emprunts	557 229	222 680	- 152 712	-	627 197

► CARACTÉRISTIQUES DES OCÉANE ÉMISES

Date d'émission	06.06.08
Nombre d'obligations émises	958 579
Montant total de l'émission	149 500 milliers d'euros
Échéance	01.07.2015 avec possibilité de remboursement anticipé au 01.07.2013
Taux d'intérêt	4.5 %

Une Océane donne droit à une action, rapport qui pourra être modifié selon les critères décrits dans la note d'opération déposée auprès de l'AMF sous le numéro de visa 08-107.

► CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS À LONG ET MOYEN TERME

Montant d'origine des emprunts	300 millions d'euros
En cours au 30.06.2010	225 millions d'euros
Taux	Euribor + marge
Garanties accordées	Non
Existence de « covenants »	Oui

Note 18 : Autres dettes

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.11	30.06.10
Dettes fiscales et sociales	6 644	3 848
Comptes courants intégration fiscale	12 937	301
Dettes sur immobilisations	-	2 262
Dettes fournisseurs et autres	9 027	6 667
Autres dettes d'exploitation	1 745	847
Total	30 353	13 925

Les autres dettes d'exploitation comprennent principalement :

- Des avoirs à établir pour 1 403 milliers d'euros.
- Des produits financiers sur SWAP de taux pour 290 milliers d'euros.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Note 19 : Comptes de régularisation passif

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.11	30.06.10
Écart de conversion	1 311	1 120
Total	1 311	1 120

Note 20 : Échéancier des créances et dettes

EN MILLIERS D'EUROS	- 1 AN	1 À 5 ANS	+ 5 ANS	TOTAL AU 30.06.11
1 – Créances				
➤ Créances rattachées à des participations	25	–	–	25
➤ Prêts	3	10	148	161
➤ Autres titres immobilisés	5 994	–	–	5 994
➤ Autres immobilisations financières	90	385	–	475
➤ Fournisseurs, avances versées	469	–	–	469
➤ Clients et comptes rattachés	14 046	–	–	14 046
➤ Comptes courants financiers	244 770	–	–	244 770
➤ Autres créances d'exploitation	40 644	–	–	40 644
➤ Comptes courants d'intégration fiscale	1 451	–	–	1 451
➤ Charges constatées d'avance	776	–	–	776
➤ Frais d'émission d'emprunt à étaler sur plusieurs exercices	958	2 045	–	3 003
Total	309 226	2 440	148	311 814
2 – Dettes				
➤ Emprunts obligataires convertibles	6 727	149 497	–	156 224
➤ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41 025	216 090	3 397	260 512
➤ Spots	13 940	–	–	13 940
➤ Concours bancaires courants	37 022	–	–	37 022
➤ Fournisseurs et comptes rattachés	9 027	–	–	9 027
➤ Dettes fiscales et sociales	6 644	–	–	6 644
➤ Comptes courants financiers	159 499	–	–	159 499
➤ Comptes courants intégration fiscale	12 937	–	–	12 937
➤ Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	–	–	–	–
➤ Autres dettes d'exploitation	1 745	–	–	1 745
Total	288 566	366 587	3 397	657 550

Note 21 : Ventilation de l'effectif

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE	30.06.11	30.06.10
Cadres	87	68
Non cadres	26	24
Total	113	92

RÉPARTITION PAR FONCTION	30.06.11	30.06.10
Administration	105	86
Recherche	8	6
Total	113	92

Note 22 : Identité de la société consolidante

Société Coopérative Agricole Limagrain
Siège social : Chappes (Puy-de-Dôme)
N° Siret : 775.633.357.00014

Note 23 : Entreprises liées

EN MILLIERS D'EUROS	MONTANT BRUT		PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	
	TOTAL	DONT SOCIÉTÉS LIÉES	TOTAL	DONT SOCIÉTÉS LIÉES
Immobilisations financières				
Participations	807 430	791 736	6 617	1 606
Créances rattachées à des participations	6 019	6 019	-	-
Prêts	161	-	-	-
Autres immobilisations financières	10	-	-	-
Autres créances immobilisées	465	-	-	-
Créances				
Fournisseurs. Acomptes versés	469	-	-	-
Clients et comptes rattachés	14 046	13 513	-	-
Comptes courants financiers	244 770	244 770	-	-
Autres créances	40 644	103	-	-
Comptes courants intégration fiscale	1 451	1 451	-	-
Dettes				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	260 512	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 027	3 833	-	-
Comptes courants	159 499	157 814	-	-
Dettes fiscales et sociales	6 644	-	-	-
Comptes courants intégration fiscale	12 937	12 937	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Autres dettes	1 745	1 467	-	-
Résultat financier				
Charges financières	26 859	481	-	-
Produits financiers	82 785	77 173	-	-

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Note 24 : Tableau des filiales et participations financières

FILIALES KE OU KDEVISES	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AVANT RÉPARTITION	% DÉTENU	VALEUR COMPTABLE BRUTE	VALEUR COMPTABLE NETTE	DIVIDENDES ENCAISSÉS	CHIFFRE D'AFFAIRES H.T.	RÉSULTAT	CAUTIONS AVALS	AVANCES
Participations > 50 %										
ATASH SEEDS PRIVATE LTD	INR 13 307	INR 299 732	99.99	11 407	11 407	-	INR 54 459	INR - 141 804	-	-
BIOGEMMA	48 336	48 150	55.01	30 800	30 800	-	-	- 2 120	-	-
CLAUSE SA	10 061	77 496	99.97	50 194	50 194	17 736	125 201	24 175	-	5 700
HAZERA GENETICS	ILS 22 782	ILS 476 012	100	83 523	83 523	3 028	ILS 287 894	ILS 6 275	-	-
LIMAGRAIN GENETICS Inc	CAD 39 901	CAD 78 572	100	40 100	40 100	-	-	CAD 37 455	-	-
LIMAGRAIN EUROPE	9 091	265 617	80.26	247 156	247 156	2 353	216 356	4 401	-	138 422
LIMAGRAIN SOUTH AMERICA	ARS 19 059	ARS 13 931	99.94	6 876	6 876	-	ARS 1 374	ARS - 4 410	-	-
OXADIS SA	4 847	10 770	99.98	7 775	7 775	464	51 768	3 167	-	-
SUTTONS SEEDS Ltd	GBP 500	GBP 2 979	100	5 445	5 445	-	GBP 19 488	GBP 182	5 293	-
VCC Japan Ltd	JPY 60 000	JPY - 56 175	100	424	424	-	-	JPY - 20 748	-	4 943
VCC Seeds ISRAEL Ltd	ILS 0.1	ILS - 752	100	0.02	0.02	-	-	ILS 178	-	211
VILMORIN SA	12 032	68 982	99.95	55 695	55 695	23 978	79 678	15 692	-	11 468
VILMORIN 1742	2 000	363	99.95	1 999	393	-	1 254	- 521	-	-
VILMORIN HONG KONG Ltd	40 000	40 014	100	40 000	40 000	22 517	-	31 540	-	-
LIMAGRAIN DO BRASIL PARTICIPAÇÕES Ltda	BRL 41 001	BRL 40 725	100	18 471	18 471	-	-	BRL - 276	-	-
VCO PARTICIPATIONS	1	- 1	100	1	1	-	-	- 2	-	-
VILMORIN USA CORP	USD 163 521	USD 120 111	100	162 431	162 431	-	-	USD - 182	-	184
Participations < 50 %										
GEMSTAR	49	- 4 712	25.04	12	12	-	-	- 4 760	-	-
AVESTHAGEN	-	-	4.60	5 011	-	-	-	-	-	-
ARCADIA BIOSCIENCE Inc	-	-	-	18 892	18 892	-	-	-	-	-
AUSTRALIAN GRAIN TECHNOLOGIES PTY LTD	32 617 AUD	13 382 AUD	32.77	8 021	8 021	-	-	1 576 AUD	-	-
BIO SEEDS	1 788	15 268	25	1 092	1 092	-	-	- 110	-	-
CEE KAY SEEDS & SEEDLING Private Ltd	INR 300	INR - 7 326	N/S	0.2	0.2	-	-	INR - 339	-	-
CLAUSE INDIA Private Ltd	INR 40 500	INR 73 316	N/S	-	-	-	INR 304 937	INR 23 042	-	-
CLAUSE BRASIL Comercio de Sementes Ltda	BRL 556	BRL 10 070	0.02	0.03	0.03	0.3	BRL 25 042	BRL 5 196	-	-
PT CLAUSE INDONESIA	IDR 2 400 000	IDR 1 747 520	0.03	0.1	0.1	-	IDR 4 420 012	IDR - 1 127 624	-	-
CLAUSE THAILAND Ltd	THB 110 000	THB 1 766	N/S	-	-	-	THB 7 820	THB - 24 736	-	-
MIKADO KYOWA K.K.	JPY 109 350	JPY 3 384 334	44.27	10 533	10 533	439	JPY 9 104 539	JPY 471 413	-	-
SU TARIM	TRY 4 100	TRY 1 562	N/S	-	-	-	TRY 6 390	TRY - 1 014	-	-
INVESTIGACION TRIGO	ARS 1 057	ARS 1 263	50	570	570	-	-	ARS 251	-	-
TOP GREEN SAS	3 000	5 170	33.33	1 000	1 000	-	-	286	-	-
VILMORIN ITALIA SRL	47	660	1	0.6	0.6	10	12 199	593	-	-

Note 25 : Engagements hors bilan

EN MILLIERS D'EUROS	ENGAGEMENTS REÇUS	ENGAGEMENTS DONNÉS
Indemnités de départ à la retraite		991
Avals, cautions, garanties		75 567
Achat / Vente à terme de devises	22 556	22 556
Gestion du risque de taux	170 000	170 000
Total	192 556	269 114

Les indemnités de départ en retraite sont évaluées en fonction des conventions applicables à la société selon la méthode des salaires de fin de carrière.

À ce titre, sont pris en compte les paramètres suivants : projection d'augmentation des salaires, turnover de l'effectif, espérance de vie, actualisation.

Les avals, cautions et garanties comportent des engagements donnés au profit des filiales dans le cadre de leur financement (29 932 milliers d'euros) et de leurs relations contractuelles (24 834 milliers d'euros).

Ils comportent par ailleurs des engagements donnés en faveur de Flora Frey et de Suttons sur des annuités de loyers de certains baux commerciaux à long terme (20-25 ans).

▶ Flora Frey : 15 508 milliers d'euros ;

▶ Suttons : 5 293 milliers d'euros.

Aucun arriéré n'est dû à ce jour.

Achat/Vente à terme de devises : Depuis le 1^{er} juillet 2007, Vilmorin assure la gestion du risque de change du groupe (précédemment en place sur Groupe Limagrain Holding) au travers d'un schéma de gestion mutualisée. Les engagements réciproques de Vilmorin vis-à-vis des sociétés s'élèvent à 16 794 milliers d'euros et à 5 762 milliers d'euros auprès des banques.

Gestion du risque de taux : afin de se couvrir contre le risque de taux sur les emprunts contractés, la société utilise des swaps de taux fixe contre variable sur une partie de sa dette financière.

Dans le cadre des contrats de cessions de titres, des garanties de passif ont été accordées.

Les engagements Vilmorin en matière de Droit Individuel à la Formation s'élèvent à 8 129 heures au 30 juin 2011 valorisés pour un montant de 96 660 euros.

Note 26 : Créances garanties par des sûretés réelles

EN MILLIERS D'EUROS	CRÉANCES GARANTIES	MONTANT DES SÛRETÉS
Autres créances immobilisées	465	465
Total	465	465

Note 27 : Dettes garanties par des sûretés réelles

EN MILLIERS D'EUROS	DETTES GARANTIES	MONTANT DES SÛRETÉS	VALEURS COMPTABLES NETTES DE BIENS DONNÉS EN GARANTIE
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 385	83 523	83 523
Total	20 385	83 523	83 523

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

> ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Poursuivant son implantation au Brésil, Vilmorin a pris début août le contrôle majoritaire de la société Brasmilho à hauteur de 85 %, l'accord prévoyant de compléter intégralement cette participation avant fin 2012.

> RÉSUMÉ PLURI-ANNUEL DES PRINCIPALES DONNÉES

EN MILLIERS D'EUROS	10-11	09-10	08-09	07-08	06-07
Capital en fin d'exercice					
Capital social	262 576	262 576	204 226	204 226	204 226
Nombre actions ordinaires	17 218 101	17 218 101	13 391 857	13 391 857	13 391 857
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires total hors taxes	37 801	37 327	33 993	29 963	27 309
<i>Dont France</i>	25 734	26 775	24 348	20 444	19 108
<i>Dont Export</i>	12 067	10 552	9 645	9 519	8 201
<i>Dont Services</i>	31 777	37 327	33 993	29 963	27 309
Résultat avant impôts sociétés, participation et dotations aux amortissements et provisions	65 818	29 723	28 878	- 13 051	25 609
Résultat après impôts sociétés, participation et dotations aux amortissements et provisions	63 395	32 647	37 004	4 203	25 818
Résultat distribué	25 827	24 278	23 704	22 230	22 230
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	4.05	2.06	2.71	- 0.06	2.18
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3.68	1.90	2.76	0.31	1.93
Dividende attribué à chaque action	1.50	1.41	1.77	1.66	1.66
Personnel					
Effectif moyen propre ⁽¹⁾	105	89	87	88	82
Masse salariale totale	6 726	6 027	5 511	4 958	4 720

(1) En nombre de personnes.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2011, sur :

- ▶ le contrôle des comptes annuels de la société Vilmorin & Cie SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la justification de nos appréciations ;
- ▶ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 > OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 > JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société évalue la valeur d'inventaire des titres de participation détaillés dans les notes 10 et 24 de l'annexe selon la méthode décrite dans la note relative aux règles et méthodes comptables. Nous avons revu l'approche utilisée par la société et sur la base des éléments disponibles, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par la société au 30 juin 2011.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 > VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

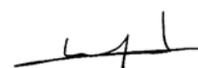
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux Comptes
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 17 octobre 2011

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta
Associée



Visas 4
Commissariat
Corinne Besson
Associée



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

➤ CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

ACQUISITION DE TITRES VILMORIN HONG-KONG À LA SOCIÉTÉ GROUPE LIMAGRAIN HOLDING SA

➤ Nature, objet et modalités

Votre société a acquis à la société Groupe Limagrain Holding SA, 275 titres de la société Vilmorin Hong-Kong

pour un montant de 11 000 000 euros. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 30 juin 2011.

➤ **Personnes concernées :** Messieurs Joël Arnaud, Philippe Aymard, Daniel Chéron, Jean-Yves Foucault, François Heyraud, Pierre PAGESSE, Gérard Renard et Pascal Viguier.

CESSION DE TITRES GEMSTAR À LA SOCIÉTÉ VCO PARTICIPATIONS SAS

➤ Nature, objet et modalités

Votre société a cédé à la société VCO Participations SAS 1 232 titres de la société Gemstar pour un montant de 24 540 euros. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 30 juin 2011.

➤ **Personne concernée :** Monsieur Gérard Renard.

➤ CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie et terminée au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION DE PRÊT

➤ Nature, objet et modalités

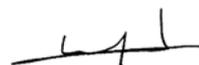
Votre société avait accordé un prêt à la société Limagrain Europe SA (ex Limagrain Verneuil Holding SA) d'un montant de 104 500 000 euros. Ce prêt était constitué d'un prêt amortissable de 64 500 000 euros d'une part et d'un crédit revolving de 40 000 000 euros d'autre part, et était rémunéré au taux Euribor 3 mois + 1,35 %. Au 30 juin 2011, le crédit revolving ne fait plus l'objet de tirage et le solde du prêt amortissable de 13 500 000 euros présent dans les comptes au 30 juin 2010 a été remboursé en totalité sur l'exercice clos le 30 juin 2011.

Les Commissaires aux Comptes
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 17 octobre 2011

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta
Associée



Visas 4
Commissariat
Corinne Besson
Associée



Honoraires des Commissaires aux Comptes des Auditeurs et des membres de leur réseau

EN EUROS	30.06.11			30.06.10		
	KPMG	VISAS 4	TOTAL	KPMG	VISAS 4	TOTAL
Commissariat aux Comptes						
Vilmorin & Cie	136 524	36 169	172 693	206 690	34 516	241 206
Filiales intégrées globalement	735 712	28 300	764 012	778 370	17 425	795 795
Autres prestations						
Juridique, fiscales, sociales	401 318	-	401 318	277 166	-	277 166
Total	1 273 554	64 469	1 338 023	1 262 226	51 941	1 314 167

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Résolutions de l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 14 décembre 2011

➤ RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux annuels et quitus au Conseil d'Administration

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, l'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2011 tels qu'ils sont présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2010-2011.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'article L.225-38 du Code de Commerce, déclare approuver lesdites conventions.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur la proposition des membres du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 63 395 246,41 euros de la façon suivante :

Résultat net au 30 juin 2011	63 395 246,41 euros
Affectation à la réserve légale	3 169 762,32 euros
Résultat au 30 juin 2011 disponible	60 225 484,09 euros
Report à nouveau initial	19 770 048,20 euros
Dividendes à distribuer	25 827 151,50 euros
Report à nouveau final	54 168 380,79 euros

Il est précisé que la société ne bénéficie pas de la distribution de dividendes sur les actions qu'elle détient en propre. Les dividendes correspondant à ces titres seront affectés en report à nouveau.

Le dividende est fixé à 1,50 euro par action.

L'Assemblée Générale décide que le détachement du dividende interviendra le 19 décembre 2011 et que sa mise en paiement sera effective au 22 décembre 2011.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés annuels et quitus au Conseil d'Administration

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2011 tels qu'ils sont présentés, ainsi que la gestion du groupe des sociétés consolidées telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2010-2011.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide, conformément à l'article 24 des statuts, de fixer, pour l'exercice 2010-2011, le montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs à la somme de 20 600 euros.

SIXIÈME RÉSOLUTION**Renouvellement du mandat d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Joël ARNAUD vient à expiration ce jour, approuve le renouvellement dudit mandat pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014.

SEPTIÈME RÉSOLUTION**Renouvellement du mandat d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe AYMARD vient à expiration ce jour, approuve le renouvellement dudit mandat pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014.

HUITIÈME RÉSOLUTION**Renouvellement du mandat d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Daniel CHERON vient à expiration ce jour, approuve le renouvellement dudit mandat pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014.

NEUVIÈME RÉSOLUTION**Renouvellement du mandat d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur François HEYRAUD vient à expiration ce jour, approuve le renouvellement dudit mandat pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014.

DIXIÈME RÉSOLUTION**Renouvellement du mandat d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Gérard RENARD vient à expiration ce jour, approuve le renouvellement dudit mandat pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014.

ONZIÈME RÉSOLUTION**Achat et vente par la société de ses propres actions**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise ledit conseil, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que des instructions d'application du Règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter des actions de la société en vue :

- ▶ d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation applicable ;
- ▶ de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la société ;
- ▶ de la conservation et de la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- ▶ de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

L'Assemblée fixe le prix maximum d'achat à 120 euros par action et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 1 million d'actions représentant un montant maximal de 120 millions d'euros sous réserve des limites légales.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués à tous moments à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la société et par tous moyens, sur le marché, hors marché, de gré à gré, y compris par voie d'opérations sur blocs de titres ou d'offre publique, ou par utilisation de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, d'achat d'options ou de valeurs mobilières dans le respect des conditions réglementaires applicables.

La présente autorisation est donnée pour une période de 12 mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 décembre 2010 pour la partie non utilisée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, pour passer tout ordre de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, et, généralement, faire ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Émission d'obligations et autres titres de créance assimilés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration toute compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux en euro ou en monnaie étrangère, ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec ou sans appel public à l'épargne, d'obligations ou de tous autres titres de créances assimilés jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 250 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Le Conseil d'Administration pourra décider que les obligations, ou autres titres de créance, auront le caractère de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, la subordination pouvant concerner le capital et/ou les intérêts de ces titres.

Toute compétence est donnée au Conseil d'Administration dans la limite ci-dessus fixée, en se conformant à la loi et aux statuts, pour réaliser ces émissions et notamment :

- ▶ fixer l'époque ou les époques d'émission ;
- ▶ déterminer la monnaie d'émission et le montant nominal de l'emprunt dans la limite ci-dessus autorisée ;
- ▶ arrêter les termes et conditions des obligations et/ou des titres de créance à émettre et notamment : leur valeur nominale, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe et/ou variable, et les dates de paiement, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, fixer en fonction des conditions de marché la durée et les modalités d'amortissement de l'emprunt ;
- ▶ d'une manière générale, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités relatives à l'émission, à la cotation, et au service financier desdites obligations et/ou desdits titres de créance, constituer la masse des porteurs d'obligations dans les conditions prévues par la loi, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration aura également toute compétence pour décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie, et prendre toutes mesures à ce sujet.

Le Conseil d'Administration pourra, dans le cadre de la présente résolution, déléguer à son Président ou à l'un de ses membres, en application de l'article L.228-40 du Code de Commerce, les pouvoirs qu'il a reçus au titre de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 17 décembre 2010.

➤ RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.228-91 à L.228-93 du Code de Commerce :

➤ délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, sa compétence pour décider de procéder, avec ou sans appel public à l'épargne, à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, et dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L.228-93 du Code de Commerce.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

➤ décide que le montant nominal des augmentations de capital immédiate et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra être supérieur à 250 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustements, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, sous réserve de la limite globale prévue à la seizième résolution.

➤ décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres.

Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 250 millions d'euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission.

➤ décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, les facultés offertes par l'article L.225-134 du Code de Commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites.

➤ prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles ces valeurs mobilières pourront donner droit.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

- décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la société pourront être réalisées soit par offre de souscription, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.

En cas d'attribution gratuite de bons autonomes de souscription, le Conseil d'Administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, aura tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions ordinaires de la société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.
- décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.
- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater le ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

- décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 à L.228-93 du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'Administration sa compétence, pour une durée de 24 mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation, dans les conditions légales, pour décider de procéder, avec ou sans appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L.228-93 du Code de Commerce

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

► décide que le montant nominal des augmentations de capital immédiate et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra être supérieur à 250 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustements, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, sous réserve de la limite globale prévue à la seizième résolution.

► décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres. Ces valeurs mobilières pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal maximal global des titres de créances ainsi émis dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder la somme de 250 millions d'euros ou leur contre valeur en euros à la date de décision de l'émission.

► prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.

► décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution en laissant toutefois au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et/ou réductible ne donnant pas droit à la création de droits négociables.

► décide que le prix d'émission des actions nouvelles émises sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission soit, à ce jour, la moyenne pondérée des cours cotés de l'action de la société lors des trois dernières séances de Bourse sur le marché Eurolist d'Euronext Paris précédant la date de fixation de ce prix, éventuellement diminuée de la décote maximale de 5 % prévue par la réglementation en vigueur.

► décide qu'il appartiendra au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

► décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés prévues à l'article L.225-134 du Code de Commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites.

► décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, aura tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions ordinaires de la société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

► décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.

Lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil décidera de leur caractère subordonné ou non, fixera leur taux d'intérêt et les modalités de paiement desdits intérêts, leur durée déterminée ou non, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres, et les autres modalités d'émission et d'amortissement en fonction, notamment, des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit aux actions de la société.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Le cas échéant, les titres à émettre pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, ou prévoir la faculté pour la société d'émettre des titres de créance, assimilables ou non, en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la société, ou encore prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières.

Le Conseil d'Administration pourra, modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables.

- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater le ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.
- décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

QUINZIÈME RÉOLUTION

Possibilité d'utiliser les treizième et quatorzième résolutions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration sa compétence avec faculté de subdélégation, de faire usage, en tout ou partie, dans le cadre des dispositions légales, des diverses délégations résultant des treizième et quatorzième résolutions au cas où interviendraient une ou plusieurs offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre, dans les conditions prévues par la loi la présente délégation.

La présente délégation est conférée pour une durée de 12 mois qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012.

SEIZIÈME RÉOLUTION

Limitation globale du montant des émissions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide que les augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des délégations comportant autorisation d'émission d'actions et d'autres valeurs mobilières données aux treizième, quatorzième et quinzième résolutions ci-dessus, qu'elles soient immédiates, différées ou éventuelles, ainsi que les émissions des valeurs mobilières prévues à la douzième résolution ci-dessus ne pourront excéder, en global, le montant nominal total de 400 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, montant global auquel s'ajoutera, le cas échéant lors des augmentations de capital susvisées, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Augmentation du capital social réservée aux salariés

L'Assemblée Générale, statuant dans le cadre de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce et après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes, décide de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise ou à un plan d'épargne groupe.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription aux actions, l'augmentation de capital étant réservée aux salariés en activité de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, adhérant à un plan d'épargne entreprise ou un plan d'épargne groupe et remplissant en outre les autres conditions éventuellement imposées par le Conseil d'Administration.

Le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation susvisées ne pourra être supérieur à 10 millions d'euros de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à ces actions.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui sera fixé par le Conseil d'Administration ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours constatés en Bourse des actions de la société pendant la période et aux conditions prévues par les dispositions légales en vigueur à la date considérée, soit actuellement pendant les vingt jours de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions.

Le Conseil d'Administration se voit conférer tous pouvoirs, dans les conditions fixées par la loi pour mettre en œuvre la présente délégation, ainsi que ceux d'y surseoir, dans les limites et selon les modalités qu'il pourra préalablement fixer, à l'effet notamment de :

- ▶ déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription aux émissions, objet de la présente délégation,
- ▶ fixer les conditions notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires de ces offres de souscription,
- ▶ déterminer les dates et modalités des émissions,
- ▶ arrêter les prix et conditions des émissions,
- ▶ fixer les montants à émettre,
- ▶ fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,

- ▶ déterminer le mode de libération des actions et le délai accordé aux bénéficiaires pour la libération de leur souscription,
- ▶ décider si les souscriptions pourront être réalisées directement et/ou indirectement par l'intermédiaire de fonds communs de placement,
- ▶ fixer, pour les émissions, objet de la présente délégation, les modalités et conditions d'adhésion au plan d'épargne entreprise ou au plan d'épargne groupe, en établir le règlement ou, en cas de plans préexistants, en modifier le règlement.

Le Conseil d'Administration pourra enfin procéder, le cas échéant, à toutes les imputations sur la ou les primes afférentes aux augmentations de capital, notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles pour conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par usage de la présente délégation, et modifier corrélativement les statuts.

La présente autorisation est conférée pour une durée maximum de 24 mois. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 17 décembre 2010.

▶ RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Délégation de pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.

Rapport des commissaires aux comptes sur les opérations sur le capital prévues aux 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 14 décembre 2011

Assemblée Générale Mixte du 14 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution des missions prévues par le Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

1 > EMISSION D' ACTIONS ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (12^{ÈME}, 13^{ÈME}, 14^{ÈME}, 15^{ÈME} ET 16^{ÈME} RÉSOLUTIONS)

En exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L.225-135, L.225-136, et L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'Administration de différentes émissions d'actions ordinaires et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer, pour une durée de 24 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

- ▶ émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant maximal de 250 millions d'euros (13^{ème} résolution) ;
- ▶ émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant maximal de 250 millions d'euros (14^{ème} résolution).

Votre Conseil d'Administration vous propose également, dans la 15^{ème} résolution, de pouvoir utiliser ces délégations en cas d'offre publique portant sur les titres de votre société, dans le cas où le premier alinéa de l'article L.233-33 du Code de commerce est applicable.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, augmenté du montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis au titre des 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} résolutions, ne pourra excéder 400 000 000 euros (16^{ème} résolution).

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration au titre de la 12^{ème} résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 13^{ème} résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 14^{ème} résolution.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'Administration en cas d'émissions d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

2 > EMISSION D' ACTIONS ET DE VALEURS MOBILIÈRES RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D' UN PLAN D' ÉPARGNE ENTREPRISE DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DU CODE DE COMMERCE ET DES ARTICLES L.3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL (17^{ÈME} RÉSOLUTION)

En exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au Conseil d'Administration du pouvoir de décider de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, par l'émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de 10 000 000 euros, réservé aux salariés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Ces augmentations de capital sont soumises à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 24 mois, le pouvoir de fixer les conditions d'émission de ces opérations et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seront décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les éventuelles augmentations de capital seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

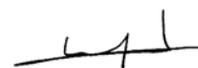
Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Les Commissaires aux Comptes
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 17 octobre 2011

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta
Associée



Visas 4
Commissariat
Corinne Besson
Associée



RESPONSABILITÉ DU > DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Le 3 novembre 2011

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (figurant en page 95) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Gérard RENARD
Président Directeur Général



TABLE > DE CONCORDANCE

Conformément à l'annexe I du règlement CE 809/2004 et à l'article 212-13 alinéa 4 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Afin de faciliter la lecture du document de référence, le tableau ci-dessous renvoie à l'instruction de l'Autorité des marchés financiers n° 2005-11 du 13.12.2005 et aux pages du document de référence correspondantes.

SECTIONS / RUBRIQUES	PAGES DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
1 > Personnes responsables	
1.1 > Nom et fonction des responsables du document	214
1.2 > Attestation des responsables	214
2 > Contrôleurs légaux des comptes	
2.1 > Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	13
3 > Informations financières sélectionnées	16-17/23/26/29/35/43/128-129/200
4 > Facteurs de risques	11/58-61/79/88-91/120-122/168-171
5 > Informations concernant l'émetteur	
5.1 > Histoire et évolution de la société	
> Raison sociale et nom commercial de la société	74
> Lieu et numéro d'enregistrement	75
> Date de constitution et durée de vie	74
> Siège social, forme juridique, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	74
> Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	05/22-35/38-45/ 96-99/125-126/177/187/199
5.2 > Investissements	
> Principaux investissements de l'exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	16-17/24/27/30/32-34/ 41/43/45/132-133/142-147
> Principaux investissements en cours, distribution géographique et méthode de financement	79
> Principaux investissements à venir pour lesquels des engagements fermes ont été pris	79
6 > Aperçu des activités	
6.1 > Principales activités	
> Nature des opérations effectuées par la société et ses principales activités	03/20-21/23-35/38-45
> Nouveau produit important lancé sur le marché et état de son développement dans le cas où il aurait fait l'objet de publicité	03/23/41/56
6.2 > Principaux marchés	03/16/23-35/38-45/129
6.3 > Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention	23
6.4 > Degré de dépendance à l'égard de brevets, de licence, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	79
6.5 > Position concurrentielle	03/23/25-26/28-29/44-45
7 > Organigramme	
7.1 > Décrire le groupe et la place occupée par la société au sein de ce groupe	03/22-35/38-45
7.2 > Liste des filiales importantes de la société y compris leur nom, leur pays d'origine, le pourcentage de capital, et s'il est différent le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus.	80-87/178-182
8 > Propriété immobilière, usines et équipements	
8.1 > Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées y compris les propriétés immobilières louées ou toute charge majeure pesant dessus	61/79/110/145-147
8.2 > Question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par la société, de ses immobilisations corporelles	56-57/98

SECTIONS / RUBRIQUES	PAGES DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
9 > Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 > Situation financière	17/110/185
9.2 > Résultat d'exploitation	
> Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	129-139/149-152/188-190
> Raisons des changements importants de chiffre d'affaires ou des produits nets	126-139/149-152/188-190
> Stratégie ou facteurs ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement les opérations de l'émetteur	38-45/98-99/125-126/177
10 > Trésorerie et capitaux	
10.1 > Capitaux de l'émetteur (à court et à long terme)	17/110/112/155-156/185/194
10.2 > Source, montant et description des flux de trésorerie	111/153-154/186
10.3 > Conditions d'emprunt et structure de financement	110/163-165/185/195
10.4 > Restriction à l'utilisation des capitaux ayant ou pouvant influencer les opérations	NA
10.5 > Sources de financement attendues pour honorer les engagements concernant les investissements et immobilisations corporelles	NA
11 > Recherche et développement, brevets, licences	
11.1 > Politique de recherche et développement et indications du coût des activités de recherche et développement sponsorisées par l'émetteur	16/20/40-42/44-45/48-49/ 79/118/132/142-144/190-191
12 > Information sur les tendances	
12.1 > Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente	23-31/98
12.2 > Tendances ou éléments susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de la société	24/28/30/35/98-99
13 > Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14 > Organes d'administration, de direction et de surveillance, direction générale	
14.1 > Information concernant les organes de directions	08-12/104-107
14.2 > Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	12
15 > Rémunération et avantages	
15.1 > Montant de la rémunération versée et avantages en nature	12/93/101-102/176
15.2 > Montant total des sommes provisionnées ou constatées par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	12/102/176
16 > Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 > Date d'expiration des mandats	08-09
16.2 > Contrat de service liant des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur	11-12/93/102
16.3 > Informations sur les comités d'audit et les comités de rémunération	10/11/58/79/88-90/101
16.4 > Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	10/79/101
17 > Salariés	
17.1 > Effectifs	03/17/21/23/26/29/35/ 50-51/80-87/98/100/131/197/200
17.2 > Participations et stock-options	52/64/130
17.3 > Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	NA
18 > Principaux actionnaires	
18.1 > Nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur	10/64-65/99
18.2 > Indiquer si les principaux actionnaires disposent de droits de vote différent ou déclaration négative	64/76/79
18.3 > Détention ou contrôle direct ou indirect : nature de ce contrôle et mesures prises en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas abusif	NA
18.4 > Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	NA

SECTIONS / RUBRIQUES	PAGES DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
19 > Opérations avec des apparentes	102/175/202
20 > Information financière concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 > Informations financières historiques	16-17/100/128-130/200
20.2 > Informations financières pro-forma	NA
20.3 > États financiers	108-182/185-200
20.4 > Vérification des informations historiques annuelles	
> Déclaration attestant la vérification des informations financières historiques	183/201
> Précisions sur les autres informations du document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux	94/202/212-213
20.5 > Date des dernières informations financières	114
20.6 > Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7 > Politique de distribution de dividendes	
> Politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes	17/66
> Montant du dividende par action pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'action a changé	17/66/100
20.8 > Procédures judiciaires et d'arbitrage	90-91/177
20.9 > Changement significatif de la situation financière ou commerciale	17/43/44/64/76/99/125/126
21 > Informations complémentaires	
21.1 > Capital social	
> Montant du capital souscrit et pour chaque catégorie d'actions : le nombre d'actions autorisées, le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées ; la valeur nominale par action, un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	64/95/99/100/110/155/194/200
> Actions non représentatives du capital, nombre et principales caractéristiques	NA
> Nombre, valeur comptable, valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou en son nom par ses filiales	64/95/99/100/110/155/194/200
> Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	155/165/195
> Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	NA
> Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	NA
21.2 > Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	76
21.3 > Acte constitutif et statuts	
> Objet social de l'émetteur et lieu où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts	74-75
> Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction	12/101-102
> Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	71/99
> Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	71/99
> Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales Annuelles et Extraordinaires des actionnaires sont convoquées ainsi que les conditions d'admission	71/93
> Dispositions qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement du contrôle de l'émetteur	NA
> Dispositions fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	65
> Conditions régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	NA
22 > Contrats importants	79
23 > Informations provenant de tiers déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	24-25/28/30-31/38-39/64/66/78
24 > Documents accessibles au public	68/70/75/220
25 > Informations sur les participations	32-34/41/43/45/80-87/96/98-99/ 125-126/178-182/187/198/200

GLOSSAIRE >

AGRICULTEUR-MULTIPLICATEUR :

Agriculteur spécialisé dans la multiplication des semences, c'est-à-dire la production des semences à large échelle, dans l'objectif de les commercialiser.

BIOTECHNOLOGIES :

Sciences et techniques appliquées à la matière vivante.

CHIFFRE D'AFFAIRES OBTENTION :

Chiffre d'affaires réalisé à partir de variétés issues de la recherche Vilmorin.

CULTURE IN VITRO :

Cellules ou groupe de cellules de plante propagées sur milieu de culture. Technique qui permet la régénération de la plante entière autonome et fertile à partir de la propriété des cellules végétales et sans subir les risques inhérents au milieu ambiant.

CRITICITÉ :

Effet cumulé de la probabilité d'un risque et de la gravité des dégâts qu'il cause.

ENROBAGE :

Technique consistant à recouvrir une semence d'une substance mise au point en vue de protéger ou d'améliorer les performances de germination de cette semence.

FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT (FSI) :

Fonds créé par l'Etat français en 2008 pour répondre aux besoins en fonds propres d'entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française.

GÉNOME :

Ensemble des gènes, patrimoine héréditaire contenu dans chaque cellule de tout organisme vivant.

GÉNOMIQUE :

Ensemble des techniques et des recherches portant sur l'étude du génome.

GÉNOTYPAGE :

Ensemble des techniques liées à l'analyse des gènes parmi lesquelles la génomique et le marquage moléculaire.

HYBRIDE :

Croisement entre plantes (parents) d'une même espèce, réalisé à partir d'une méthode traditionnelle de sélection variétale, afin d'obtenir une plante (hybride) porteuse de certains caractères des deux variétés initialement choisies. L'hybride est traditionnellement plus vigoureux que les deux parents.

LUTTE BIOLOGIQUE :

Lutte contre les pathogènes de culture en utilisant leurs prédateurs naturels.

MARQUAGE MOLÉCULAIRE :

Suivi de la présence ou de l'absence d'un caractère particulier dans une plante par l'étude du génome de cette plante (sans avoir recours à la culture pour vérifier la présence ou l'absence de ce caractère).

MYCOTOXINE :

Toxine élaborée par diverses espèces de champignons microscopiques tel que les moisissures.

ORGANISME GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉ (OGM) :

Organisme (plante ou micro-organisme) dont le génome a été volontairement modifié par l'homme, grâce à une technique, la transgénèse, associant culture in vitro et génie génétique.

ORGANOLEPTIQUE :

Qui a une action sur les organes des sens, en particulier sur le goût et l'odorat.

PATHOGÈNE :

Micro-organisme (champignon, virus, bactérie) qui peut causer une maladie.

PHÉNOTYPAGE :

Ensemble des techniques liées à l'expression du gène. Il peut s'agir d'observations au champ des caractéristiques de la plante ou d'analyses en laboratoire (photosynthèse, etc.).

RESSOURCES GÉNÉTIQUES :

Ensemble des gènes de diverses espèces variétales.

SÉLECTION :

Parmi une population végétale que l'on veut améliorer, choix d'individus ayant les meilleures caractéristiques phénotypiques comme reproducteurs. Par extension : ensemble des techniques d'amélioration variétale.

STACKING :

Empilage ou combinaison de caractères, procédé consistant à associer plusieurs gènes d'intérêts au sein même d'une plante.

TECHNOLOGIES SEMENCES :

Traitements de semences se définissant par l'utilisation et l'application d'agents biologiques, physiques et chimiques ainsi que les procédés appliqués aux semences qui procurent une protection des semences et des plants

THINK TANK :

Groupe composé d'experts réunis pour réfléchir sur un problème particulier.

TRAITS :

Le ou les gènes conférant à la plante une caractéristique recherchée (résistance à diverses agressions d'insectes ravageurs, tolérance aux herbicides, etc.).

TRANSGÉNÈSE :

Technique permettant d'introduire un gène dans un génome.

VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE :

Système permettant aux entreprises françaises de confier à un jeune, homme ou femme, jusqu'à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger durant une période modulable de 6 à 24 mois, renouvelable une fois dans cette limite.

Sources :

- Tout sur les semences. GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants). Mai 2004. Ref : D0426
- www.gnis-pedagogie.org
- Dictionnaire Hachette. Édition 2005
- MSCOMM 1996-2007. Michèle Serre, Éditeur. - Biotechnologies des sciences pour la vie. APBG (Association des Professeurs de Biologie Géologie), DEBIO (Association pour le Développement des Biotechnologies), IFN (Institut Français la Nutrition), GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants), UIPP (Union des Industries de la Protection des Plantes). Complément au bulletin Biologie Géologie n°4-01. CCAP n°55-630. Mai 2002
- FIS (fédération Internationale du commerce des Semences).
- Wikipédia
- www.ubifrance.fr
- Interne. Vilmorin

INFORMATIONS >

Informations concernant le document de référence



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 novembre 2011, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par Vilmorin & Cie et engage la responsabilité de ses signataires.

> **RAPPORTS D'ACTIVITÉS, COMPTES CONSOLIDÉS, COMPTES ANNUELS DE VILMORIN & CIE ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR LES EXERCICES ET 2008-2009 ET 2009-2010**

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- > le rapport d'activités, les comptes consolidés de Vilmorin & Cie et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2008-2009 tels que présentés sur les pages 63 à 168 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 novembre 2009 sous le n° D09-0742 ;
- > le rapport d'activités, les comptes consolidés de Vilmorin & Cie et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2009-2010 tels que présentés sur les pages 81 à 187 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 novembre 2010 sous le n° D10-0832 .

Les informations incluses dans ces documents autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence. Les documents cités ci-dessus sont disponibles sur les sites internet de Vilmorin & Cie, www.vilmorin.info, et de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org.

www.vilmorin.info

VILMORIN & CIE

B.P.1 - 63720 CHAPPES (France)

Tél. +33 (0)4 73 63 41 95

Fax +33 (0)4 73 63 41 80